

50377
1994
207-2

50377
1994
207-2

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT

THESE DE DOCTORAT
(Nouvelle Thèse)

**FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES DANS LE
NORD-PAS-DE-CALAIS : APPROCHE GEOGRAPHIQUE**

VOLUME 2

Thèse de Géographie Humaine présentée et soutenue
publiquement par Vincent PIEDANNA
Le 21 janvier 1994



Directeur de recherche : P. J. THUMERELLE,
Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Jury :

- S. DORMARD (Professeur à l'Université de Lille I)
- G. F. DUMONT (Professeur à l'Université de Paris IV)
- D. NOIN (Professeur à l'Université de Paris I)
- P. J. THUMERELLE (Professeur à l'Université de Lille I)



50377
1994
207-2

ccogen 201015 97

50377
1994
207-2

PARTIE 3 : DEVENIR DES SORTANTS ET SITUATION DES
JEUNES FACE A L'EMPLOI DANS LE NORD-PAS-DE-
CALAIS.

Chapitre 1 : Quel avenir pour les jeunes?

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé l'un des deux phénomènes majeurs ayant touché les jeunes durant ces quinze dernières années, à savoir l'allongement de la scolarisation et ses conséquences en terme d'amélioration du niveau de formation. Dans le présent chapitre, nous allons aborder l'autre élément, lui beaucoup plus préoccupant, qu'est le chômage des jeunes. Avant d'étudier les caractéristiques des jeunes chômeurs dans le chapitre suivant, nous allons donc mesurer son ampleur et sa dispersion spatiale, en liaison avec d'autres facteurs.

Lors de l'accès à l'emploi, les jeunes sont placés de fait dans une position d'infériorité par rapport aux adultes. Pour ces derniers, être au chômage est la conséquence de la perte de leur emploi, c'est donc une condition que l'on peut qualifier d'exceptionnelle, même si elle est de plus en plus fréquente. Chez les jeunes, essentiellement pour les sortants, le chômage est consécutif à un accès plus ou moins facile à l'emploi. Il est donc logique que le chômage des primo-demandeurs soit supérieur à celui des adultes et qu'il se répercute sur l'ensemble de la catégorie des moins de 25 ans. De plus, la situation des jeunes ayant un emploi est également défavorisée par rapport à celle de leurs aînés : ils occupent fréquemment un poste précaire, moins qualifié avec un salaire plus faible.

La relation entre le chômage des jeunes et la conjoncture économique semble donc relativement étroite, mais, nous le verrons dans la partie suivante, la modernisation économique laisse de côté une partie de la jeunesse, exploitant et renforçant de manière néfaste les clivages apparus au sein du système scolaire.

I. Les jeunes et l'emploi : un rapport inégalitaire.

Dans un premier temps, en liaison avec ce qui précède, nous allons étudier le devenir des sortants après leur départ du système éducatif. En effet, nous l'avons vu dans la première partie, le suivi à court terme des sortants est réalisé par la DEP et le CEREQ grâce à des enquêtes annuelles.

Nous allons donc pouvoir mesurer véritablement l'insertion professionnelle, et introduire le second volet de ce chapitre, c'est-à-dire l'inégalité très forte que subissent les jeunes dans l'accès à l'emploi. Pour ce faire, il est nécessaire d'élargir le cadre des investigations pour situer les jeunes par rapport à l'ensemble de la population active, des chômeurs, le tout dans une perspective évolutive.

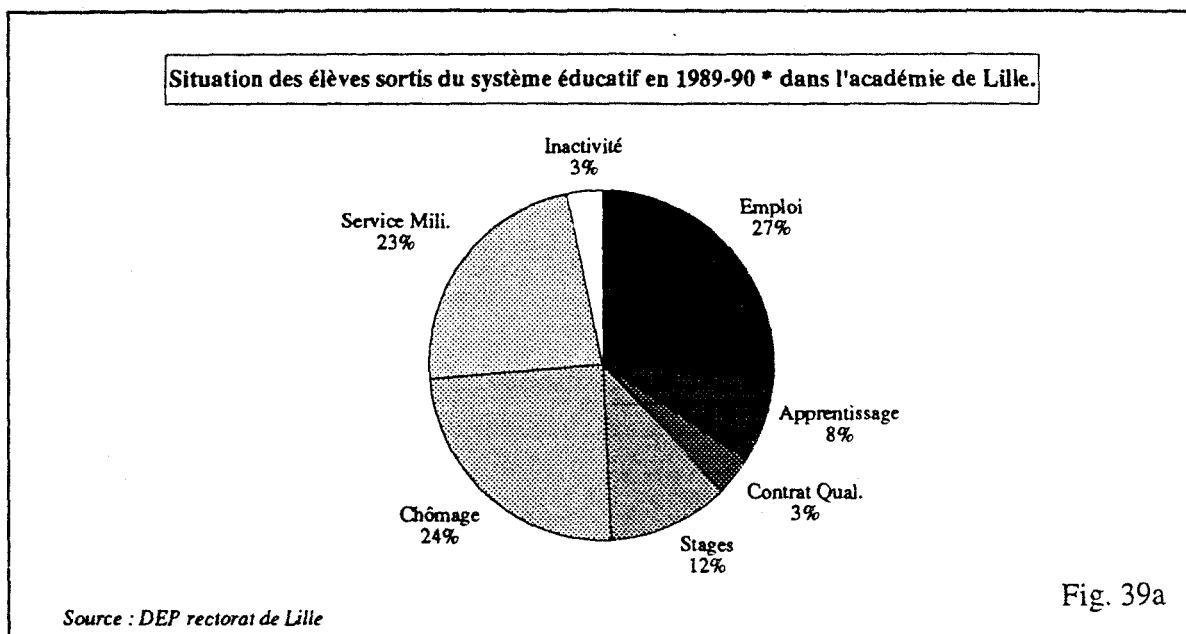
Les populations concernées vont donc varier selon l'indicateur utilisé. Tantôt elles seront issues d'enquêtes traitant spécifiquement de l'insertion ; dans d'autres cas, ce seront les éléments du recensement qui seront exploités. En conséquence, les chiffres ne traduisent pas forcément des réalités équivalentes : les individus, les périodes et les méthodes sont différents.

A. Les sortants du Nord-Pas-de-Calais accèdent plus difficilement à l'emploi.

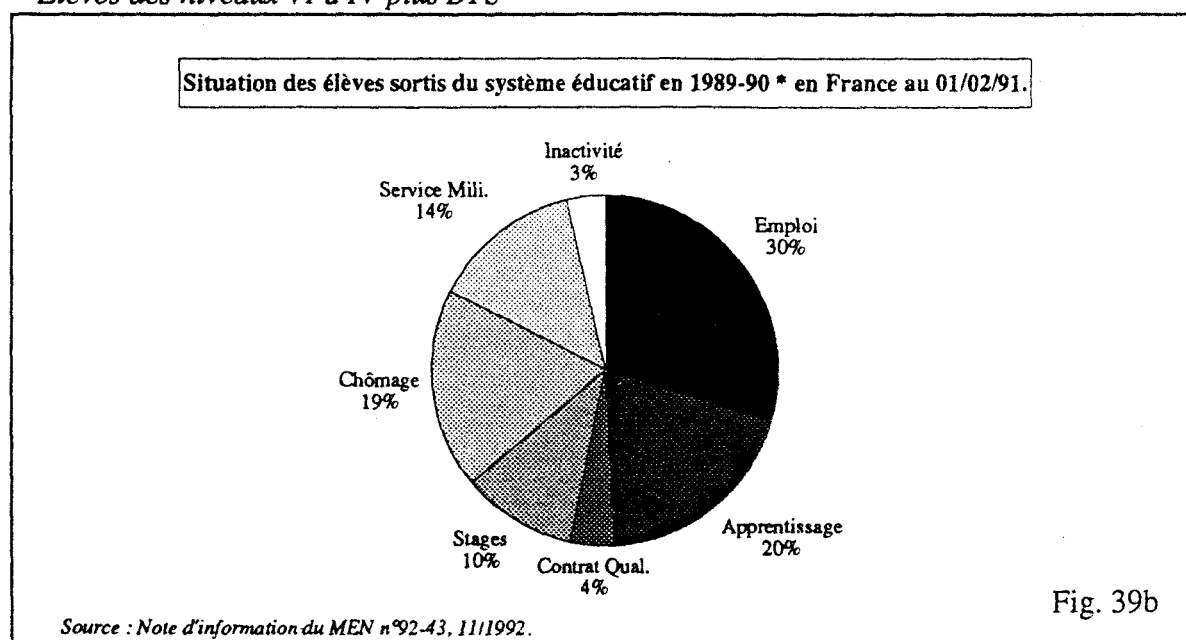
Pour étayer notre présentation de l'insertion professionnelle, nous allons utiliser les informations provenant de l'enquête couvrant l'ensemble du territoire et réalisée conjointement par la DEP et le CEREQ (Cf. première partie, second chapitre) ; il est nécessaire de préciser les populations comptabilisées par ces données.

Le champ de l'enquête couvre tous les établissements secondaires publics et privés, et tous les élèves ayant quitté le système scolaire de la cinquième à la terminale, à l'exception des sortants des classes terminales de l'enseignement général. Les réponses, recueillies par voie postale, déterminent la situation des sortants, de l'année scolaire précédente, au premier février de l'année en cours. Les jeunes sortants des formations supérieures ne sont donc pas interrogés, à l'exception, dans le Nord-Pas-de-Calais, des anciens élèves des sections de techniciens supérieurs. En effet, chaque académie à toute latitude pour exploiter plus complètement les questionnaires individuels, ce que fait le service statistique du Rectorat de Lille. Bien que cette enquête n'établisse pas de suivi des anciens étudiants, nous reviendrons par la suite sur la place des niveaux III et I+II dans notre étude du chômage des jeunes. Le champ d'application est donc particulier, puisqu' en dehors des biais propres à toutes enquêtes, il touche une population fragilisée à la fois par son statut et par son niveau de formation. Les jeunes sont forcément des primo-demandeurs et ne bénéficient pas des diplômes les plus valorisants. Au sein de l'ensemble

des jeunes, eux-mêmes déjà désavantagés, ils sont donc d'autant plus en but aux difficultés d'insertion, les situations qu'ils connaissent vont donc être en quelque sorte exacerbées.



* Elèves des niveaux VI à IV plus BTS



* Elèves des niveaux VI à IV

Ces deux graphiques (fig. 39 a et b) sont une bonne synthèse à la fois des problèmes propres aux jeunes à la fin de leur scolarité et de la position difficile de l'académie de Lille par rapport à la moyenne nationale, ils sont donc une bonne introduction des situations que nous allons développer par la suite.



En février 1991, un peu moins d'un tiers des jeunes sortis en juin 1990 ont un véritable emploi, sans d'ailleurs préjuger de la stabilité de celui-ci. Malheureusement, une proportion pratiquement équivalente est au chômage et cela sans tenir compte des situations plus ou moins précaires des stages ou des contrats de qualification.

On peut constater, qu'en dépit de l'apport qualitatif des anciens élèves de BTS, les sortants de l'académie de Lille connaissent un chômage beaucoup plus important que dans l'ensemble de la France. De même, la proportion de sortants suivant un stage d'insertion est plus élevée, alors que la part des jeunes ayant un emploi est plus faible.

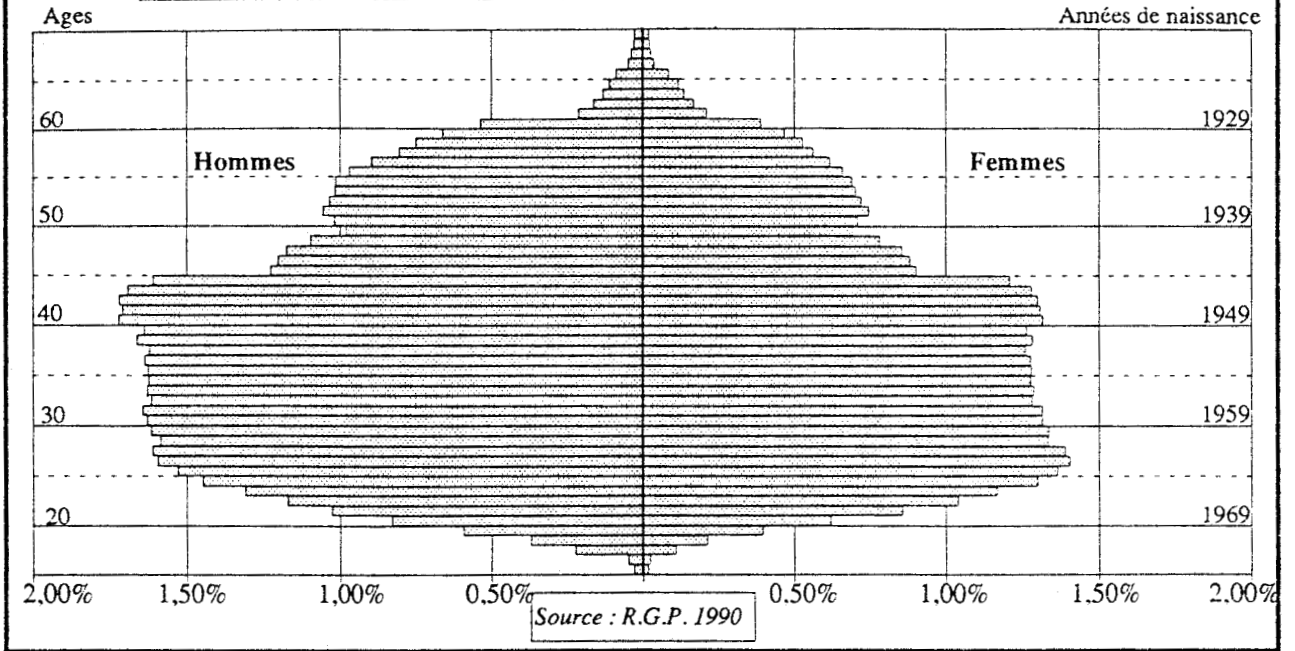
Ces écarts indiquent donc un accès à l'emploi plus difficile dans le Nord-Pas-de-Calais et une précarisation plus fréquente. On remarque également qu'un quart des jeunes de l'académie de Lille choisissent d'effectuer leur service militaire dès leur sortie du système éducatif. L'intégration des individus plus âgés, sortants des classes de BTS (15,15% du total des sortants), dans le champ de l'enquête régionale est en partie responsable de cette différence. En général, ces diplômés ont entre 20 et 22 ans, même si nous ne disposons pas d'information précise à ce sujet, ils arrivent donc au bout du sursis accordé très facilement jusqu'à 21 ans.

Cependant, le choix plus important des sortants régionaux de faire leur service national peut aussi correspondre à un désir de différer l'insertion professionnelle plutôt que d'être au chômage. D'ailleurs, en raison du champ de l'enquête, le service militaire tient une place légèrement excessive. En effet, les jeunes qui sont comptabilisés ont suivi des filières ne prédisposant pas à la poursuite des études mais incitant à l'entrée en activité dès l'obtention du diplôme. Donc, ils trouveront d'autant plus aisément un emploi qu'ils sont dégagés des obligations militaires, ce qui est d'ailleurs valable pour tous les jeunes hommes.

De plus, nous verrons par la suite que le service militaire, normalement égalitaire et devant concerner l'ensemble des individus, est en fait très inégalement effectué selon le niveau de diplôme : plus il est élevé et plus les chances de dispenses sont importantes. Le champ de l'enquête rassemble donc des jeunes ayant une probabilité très forte de connaître le service national, aussi nous reviendrons plus complètement sur son rôle.

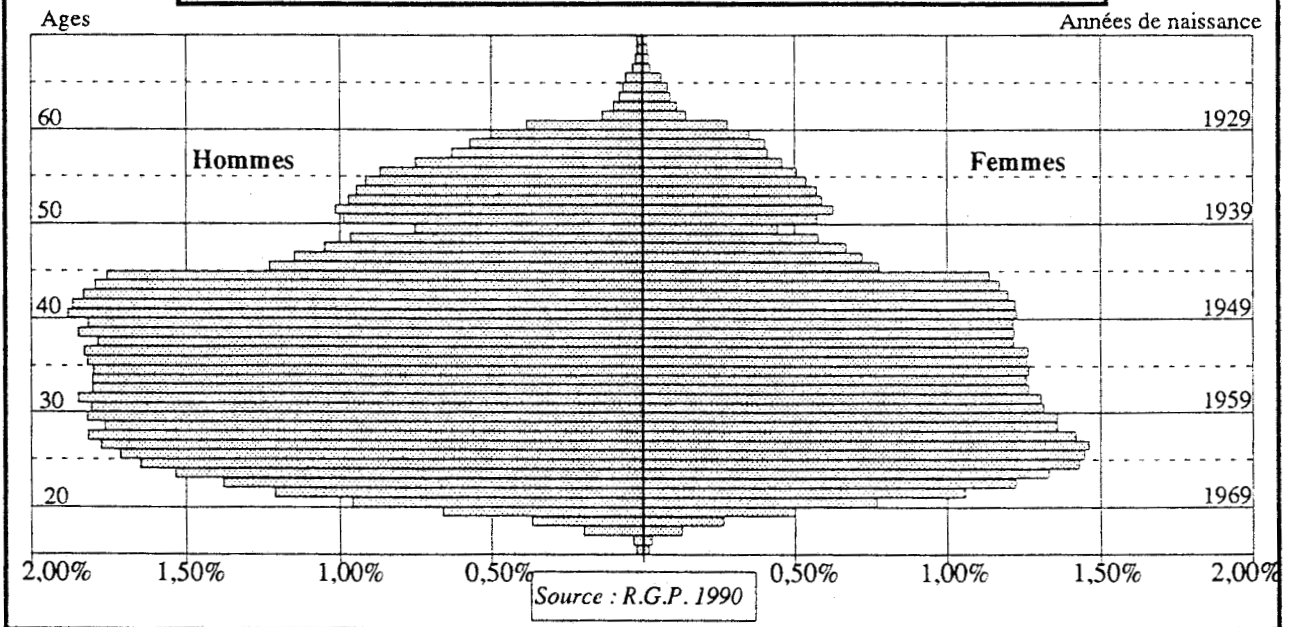
PYRAMIDE DES AGES DE LA FRANCE AU 01/01/1990, POPULATION ACTIVE.

Fig. 40a



PYRAMIDE DES AGES DU NORD-PAS-DE-CALAIS AU 01/01/1990, POPULATION ACTIVE.

Fig. 40b



Le chômage des sortants, que l'on peut observer à travers ces deux graphiques, est donc très spécifique, il porte à son maximum le phénomène ; d'autant qu'il concerne des individus dont le niveau de diplôme est relativement faible puisque les sortants des baccalauréats généraux et les étudiants ne sont pas comptabilisés. Pour toutes ces raisons, s'en tenir uniquement aux sortants revient à occulter une partie des jeunes en difficulté, notamment les chômeurs de longue durée.

Ces traits principaux, que l'on va retrouver ensuite dans les divers indicateurs que nous aborderons, confirment ce que l'on avait déjà lors de l'introduction de notre thèse, à savoir que l'insertion professionnelle, généralement plus ardue en France que dans les autres pays européens, l'est encore plus dans la région. Il reste maintenant à tenter de déterminer les causes de cette résistance, en étudiant successivement chaque catégorie et en premier lieu la population active jeune.

B. Une population active plus jeune dans le Nord-Pas-de-Calais, mais une activité moins intense.

La jeunesse démographique du Nord-Pas-de-Calais se répercute également dans la population active où les moins de 25 ans représentent 14,76%, contre 12,81% en moyenne nationale (fig. 40 a et b).

Pourtant, en y regardant de plus près, on constate que ce facteur n'est que partiellement responsable de cette place plus importante laissée aux jeunes. Plus directement, c'est à la fois à la sous-activité féminine régionale et à la faiblesse de l'activité à partir de 50 ans que l'on doit ce résultat.

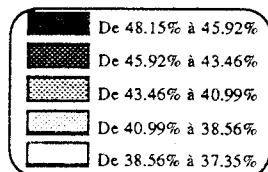
1. La faiblesse de l'activité des jeunes.

En effet, lorsque l'on rapporte le nombre des actifs à la population totale correspondante (taux d'activité), les jeunes du Nord-Pas-de-Calais (35,77%) apparaissent nettement moins actifs qu'en moyenne nationale (38,22%) (fig. 41).

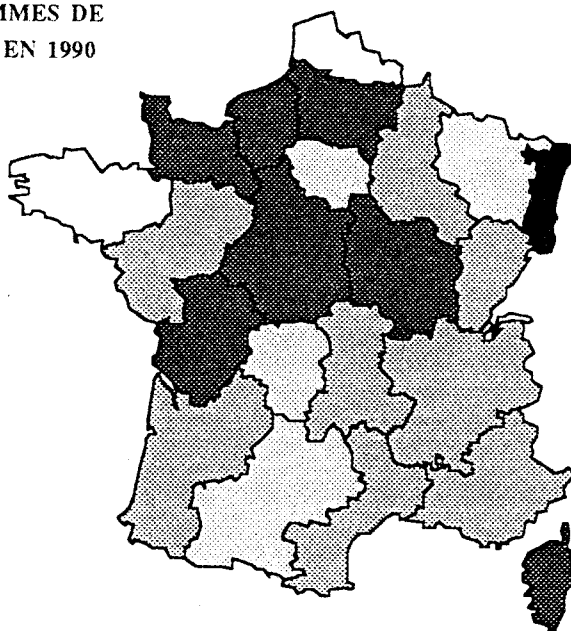
TAUX D'ACTIVITE DES HOMMES DE
15 A 24 ANS PAR REGION EN 1990

Fig. 41

Discrétisation selon l'écart-type :

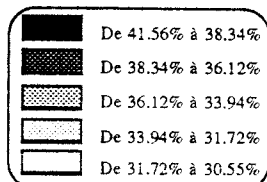


Moyenne = 42.25%
Ecart-type = 2.45%
Taux national = 41,31%

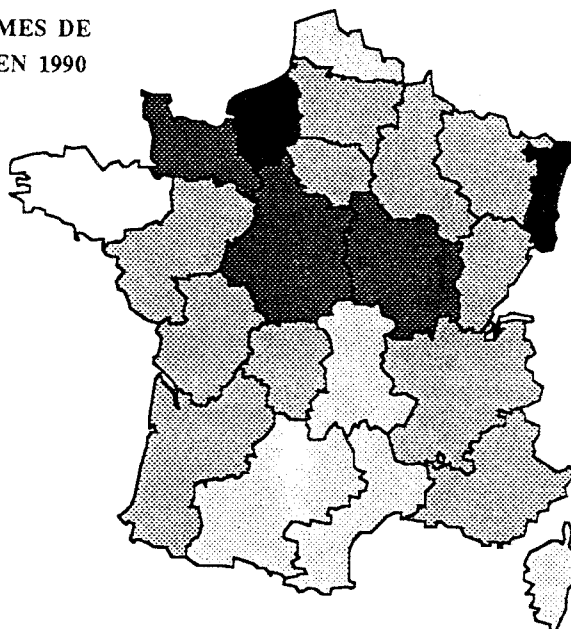


TAUX D'ACTIVITE DES FEMMES DE
15 A 24 ANS PAR REGION EN 1990

Discrétisation selon l'écart-type :

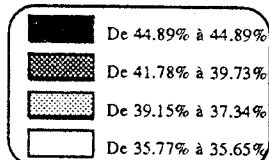


Moyenne = 35,05%
Ecart-type = 2,20%
Taux national = 35,02%

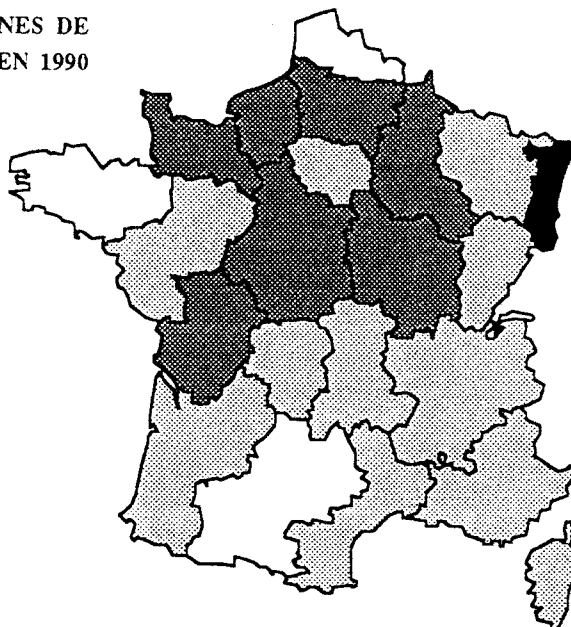


TAUX D'ACTIVITE DES JEUNES DE
15 A 24 ANS PAR REGION EN 1990

Discrétisation de Jenks



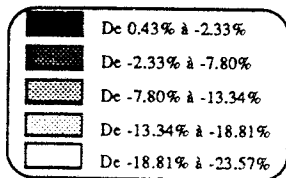
Moyenne = 38,73%
Ecart-type = 2,20%
Taux national = 38,22%



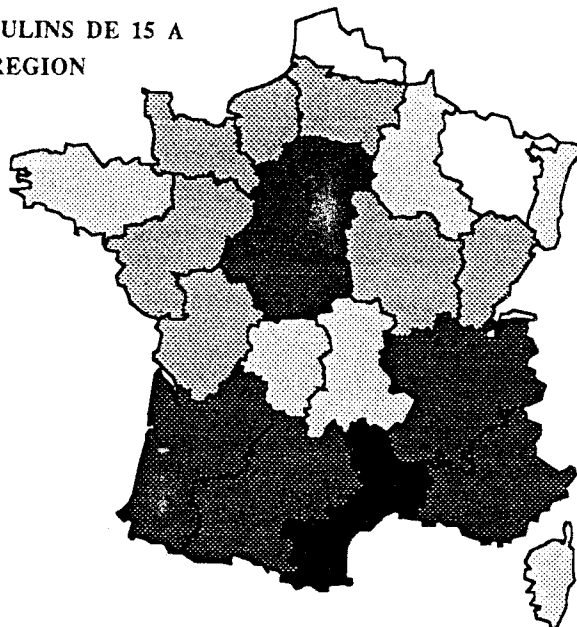
EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS MASCULINS DE 15 A 24 ANS ENTRE 1982 ET 1990 PAR REGION

Fig. 42

Discrétisation selon l'écart-type

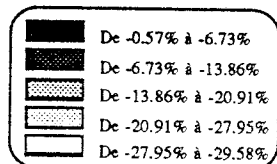


Moyenne = -10.53%
Ecart-type = 5.49%

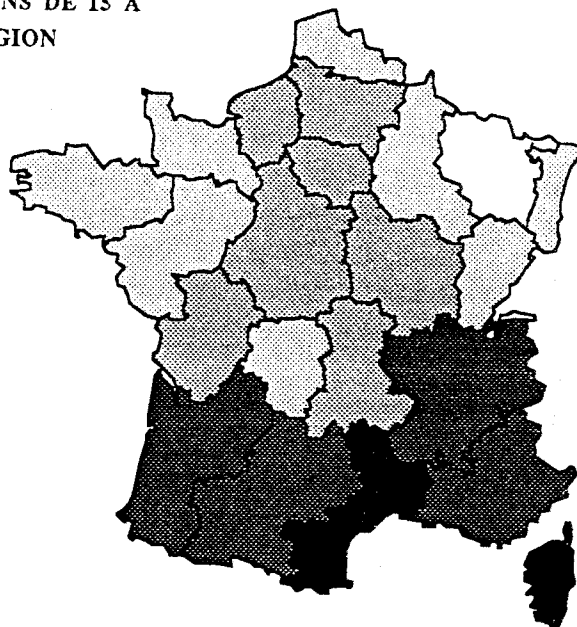


EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS FEMININS DE 15 A 24 ANS ENTRE 1982 ET 1990 PAR REGION

Discrétisation selon l'écart-type

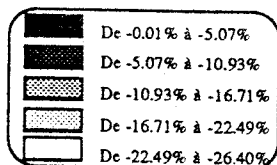


Moyenne = -17.33%
Ecart-type = 7.07%

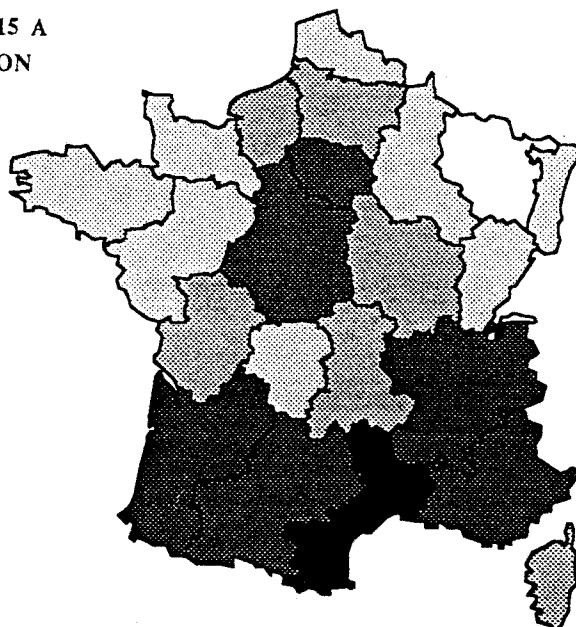


EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS DE 15 A 24 ANS ENTRE 1982 ET 1990 PAR REGION

Discrétisation selon l'écart-type



Moyenne = -13.77%
Ecart-type = 5.81%



En liaison avec l'allongement de la scolarité et les flux migratoires, la population active jeune régionale ne cesse de diminuer ; ce mouvement est également présent en Lorraine (fig. 42).

L'écart entre les deux taux est particulièrement sensible chez les jeunes hommes puisqu'il n'est que de 38% dans la région, contre 41% dans l'ensemble du pays. Cette faiblesse est à relier à la scolarisation masculine régionale plus forte qu'en moyenne nationale. On retrouve en effet un écart de même amplitude.

Pour les jeunes femmes, la différence est plus faible : 33,48% dans la région, pour 35,02% dans l'ensemble du pays. A priori, il est normal que les femmes soient moins actives que les hommes car elles sont plus nombreuses à poursuivre leurs études. Mais, nous avons vu dans le chapitre précédent, que contrairement à ce qui se passait généralement, les jeunes femmes de la région poursuivent moins fréquemment leurs études. Si elles ne sont plus scolarisées, on devrait logiquement les retrouver en activité. Or, à quelques rares exceptions près, les taux d'activité féminins régionaux sont toujours inférieurs à la moyenne nationale entre 15 et 24 ans. Dans les cas où il est supérieur, le différentiel enregistré ne correspond pas, en tout état de cause, à ce que l'on serait en droit d'attendre compte tenu des écarts en matière de scolarisation.

2. L'inactivité des jeunes femmes

Si les jeunes femmes du Nord-Pas-de-Calais n'apparaissent pas dans la population scolaire et dans la population active, c'est qu'elles sont très nombreuses à quitter le système scolaire sans pour autant entrer dans la vie active, *elles "préfèrent" donc l'inactivité*. Dans la région, 12% des femmes entre 20 et 24 ans se déclarent inactives en 1990 d'après le recensement, contre seulement 9% en moyenne nationale d'après l'Enquête Emploi. Cette inactivité est certes en baisse par rapport à 1982 (19,1%), mais seulement 2,19% des hommes du même âge sont dans une situation identique. Les jeunes femmes du Nord-Pas-de-Calais semblent donc reproduire les comportements de leurs aînées en matière d'activité. Mais on peut s'interroger sur la part de responsabilité prise par les traditions issues du contexte régional. En effet, la conjoncture économique peut contribuer à la persistance de cette inactivité.

Ce phénomène, nous l'avons vu, n'est pas spécifique aux jeunes filles, puisqu'il concerne l'ensemble de l'activité féminine régionale. On peut supposer que les facteurs intervenant globalement jouent de manière identique chez les plus jeunes. Cette inactivité contribue à diminuer la pression lors de l'entrée sur le marché du travail. Il correspond donc à un refus d'insertion face aux difficultés croissantes pour trouver un emploi. Au même titre que le chômage, il est donc un aspect important signalant les obstacles de l'insertion professionnelle. C'est pourquoi nous tenterons d'établir une liaison entre les disparités géographiques du chômage des jeunes au sein du Nord-Pas-de-Calais et l'intensité de l'inactivité.

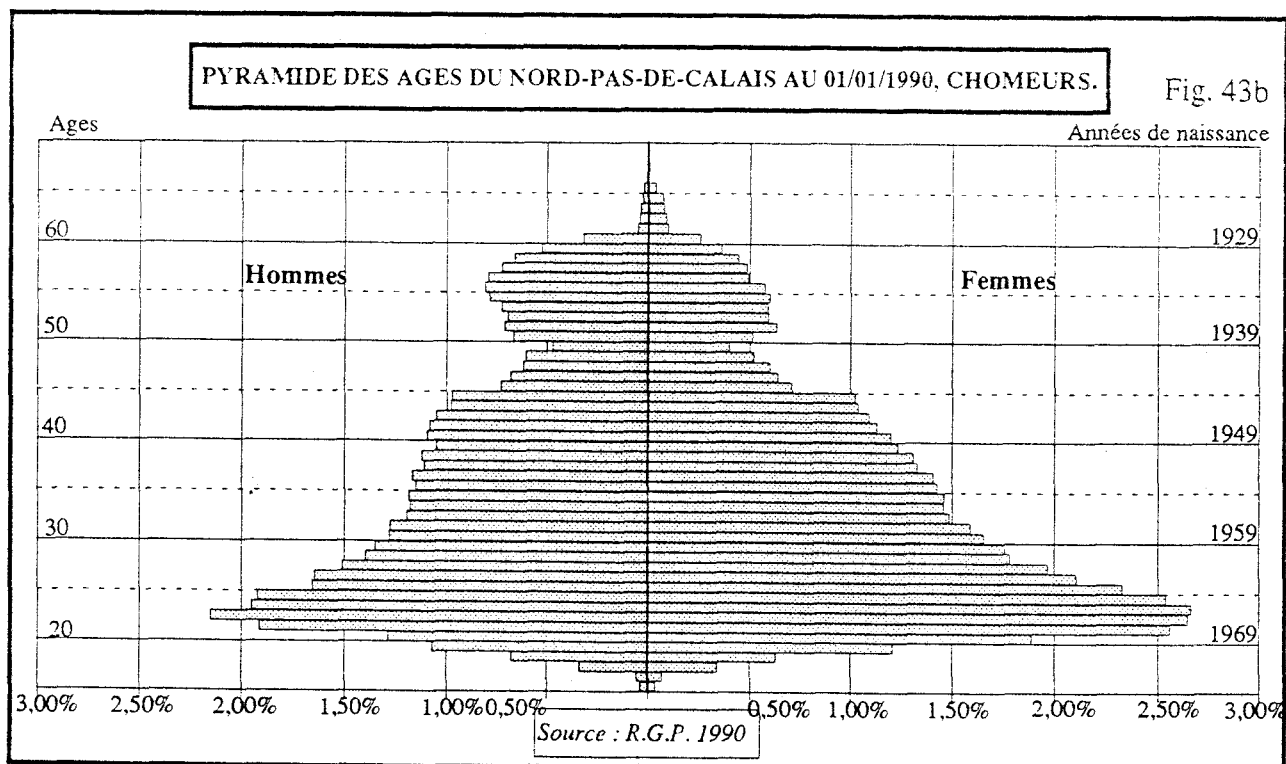
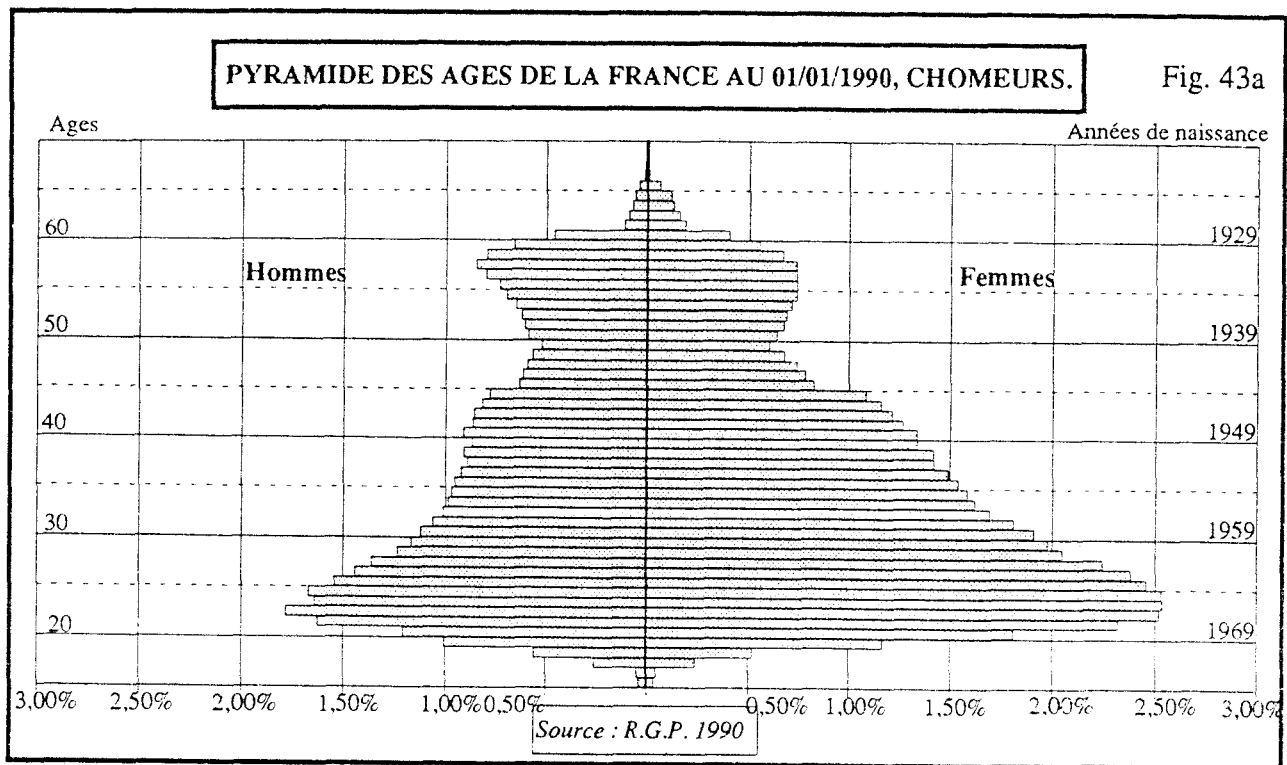
Les femmes, plus touchées que les hommes par le chômage, moins bien formées dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale, choisissent donc, à la fin de leur scolarité, de surseoir leur entrée en activité. Mais ce comportement est-il vraiment choisi? De même, est-il définitif ou correspond-t-il à un décalage de l'insertion qui interviendrait alors plus tard? Une enquête spécifique nous renseignerait utilement sur leur motivation et sur leur devenir.

Peu de choses existent sur ce sujet, concernant uniquement cette population, mais on peut supposer que cette réaction concerne essentiellement les jeunes filles les plus faiblement diplômées. L'enquête EVA indique, en effet, que près de 80% des filles inactives ont un niveau inférieur ou égal au niveau V (1). Sorties de l'enseignement secondaire avec au mieux un CAP ou un BEP, elles n'ont pas d'investissement scolaire à rentabiliser ou à faire valoir.

La variable économique n'est pas la seule responsable de cette inactivité. Les comportements démographiques sont en partie à l'origine de cette attitude. Ces jeunes filles contribuent à maintenir les traditions régionales de nuptialité précoce et de fécondité forte. La relation n'est pas systématique, mais étant donné leur niveau de diplôme, elles sont les plus à même de suivre cette voie. Il serait d'ailleurs intéressant d'établir la correspondance entre l'inactivité à cet âge avec le statut matrimonial et le niveau de fécondité.

La pression démographique que nous avons évoquée précédemment ne joue donc pas un rôle primordial dans les difficultés d'insertion du Nord-Pas-de-Calais, puisque l'intensité de l'activité des jeunes est inférieure à la

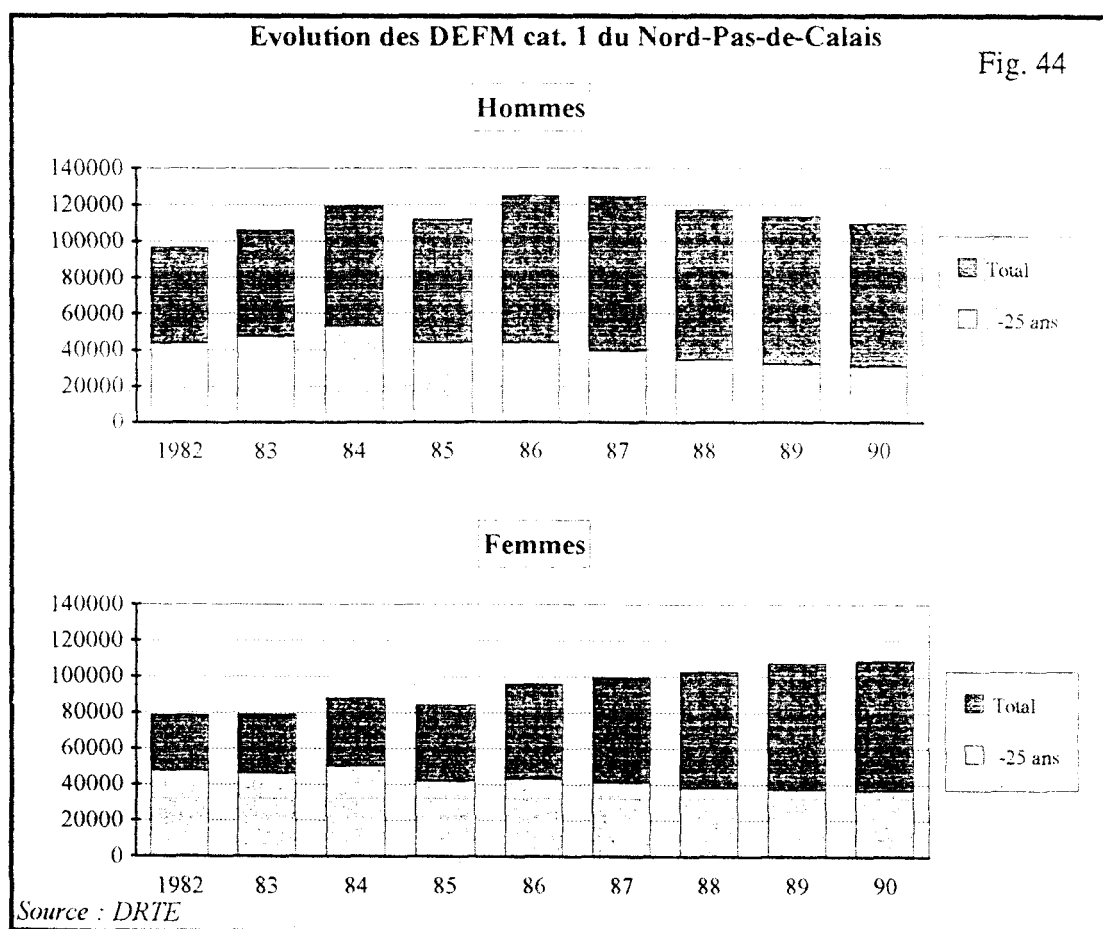
(1) : rappelons que cette enquête ne concerne pas l'enseignement général du second cycle long mais uniquement les filières techniques.



moyenne nationale, soit par le maintien dans le système scolaire, soit par le recours à l'inactivité. Elle place la région au même rang que la Bretagne, l'Île de France ou Midi-Pyrénées, toutes régions qui par ailleurs, nous le verrons dans un instant, se distinguent par la faiblesse du chômage des jeunes. La situation de sur-chômage des jeunes de la région (fig. 43 a et b) est donc inégalitaire, au vu de leur implication dans la vie active.

C. Le sur-chômage des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les chômeurs de moins de 25 ans représentent 26% des personnes sans emploi dans le Nord-Pas-de-Calais contre 23,6% dans l'ensemble du pays.



La place des jeunes parmi l'ensemble des chômeurs (fig. 44) ne cesse de décroître depuis 1984-1985, soit depuis la montée en puissance des mesures destinées à résorber le chômage des jeunes et la reprise économique de la fin des années 80. En fait, la baisse de la représentation des jeunes est le résultat d'un effet pervers des dispositifs d'insertion. Les entreprises ont licencié une

partie de leur personnel âgé pour bénéficier des exonérations accordées lors de l'embauche d'un jeune. Pourtant le sur-chômage juvénile persiste et le Nord-Pas-de-Calais reste particulièrement désavantagé. «Nous ne pensons pas que, même à moyen terme, en raison en particulier des mutations technologiques, on puisse se contenter de la conjugaison des effets de la relance économique et d'un flux plus réduit des jeunes sur le marché du travail. Même si ce phénomène opère une réduction sensible du chômage par rapport à la tension actuelle du marché de l'emploi, il ne sera pas en mesure de faire disparaître complètement cette tension.» (2)

Part des sortants au chômage ou en stage de l'académie de Lille. Tab. 4

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Chômage	40,5%	32,7%	27,8%	22,0%	19,4%	16,5%
Stages	16,3%	21,8%	25,3%	28,5%	30,5%	25,0%

Source : Enquêtes IVA DEP Rectorat de Lille.

Il n'est effectivement pas possible d'attribuer uniquement la baisse du chômage des jeunes aux dispositifs mis en place pour deux raisons. En premier lieu, parce que l'augmentation de la proportion des sortants en stages n'est pas équivalente au recul de celle des chômeurs (tab. 4). En second lieu, car la disparition progressive des principaux stages, comme les TUC à la fin de la décennie, n'entraîne pas une reprise immédiate du chômage. Ce traitement spécifique a donc servi d'impulsion à un mouvement qui s'est ensuite poursuivi en s'appuyant sur l'embellie économique de la fin des années 80. *De plus, si les dispositifs d'insertion ont permis de réduire les stocks annuels de jeunes demandeurs, il n'en a pas été de même pour les flux.* Nous le verrons effectivement par la suite, bon nombre des bénéficiaires sont retournés s'inscrire à l'ANPE, n'étant pas parvenu à trouver un véritable emploi à l'issue du stage.

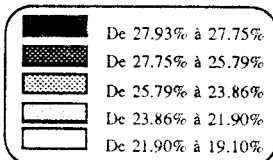
Les effets du traitement social qui a été mis en place ont surtout profité aux jeunes filles, puisqu'en 1982, deux chômeuses sur trois dans la région avaient moins de 25 ans, contre "seulement" une sur trois en 1990. *En 1982, plus de la moitié des chômeurs du Nord-Pas-de-Calais avait moins de 25 ans.* Ces mesures, associées à l'amélioration de la formation, ont permis de dissocier l'évolution du chômage des jeunes de celui des adultes, même si ce point est moins visible pour les jeunes hommes. Pourtant, après une baisse rapide jusqu'en 1988, la tendance s'est ralentie avec la fin des TUC et la

(2) : B. Schwartz, 1981, p.64.

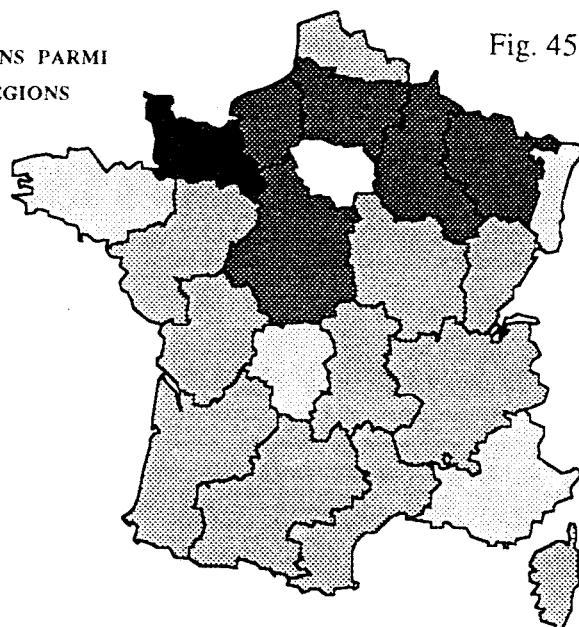
**PART DES CHOMEURS MASCULINS DE MOINS DE 25 ANS PARMIL
L'ENSEMBLE DES CHOMEURS EN 1990, FRANCE REGIONS**

Fig. 45

Discretisation selon l'écart-type :

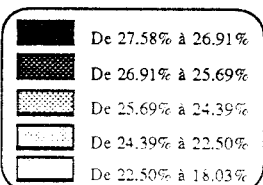


Moyenne = 24.84%
Ecart-type = 1.94%
Résultat national = 23,82%

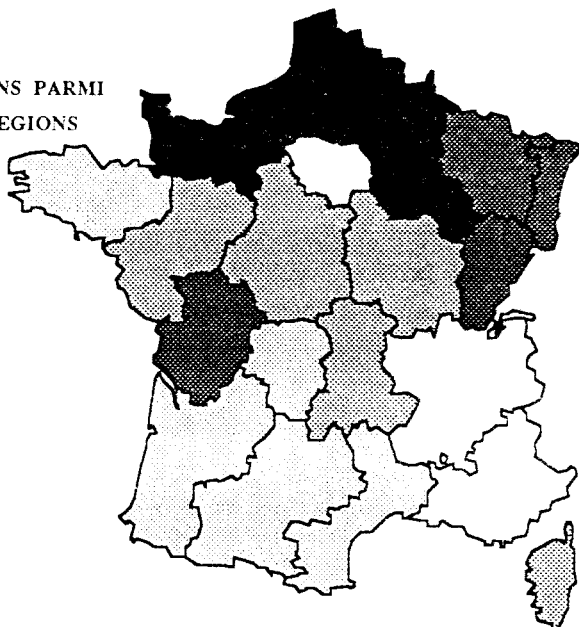


**PART DES CHOMEURS FEMININS DE MOINS DE 25 ANS PARMIL
L'ENSEMBLE DES CHOMEURS EN 1990, FRANCE REGIONS**

Discretisation en classes d'égaltes populations

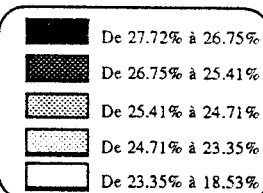


Moyenne = 24.48%
Ecart-type = 2.44%
Résultat national = 23,49%

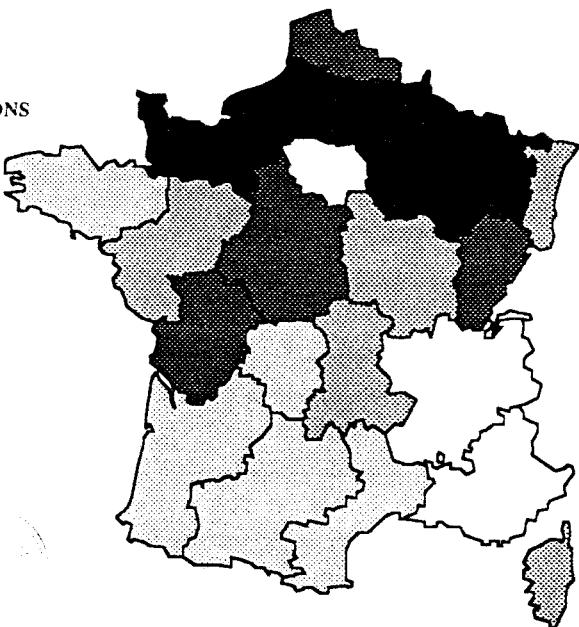


**PART DES CHOMEURS DE MOINS DE 25 ANS PARMIL
L'ENSEMBLE DES CHOMEURS EN 1990, FRANCE REGIONS**

Discretisation en classes d'égaltes populations



Moyenne = 24.63%
Ecart-type = 2.11%
Résultat national = 23,62%



diminution des SIVP, et, entre 1988 et 1990, aucune disposition nouvelle d'ampleur comparable n'est venue assurer le relais. A la lecture de ces graphiques, on constate donc que ces moyens mis en place pour lutter spécifiquement contre le chômage des jeunes ont eu un impact considérable dans la région, justifiant l'étude approfondie que nous mènerons par la suite.

En 1990 (fig. 45), le Nord-Pas-de-Calais s'inscrit dans un ensemble septentrional où les jeunes forment en général plus du quart des demandeurs d'emplois. A ce propos, on peut remarquer que la région se distingue pour les résultats masculins. La proportion de jeunes chômeurs est moins élevée qu'en Picardie, en Champagne-Ardenne ou en Lorraine. Cette faiblesse relative est liée à l'ampleur du chômage masculin dans la région, consécutif aux retraits industriels.

Ce groupe, dont sont exclues l'Ile de France et la Bretagne, présente une forte similitude avec le document se rapportant aux jeunes sortis sans diplôme. Il semble donc y avoir relation entre l'absence de formation et le chômage des jeunes. Il faut néanmoins tempérer cette affirmation, car, lorsque l'on mesure l'intensité du chômage par des taux (fig. 46 et 47), la partie Nord du pays perd de son homogénéité et de nouveaux ensembles apparaissent. C'est le cas du littoral méditerranéen avec en particulier le Languedoc-Roussillon. Cette région est, avec le Nord-Pas-de-Calais, celle qui présente les taux de chômage les plus élevés. Que ce soit entre 15 et 19 ans ou entre 20 et 24 ans, ces deux régions se distinguent du reste du pays.

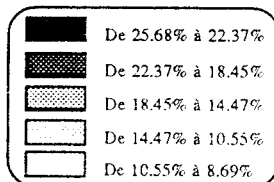
Si dans les deux cas, le marché de l'emploi régional ne parvient pas à satisfaire les demandes des jeunes, les facteurs limitatifs sont distincts. En effet, le Languedoc-Roussillon, et plus largement toutes les régions méridionales, est handicapé par les arrivées massives et constantes de migrants venant surtout d'autres régions françaises. L'offre économique locale ne parvient pas à absorber ce surplus exogène. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le contexte économique, la structure des diplômés, sont les responsables de cette résistance pour accéder à un emploi.

Dans la région, outre le sur-chômage global dont sont victimes les jeunes, le chômage masculin, tout particulièrement entre 15 et 19 ans, se révèle très préoccupant. Alors que 12,3 points séparent le taux masculin du taux féminin sur le plan national, dans la région cette différence se réduit à 10,9 points. De même, dans cette tranche d'âge, le rapport de masculinité est très

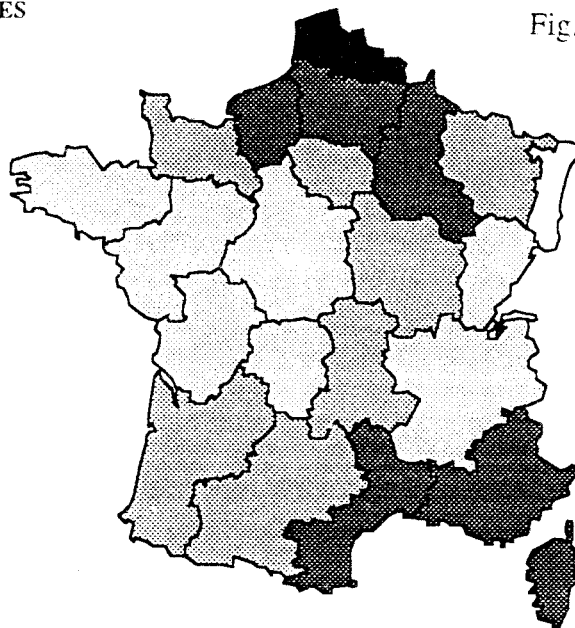
TAUX DE CHOMAGE MASCULIN DES
15-19 ANS EN 1990 PAR REGION

Fig. 46

Discretisation selon l'écart-type :

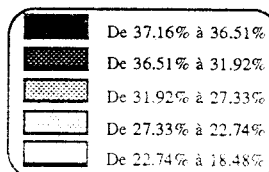


Moyenne = 16.48%
Ecart-type = 3.94%
Taux national = 16,33%

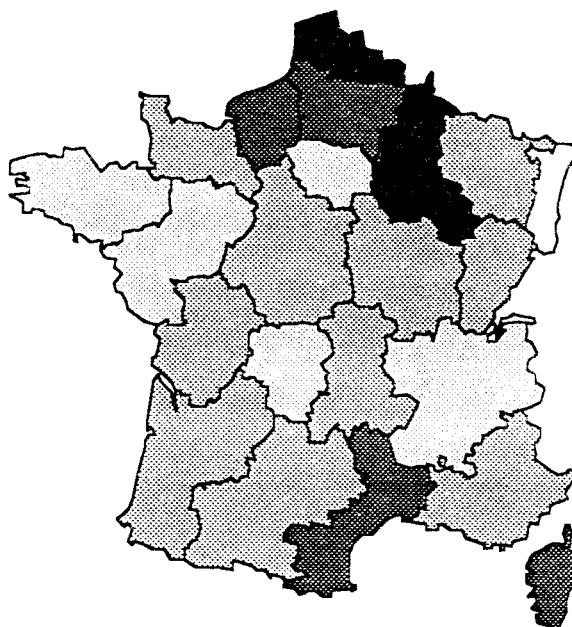


TAUX DE CHOMAGE FEMININ DES
15-19 ANS EN 1990 PAR REGION

Discretisation selon l'écart-type :

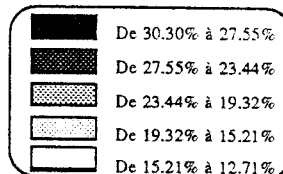


Moyenne = 29.65%
Ecart-type = 4.60%
Taux national = 28,63%

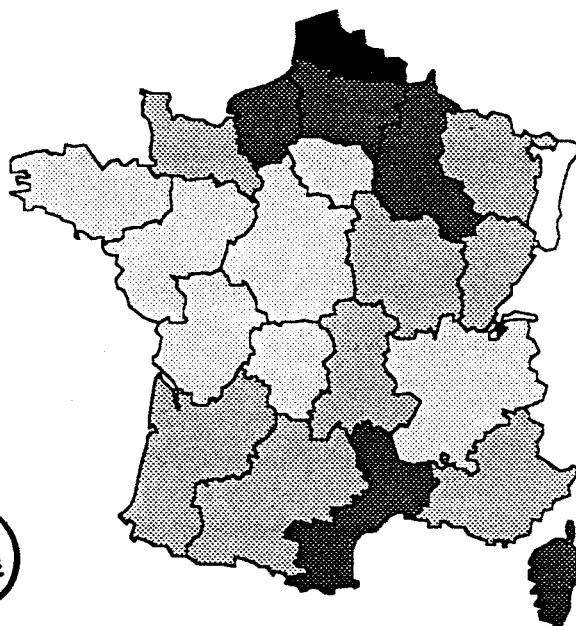


TAUX DE CHOMAGE DES 15-19
ANS EN 1990 PAR REGION

Discretisation selon l'écart-type :



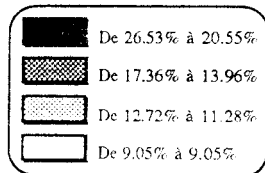
Moyenne = 21.41%
Ecart-type = 4.10%
Taux national = 20,96%



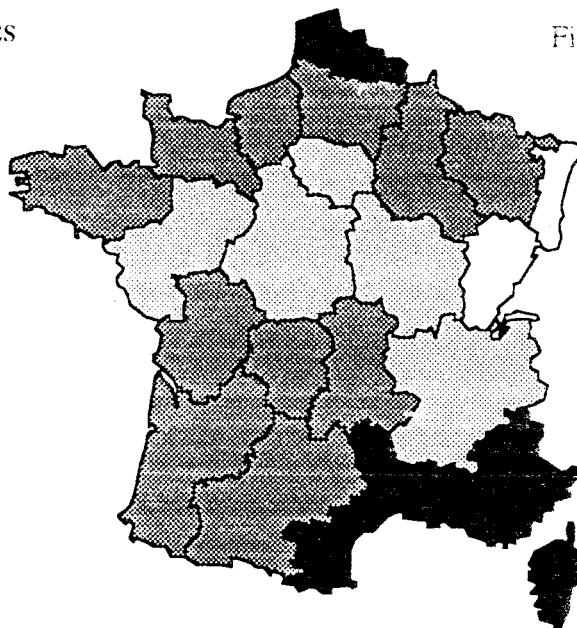
TAUX DE CHOMAGE MASCULIN DES
20-24 ANS EN 1990 PAR REGION

Fig. 47

Discrétisation de Jenks

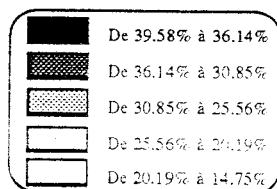


Moyenne = 15.61%
Ecart-type = 4.52%
Taux national = 14,84%

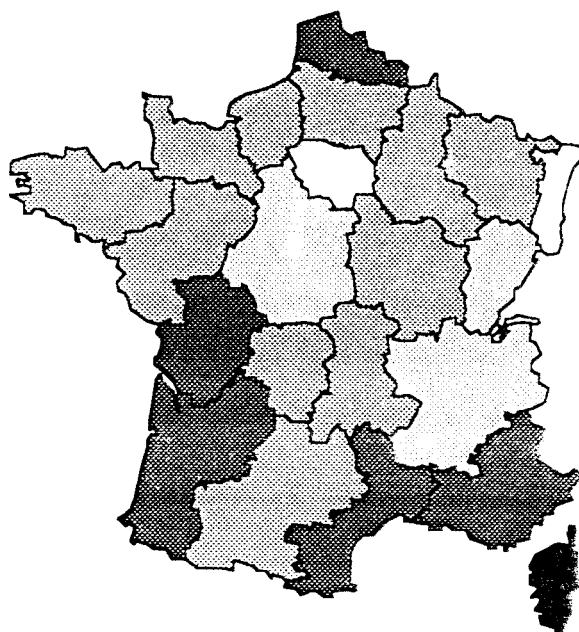


TAUX DE CHOMAGE FEMININ DES
20-24 ANS EN 1990 PAR REGION

Discrétisation selon l'écart-type :

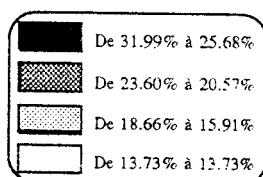


Moyenne = 28.21%
Ecart-type = 5.30%
Taux national = 25,27%

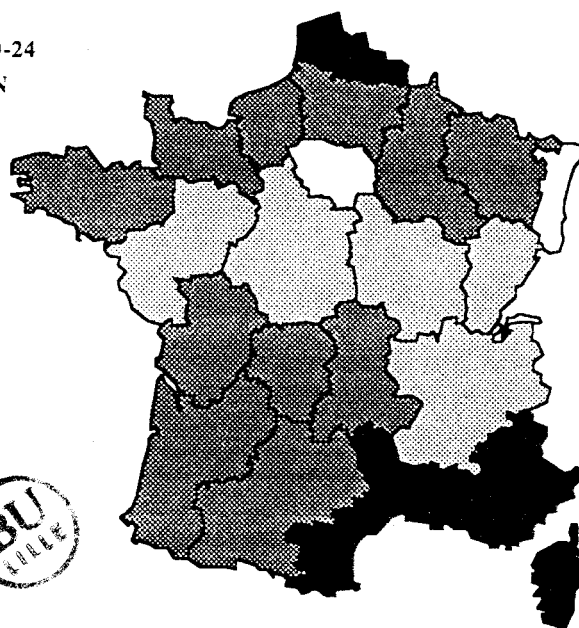


TAUX DE CHOMAGE DES 20-24
ANS EN 1990 PAR REGION

Discrétisation de Jenks



Moyenne = 21.33%
Ecart-type = 4.59%
Taux national = 19,68%



proche de l'équilibre. La disparité entre les deux sexes, si elle est toujours présente, est donc plus faible dans la région qu'en moyenne nationale.

Entre 15 et 19 ans, on peut supposer que les actifs masculins à la recherche d'un emploi aient suivi une formation courte à vocation technique, nous le vérifierons par la suite. Dans ce cas, ils postulent à un emploi dans l'industrie, secteur, nous l'avons vu, très durement frappé par la restructuration industrielle. Ces jeunes sont donc confrontés à des difficultés équivalentes à celles de leurs aînés. Si, chez les jeunes femmes, nous avons pu constater une certaine reproduction entre les générations en matière d'inactivité, nous semblons être en mesure d'établir la même conclusion pour les jeunes hommes à propos du chômage. Il nous faudra donc vérifier ce point lorsque nous aborderons la répartition des chômeurs selon le niveau de formation.

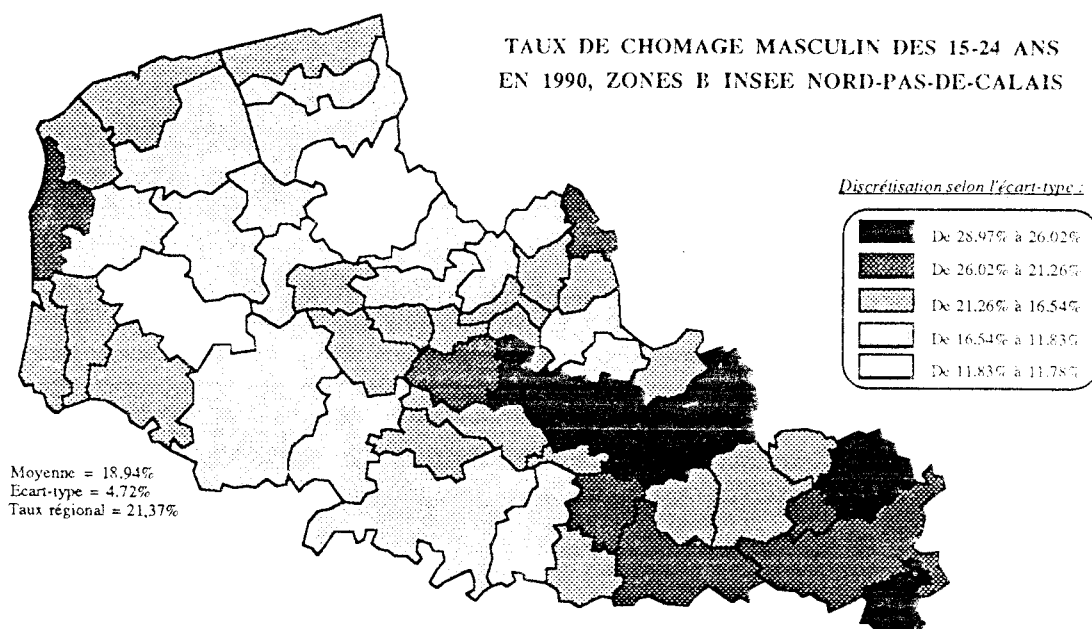
Contrairement à des régions comme l'Alsace où l'activité des jeunes est intense et précoce, le Nord-Pas-de-Calais est donc dans une position déséquilibrée. De même, l'intensité du chômage en Haute-Normandie est "logique" compte tenu de l'entrée rapide sur le marché de l'emploi des jeunes et de leur faible niveau de formation. La région connaît, certes, un retard qualitatif dans la structure des jeunes diplômés, mais il ne peut justifier, à lui seul, le sur-chômage régional. d'autant plus si l'on considère la relative faiblesse de l'activité juvénile.

D. Chômage et inactivité dans le Nord-Pas-de-Calais : une certaine correspondance géographique.

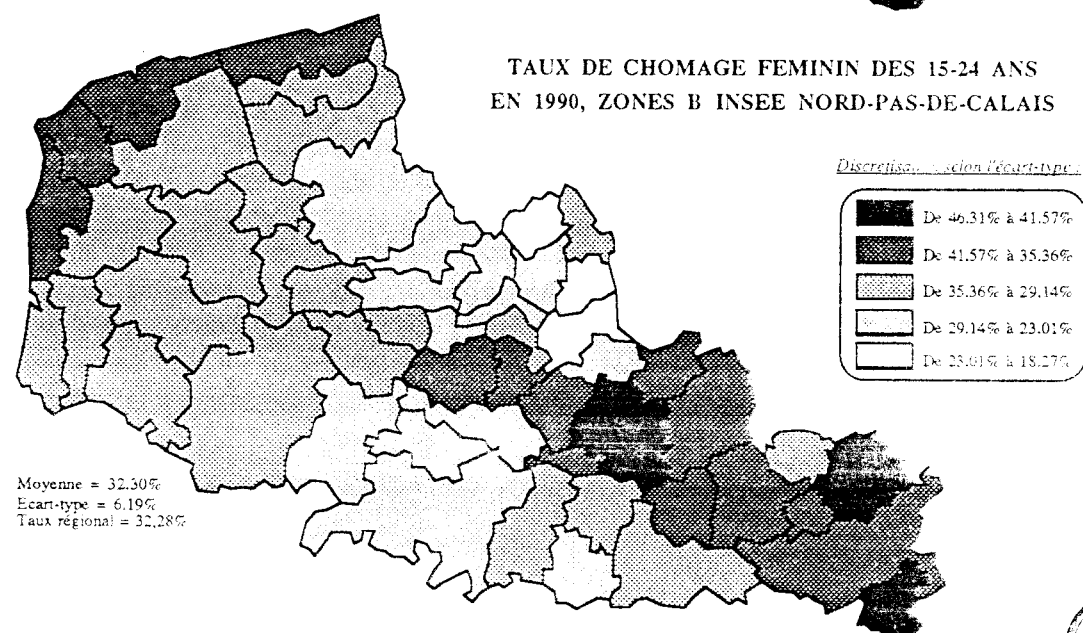
Nous l'avons vu, le chômage est un bon indicateur de l'insertion professionnelle et, dans le cas du Nord-Pas-de-Calais, l'inactivité l'est également. Pour mesurer l'influence de cette dernière nous avons donc calculé la part des inactifs par rapport aux jeunes qui ne sont plus scolarisés. Pour lui donner une validité supplémentaire nous avons limité cette proportion aux individus entre 20 et 24 ans. De plus, nous avons constaté précédemment que ce phénomène était très spécifique aux jeunes filles, nous présenterons donc uniquement les résultats féminins, même si dans certaines zones, il est vrai peu nombreuses, les inactifs représentent jusqu'à 7% des "sortis". En dehors de ces cas exceptionnels, seuls moins de 3% des hommes entre 20 et 24 ans sont concernés.

Fig. 48

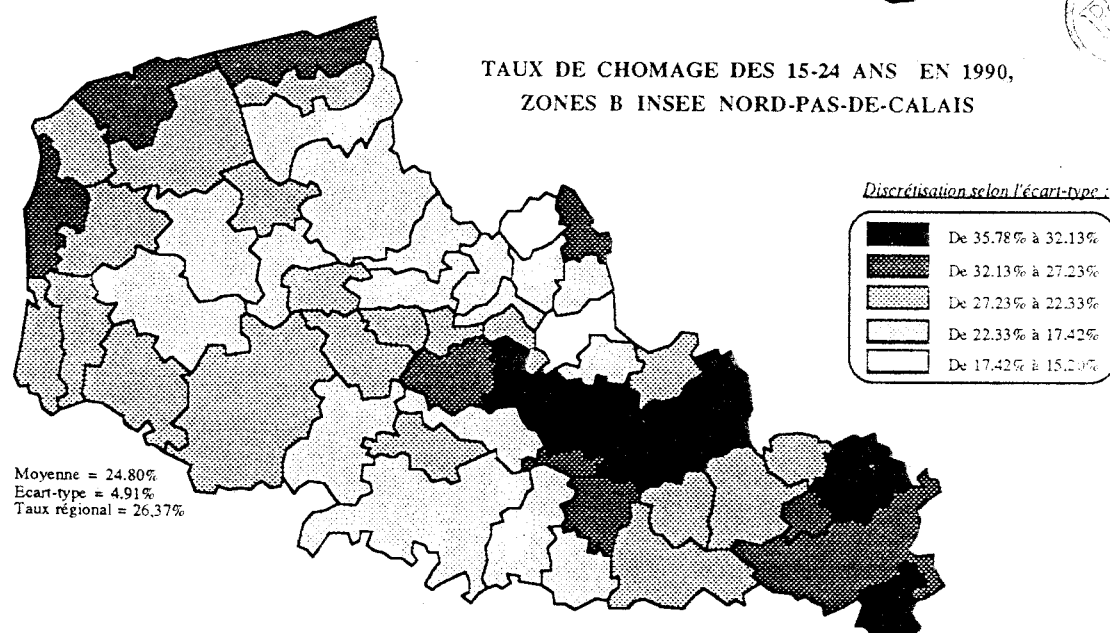
TAUX DE CHOMAGE MASCULIN DES 15-24 ANS
EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



TAUX DE CHOMAGE FEMININ DES 15-24 ANS
EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



TAUX DE CHOMAGE DES 15-24 ANS EN 1990,
ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



1. Les secteurs de sur-chômage.

Que ce soit chez les hommes ou les femmes, un secteur se détache par la force des taux de chômage des moins de 25 ans (fig. 48). Il rassemble les zones de la région lensoise, le douaisis, le valenciennois, et il se prolonge dans le bassin de la Sambre en intégrant une partie du cambrésis.

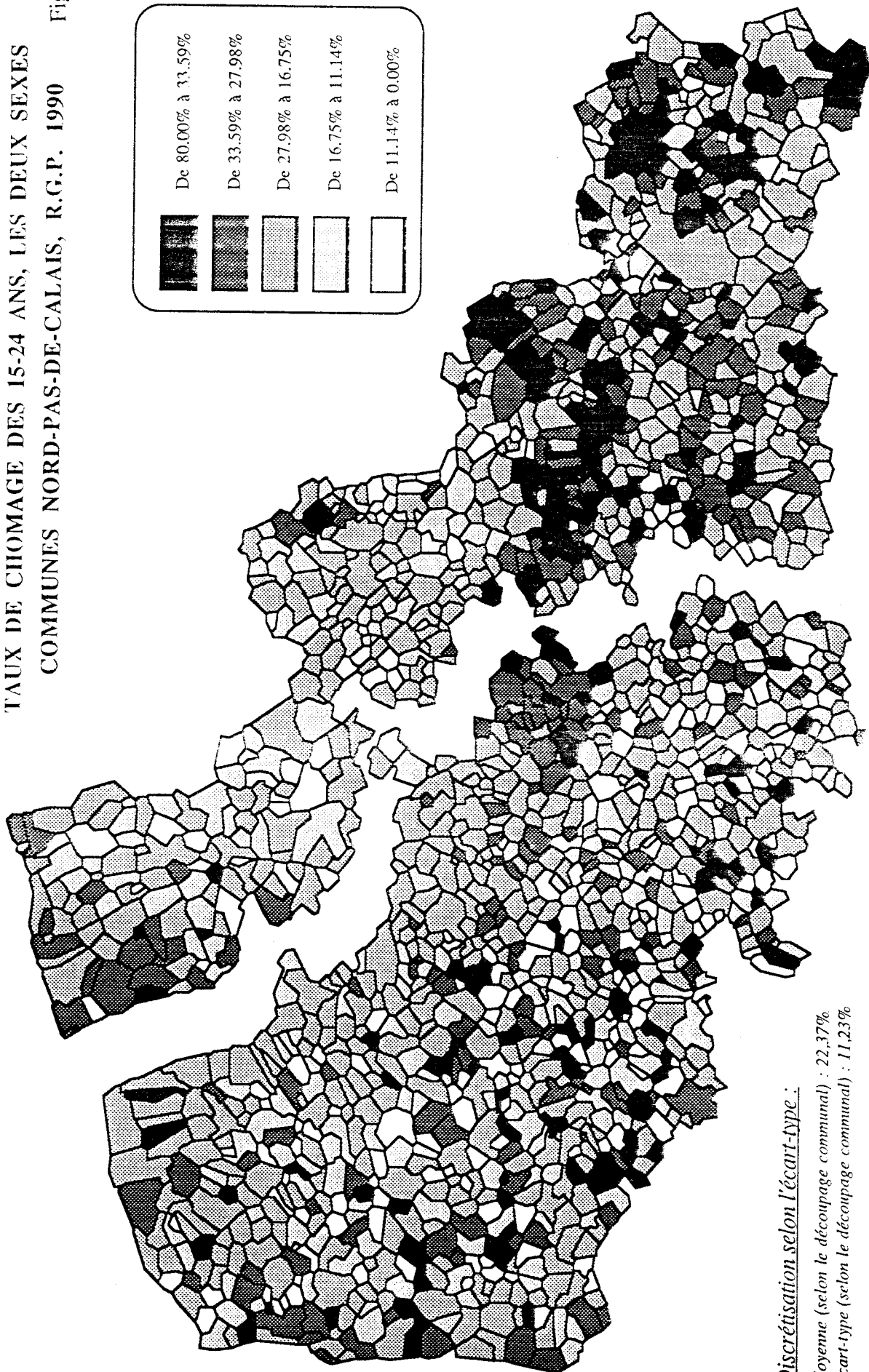
C'est donc pratiquement tout l'ex-Bassin Minier, à l'exception du béthunois, qui connaît des difficultés importantes, allant semble-t-il en augmentant au fur et à mesure que l'on se dirige vers l'Est. Cette progression renvoie à l'évolution distincte de l'activité économique entre l'Ouest et l'Est du bassin. Pourtant, au sein de cet ensemble, on identifie des poches où les taux dépassent 30%, elles concernent les zones de Douai, Somain-Aniche, Valenciennes, Denain, Maubeuge et Aulnoye-Aymeries. *Dans ces zones, plus d'un jeune actif sur trois est donc sans emploi!* A la différence des zones du bassin de la Sambre, les principales communes de l'ex-Bassin Minier ne sont pas responsables du niveau élevé des taux de chômage (fig. 49). Au Sud-Est de la région, les communes d'Haumont, Maubeuge et Aulnoye-Aymeries concentrent les mauvais résultats qui se répercutent sur l'ensemble de la zone.

Dans la zone centrale, par contre, les principales villes sont relativement épargnées, à l'exception de Denain, et ce sont les communes périphériques, qui par leur nombre et par le niveau de leur taux, donnent cette ampleur au chômage. Ce phénomène est donc géographiquement plus diffus dans cette partie de la région. Il est vrai que l'activité industrielle du bassin de la Sambre, très polarisée, n'a pas entraîné de diffusion spatiale, tant dans son implantation, que dans son aire de recrutement.

L'inactivité féminine reprend, en partie, la localisation du chômage en soulignant le centre et l'Est du bassin ainsi que le bassin de la Sambre, où une jeune fille sur cinq entre 20 et 24 ans a quitté le système scolaire sans pour autant s'engager dans la vie active (fig. 50). Cumulées avec les chômeuses de la tranche d'âge correspondante, ce sont alors près des deux tiers des "sorties" qui sont sans emploi dans ces zones! La tradition industrielle n'a jamais laissé beaucoup de place à l'activité féminine et l'inactivité y est relativement traditionnelle. Néanmoins, cette partie de la région illustre parfaitement ce que nous évoquions lors de la première partie, à savoir le caractère inévitable du chômage. Aussi, dans le cas présent, les jeunes filles réagissent en rejetant

TAUX DE CHOMAGE DES 15-24 ANS, LES DEUX SEXES
COMMUNES NORD-PAS-DE-CALAIS, R.G.P. 1990

Fig. 49



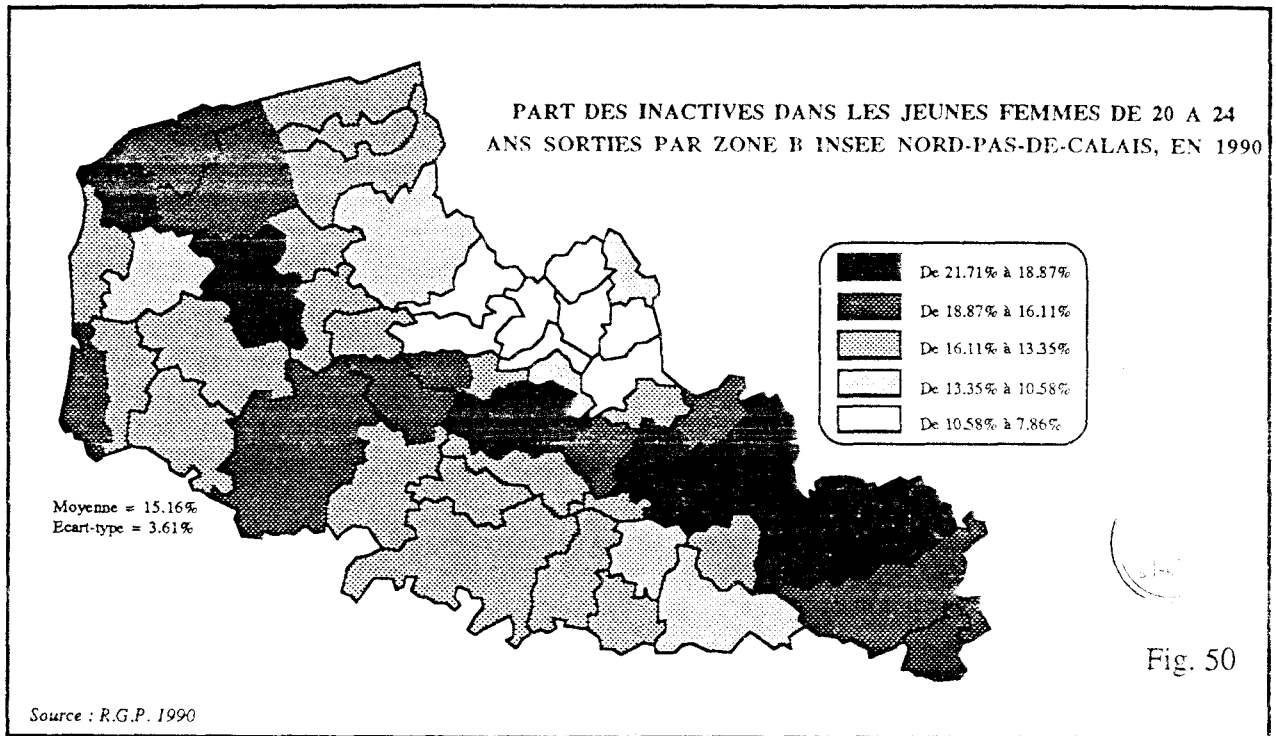
Discrétisation selon l'écart-type :

Moyenne (selon le découpage communal) : 22,37%

Ecart-type (selon le découpage communal) : 11,23%



l'activité qui ne paraît les mener qu'au chômage, devenant alors ce que l'on appelle des travailleurs découragés.



L'ancien Bassin-Minier n'est pas le seul secteur de sur-chômage régional, même s'il est le plus vaste. Deux autres espaces se détachent par des taux largement supérieurs à la moyenne.

Le premier, très localisé, s'applique à la zone de Roubaix-Tourcoing (et tout spécialement la commune de Roubaix), qui se distingue beaucoup plus clairement à travers les résultats masculins. Cela n'enlève rien à la force du chômage féminin, mais, dans ce cas, Roubaix-Tourcoing, comme d'ailleurs l'ensemble de l'agglomération lilloise bénéficie des possibilités d'emplois dans le secteur tertiaire. Apparemment, les jeunes hommes ne bénéficient pas des mêmes facilités.

Les zones de la bordure littorale, de Dunkerque à Boulogne, constituent le second foyer de sur-chômage extérieur à l'ex-Bassin Minier. La zone de Boulogne ressort comme le principal secteur pour les deux sexes, mais ce sont les jeunes femmes qui éprouvent les plus grandes résistances dans l'accès à l'emploi sur l'ensemble du littoral. Ce secteur est le seul où l'on peut noter de

nettes différences spatiales entre les deux sexes. Les emplois dans l'industrie dunkerquoise, calaisienne (tunnel sous la Manche) ou audomaroise profitent effectivement plus aux jeunes hommes. Nous avons déjà signalé combien cette partie de la région était éloignée des zones d'emplois tertiaires comme la métropole lilloise, et le chômage féminin élevé est suivi d'une forte inactivité. Les jeunes femmes du littoral semblent donc "préférer" rester sur place et chômer, ou demeurer inactives, plutôt que migrer.

Dans toute cette partie Ouest du Nord-Pas-de-Calais, le niveau de chômage élevé va de pair avec une intense activité et des indicateurs de sorties importants. La correspondance entre l'entrée précoce sur le marché du travail, la faiblesse de la formation et la force du chômage est donc établie. Mais ce principe ne se vérifie pas systématiquement comme dans le cas du valenciennois ou du bassin de la Sambre.

En effet, nous avons constaté qu'il n'y a pas de corrélation mathématique satisfaisante pour conclure à l'existence d'une relation entre le taux de scolarisation et le taux de chômage des jeunes à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais. On ne peut donc pas lier les deux phénomènes, élément que nous avons déjà observé lors d'une précédente recherche concernant uniquement l'ancien Bassin Minier (3).

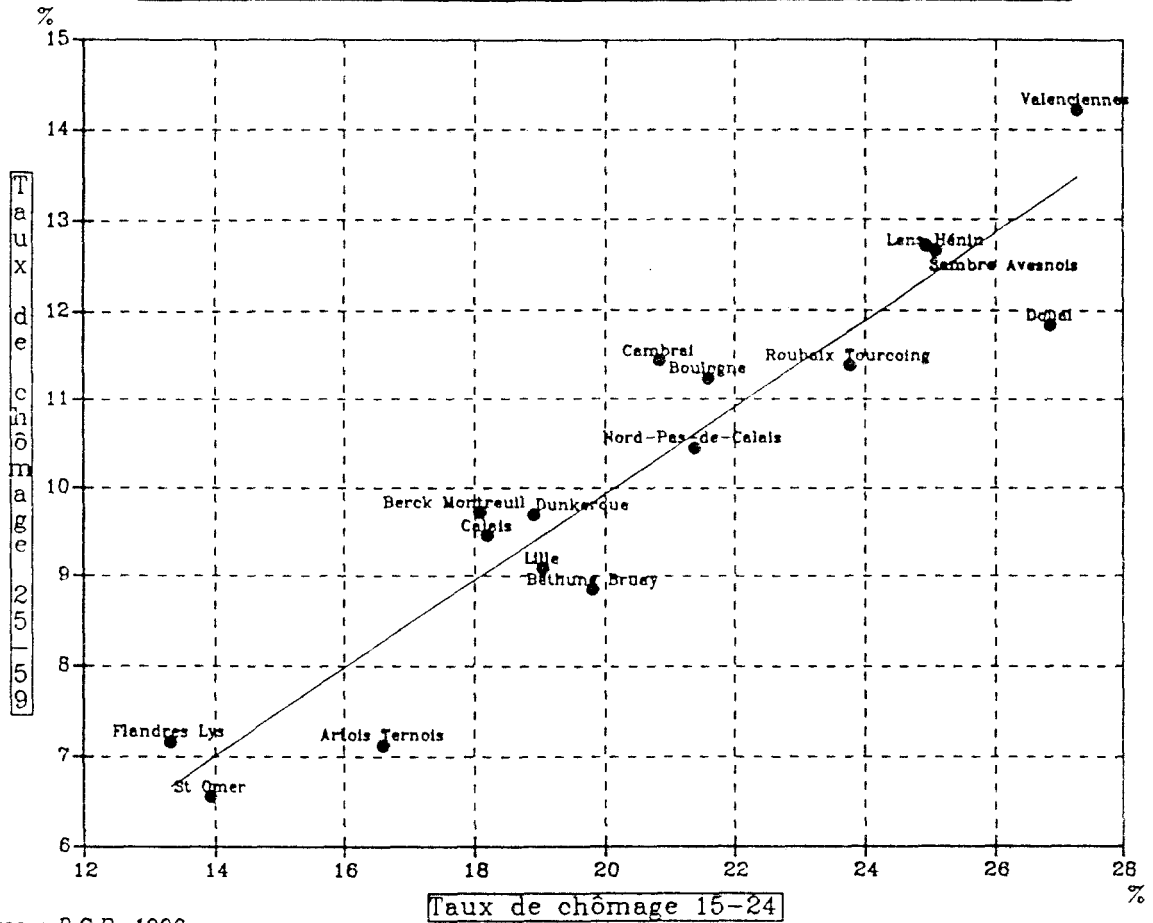
Par contre, une relation très forte, de nature identique, existe entre le chômage des moins de 25 ans et le chômage des adultes (25-59 ans), et par voie de conséquence le chômage tous âges (fig. 51 a et b). *Les disparités intra-régionales du chômage des jeunes ne sont donc pas spécifiques à cette partie de la population active mais s'inscrivent dans un schéma plus vaste*. On peut supposer que les inégalités entre les divers niveaux de diplômes subsistent, mais sont-ils le facteur essentiel?

Après avoir constaté la persistance des sans-diplômes et celle des faibles niveaux de formations chez les jeunes, nous présumons que c'est cette continuité qui explique la force de la corrélation. Peut-on pour autant parler de reproduction inter-générationnelle qui se manifesterait géographiquement? L'étude du chômage en fonction du niveau de formation apportera sans doute des éléments de réponses à cette question.

(3) : J.-L. Hotte et V. Piédanna 1988.

Fig. 51a

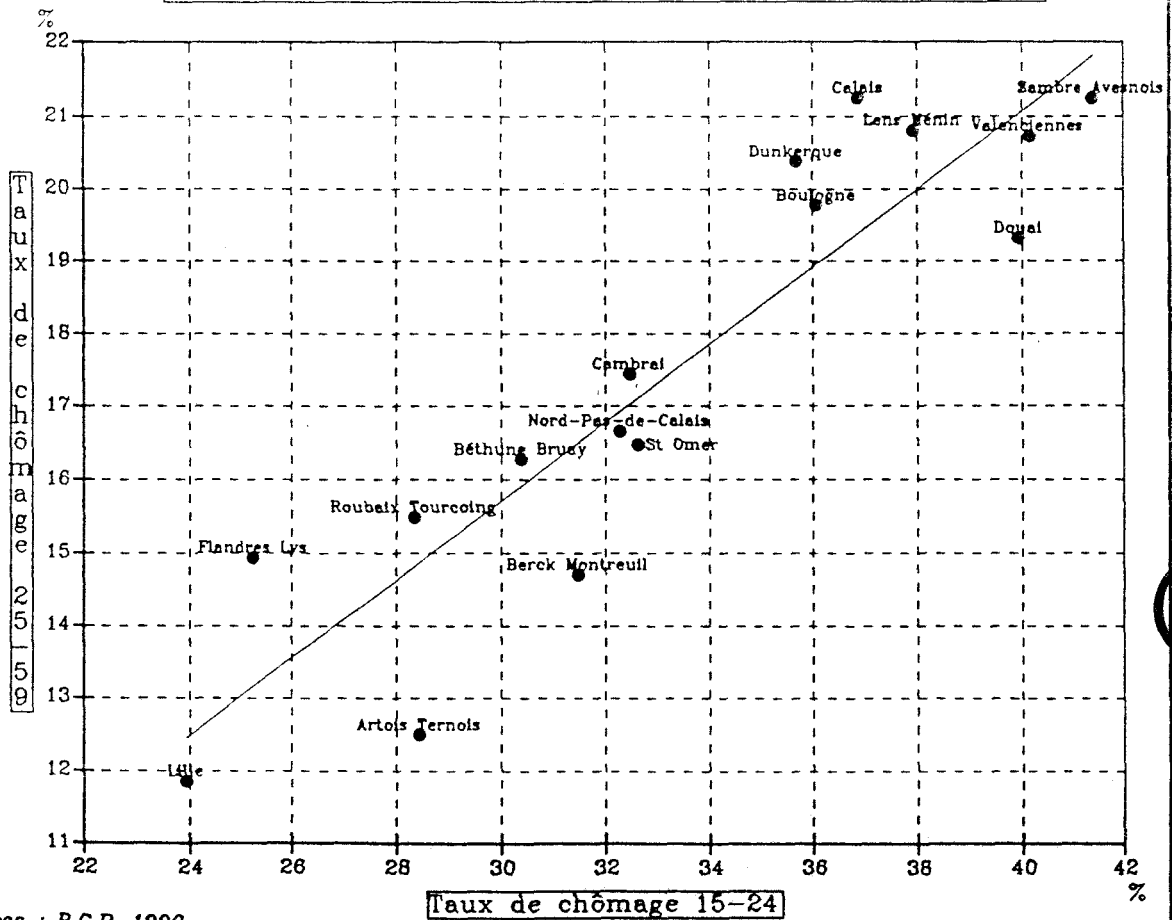
Taux de chômage des moins de 25 ans et des adultes masculins par zone A Insee du Nord-Pas-de-Calais en 1990



Source : R.G.P. 1990

Fig. 51b

Taux de chômage des moins de 25 ans et des adultes féminins par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais en 1990



Source : R.G.P. 1990



Si l'on admet que le chômage des adultes est un bon reflet de la situation économique locale, les difficultés d'insertion professionnelle semblent donc influencées plus directement par la conjoncture que par le maintien ou non dans le système scolaire. Cela justifie donc pleinement notre présentation détaillée du contexte économique régional.

Mais, la correspondance entre les deux phénomènes n'est pas aussi forte selon le sexe, puisqu'elle est plus ténue pour les taux féminins. Dans ce cas, les jeunes femmes semblent éprouver moins de résistance que leurs aînées face à l'emploi. Cette différence tient sans doute à l'orientation toujours importante des jeunes hommes vers des emplois industriels devenus très peu nombreux, alors que les jeunes filles peuvent espérer plus de réussites dans le tertiaire et abandonnent, peut-être plus fréquemment, les secteurs occupés par leurs aînées.

On peut donc départager deux des facteurs primordiaux du sur-chômage chez les jeunes :

- En premier lieu, l'insuffisance de la formation et surtout les arrivées massives et précoces sur un marché de l'emploi *limité* sont à l'origine de l'ampleur du chômage sur le littoral, notamment dans sa partie Sud, dans le centre de l'ancien Bassin Minier et à la pointe Sud de la région, dans la zone de Trélon.
- Par ailleurs, le contexte économique *déprécié* handicape les jeunes quel que soit leur nombre dans le valenciennois ou, moins nettement, dans le bassin de la Sambre. Cet élément semble d'ailleurs intervenir différemment selon les sexes, les jeunes femmes paraissant moins sensibles à ce déterminant. «Le chômage des jeunes reflète donc tout autant les tendances les plus récentes de la transformation de l'économie et des modes de production, que le déséquilibre global entre l'offre et la demande.»(4)

Dans le second cas, les jeunes sont donc "victimes" du contexte ; ainsi, si l'on relativise la place des jeunes chômeurs parmi l'ensemble des demandeurs d'emplois, l'extrémité Est de l'ex-Bassin Minier et la zone de Maubeuge se singularisent beaucoup moins nettement.

Par contre, dans le centre du bassin (Douai, Lens-Hénin), les arrière-pays du boulonnais et du calaisis, et les zones rurales de l'Artois et de l'Avesnois, les jeunes forment environ le tiers des demandeurs. Dans ces

(4) B. Schwartz, 1981, p.64.

zones, le chômage des jeunes est donc un trait particulier ; mais il ne prend pas forcément un caractère négatif puisque l'Artois, par exemple, a un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale.

La place occupée par les jeunes ne doit pas nous amener à conclure sur la faiblesse du chômage des adultes ; si cela se vérifie dans le dernier cas, il n'en est rien, au contraire, pour le douaisis ou la zone de Lens-Hénin.

2. La Flandre et la métropole relativement épargnées.

Si le département du Nord se révèle plus touché que le Pas-de-Calais, il détient également des zones privilégiées, où le taux de chômage est même inférieur à la moyenne nationale.

Une fois de plus, la métropole lilloise s'illustre par ses bons résultats. traditionnellement marqué dans la région, ce sous-chômage s'est accentué dans les années 1975-80, lors de la forte montée du chômage dans les zones industrielles de la vallée de l'Escaut. Le phénomène bénéficie surtout aux jeunes filles qui trouvent dans ce centre d'activités tertiaires de nombreuses opportunités d'emplois. Aussi, l'inactivité féminine y est la plus faible de tout le Nord-Pas-de-Calais. En outre, la structure socio-professionnelle, privilégiant les catégories encore épargnées en 1990, conduit mécaniquement à un sous-chômage. En relation avec la forte scolarisation, la pression démographique est assez faible sur le marché du travail et les jeunes sont mieux formés que dans le reste de la région. Pour autant, les emplois répondant à ce niveau de qualification ne sont pas forcément disponibles en nombre suffisant dans l'agglomération. L'étude du chômage des diplômés du supérieur sera donc très précieuse dans le cadre de la métropole.

La Flandre, à travers les zones de Wormhoudt, Hazebroucq et Merville, auxquelles on peut associer le béthunois, composent le second secteur de sous-chômage régional. Il est un bon exemple de la responsabilité de la conjoncture économique dans l'ampleur du chômage des moins de 25 ans. En effet, contrairement aux zones lilloises, le taux d'activité et l'indicateur de sortie indiquent des entrées massives sur le marché de l'emploi. Certes, cette zone est à la seconde place régionale pour les jeunes de 20 à 24 ans ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, mais ils ne forment au demeurant qu'un cinquième des "sortis". Ce n'est donc pas uniquement en fonction de cette

valeur qualitative que la différence peut intervenir. Les ressources d'emplois, tant masculins (industrie automobile, verrerie), que féminins (tertiaire lillois), permettent aux jeunes de trouver des débouchés à proximité et sont les principaux motifs de cette relative réussite.

Les jeunes du Nord-Pas-de-Calais, à travers le chômage et l'inactivité, connaissent donc des difficultés d'insertion modulées selon le sexe et l'ampleur des phénomènes. Elles sont peu visibles dans la métropole, mais la durée de la scolarisation, et donc la faiblesse des entrées en activité, biaisent une partie de ce constat. Ces facteurs interviennent beaucoup moins en Flandre, territoire où l'insertion semble donc la plus facile.

En second lieu, un groupe rassemblant les zones rurales du Sud de la région, allant du cambrésis à l'Artois, se situe dans une position moyenne, aidé par un tissu économique assez dense de PME-PMI et par une faible pression démographique. Nous rappelons, en effet, que cette portion du Nord-Pas-de-Calais présente une proportion de 15-24 ans assez faible.

Enfin, un dernier groupe se signale par des niveaux de chômage très préoccupants. Il réunit la vallée de la Sambre, l'ex-Bassin Minier et le littoral. Pourtant il faut distinguer les bassins de l'Escaut et de la Sambre, où une reprise de l'activité pourrait profiter aux jeunes, du boulonnais, où l'insuffisance de la formation et le manque de débouchés invalident *durablement* l'éventualité d'une amélioration. Dans le valenciennais, le douaisis ou dans la Sambre, on retrouve, en effet, le rapport inégalitaire observé à l'échelle de la région, entre la faiblesse de l'activité et la force du chômage.

Si le taux d'activité et l'indice de sortie décrivent la masse de jeunes ayant choisi de travailler, le chômage montre donc si ce choix a été suivi de succès. Cependant, si le chômage met en évidence les problèmes d'insertion, il ne permet pas d'en déterminer les causes immédiates. Ainsi, dans certaines zones, l'emploi disponible incite les jeunes à stopper leurs études et à entrer dans la vie active et fait bien sûr varier le chômage. Dans d'autres, la valeur des individus s'avère déterminante pour expliquer les résistances. Cette première approche du chômage devra donc être complétée par une étude détaillée des caractéristiques des jeunes chômeurs, notamment en ce qui concerne leur durée de chômage.

II. Précarité de l'emploi des jeunes.

Nous l'avons dit dans la première partie, le chômage n'est pas le seul indicateur de l'insertion professionnelle, le type et le statut de l'emploi nous renseignent également sur les conditions du passage à la vie active. Avant d'en venir véritablement à l'emploi, nous allons aborder le service national, catégorie marginale, mais dont le rôle dans l'insertion ne peut être négligé.

A. Le service national : rupture ou refuge?

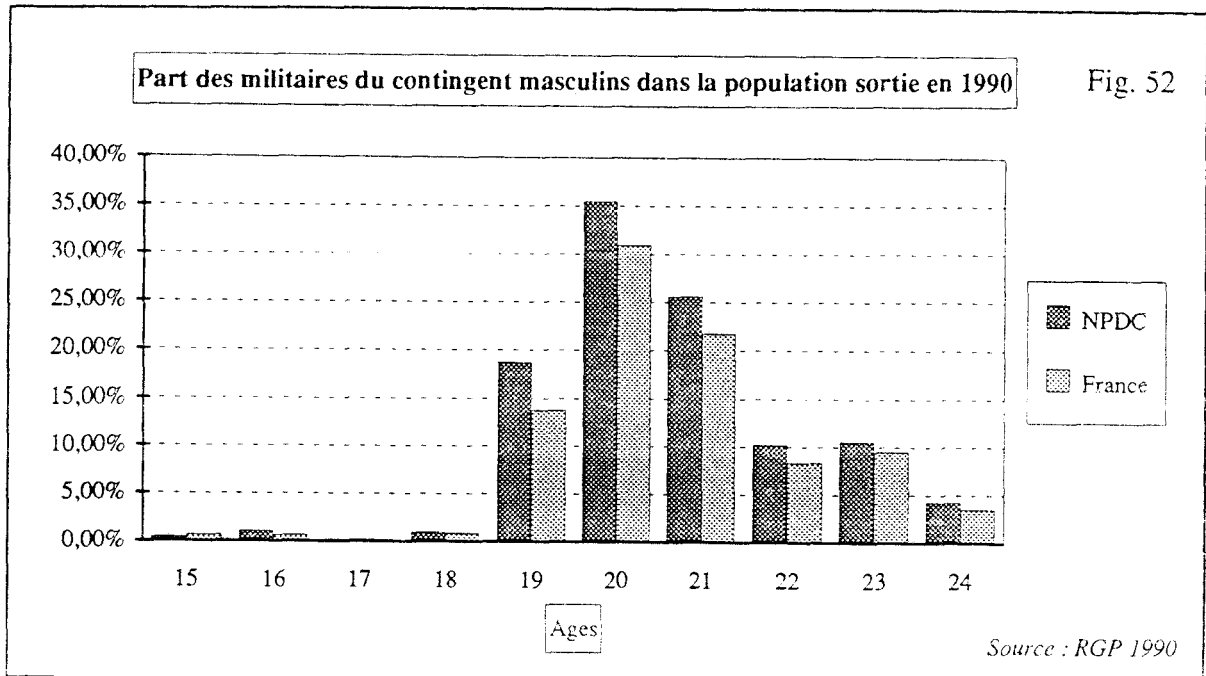
1. Quel rôle pour le service national dans l'insertion professionnelle?

Le service national, période "d'inactivité" forcée, concerne presque uniquement les jeunes hommes puisqu'en 1990, seules 122 jeunes femmes de moins de 25 ans déclarent effectuer leur service dans le Nord-Pas-de-Calais (dans le cadre du volontariat), contre 18 782 jeunes hommes. Il est donc spécifiquement masculin, mais capital dans le processus d'insertion.

Actuellement, beaucoup plus que dans le passé, être dégagé des obligations militaires est une exigence importante lors de l'embauche. Un employeur ne peut plus se permettre de fournir une expérience professionnelle qui ne serait pas exploitée dans l'entreprise, ou qui serait tronquée par un départ au service national. Ce dernier apparaît donc comme une rupture dans la vie professionnelle, et le jeune cherche à en minorer les effets en l'effectuant avant d'entrer sur le marché du travail, en tentant de s'y soustraire ou en valorisant le temps passé à l'armée (coopération, service à l'étranger).

Le service militaire n'est pas uniquement perçu comme un handicap. Pour les jeunes en difficulté, il représente tantôt une mise entre parenthèses de leurs situations, tantôt une possibilité d'acquérir une qualification, ou un complément de formation. L'armée peut même constituer une alternative professionnelle, concrétisée par un engagement définitif. Pour ces individus (souvent plus jeunes, peu ou mal formés), le service militaire incarne donc une opportunité qui les pousse à devancer l'appel et sur laquelle ils fondent des espoirs importants. Cette conception expliquerait alors la proportion plus

importante de militaires du contingent parmi les moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais par rapport à la moyenne nationale. Sachant que les militaires du contingent sont intégrés depuis 1990 à la population active, *la conscription plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais contribue donc largement à faire baisser indirectement le taux de chômage régional des moins de 25 ans, et directement en diminuant la pression sur le marché de l'emploi.*



La prolongation de la scolarisation contribue largement à différer l'âge du service national. En 1991, 13% des hommes de 18-19 ans ont effectué leur service, contre seulement 9% un an plus tard. Avant 19 ans, le service militaire est très peu fréquent, mais c'est à cet âge que le Nord-Pas-de-Calais s'écarte le plus du résultat national, attestant qu'il est plus précoce dans la région (fig. 52). Il atteint son maximum à 20 ans, soit à la fin du report généralement accordé, et il décroît ensuite régulièrement. La reprise perceptible à 23 ans correspond à la fin du renvoi plus exceptionnel attribué dans le cas d'études supérieures. On note du reste que la différence entre la région et la France s'amenuise à partir de ce moment. La période du service militaire est de moins en moins ciblée, elle s'étale de plus en plus entre 18 et 23, et le service à 24 ou 25 ans n'est plus exceptionnel.

Mais «Pour diverses raisons (...) l'armée ne peut accueillir l'ensemble d'une classe d'âge. La sélection s'effectue selon les modes de gestion des

ressources humaines.» (5). Ainsi, seuls 66% d'une génération masculine effectuent leur service au niveau national.

On connaît généralement l'inégalité du service en fonction de la catégorie sociale, profitant aux jeunes issus de milieux aisés et possédant un diplôme élevé ; cela allant d'ailleurs dans le sens d'un renforcement des résultats de la région, compte tenu de sa structure sociale et celle de ses diplômés.

Toutefois, l'auteur (6) présente une inégalité plus méconnue qui exclue des jeunes subissant déjà un processus d'exclusion de la vie active. En effet, l'armée, dans un souci de rentabilité et en raison du progrès technique du matériel, réagit comme tout entreprise et sélectionne donc son personnel, que ce soit pour un engagement définitif ou dans le cadre du service national.

Si on peut le comprendre pour un établissement privé, l'armée ne joue donc plus son rôle d'intégration, destiné à faciliter l'insertion professionnelle : «L'armée devra participer à l'effort fait durant les prochaines années, en faveur des jeunes de faible niveau de scolarisation. »(7). Une fois de plus, l'insertion professionnelle se heurte aux rigidités d'un système, auquel on confie une mission qu'il ne considère pas forcément comme faisant partie de ses attributions : "apprendre aux jeunes à défendre leur pays". Pourtant, depuis le début des années 80, des conventions ont été signées entre les ministères concernés ou les organismes sociaux, en vue de renforcer l'implication de l'armée dans l'aide à l'insertion professionnelle.

Poids des principaux niveaux de formation dans le service national et les sorties masculines de l'académie de Lille en 1989. Tab. 5

	Serv. Mili.	Sortis
B.T.S.	20,02%	13,66%
Niv. IV	17,88%	14,43%
Niv. V	54,72%	53,87%
Niv. Vbis	7,37%	18,05%
Ensemble	100,00%	100,00%

(Source : enquête EVA DEP Rectorat de Lille 1990)

(5) : Marc Bessin, 1990, p. 242.

(6) : Cf. supra.

(7) : B. Schwartz, 1981, p. 59.

Ainsi, on peut observer que les jeunes hommes sortis au niveau Vbis, couverts par l'enquête (tab. 5), représentent une part beaucoup plus faible dans les militaires du contingent que leur place dans le total des sortants. Il est vrai que les individus quittant le système scolaire régional à ce niveau sont relativement jeunes, c'est d'ailleurs pour cette raison que ne figurent pas les sortants du niveau VI. Mais, M. Bessin (8) rappelle qu'une loi existe depuis 1983 pour faciliter l'incorporation dès 18 ans. D'ailleurs le législateur est intervenu *pour faciliter le service national à tous les âges* : les reports sont facilement accordés, pour des périodes de plus en plus longues, et les possibilités de devancer l'appel se sont multipliées. Le moment d'incorporation est donc devenu peu à peu du ressort des futures recrues qui peuvent de plus en plus *choisir*. En outre, nous avons déjà signalé que les jeunes issus des plus bas niveaux de formation avaient fréquemment subi l'échec scolaire, donc le redoublement, on peut donc supposer que les sortants du niveau Vbis soient plus vieux que l'âge "théorique" proche de 16 ans. Ce facteur n'est donc pas seul responsable de l'écart enregistré.

Pourtant, «l'origine sociale des appelés et leur niveau de scolarité ne sont pas utilisés comme élément de sélection»(9). En fait, ce sont principalement pour des raisons psychiques que ces jeunes sont refusés par l'institution, preuve que l'échec scolaire ou professionnel peut également avoir des causes psychologiques.

A l'autre extrémité de l'échelle des diplômes, les sortants régionaux de BTS sont également sous-représentés par rapport à leur poids dans le volume total. Ces jeunes ont les possibilités intellectuelles, matérielles, pour échapper plus facilement à la conscription ou ils bénéficient fréquemment d'un report plus ou moins long.

Néanmoins, le service national apparaît donc inégalitaire pour les sortants du Nord-Pas-de-Calais, au même titre que dans l'ensemble du pays, à la fois pour les plus favorisés et pour les plus défavorisés. Si pour les premiers, on ne peut parler de préjudice, il n'en est absolument pas de même pour les seconds. Le rejet qu'ils subissent vient s'ajouter aux échecs scolaires et professionnels déjà endurés. A ce titre, cette période de l'insertion ne peut plus non plus servir de référence pour juger de l'avancée du processus. Pourtant, il

(8) : Cf. supra, p.243.

(9) : M. Bessin, 1990, p.242.

n'y a pas si longtemps, le service militaire, notamment dans les milieux sociaux défavorisés où il constitue une sorte de rite de passage obligé avant l'âge adulte, était considéré comme un bon indicateur.

On constate également que les épreuves des anciens "trois jours" sont une source d'informations très précieuse. C'est le seul moment où l'on peut mesurer le niveau de formation de l'ensemble d'une génération, même si les observations ne concernent que les individus masculins. Il ne faut pas oublier que ces épreuves sont des tests psychotechniques, et donc elles ne permettent pas véritablement de situer le niveau de formation, tel qu'on l'entend ordinairement. Néanmoins, leur exploitation a donné lieu à de nombreuses études, mais, à notre connaissance, aucune concernant les disparités spatiales au sein du Nord-Pas-de-Calais, ou plus largement de toute la zone Nord. Cela pourrait donc faire l'objet d'une étude ultérieure particulièrement riche en renseignements.

2. Les militaires du contingent dans le Nord-Pas-de-Calais.

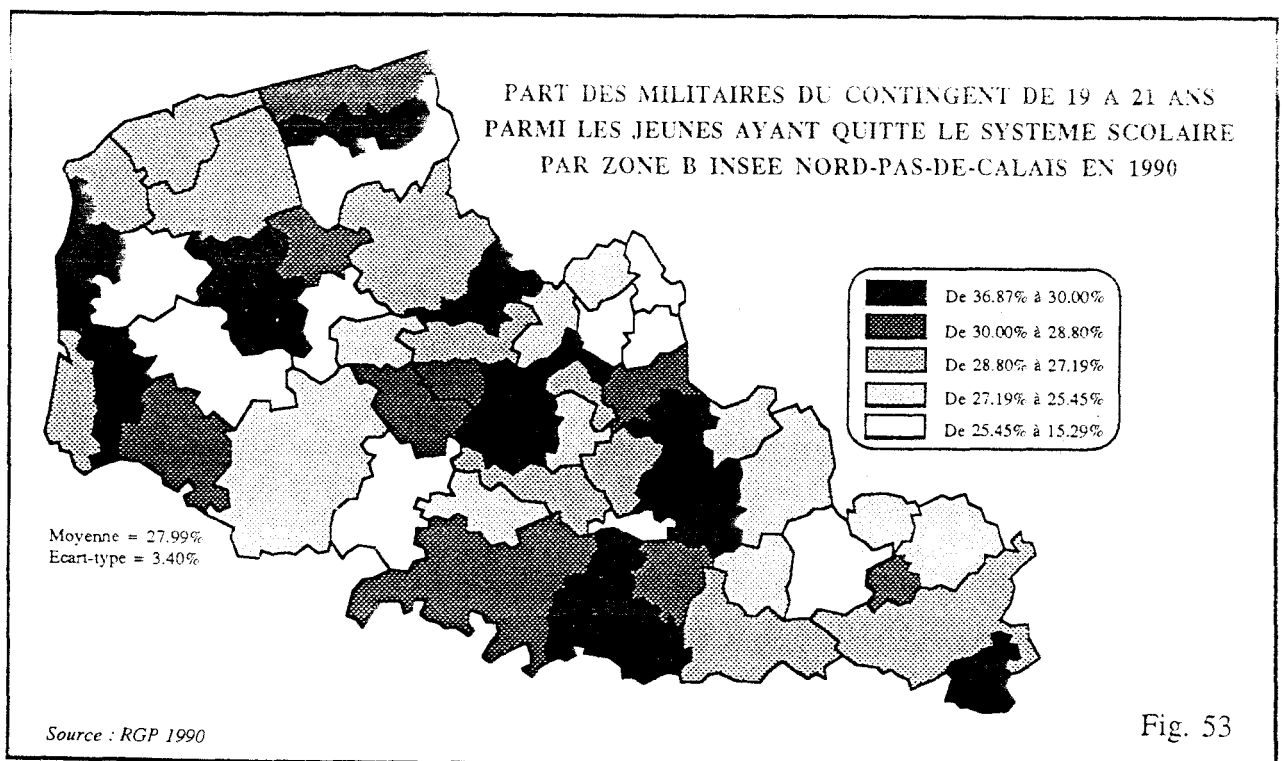


Fig. 53



Comme nous l'avons vu auparavant, le service national se déroule essentiellement entre 19 et 21 ans. Nos observations des disparités géographiques intra-régionales se limiteront donc à cette tranche d'âge.

En dehors de certaines zones du centre de l'ex-Bassin Minier, de la région de Trélon et du boulonnais, il est bien difficile d'établir une relation entre le niveau de chômage et l'intensité du service national. Pour les jeunes de ces zones, sortis rapidement du système scolaire, le départ à l'armée semble donc constituer une fuite face aux difficultés d'insertion. On pourrait d'ailleurs sans doute rapprocher ce comportement de l'inactivité féminine observée précédemment.

Par contre, les résultats de la région dunkerquoise, du cambrésis et de l'audomarois correspondraient au désir d'être libéré au plus vite du devoir national avant d'entreprendre le processus d'insertion dans l'économie locale.

La métropole lilloise propose les plus faibles résultats du Nord-Pas-de-Calais, très proches de la moyenne nationale. Le niveau élevé de diplôme des sortants leur permet sans doute d'esquiver partiellement le service national.

Dans certaines zones rurales de l'Artois ou de l'Avesnois, la proportion de conscrits est également plus basse que dans l'ensemble de la région. Peut-être faut-il y voir des dispenses de service octroyées en raison de charges professionnelles comme la direction de PME-PMI ou d'exploitations agricoles.

Malheureusement les motifs de reports ou de départs nous sont inconnus pour expliquer précisément les disparités relevées. Dans ce cas précis, l'exploitation des fichiers constitués par les organismes militaires compétents, ou la réalisation d'une enquête spécifique, pourrait apporter un utile complément. Mais, ce point de l'insertion n'est pas notre sujet principal (10), malgré son caractère novateur dans une approche géographique, et il mériterait une étude à lui seul.

(10) : il ne s'applique qu'à 5,66% des hommes entre 15 et 24 ans dans le Nord-Pas-de-Calais.

B. Les conditions d'emplois des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais.

Les jeunes ayant un emploi rassemblent la majorité des sortants, mais s'ils ont eu l'opportunité de trouver un travail leur statut n'a souvent rien de définitif et la stabilité de leurs situations n'est pas acquise. Malheureusement, nous ne disposons pas du même niveau de détail, notamment à l'intérieur de la région, pour ce volet de l'insertion ; aussi nos observations resteront-elles à un niveau géographique relativement grossier.

1. Une précarité plus grande.

Le tableau ci dessous décrit les statuts d'emploi des jeunes considérés comme actifs au sens du recensement ; mais ils n'ont pas toujours quitté le système scolaire, puisque les étudiants travaillant durant leurs études sont intégrés à la population active. En outre, les salariés regroupés dans la catégorie "mesures jeunes" ne concernent que les dispositifs proposant une rémunération salariale (contrat de qualification ou d'adaptation, TUC et SIVP ou équivalents) mais nous aurons l'occasion, par la suite, de développer plus longuement cet aspect. D'autre part, le groupe "stages" totalise les jeunes suivant un stage en entreprise ou dans un centre de formation. Enfin, le contenu de la catégorie "autres" n'est pas précisé par l'Insee, mais on peut supposer qu'elle réunit en majorité des salariés sous contrats à durée indéterminée.

Statut des actifs ayant un emploi de 15 à 24 ans du Nord-Pas-de-Calais et de la France en 1990. Tab. 6

	Hommes		Femmes		Total	
	NPDC	France	NPDC	France	NPDC	France
Apprentissage	7,52%	10,52%	3,87%	5,39%	5,79%	8,18%
Stages	5,45%	3,06%	6,10%	4,20%	5,76%	3,58%
C.D.D.	13,04%	12,33%	14,82%	15,64%	13,88%	13,84%
Intérim	5,91%	4,45%	1,83%	2,25%	3,98%	3,44%
Autres	51,53%	56,52%	50,44%	56,78%	51,01%	56,64%
Mesures jeunes	11,23%	5,78%	19,33%	11,67%	15,06%	8,46%
Salariés	94,68%	92,66%	96,39%	95,94%	95,49%	94,15%
Indépendants	1,66%	2,48%	1,22%	1,42%	1,45%	2,00%
Aides Fam	3,66%	4,86%	2,38%	2,64%	3,05%	3,85%
Non salariés	5,32%	7,34%	3,61%	4,06%	4,51%	5,85%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(Source : R.G.P. 1990)

D'emblée, on constate la précarité de l'emploi juvénile régional face à la moyenne nationale (tab. 6). Elle se traduit par l'intensité des CDD, le recours plus fréquent à l'intérim (notamment chez les hommes), et surtout la place des contrats dépendants de mesures d'insertion. Que ce soit chez les salariés masculins ou féminins, ce type d'emploi représente pratiquement le double du résultat national. En fait, on remarque que le recul du chômage des jeunes, observé précédemment, tient au maintien de plus en plus fréquent et de plus en plus longtemps dans le système scolaire, mais surtout grâce à l'emploi «aidé» (11). Nous le voyions directement par la rubrique "mesures jeunes", mais les aides indirectes, comme l'exonération totale ou partielle des charges patronales, entrent également dans cette catégorie. Pour évaluer cet aspect, il conviendrait d'étudier les motivations des employeurs lors de l'embauche. Nous reviendrons sur cet aspect après notre étude détaillée du chômage des jeunes, car les dispositifs d'insertion, dans leur ampleur, leurs caractéristiques, dépendent directement des niveaux de chômage.

L'emploi salarié classique (CDD et CDI) est en constante diminution depuis le début des années 80 au profit des positions intermédiaires (stages et intérim) ; non seulement l'accès à l'emploi est de plus en plus ardu, mais l'emploi lui même devient très précaire. Ainsi, par exemple, alors que les moins de 25 ans ne représentent que 11,54% des actifs ayant un emploi du Nord-Pas-de-Calais, ils constituent 35,05% des intérimaires et 33,51% des CDD et seulement 7,51% des CDI. En moyenne nationale, *plus des trois quarts des embauches chez les moins de 25 ans sont réalisées par un CDD*, alors que ce type de contrat ne concerne que la moitié des recrutements chez les adultes. Une étude de l'Insee (12) concernant l'ensemble des salariés montre que la durée moyenne des contrats à durée déterminée est inférieure à trois mois en 1990, et même proche de deux mois dans le tertiaire! *A ce titre, les conditions d'emplois des jeunes apparaissent très spécifiques : géographiquement en raison des écarts par rapport à la moyenne nationale, et démographiquement relativement à l'ensemble des actifs*. Les jeunes sans diplôme subissent la plus forte précarité lors de l'embauche, puisque la part de travailleurs intérimaires et de salariés en CDD est inversement proportionnelle au niveau de diplômes.

(11) : J.-L. Faure (sous la direction de), 1990, p. 34.

(12) : Insee Première n°165 septembre 1991.

Proportion des salariés de moins de 25 ans travaillant à temps partiel en 1990. Tab. 7

	NPDC	France
Hommes	15,62%	10,49%
Femmes	34,80%	26,19%
Total	24,75%	17,72%
Plus de 25 ans	11,40%	11,50%

Source : R.G.P. 1990.

Depuis 1982, le BIT classe sous une rubrique intitulée "sous-emploi" les chômeurs et les salariés à temps partiel. Ce type d'emploi, *pas toujours désiré*, représente 30% des actifs français ayant un emploi en 1992, et a progressé de 6% depuis 1990. Le tableau précédent (tab. 7) montre combien cette condition d'emploi est très spécifique des jeunes, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, puisqu' *un quart des salariés de moins de 25 ans travaille à temps partiel*. Cette proportion culmine même à plus du tiers chez les jeunes filles! Sachant que 15% des personnes travaillant à temps partiel sont des stagiaires ou en contrats aidés par l'Etat, 8% en CDD et 2% en intérim (13), on constate que la précarité et le "sous-emploi" vont souvent de pair ; et ce d'autant plus chez les jeunes, compte tenu de leurs modalités particulières d'emplois. Ainsi, dans la région, 60% des salariés de moins de 25 ans travaillant à temps partiel ont un emploi précaire (stages, intérim ou CDD).

Le développement du temps partiel, de l'intérim et des CDD indique un changement dans la politique de l'emploi. Les mesures en faveur des jeunes traduisaient un traitement social du chômage destiné à aider, à favoriser, l'accès à l'emploi. Actuellement, on évolue vers un traitement social de l'emploi lui-même ayant pour objectif d'éviter la perte du travail. «Le corps social se raidit, ce qui l'amène à privilégier les catégories sociales déjà installées dans l'emploi, quitte à découvrir avec retard que celles-ci n'étaient pas nécessairement les plus aptes à s'insérer dans le nouveau contexte économique» (14). Cette transformation est également soulignée par la diminution des actions spécifiquement consacrées aux jeunes que nous détaillerons par la suite. La volonté d'action demeure identique : on cherche toujours à contenir le chômage, non plus en favorisant sa diminution mais en évitant qu'il n'augmente.

(13) : Activité professionnelle et emploi, In E&S, Insee, Paris, 1993, n°261, p. 93.

(14) : P. Sauvage, 1989, p. 25.

On peut également mesurer la précarité de l'emploi en faisant référence aux salariés du secteur public, car leur statut les met généralement à l'abri du licenciement. Nous avons vu que l'Etat, par l'intermédiaire de ses salariés, joue un rôle plus important dans l'économie régionale que dans le reste du pays (Cf. première partie, troisième chapitre).

Part des actifs ayant un emploi de moins de 25 ans dépendant du secteur public. Tab. 8

	NPDC	France
15-19 ans	30,23%	13,04%
20-24 ans	23,14%	19,42%
15-24 ans	24,14%	18,41%

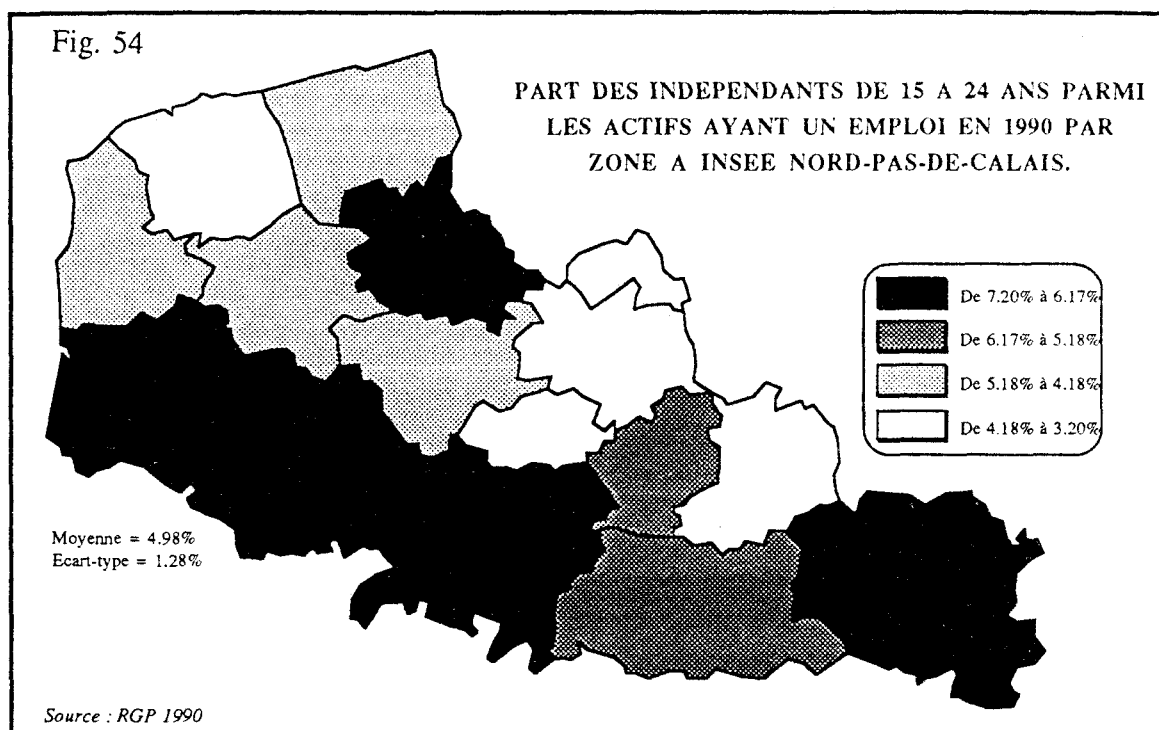
Source : R.G.P. 1990

Mais chez les moins de 25 ans, l'écart n'a rien de comparable compte tenu de son importance considérable ; même si le faible nombre des 15-19 ans ayant un emploi dans la fonction publique régionale constitue un biais non négligeable. Il ne faudrait pas pour autant conclure à une stabilité plus grande dans le Nord-Pas-de-Calais. En effet, la majeure partie du surplus provient des jeunes embauchés par des collectivités locales (15). Nous ne pouvons l'affirmer, car le détail des données ne nous permet pas de déterminer le type de contrat de ces jeunes salariés, mais les collectivités locales sont souvent les principales employeuses des bénéficiaires des dispositifs d'insertion. Ce résultat masquerait alors une précarité liée au volume important des emplois aidés régionaux. L'embauche dans le secteur public, tout comme dans le secteur privé, est dépendante de la conjoncture, *mais elle se double d'une volonté politique*. L'Etat, en fonction de ses objectifs, peut encourager la baisse du chômage en augmentant ses recrutements ou, au contraire, limiter l'embauche pour parvenir à équilibrer ses finances. La problématique de l'emploi public ne saurait oublier cet aspect.

Plus globalement, on remarque la place inférieure de l'emploi non-salarié dans le Nord-Pas-de-Calais par rapport à la moyenne française. Nous avons déjà évoqué la faiblesse de l'entreprise individuelle dans l'économie régionale, tant au niveau agricole qu'industriel. Les jeunes ne peuvent donc s'engager aussi massivement qu'ils le voudraient dans le travail indépendant puisque les possibilités de reprise d'entreprises, notamment familiales, sont

(15) : 12,67% des salariés entre 15 et 24 ans dans le Nord-Pas-de-Calais, pour seulement 8,26% en France.

plus restreintes. Cela explique sans doute le différentiel entre les deux territoires, plus marqué chez les actifs masculins, sachant que, dans ce cas, la transmission du patrimoine, dans l'agriculture par exemple, concerne presque uniquement les garçons.



Nous ne disposons pas de la relation entre le statut d'emploi et le secteur économique ; néanmoins, on peut supposer qu'une bonne part des indépendants travaille dans l'agriculture. Son importance, mais aussi celle des PME-PMI, soulignent la concentration des jeunes indépendants dans le Sud de la région (fig. 54). La zone de Flandre-Lys, où se mêlent salariés du tertiaire lillois et ouvriers de l'audomarois, n'est pas en reste avec l'agriculture intensive également pratiquée de l'autre cotée de la frontière belge. *Cette dispersion est identique à celle des actifs adultes*, en dépit des difficultés actuelles qui pourraient décourager les jeunes à suivre le chemin de leurs aînés. Il est vrai qu'il s'agit fréquemment de la reprise d'une entreprise familiale qu'on ne veut pas voir disparaître. Les zones situées en dessous de la moyenne régionale correspondent soit aux secteurs urbains (Roubaix-Tourcoing, Lens-Hénin et Lille) pauvres en emplois agricoles et commerciaux indépendants ; soit, pour le calaisis, à une évolution particulièrement défavorable de l'agriculture depuis 1968.

Nous avons souligné précédemment que les mentalités régionales n'ont pas été habituées à la création d'établissements individuels. Cette tendance tend à disparaître, favorisée notamment par l'esprit d'indépendance et d'entreprise des jeunes. Mais la conjoncture économique et le contexte régional limitent à la fois les débouchés et les prises de risques des investisseurs, encore plus prudents lorsqu'il s'agit de jeunes n'ayant pas d'expérience à faire valoir. Pourtant, des aides spécifiques régionales existent, notamment à destination des chômeurs indemnisés comme "l'Aide aux chômeurs, créateurs ou repreneurs d'entreprise" initiée par la DDTE. Là plus qu'ailleurs, le jeune doit faire preuve d'initiatives puisqu'il crée lui même son emploi et intervient donc directement dans son parcours d'insertion. Mais, nous l'avons vu, beaucoup de jeunes sont passifs face aux enjeux de l'insertion, passivité qui résulte fréquemment de l'échec scolaire. La structure des diplômés du Nord-Pas-de-Calais tendrait donc à limiter cet investissement. Toutefois, «lorsqu'on parle de création d'entreprises et d'emploi, on ne pense pas aux jeunes en difficulté, mais davantage aux jeunes "branchés". Il est vrai que ces derniers ont plus de capacités à créer des entreprises, ou du moins leur propre emploi ; le problème c'est qu'ils sont encore trop peu nombreux à prendre ce risque (à peine 10% des élèves de HEC ont créé une entreprise, et encore moins dans les autres grandes écoles).» (16)

La faiblesse de l'activité indépendante régionale contribue également à minorer les aides familiaux de moins de 25 ans. Il s'agit de personnes participant aux travaux d'une entreprise familiale, sans être déclarées comme indépendantes ou salariées. Il s'agit essentiellement d'épouses et d'enfants des chefs d'entreprises individuelles, principalement agricoles, travaillant pour leur propre compte. On comprend dès lors que les jeunes soient moins nombreux à s'engager dans l'entreprise familiale. Cependant, si cette condition d'emploi assure une certaine stabilité, il ne faut pas pour autant considérer le résultat régional comme négatif ; ce statut n'a rien de valorisant en terme de réussite professionnelle. Il concerne essentiellement les sortants ayant les plus faibles niveaux de formation.

(16) : P. Sauvage, 1989, p. 35.

2. La faiblesse de l'apprentissage régional a-t-elle des conséquences sur l'insertion?

Le Nord-Pas-de-Calais se distingue, entre autres, par une faible proportion d'apprentis. Ces jeunes sont dans une situation particulière, à mi-chemin de la formation et de l'emploi ; ils sont liés par contrat à une entreprise et travaillent sous la responsabilité d'un "maître d'ouvrage" et doivent donc avoir au minimum 15 ans (17). Les apprentis ne sont donc plus intégrés à la population scolaire. Dans le même temps, ils complètent leur formation dans un des quelques 500 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) qui dispensent, en alternance, un enseignement général, un enseignement technique et un enseignement pratique (en moyenne 400 heures par an). Les apprentis préparent généralement un CAP (94% dans la région contre 93,78% en moyenne nationale), mais depuis 1986, ils ont la possibilité de préparer un baccalauréat professionnel, un BEP ou un brevet professionnel et même un BTS. Les jeunes sont considérés comme apprentis lors du recensement s'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes : travailler "sur le tas" chez un commerçant ou un artisan, ou être sous contrat dans un CFA.

Certaines études incorporent l'apprentissage aux dispositifs de traitement social du chômage comme les Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP) et les contrats de qualification. A notre sens, cet amalgame ne correspond pas à la réalité de l'apprentissage. Ce type de formation est antérieur au développement massif des mesures jeunes au milieu des années 80. En outre, même si l'apprentissage s'adresse à des jeunes en difficulté en intégrant l'acquisition d'une pratique professionnelle comme d'autres mesures d'aide, il débouche sur un diplôme d'Etat ce qui n'est pas le cas des dispositifs spécifiques. Enfin, il s'inscrit dans le prolongement d'un cursus aménagé qui prépare à l'entrée dans un CFA. Aussi, même si l'apprentissage est ouvert aux individus de 15 à 25 ans (18), donc à des jeunes ayant déjà quitté le système scolaire, il intervient essentiellement dès la fin de la scolarité obligatoire, sans passage donc par le marché du travail. Cette formation en alternance s'attache à prévenir les problèmes d'insertion professionnelle et non pas à les résoudre, après leur apparition, comme le font les stages d'insertion qui sont généralement destinés en priorité aux jeunes chômeurs. L'apprentissage est

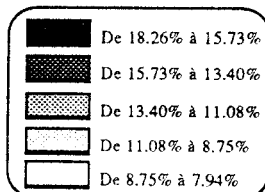
(17) : une dispense à l'obligation scolaire est alors délivrée, de plus, le gouvernement prévoit d'ouvrir l'apprentissage dès 14 ans à partir de 1993.

(18) : Voir les modalités d'application en annexe.

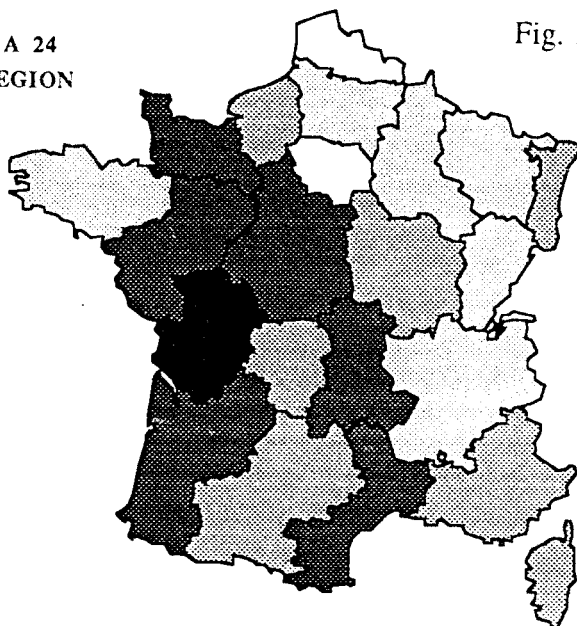
POURCENTAGE D'APPRENTIS MASCULINS DE 15 A 24
ANS PARMIS LES ACTIFS SALARIES EN 1990 PAR REGION

Fig. 55

Discrétisation selon l'écart-type :

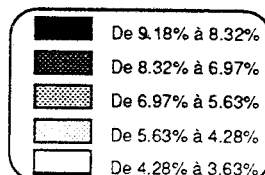


Moyenne = 12.26%
Ecart-type = 2.33%
Résultat national = 11.35%

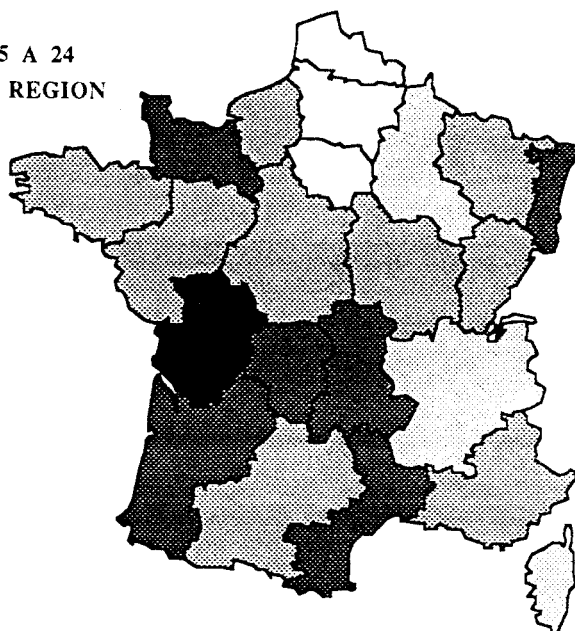


POURCENTAGE D'APPRENTIS FEMININS DE 15 A 24
ANS PARMIS LES ACTIFS SALARIES EN 1990 PAR REGION

Discrétisation selon l'écart-type :

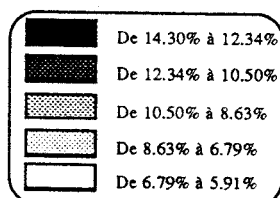


Moyenne = 6.30%
Ecart-type = 1.35%
Résultat national = 5,62%

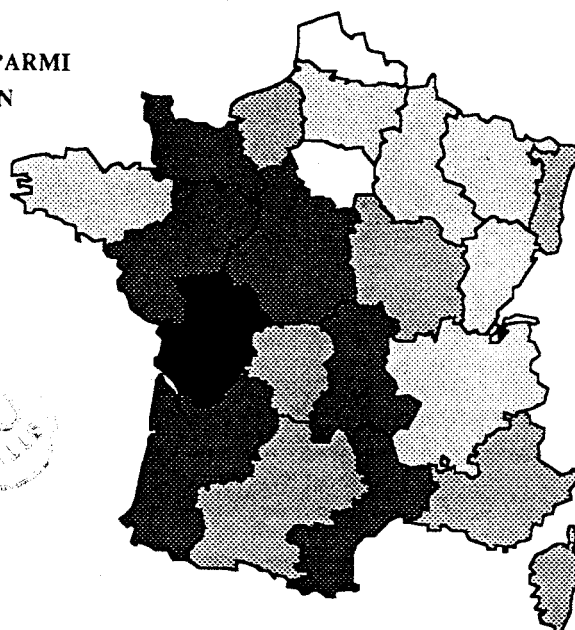


POURCENTAGE D'APPRENTIS DE 15 A 24 ANS PARMIS
LES ACTIFS SALARIES EN 1990 PAR REGION

Discrétisation selon l'écart-type :



Moyenne = 9.58%
Ecart-type = 1.86%
Résultat national = 8,69%



donc un bon moyen pour un jeune d'acquérir l'expérience professionnelle devenue absolument nécessaire, c'est pourquoi il est fréquemment étudié dans le cadre de l'insertion. Le fait d'être déjà dans une entreprise lors de la formation permet également à 19% des apprentis d'y être embauché lors de la sortie de l'apprentissage.

Compte tenu de la structure des formations régionales, où les filières techniques courtes tiennent une place importante, la région devrait être bien placée. Mais *le Nord-Pas-de-Calais* (en excluant l'Ile de France) est la dernière région française pour l'apprentissage (fig. 55). Cette position n'est pas nouvelle et la tendance générale, orientée à la baisse du nombre d'apprentis, ne modifie pas les disparités existantes. Ce résultat peut, en partie, s'expliquer par la prédominance durable de l'industrie lourde qui a attiré, durant fort longtemps, les jeunes dès la sortie de leur formation initiale. En outre, le volet pratique de l'apprentissage a lieu essentiellement dans de petites entreprises ou chez des artisans. Ce type d'établissement étant moins répandu dans la région, il n'y a pas eu suffisamment de conventions signées avec des lycées d'enseignement technique. Une fois de plus, un élément de l'insertion est donc dépendant de l'héritage économique régional. Enfin, on pourrait supposer qu'une forte concurrence existe entre l'apprentissage et les stages en entreprise ; cependant dans ce domaine également, le Nord-Pas-de-Calais présente un résultat inférieur à la moyenne nationale.

On a souvent voulu rattacher le chômage à l'apprentissage et donc faire correspondre apprentissage faible et chômage fort, expliquant ainsi une partie des résultats régionaux. A ce propos, une étude de J. Biret (19) montre l'existence d'une relation assez forte dans le cas de l'académie de Lille entre les deux phénomènes, surtout pour les sortants des niveaux VI et Vbis. La qualification apportée par l'apprentissage profite logiquement aux sortants les moins diplômés. Du reste, la faiblesse de l'apprentissage dans les niveaux supérieurs ôte toute représentativité aux écarts qui pourraient être observés.

Si l'apprentissage peut être un moyen d'adoucir la transition entre le milieu scolaire et la vie professionnelle, ses résultats ne sont pas toujours probants. En effet, seulement la moitié des jeunes sortant des centres CFA trouve un emploi salarié. En fait, la majorité des chômeurs est formée des

(19) : L'entrée en activité dans les régions des jeunes issus de l'enseignement du second degré, Avril 1990, Paris, CEREQ.

apprentis ayant quitté leur entreprise d'accueil avant d'atteindre leur diplôme. Ces abandons tiennent partiellement à l'origine des entrants en apprentissage car plus de 36,8% d'entre eux (dans la région) sont issus d'une classe de CPA, CPPN, SES, ou de cinquième. Nous avons déjà évoqué les élèves de ces sections, en soulignant leurs difficultés, et, pas plus que l'enseignement classique, l'apprentissage ne parvient à les résoudre ; il n'est pas une filière de rattrapage. Plus que l'enseignement technique court traditionnel, l'apprentissage draine donc des jeunes en situation d'échec scolaire. A ce propos, malgré une amélioration, le taux de réussite à l'examen (49%) reste faible par rapport aux candidats formés dans les établissements scolaires du second degré (70%). Ces anciens apprentis vont donc rejoindre les sortants sans diplôme. L'apprentissage, malgré le rapprochement école/entreprise, n'échappe pas au clivage entre les diplômés. Aussi, le poids écrasant des apprentis préparant un CAP limite logiquement les facilités d'insertion professionnelle (20).

Les relatifs mauvais résultats de l'apprentissage s'expliquent également par le type de métier préparé.

Répartition des effectifs préparant un CAP dans un CFA par groupe de métiers pour l'année 1989-90. Tab. 9

	Acad. Lille	France et DOM
B.T.P.	12,95%	13,53%
Prod. transfor. métaux et Méca.	11,32%	14,61%
Elec. verre et photo	4,20%	5,88%
Agro. Alim.	32,09%	25,91%
Textile habi.	1,99%	1,09%
Indus. bois	3,86%	5,13%
Commerce	7,05%	12,67%
Santé	6,80%	4,36%
Esthétique	15,93%	10,85%
Hôtellerie	2,92%	4,33%
Autres	0,90%	1,64%
Ensemble	100,00%	100,00%

Source : Rectorat Lille, les résultats ne couvrent pas les centres relevant du ministère de l'agriculture.

En effet, les deux tiers des apprentis se destinent à un métier du secteur secondaire avec une concentration dans le bâtiment, le travail des métaux et l'agro-alimentaire. Le secteur tertiaire ne recueille donc qu'un tiers des

(20) : Voir à ce propos l'enquête menée par le CEREQ et dont les premiers résultats, avant une exploitation complète courant 1993, sont parus dans la revue BREF n°86 d'avril 1993.

apprentis, sachant qu'ils s'orientent surtout vers la coiffure. Les apprentis sont alors pourvus d'une formation qui les conduit à des métiers où la crise de l'emploi est forte. Par ailleurs, plus le diplôme préparé est élevé plus la proportion tend à s'inverser. Mais, la faiblesse des effectifs en baccalauréat professionnel et en BTS ne permet pas une conclusion définitive. En raison des formations proposées, on comprend que les filles ne forment que le tiers des apprentis dans la région, en dépit d'une attraction croissante pour ce type de formation. Cette part est plus élevée qu'en France, où seuls 25% des apprentis sont des jeunes filles ; l'écart est fortement marqué pour les métiers du secteur esthétique-cosmétique.

Poids des différentes zones A Insee du Nord-Pas-de-Calais dans l'apprentissage régional au 31/12/1988. Tab. 10

Roubaix-Tourcoing	5,42%
Lille	35,41%
Dunkerque	6,67%
Flandre-Lys	2,01%
Douai	1,38%
Valenciennes	14,16%
Cambrai	0,76%
Sambre-Avesnois	2,12%
Artois-Ternois	10,00%
Lens-Hénin	1,88%
Béthune-Bruay	6,20%
St Omer	1,00%
Calais	2,12%
Boulogne	10,24%
Berck-Montreuil	0,64%
Nord-Pas-de-Calais	100,00%

Source : ORFQE 1991.

La dispersion des apprentis dans la région Nord-Pas-de-Calais marque la nette domination lilloise dans ce domaine. Elle est la seule de la région à proposer un éventail complet de toutes les formations. Le plus souvent, les spécialités offertes sont le reflet de la structure économique locale, comme le textile dans la zone de Roubaix-Tourcoing ou l'hôtellerie-restauration dans celle de Berck-Montreuil (infrastructures touristiques du littoral). Mais ce n'est pas toujours vérifié, puisque les apprentis de la zone de Boulogne, par exemple, préparent, dans leur grande majorité, un CAP de boulangerie.

Ce dernier cas illustre parfaitement la limite de la correspondance entre l'apprentissage et le chômage. Cette zone, pourtant l'une des plus durement

frappée, rassemble également plus d'un apprenti régional sur dix ; mais il est vrai que nous ne connaissons pas le taux de succès local de l'apprentissage.

Intrinsèquement, l'apprentissage possède l'avantage de donner une expérience professionnelle aux jeunes qui en ont le plus besoin. Mais, le recrutement d'élèves en situation d'échecs scolaires répétés invalide une partie des possibilités de succès ; l'ouverture marginale aux bacheliers et aux étudiants de BTS ne saurait modifier cette situation.

En fonction de ces restrictions, la faiblesse de l'apprentissage dans le Nord-Pas-de-Calais ne peut être jugée seule responsable du chômage des moins de 25 ans. En effet, compte tenu de la forte proportion de jeunes sans diplôme, auxquels l'apprentissage apporte finalement assez peu, il ne peut, à lui seul, apporter de solutions. Bien sûr, toute avancée significative dans ce domaine ne pourrait être que profitable.

C. Répartition des emplois selon la catégorie socio-professionnelle.

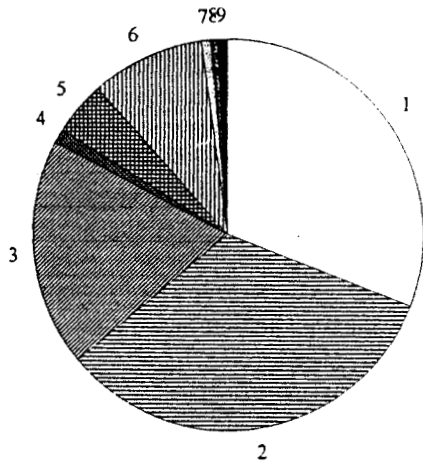
L'étude de la position professionnelle des jeunes est compliquée par la catégorie des non-précisés qui apparaît relativement spécifique à cette tranche d'âge, puisqu'elle rassemble 35% des salariés entre 15 et 24 ans, contre seulement 20% des adultes. Par ailleurs, nous avons remarqué que plus l'âge est élevé, plus le poids de cette catégorie diminue. Si on considère que la stabilité de l'emploi croît avec l'âge, cela suppose que la définition de la position professionnelle ne puisse être établie sans ce critère ; mais ce n'est qu'une hypothèse. On peut également supposer que les nouvelles formes d'emplois, très présentes chez les jeunes, rendent difficiles toutes tentatives de classification. C'est donc en fonction de cette spécificité que nous avons tenu à faire figurer cette catégorie, même si les éléments explicatifs nous font défaut pour justifier les écarts existants.

1. Les jeunes filles artisanes de l'évolution socio-professionnelle.

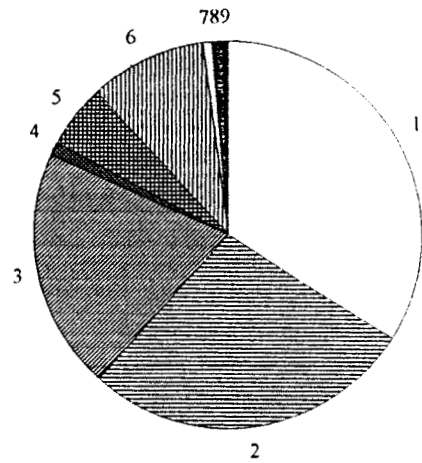
Le Nord-Pas-de-Calais, nous l'avons dit, est marqué par l'empreinte de l'activité industrielle. Cet héritage, associé à un handicap en matière de

Répartition des actifs salariés de 15 à 24 ans par catégorie socio-professionnelle

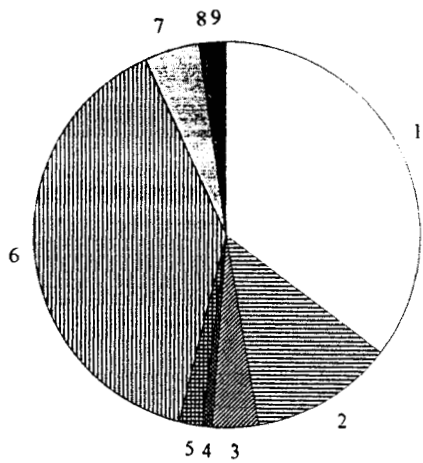
Hommes Nord-Pas-de-Calais



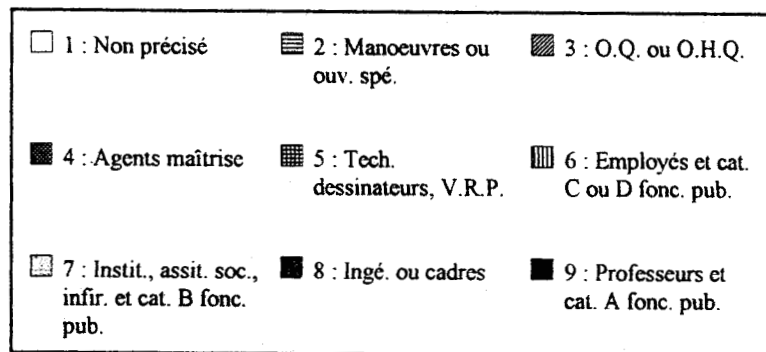
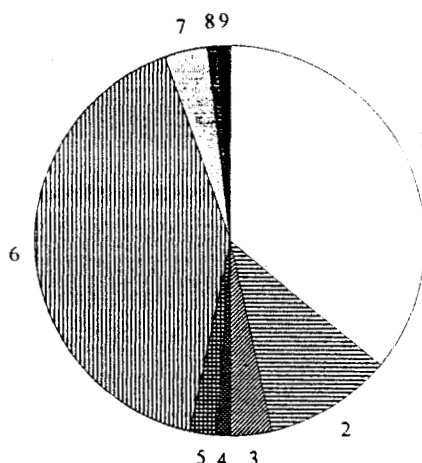
Hommes France



Femmes Nord-Pas-de-Calais



Femmes France



Source : R.G.P. 1990

Fig. 56

formation, est perceptible dans la structure socio-professionnelle des salariés de moins de 25 ans (fig. 56). Il est directement traduit par la (trop) forte proportion de manoeuvres ou d'ouvriers spécialisés, la catégorie la plus faible, parmi les jeunes actifs salariés.

Plus étonnant, cet excédent est également présent, certes avec une intensité moindre, pour les jeunes filles. En effet, chez les moins de 25 ans, comme dans l'ensemble de la population active, la division du travail entre hommes et femmes est respectée : aux premiers les emplois d'ouvriers, spécialisés ou qualifiés, aux secondes les postes d'employées. Grossièrement, on retrouve alors la répartition entre l'industrie et le secteur primaire d'un côté, le tertiaire de l'autre. Cette séparation est également présente dans le Nord-Pas-de-Calais, mais elle est beaucoup moins nette.

Cependant, les jeunes filles de la région se révèlent en rupture avec leurs aînées. En effet, les catégories des manoeuvres et des ouvrières qualifiées représentent 15,73% chez les jeunes filles contre 16,20% chez les femmes de plus de 25 ans. Considérant que le bénéfice de l'ancienneté des secondes leur permet de quitter les catégories les plus faibles, avantage dont ne bénéficient pas les plus jeunes, cet écart indique un changement dans l'orientation professionnelle. Cette modification est également sensible à travers la catégorie des employées qui regroupe 39,42% des salariées entre 15 et 24 ans pour seulement 38,51% chez les plus de 25 ans.

On peut donc estimer que l'insertion professionnelle féminine se manifeste par un abandon, certes assez limité, des emplois industriels au bénéfice des emplois tertiaires. Cette transformation est à la fois contrainte et souhaitée, car elle s'effectue sous la pression des réductions d'emplois industriels, notamment dans le textile, grâce au développement du secteur tertiaire et à l'amélioration du niveau de formation. Les jeunes filles présentent également de meilleurs résultats que leurs homologues masculins tant pour les cadres supérieurs que les professions intermédiaires. Pour cette dernière catégorie, il faut toutefois souligner que les métiers concernés (institutrice, assistante sociale, infirmier) sont très féminisés et correspondent donc moins aux orientations professionnelles des jeunes hommes. Les bons résultats des jeunes filles par rapport à ceux de leurs aînées pour les ouvrières et les employées ne se retrouvent pas dans les catégories moyennes et supérieures (6,68% au total chez les moins de 25 ans, contre 20,25% chez les plus âgées). Certes, les secondes profitent de leur ancienneté, donc de promotions. S'il

semble donc bien y avoir changement sectoriel de l'insertion féminine, à l'avantage du tertiaire, il n'est pas forcément structurel par glissement vers des postes plus qualifiés.

Les jeunes filles peuvent donc exploiter la croissance d'un secteur économique porteur pour utiliser de nouvelles compétences. Il n'en est pas de même pour les jeunes hommes. En effet, plus de la moitié des salariés de moins de 25 ans masculins du Nord-Pas-de-Calais occupent un emploi d'ouvrier, qualifié et spécialisé, et de manoeuvre. Par ailleurs, la part des employés masculins régionaux est inférieure au résultat national. La combinaison de cette répartition indique une insertion encore orientée vers l'industrie et pas assez vers le tertiaire, et rappelle le volume important des non-diplômés qui accèdent à des postes faiblement qualifiés. Malheureusement, nous l'avons exposé (cf. première partie, second chapitre), nous ne pouvons relier position professionnelle et niveau de formation, même si, nous allons le voir ensuite, nous disposons, à ce propos, de quelques données issues de l'enquête EVA et de l'OFIP. *Les jeunes hommes semblent donc continuer à s'orienter vers les emplois industriels faiblement qualifiés.*

Part des moins de 25 ans dans la structure socio-professionnelle des salariés en 1990. Tab. 11

	Hommes		Femmes	
	NPDC	France	NPDC	France
Non-précisé	20,62%	18,51%	23,38%	18,20%
Manoeuvres ou ouvriers spécialisés	20,13%	20,39%	15,79%	14,29%
O.Q. ou O.H.Q.	7,36%	9,42%	11,26%	10,65%
Agents de maîtrise	1,91%	2,03%	5,48%	4,12%
Tech. dessin. VRP	8,14%	8,35%	14,20%	12,66%
Employés et cat. C fonc. pub.	11,23%	12,48%	15,08%	13,91%
Instit. assist. soc. et cat B fonc. pub.	2,43%	2,58%	6,14%	4,55%
Ingénieurs ou cadres	0,84%	0,85%	3,53%	2,72%
Professeurs et cat. A fonc. pub.	1,82%	1,45%	4,58%	2,49%
Total	10,85%	11,10%	14,78%	12,56%

Source : R.G.P. 1990

Il est somme toute logique que les jeunes soient sur-représentés dans les catégories les plus basses et absents dans les positions plus élevées (tab. 11). Une grande partie des salariés plus âgés a profité de son expérience professionnelle et des promotions internes dans l'entreprise pour gravir l'échelle sociale. Les jeunes, en revanche, ne peuvent compter que sur leur niveau de formation initiale pour parvenir à s'insérer dans un emploi haut placé. Les plus diplômés sont également très minoritaires dans l'ensemble des sortants.

Certains postes, comme ceux d'agents de maîtrise par exemple, sont surtout occupés par d'anciens ouvriers qualifiés ayant profité d'une promotion. Le développement des formations supérieures courtes de type DUT ou BTS a néanmoins élargi les possibilités d'insertion directe. Les jeunes manoeuvres masculins représentent une part équivalente dans la région et en moyenne nationale ; contredisant ce que nous venons de signaler. Cette contradiction n'est qu'apparente, car la place des moins de 25 ans est minorée dans le Nord-Pas-de-Calais par la masse importante de manoeuvres adultes, moins déterminante dans l'ensemble du pays.

Structure des entrées françaises tous âges en 1990 selon la catégorie socio-professionnelle et le type de contrat. Tab. 12

	Structure des entrées	Dont C.D.D.	Dont C.D.I.	Structure des effectifs présents
Cadres supérieurs	6,7%	2,0%	14,2%	12,4%
Prof. interméd.	12,5%	7,3%	22,3%	21,4%
Employés	34,0%	38,0%	27,9%	21,3%
Ouvriers qualifiés	16,7%	15,2%	19,8%	29,6%
Ouvriers non-qual.	30,1%	37,5%	15,7%	15,3%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DMMO, Ministère du Travail-Insee, paru dans *Insee Première* n°165, septembre 1991.

Le tableau présenté ci dessus ne fournit pas de distinction en fonction de l'âge. Sachant que plus de la moitié des entrées concernent les moins de 25 ans, il permet néanmoins certaines extrapolations, également valables pour le Nord-Pas-de-Calais. Etant donné cette présence des jeunes, les entrées concernent, pour plus des deux tiers, les catégories socio-professionnelles les plus basses : celle des employés dans le tertiaire et d'ouvriers non-qualifiés pour l'industrie. Cette répartition ne tient d'ailleurs pas compte de la structure des emplois occupés, surévaluant les catégories les plus basses. Ce tableau souligne avant tout que la précarité de l'emploi est inversement proportionnelle au statut social. Une entreprise ne va pas embaucher un individu très qualifié, donc investir sur ce recrutement, lui confier des responsabilités, pour éventuellement s'en séparer après une courte durée. Par contre, les postes non-qualifiés ont une forte rotation : l'embauche et la séparation se font en fonction des charges de travail de l'entreprise ; l'employeur sait qu'il peut facilement retrouver des candidats. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, la stabilité n'est pas réservée aux plus hauts postes, puisque la rupture est immédiatement visible pour les ouvriers qualifiés. Cette distinction est

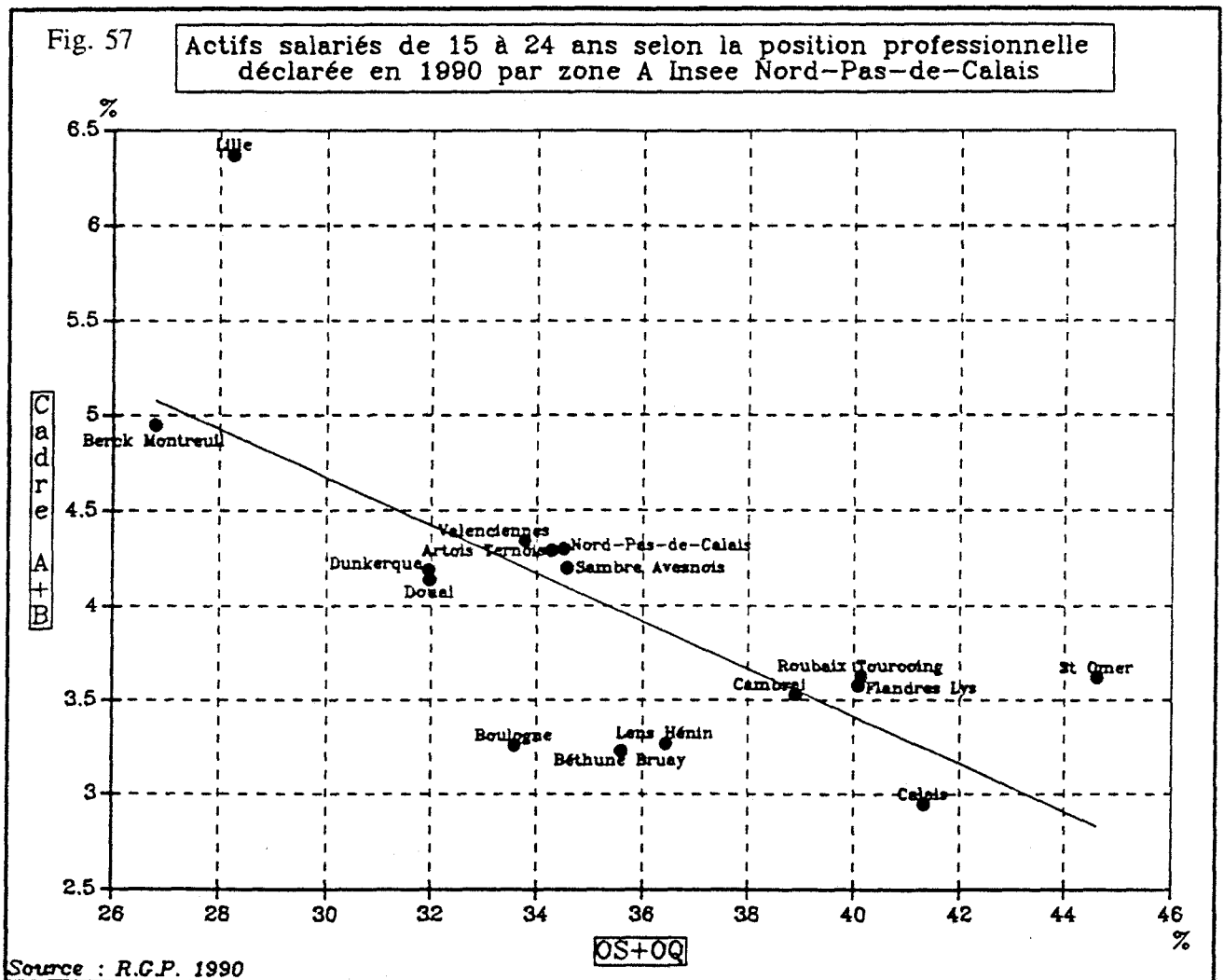
également valable pour les emplois tertiaires, on la retrouve alors entre les employés et les professions intermédiaires.

L'insertion des jeunes, à travers leur structure socio-professionnelle, maintient les contrastes entre les professions ouvrières (masculines) et tertiaires (féminines), mais cette différenciation de l'emploi par le sexe tend à s'estomper, même si le changement est moins net dans le Nord-Pas-de-Calais. Il y est surtout l'oeuvre des jeunes filles. Le niveau de formation, moins élevé dans la région, associé au manque d'expérience, commune à cette tranche d'âge, renforce la nature ouvrière des salariés, et donc de l'activité, du Nord-Pas-de-Calais.

2. Les jeunes salariés confortent la spécificité lilloise.

La zone de Lille possède l'avantage de présenter l'une des plus faibles proportions de jeunes salariés très peu qualifiés, mais c'est surtout pour les catégories des cadres supérieurs et moyens qu'elle se différencie énormément des autres zones du Nord-Pas-de-Calais (fig. 57). Nous pouvons déjà le supposer en raison de sa structure économique et éducative, l'emploi des moins de 25 ans vient le confirmer. En dépit du handicap par manque d'expérience, qui limite l'accès direct aux professions supérieures, l'écart séparant la métropole du reste de la région est considérable. On note alors que la moyenne régionale est en partie faussée par les résultats lillois qui majorent nettement la part des catégories supérieures. Finalement, les écarts, pour les cadres, sont assez faibles entre les autres zones, et la métropole constitue donc une sorte de leurre sur le niveau socioprofessionnel réel du Nord-Pas-de-Calais. Si on l'excepte, la région apparaît donc d'autant plus nettement en retrait par rapport à la moyenne nationale, la zone lilloise se situant elle bien au-dessus. Elle se pose donc en tant que centre tertiaire régional pour les jeunes actifs comme pour leurs aînés. La concentration des emplois de haut niveau et le vivier de diplômés formé par les universités lilloises permettent donc aux jeunes de trouver un emploi sur place. Ces jeunes originaires de l'agglomération vont donc être retenus par les possibilités d'emplois locales, une partie de ceux venus y faire leurs études vont rester sur place et d'autres, formés ailleurs, viennent s'y installer, attirés par les débouchés professionnels. L'OFIP, dans l'enquête déjà présentée, montre ainsi que les diplômés natifs de la métropole sont 84,1% à trouver un emploi sur place et qu'ils sont les moins nombreux à

quitter le Nord-Pas-de-Calais. Par ailleurs, 27,6% des bacheliers lensois et 15,5% des bacheliers dunkerquois ont un emploi dans la zone de Lille. Il faut relativiser cette attraction, car les auteurs de l'enquête insistent sur l'insertion de la moitié des diplômés dans leur zone d'origine. Les données, en tenant compte des cadres de la fonction publique, font également la part belle à l'agglomération qui rassemble tous les services administratifs propres à une capitale régionale, des personnels de l'enseignement aux responsables de direction.



Un deuxième ensemble, composé des zones de Valenciennes, Douai, Dunkerque et Sambre-Avesnois, se regroupe autour de la moyenne régionale. Ce n'est pas tant la proportion de manoeuvres, d'ouvriers qualifiés (tout de même assez forte) mais plutôt celle des cadres qui permet à ce groupe de se distinguer. Ces zones, géographiquement éloignées de la concurrence lilloise, accueillent des agglomérations importantes ayant des fonctions administratives (sous-préfectures, tribunaux, et pour certaines universités) et commerciales

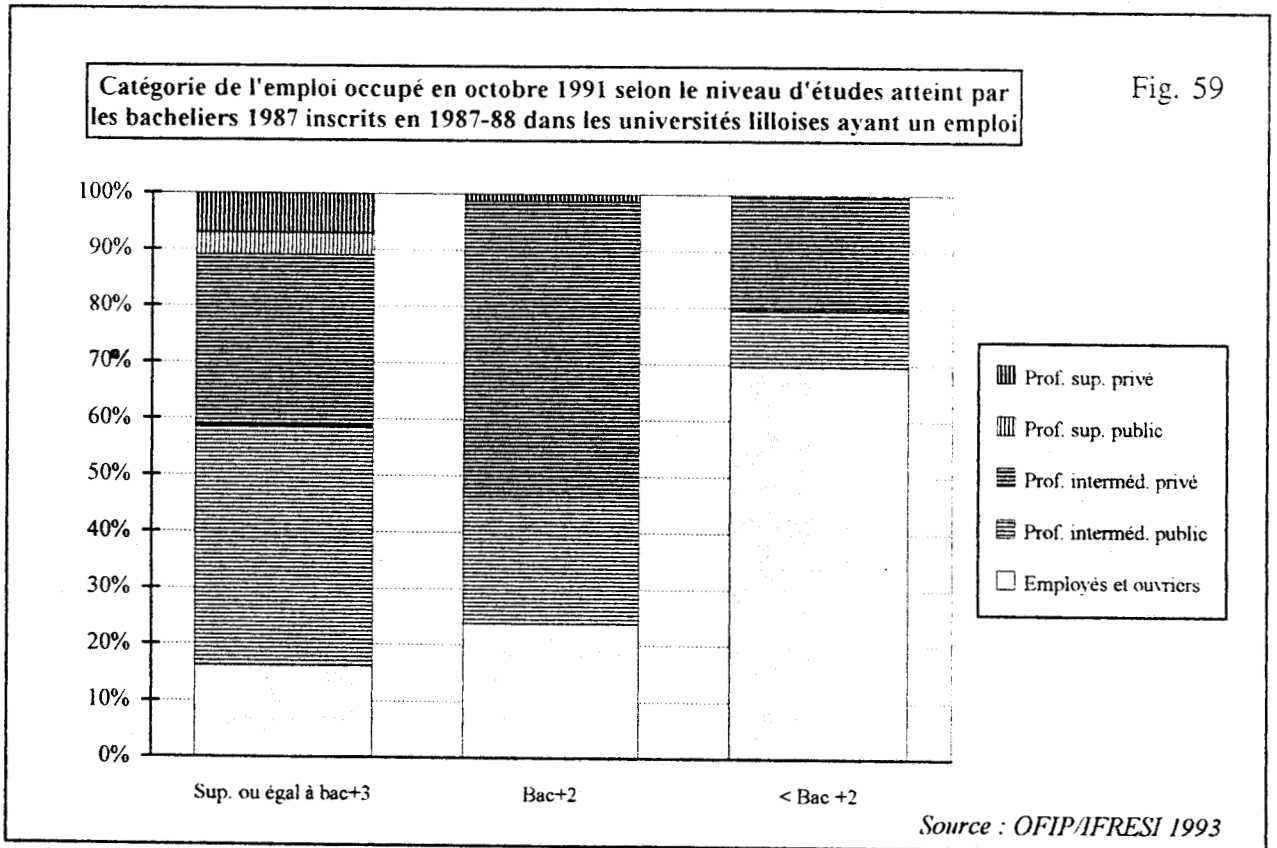
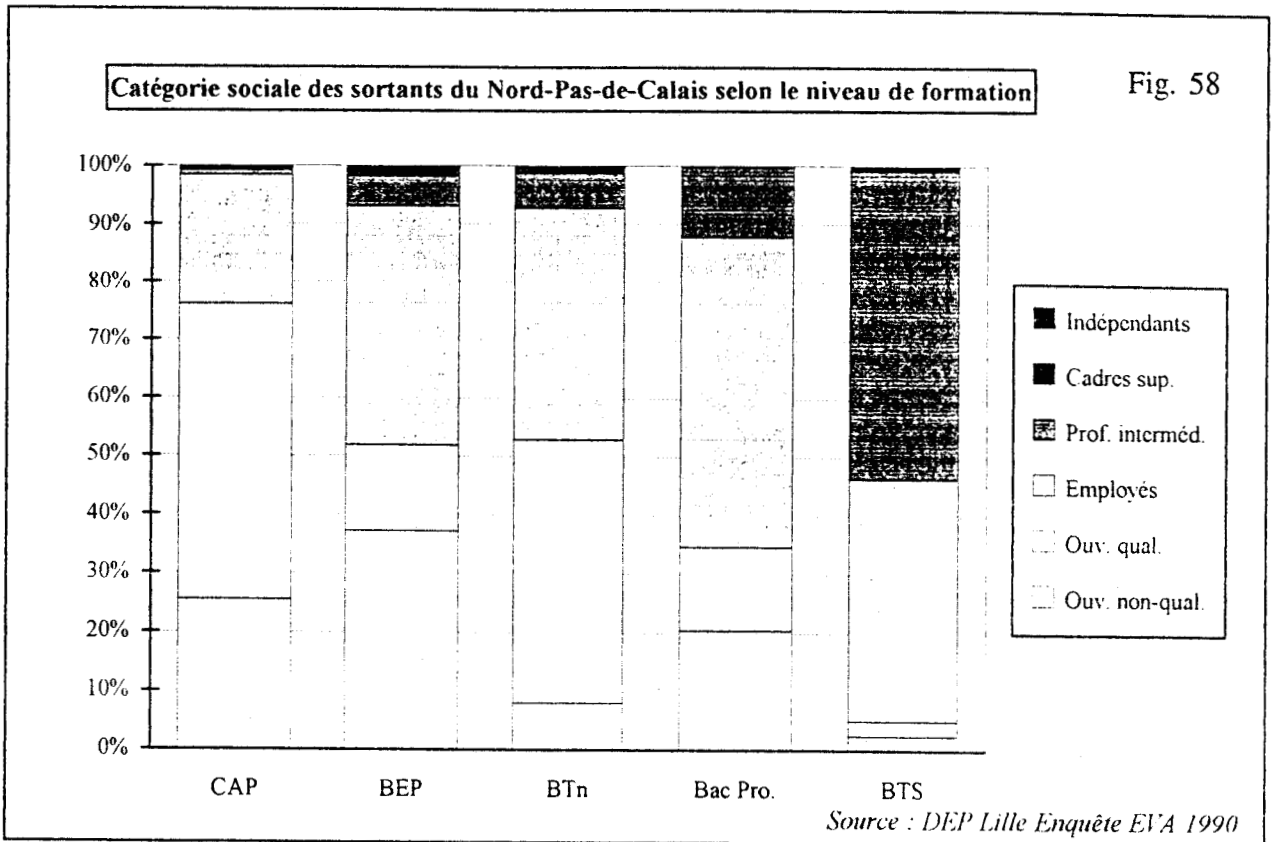


anciennes et très développées ; le tout au sein de bassins assez peuplés. Cette conjonction de faits aide au maintien, ou au retour, des plus diplômés et leur insertion dans des emplois très qualifiés. Dans le cas du bassin de la Sambre, par exemple, la faible proportion de diplômés limite également la compétition lors de l'embauche. Il est vrai que les emplois disponibles sont également moins nombreux, mais il y a peut-être moins de concurrence économique entre les entreprises privées, leur permettant alors de se développer et donc de recruter.

Un troisième groupe réunit les autres zones de la région, autour d'une proportion de cadres relativement équivalente, mais qui peut-être subdivisé en deux en fonction de la place des catégories les plus faibles. La position en retrait de cet ensemble pour les cadres a plusieurs explications. Pour les zones de Béthune-Bruay, Roubaix-Tourcoing, Flandre-Lys, c'est l'agglomération lilloise, toute proche qui draine à elle les cadres et limite le développement d'un tertiaire supérieur local. La zone de Lens-Hénin subit également cette proximité, mais elle se combine avec la structure économique héritée de la période industrielle. Cette dernière, encore très présente, restreint l'activité féminine, orientée vers les activités de service, et la croissance d'un pôle tertiaire puissant, par l'intermédiaire des jeunes diplômés. Les zones littorales de Calais et de Boulogne n'ont pas à redouter ce voisinage dominateur, toutefois la structure de l'activité et le faible niveau de diplôme des jeunes actifs concourent à une sous-représentation des cadres. Enfin, les zones de Calais, Flandre-Lys, Roubaix-Tourcoing et surtout St Omer sont marquées par une domination très forte des catégories les plus faibles qui rassemblent pratiquement la moitié des salariés de moins de 25 ans. La présence d'activités industrielles (textile, verrerie-cristallerie) justifie ce résultat.

3. Formation et statut social.

Les données reliant le niveau de formation à la position professionnelle occupée n'étant pas disponibles pour le recensement de 1990, nous utiliserons donc celles provenant de l'enquête EVA pour les sortants de la formation initiale régionale (fig. 58) et celles de l'OFIP pour les sortants du baccalauréat et de l'enseignement supérieur (fig. 59). Rappelons que le champ de la première enquête rassemble les jeunes issus des niveaux du second degré, de la cinquième à la terminale (à l'exception des bacheliers des séries générales), et les sections de techniciens supérieurs. La seconde tient compte de ces



individus, mais sur une aire géographique restreinte (Lille, Lens, Dunkerque, Calais et Boulogne). En outre, les travaux de la DEP du Rectorat de Lille mesurent l'insertion avec un décalage temporel plus court (neuf mois), que ceux de l'OFIP (quatre ans). La mesure de la position professionnelle est donc différente, puisque dans le second cas, les jeunes ayant quitté assez rapidement l'enseignement supérieur ont pu bénéficier de leur ancienneté et de leur expérience pour améliorer leur position sociale.

Première constatation qui relève de l'évidence et qui est présente chez les deux populations : la position professionnelle croît avec le niveau de diplôme. Ainsi, après un CAP, 75% des diplômés sont ouvriers, 22% employés et 51% des jeunes ayant un BEP sont ouvriers, 41% employés. Cependant, la distinction entre ouvriers qualifiés et non-qualifiés apparaît contradictoire puisque que les BEP présentent une proportion plus grande que les CAP dans la seconde catégorie. Cela tiendrait probablement à la reconnaissance professionnelle plus importante du CAP, donc à une attitude différente lors de l'embauche. Les jeunes ayant un BEP trouvent plus facilement un emploi dans le secteur des services comme l'indique la large part d'employés, ce qui correspond à la dominante tertiaire de ce diplôme. Cette dernière caractéristique et la poursuite des études de plus en plus fréquente au-delà du BEP concourent sans doute à la disparité entre ouvriers qualifiés et non-qualifiés. Le lien existant entre formations courtes et faibles qualifications semble donc toujours très puissant dans l'insertion des jeunes du Nord-Pas-de-Calais, notamment pour les CAP.

A partir du BEP, la catégorie des professions intermédiaires augmente régulièrement pour culminer chez les sortants ayant un BTS. Les possesseurs de ce diplôme ne connaissent pas en apparence de déqualification lors de l'embauche : la proportion d'ouvriers est négligeable ; mais ce n'est pas pour autant que ces sortants accèdent à des postes de responsables. Bien peu, en effet, ont un emploi de cadre. En fait, 53% occupent une profession intermédiaire, niveau correspondant plus ou moins à leur formation.

Parmi ces sortants des formations techniques, les bacheliers professionnels marquent la plus forte rupture avec les qualifications hiérarchiquement les plus faibles. Si on établit le parallèle avec les bacheliers des séries technologiques, l'avantage qualitatif en matière d'insertion est indéniable. Entre les deux diplômes, la forte proportion d'ouvriers s'estompe au profit des employés et des professions intermédiaires. Les bacheliers

professionnels ne s'insèrent pourtant pas dans des emplois tertiaires, mais leur véritable formation professionnelle est valorisée lors de leur embauche. Ce diplôme est donc un bon moyen de s'insérer en évitant la déqualification, mais cette supériorité tient aussi à l'assez faible nombre de diplômés, modérant la concurrence sur le marché du travail. Les bacheliers technologiques n'ont pas ce privilège et subissent également la forte dévalorisation des séries G.

Les bacheliers de 1987 qui s'étaient inscrits dans une université lilloise mais ayant arrêté leurs études avant d'obtenir un diplôme restent cantonnés (pour plus des deux tiers) à des postes d'employés ou d'ouvriers. Nous ne connaissons pas la répartition exacte entre les deux catégories d'emploi pour ce niveau de formation, mais, pour l'ensemble de la population enquêtée, elle s'établit à 48%, soit 40% d'employés et 8% d'ouvriers. On peut donc estimer qu'avec un baccalauréat, si on n'échappe pas à une certaine déqualification, on peut néanmoins prétendre à un poste dans les services comme les banques.

Le fait d'avoir ou non un diplôme bac+2 instaure des différences importantes dans le niveau de l'emploi occupé. Ainsi, aucun enquêté, ayant uniquement le baccalauréat, n'est cadre supérieur, alors que la proportion est de 1,5% à bac+2 et 11,1% à bac+3 et au-delà. En outre, la catégorie des employés et ouvriers ne rassemble maintenant que moins du quart des jeunes de niveau bac+2. Cependant, 16% des diplômés de second et troisième cycle universitaire ont un travail dans cette catégorie! Compte tenu de leur niveau de formation, cette position professionnelle désigne une véritable déqualification. Ce pourcentage porte toutefois sur des effectifs faibles : 99 jeunes pour l'ensemble des diplômés au niveau bac+3 et plus, qui peuvent remettre en question la validité de cette conclusion.

Ce sont les diplômés originaires de la zone de Dunkerque qui subissent le plus fortement le phénomène avec 22,2%. Il n'est pas spécifique à cette population, car c'est dans cette zone que la part des employés/ouvriers est la plus importante (54,2%) dans l'ensemble des enquêtés. Il s'agirait donc là d'une dévalorisation généralisée des diplômes. Ces diplômes bac+2 débouchent donc principalement sur des professions intermédiaires (75%), relevant essentiellement du secteur privé (52,4%). Ce dernier occupe une place prépondérante en raison des emplois offerts aux sortants des formations techniques supérieures (DUT et BTS) qui ont peu d'équivalent dans le secteur public. C'est pourquoi 37,5% des salariés de cette catégorie d'emploi du privé sont des techniciens. Les jeunes ayant uniquement un diplôme bac plus deux

accèdent plus difficilement aux emplois des catégories supérieures et leurs parcours sont plus précaires que ceux des diplômés des deuxième et troisième cycles universitaires.

A bac+3 et au-delà, si les professions intermédiaires restent dominantes (72,7%), c'est cette fois le secteur public qui devient le principal employeur. Le privé exploite donc beaucoup moins ces compétences que les concours administratifs, dans l'enseignement par exemple. Par contre, chez les cadres, nouveau renversement, au profit du secteur privé qui s'impose comme le principal employeur pour ce type de poste. Même si les données diffèrent, nous avons constaté, lors d'une précédente étude (21) basée sur les résultats du recensement de 1982, que la dépréciation du baccalauréat était déjà effective sur le plan national. En 1990, elle touche également le Nord-Pas-de-Calais, à l'exception du baccalauréat professionnel ; la crise économique n'est plus seulement industrielle et l'amélioration du niveau de formation des jeunes amplifie la concurrence lors de l'accès à l'emploi. Néanmoins, le baccalauréat délimite toujours l'accès aux qualifications supérieures. Le lien entre le niveau de formation et la position professionnelle semble s'être renforcé et le jeune parvient très difficilement à obtenir un poste supérieur à son niveau de diplôme. C'est donc pour les diplômés bac+2, voire au-delà, que le risque de déqualification peut augmenter. Nous le vérifierons grâce à l'évolution du niveau de formation des jeunes chômeurs.

D. Secteurs économiques et salaires d'embauche des jeunes.

Compte tenu du faible délai entre la sortie des jeunes et le moment où est réalisée l'enquête EVA, on peut considérer que la répartition par secteurs économiques des jeunes ayant un emploi correspond au recrutement pratiqué par les employeurs du Nord-Pas-de-Calais. Il traduit à la fois les secteurs encore porteurs et le niveau de formation requis. Nous le répétons, le champ de l'enquête ne couvre pas les bacheliers de l'enseignement général et les formations supérieures. Il est dommage que les données ne soient pas suffisamment précises pour rattacher la spécialité du diplôme à la nature exacte de l'emploi occupé. On pourrait alors mesurer la capacité d'ouverture d'une spécialité sur un éventail d'emplois plus ou moins large.

(21) : V. Piédanna, 1989.

S'il est avéré que les diplômes techniques courts (CAP-BEP) sont avant tout destinés à un métier spécifique, les autres doivent sans doute permettre une latitude plus grande lors de l'insertion. Ainsi, la DEP du Rectorat de Lille, dans son exploitation de l'enquête EVA de 1991, montre que «la correspondance entre formation reçue et secteur économique apparaît d'autant plus forte que le secteur a une spécificité technique et le niveau de recrutement est faible. Par exemple, la sidérurgie-métallurgie recrute des CAP dont la formation est centrée sur le travail du métal tandis que, pour ce secteur d'activité, le recrutement au niveau BTS comporte plus de la moitié de formations tertiaires.» (22). Cela confirme qu'un niveau de diplôme élevé, même assez spécialisé permet une plus grande adaptabilité de son détenteur. De plus, le jeune a d'autant plus de chance de trouver un emploi correspondant parfaitement à sa formation si le recrutement pour ce métier n'est pas saturé ; auquel cas il doit se rabattre sur des postes dont la qualification requise est plus ou moins éloignée de celle qu'il possède. Il a alors beaucoup moins de probabilité d'être retenu, ce qui augmente ses risques de chômage.

1. Les secteurs qui accordent leur confiance aux jeunes.

Répartition par secteur économique de l'embauche des différents diplômés de l'académie de Lille en 1990. Tab. 13

	CAP	BEP	Bac. Pro.	BTn	BTS	Total
Pêche-Agri	2,09%	1,36%	1,12%	1,51%	0,74%	1,27%
Sidé-Métal.	14,39%	11,98%	11,20%	7,06%	10,89%	10,96%
Verre-Céram.	2,09%	1,48%	1,12%	0,50%	0,85%	1,15%
B.T.P.	9,51%	6,30%	4,76%	2,52%	3,07%	4,87%
Chimie	0,93%	0,62%	2,52%	1,34%	1,27%	1,21%
I.A.A.	2,78%	2,35%	2,80%	2,02%	2,43%	2,42%
Indus. Textiles	6,50%	5,93%	5,04%	1,51%	1,27%	3,66%
Indus. diverses (1)	27,84%	26,30%	25,49%	25,71%	27,91%	26,79%
Transports (2)	1,86%	1,36%	5,04%	4,20%	4,02%	3,19%
Com. Agri. et Alim.	2,78%	4,57%	5,04%	5,88%	2,33%	3,95%
Com. Non-Alim.	21,81%	23,33%	16,53%	14,29%	9,51%	16,47%
Services (3)	7,42%	14,44%	19,33%	33,45%	35,73%	24,05%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : DEP Lille Enquête EVA.

(1) : Sauf Houillères Nationales.

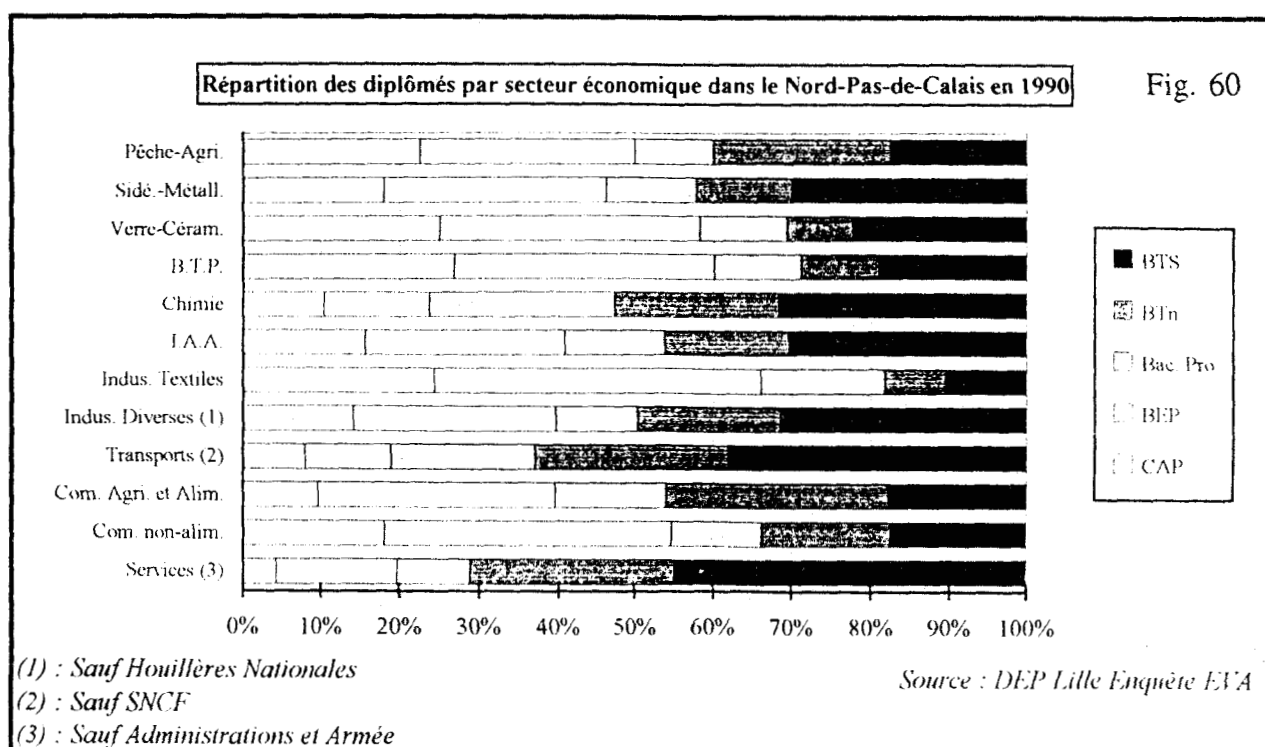
(2) : Sauf SNCF.

(3) : Sauf Administrations et Armées.

(22) : L'entrée des jeunes dans la vie active à l'issue de l'année scolaire 1988-89. p.24.

L'embauche des jeunes par secteur économique ne reflète pas forcément le recrutement pratiqué pour l'ensemble des engagements sur le marché de l'emploi. L'absence d'expérience professionnelle peut constituer un handicap lors de l'accès à l'emploi pour certains métiers, alors que pour d'autres, ce manque n'est pas préjudiciable. D'autre part, les moins de 25 ans ont une très forte mobilité professionnelle, choisie ou non, avant un accès définitif à un emploi stable : ils constituent 40% des flux de sortie en 1990 sur le plan national, alors qu'ils n'occupent que 14% des emplois. Leur insertion dans un secteur économique, telle qu'elle est mesurée neuf mois après leur sortie du système éducatif, n'a donc rien de définitif.

Le secteur tertiaire se révèle être le plus dynamique pour l'emploi des jeunes et notamment les activités de service, d'où sont pourtant exclus les emplois administratifs. Or, nous avons vu que le secteur public, par l'intermédiaire des emplois aidés, constitue un foyer d'emplois essentiel pour les moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais. Le développement des services non-commerciaux s'appuie donc partiellement sur l'embauche des jeunes, mais ils restent réservés aux plus diplômés : BTn et BTS (fig. 60). Mais le tertiaire reste un débouché important pour les moins diplômés grâce aux commerces non-alimentaires. On retrouve là sans doute les sortants de la section commerce distribution. Par contre, ceux issus des sections secrétariat et techniques financières, qui constituent pratiquement l'essentiel des formations tertiaires en CAP et surtout en BEP, devraient occuper une part plus importante dans les services. On doit y voir des difficultés d'insertion et les effets de la concurrence entraînant une dévaluation de ces CAP et BEP, les employeurs leur préférant alors des bacheliers et des techniciens supérieurs.



On peut constater la différence de nature entre les BTn et les Bacs Pro. : les bacheliers des filières G se tournent vers les services, alors que les bacheliers professionnels s'insèrent surtout dans les emplois industriels. En effet, le secteur secondaire est l'autre pourvoyeur d'emplois régional, avec, en premier lieu, les industries diverses et, plus étonnant, la sidérurgie-métallurgie. Ce secteur pourtant en crise continue donc de recruter des jeunes à parité pratiquement égale selon le niveau de diplôme, avec un léger avantage pour les CAP. L'offre de travail dans ce secteur est donc ouverte à tous les niveaux de formation. Ce n'est pas le cas pour les industries du textile et du bâtiment travaux publics dont le recrutement est axé vers les formations courtes CAP et BEP. Ces secteurs, tout au moins en fonction du champ de l'enquête, se contenteraient donc d'une main d'oeuvre ayant un assez faible niveau de formation.

L'industrie agro-alimentaire, qui supporte pourtant assez bien la crise actuelle, ne s'impose pas comme un secteur d'embauche : «On constate qu'en France beaucoup trop de secteurs sont fermés aux jeunes (...), ainsi les industries agro-alimentaires françaises ont relativement deux fois moins de jeunes que celles de la RFA ou du Royaume-Uni.» (23) Le recrutement,

(23) : P. Sauvage, 1989, p.23.

comme dans les transports, s'opère chez les plus diplômés. En fonction de cette sélection, le niveau de formation des individus couverts par l'enquête n'est peut-être pas suffisant pour répondre aux exigences des employeurs.

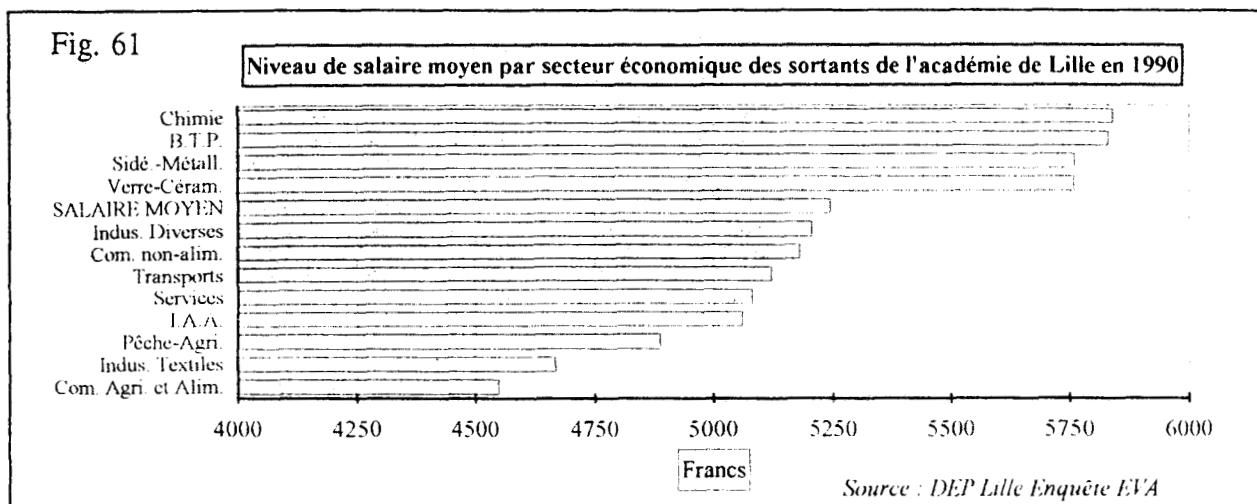
2. Les rémunérations à l'embauche.

Le niveau de salaire de ces jeunes salariés augmente logiquement avec le diplôme, passant de 4 978 francs pour un CAP à 5 867 francs pour un BTS. L'échelle des salaires est donc très large entre les deux extrêmes, même si le salaire offert aux techniciens supérieurs n'a rien d'exceptionnel compte tenu de leur niveau de formation. L'étude du CERC (24) montre que les diplômés de BTS et de DUT subissent une stagnation de leur salaire, alors que celui des jeunes faiblement diplômés progresse, même si cette augmentation est assez lente. Ces jeunes salariés profitent, en effet, de l'indexation de leur rémunération sur le SMIC, ce qui n'est pas le cas des plus diplômés. «En période de crise, l'avantage donné par la formation se traduit par de meilleures possibilités d'accès à l'emploi plutôt qu'en termes de supplément de salaire. (...) L'échelle des salaires des jeunes au cours de la période récente (1984-89) est très semblable à celle observée sur l'année 1982.» (25). Cela renforce ce que nous avons pu observer précédemment, à savoir que, quel que soit l'indicateur retenu, les jeunes sont les premières victimes du ralentissement économique.

Le salaire minimum devient donc la rémunération de référence de l'insertion professionnelle, même pour des diplômés bac+2. Sachant également que les "salaires" versés aux jeunes occupant un emploi aidé sont largement inférieurs au SMIC, cela explique que 75% des jeunes touchent moins que le salaire minimum à leur entrée dans la vie active. La crise a donc non seulement pour effet une certaine déqualification, mais aussi une dévaluation des salaires d'embauche, de plus en plus tirés vers le bas. Cette tendance ne satisfait personne, car les plus diplômés sont sous-payés et, dans certains cas, les employeurs préfèrent délaissier les moins diplômés et embauchent, à moindre coût, des jeunes sur-qualifiés.

(24) : Les rémunérations des jeunes à l'entrée dans la vie active, 1990.

(25) : Cf. supra, p. 56 et 57.



On pourrait penser que les secteurs économiques où les bacheliers et les techniciens supérieurs sont le plus représentés sont également ceux offrant la plus forte rémunération. Or, la répartition du salaire moyen par secteur économique est relativement indépendante du niveau de formation des salariés (fig. 61). Une différence importante existe entre le secteur industriel (à l'exception du textile et de l'agro-alimentaire) et le tertiaire, le premier offrant une rémunération supérieure au second. *Cela tendrait à démontrer que c'est moins le niveau de diplôme que sa spécialité qui détermine le salaire*, bien sûr à l'intérieur d'un secteur la hiérarchie salariale conserve la référence au niveau de diplôme. La structure des salaires d'embauche du Nord-Pas-de-Calais est donc équivalente à la moyenne nationale. Ne connaissant pas le salaire moyen national de la population de référence, nous ne pouvons établir la position du salaire moyen des jeunes enquêtés de la région (5 245 francs). A priori, compte tenu de la structure des emplois et des diplômes régionaux, il doit être inférieur à cette moyenne, d'ailleurs sur-évaluée par les salaires élevés de la région parisienne.

Le cas particulier de l'industrie textile est à relier à la féminisation et au faible niveau de formation de ses salariés ; la même étude du CERC (26) montre que plus le niveau de formation est faible, plus l'écart de rémunérations entre hommes et femmes est important, au bénéfice des premiers. A niveau de diplôme élevé égal, les jeunes femmes accèdent plus difficilement à un niveau d'emploi comparable à leurs homologues masculins. En outre, elles ne s'orientent pas forcément vers des métiers où les salaires sont les plus hauts.

(26) : Cf. supra.

On peut prendre l'exemple du niveau bac+3 et des métiers paramédicaux, sociaux (infirmières, assistantes sociales) ou de l'enseignement, où les femmes sont majoritaires et qui sont moins rémunérateurs que les emplois plus masculinisés du commerce. Cet écart a tendance à se réduire en raison de l'accession de plus en plus fréquente des femmes à des postes de responsabilité grâce à l'amélioration de leur niveau de formation. C'est également à la dominante féminine des services que l'on doit cette position en retrait. Par ailleurs, on constate que les secteurs offrant les plus faibles salaires d'embauche (pêche-agriculture, textile et commerce alimentaire) sont également ceux qui ne mettent pas en oeuvre un haut niveau technologique.

Les disparités des salaires d'embauche des jeunes du Nord-Pas-de-Calais sont donc basées avant tout sur la spécialité du diplôme, le secteur économique, le sexe et le degré de technicité de l'emploi, puis le diplôme intervient comme facteur complémentaire de différenciation. Cependant, se limiter au seul salaire laisse de côté toutes les prestations sociales dont l'attribution répond également à des critères particuliers, créant une nouvelle hétérogénéité.

Conclusion.

Le passage à la vie active des sortants, devenu de plus en plus difficile au niveau national, l'est encore davantage dans le Nord-Pas-de-Calais. L'étude intra-régionale a permis de dégager les secteurs géographiques des bassins de la Sambre, de l'Escaut et le Sud du littoral, nettement désavantagés. Nous avons mis en évidence l'importance de la conjoncture économique locale pour expliquer les disparités observées. Nos observations s'arrêtant en 1990, le ralentissement économique pèse sur la situation de l'emploi des jeunes qui se dégrade à nouveau. Nous supposons donc qu'elles restent valables, mais on peut se demander si toutes les zones du Nord-Pas-de-Calais subissent équitablement cette aggravation. Il serait donc (déjà) nécessaire d'actualiser notre analyse. Les jeunes, avec les femmes, traditionnellement plus touchés par le chômage, ne font que l'amplifier, soulignant les difficultés et subissant une différenciation inégalitaire. On peut supposer, et nous le vérifierons ensuite, que ce traitement inéquitable intervient également en fonction du niveau de formation, mais nous devons déterminer s'il justifie les écarts entre les diverses zones régionales.

La grande majorité des sortants a donc trouvé un emploi, mais il est moins qualifié qu'en moyenne nationale en raison, à la fois, de la structure économique régionale et du retard en matière de formation. Il y a donc reproduction partielle du système, notamment pour les jeunes hommes, mais cette répétition est partiellement contrainte par les possibilités d'emplois qui restent cantonnées soit à des secteurs fragiles, soit à des postes faiblement qualifiés, les deux facteurs étant souvent liés. Aussi, il est difficile de déterminer la part de responsabilité de chacun des intervenants.

Les jeunes sont les vecteurs de la précarisation de l'emploi, traduite par les recours massifs aux contrats à durée déterminée, au temps partiel et, nous y reviendrons plus largement par la suite, aux emplois aidés. A ce titre, le secteur public devient primordial dans le processus d'insertion, à la fois par les emplois offerts et par les aides directes ou les incitations aux employeurs potentiels. Cette instabilité, qui touche surtout les emplois les moins qualifiés, est fortement exprimée dans le Nord-Pas-de-Calais. La région, déjà spécifique par son niveau de chômage, est donc également pénalisée par ses modalités d'emploi des jeunes ; élément moins immédiatement préoccupant, mais qui

crée une dépendance vis à vis des interventions des pouvoirs publics et fragilise les avenir professionnels. Les plus faibles niveaux de formation, et tout particulièrement les non-diplômés, accumulent les handicaps : faible qualification professionnelle, forte instabilité, faibles revenus ; leur poids excessif dans la région rejailit donc sur l'ensemble de l'emploi des jeunes.

Chapitre 2 : Les jeunes chômeurs du Nord-Pas-de-Calais.

Le chapitre précédent nous a permis de constater la vulnérabilité supérieure des jeunes du Nord-Pas-de-Calais à la fois lors de l'accès à l'emploi et dans sa conservation. Cette faiblesse est largement tributaire du contexte économique régional, elle dépend donc de facteurs exogènes, mais les caractéristiques des chômeurs de moins de 25 ans jouent également un rôle important dans les disparités géographiques.

«Globalement préoccupante, une telle situation [le sur-chômage des jeunes] pourrait cependant ne pas être dramatique si elle touchait de manière égale l'ensemble des jeunes. On pourrait ainsi admettre que tout jeune doive passer par un sas de quelques mois, voire quelques années, avant d'accéder à un emploi stable ; solution certes peu satisfaisante puisqu'elle placerait les jeunes en état d'infériorité par rapport aux autres classes d'âge, mais qui au moins ne provoquerait pas d'effets irrémédiables sur une partie de la jeunesse. Or, un clivage est précisément en train de se produire entre les jeunes.» (27). L'inégalité est avant tout présente en fonction du niveau et de la spécialité de la formation ; là encore elle pourrait être acceptable, entraînant des difficultés plus grandes dans l'accès à l'emploi, si elle n'induisait pas des conséquences *durables* traduites par le chômage de longue durée chez les jeunes. En 1990, d'après les résultats du recensement, 30,84% des chômeurs de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an! Nous allons donc étudier cette inégalité en montrant qu'elle se double de disparités géographiques à l'intérieur de la région.

I. Formation et chômage.

A. Unification des risques mais renforcement des inégalités.

Préambule.

Pour retracer l'évolution des niveaux de formation des jeunes chômeurs, il aurait été souhaitable de pouvoir la présenter à partir des taux de chômage

(27) : P. Sauvage 1989 p.4.

des différentes catégories. Malheureusement, une fois de plus, la connaissance de la population active correspondante nous fait défaut. Nous utilisons donc les valeurs absolues, sachant que leur variation est directement liée à celle de l'ensemble des chômeurs. Nous pourrions néanmoins mesurer le degré d'indépendance de chaque groupe par rapport à la tendance générale. Pour affiner l'étude et estimer le possible renforcement des inégalités entre les niveaux, nous avons également calculé l'évolution de la part de chaque catégorie par rapport à l'année précédente. Bien sûr, la variation de la représentation d'un groupe entraîne logiquement un mouvement inverse proportionnellement équivalent.

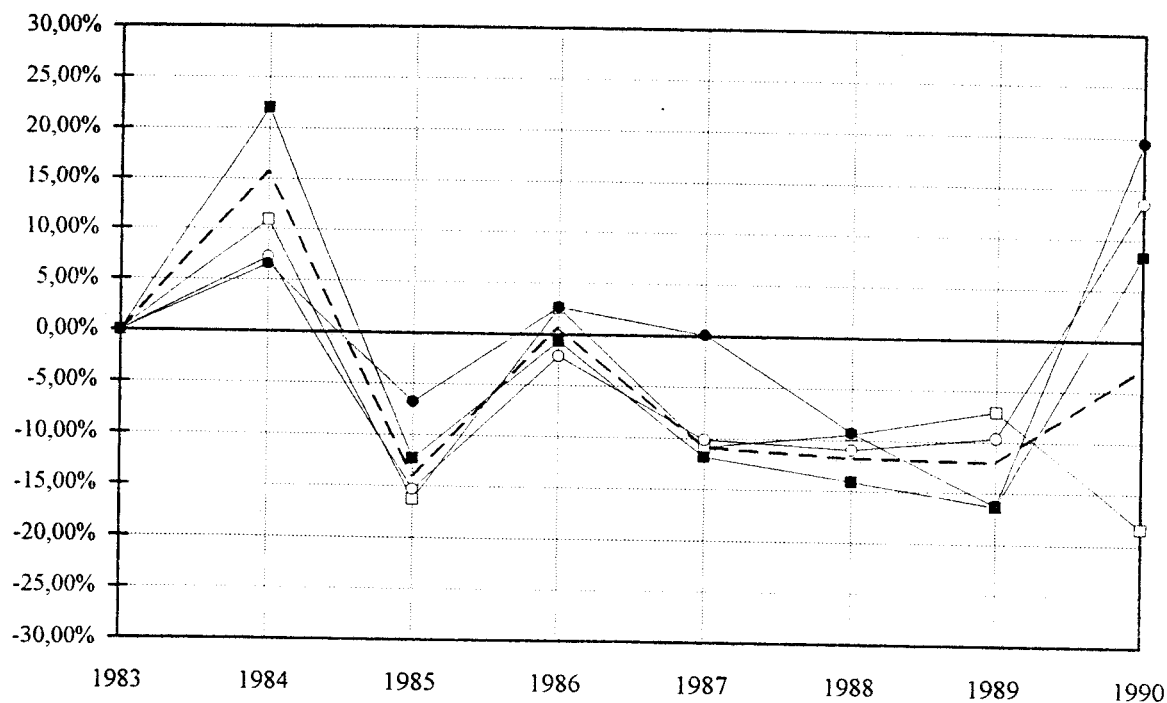
Dans un souci de simplification, nous avons regroupé les chômeurs des niveaux VI et Vbis, même si les seconds, nous l'avons vu, bénéficient fréquemment d'une qualification sans qu'elle soit reconnue par un diplôme. A l'autre extrémité de l'échelle des diplômes, nous avons également rassemblé en une seule catégorie les diplômés de l'enseignement supérieur. Les niveaux les plus élevés ayant une importance moindre, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais où les valeurs absolues concernées sont faibles, les variations enregistrées ne sont pas exemptes de certains biais. Par ailleurs, une recodification des niveaux en 1990 par l'organisme de traitement, nous a incité à laisser de côté la catégorie des "non-précisés" dans l'évolution et nous conduit à de grandes précautions dans l'explication des modifications entre 1989 et 1990. Les services compétents n'ont pas été en mesure de fournir des données tenant compte de ces modifications.

1. Une évolution géographiquement similaire.

Globalement, on remarque une certaine concordance entre le Nord-Pas-de-Calais et la moyenne nationale dans l'évolution de la représentation des niveaux de formation des jeunes chômeurs. Les deux ensembles présentent d'importantes similitudes de tendance (même si des écarts existent entre les deux sexes), seule l'ampleur des phénomènes distingue les deux zones (fig. 62 et 63). On retrouve donc jusqu'en 1984, une hausse vertigineuse du nombre des jeunes chômeurs. Elle n'est en fait que la prolongation d'un mouvement amorcé depuis le début des années 80, brutalement stoppé par la création massive des premières mesures jeunes sur lesquelles nous reviendrons.

Evolution du nombre de DEFM cat.1 de moins de 25 ans français par niveau de formation

Hommes



Femmes

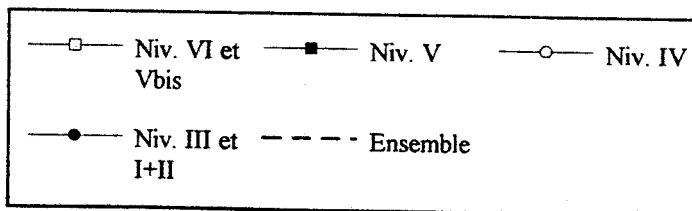
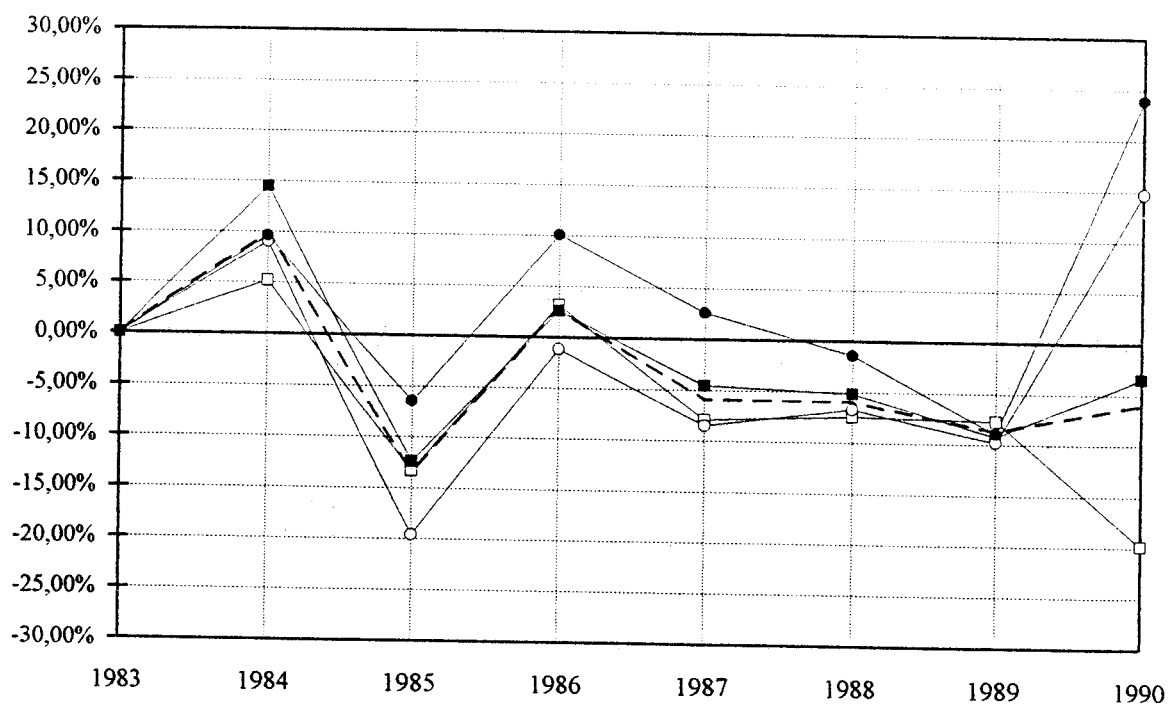


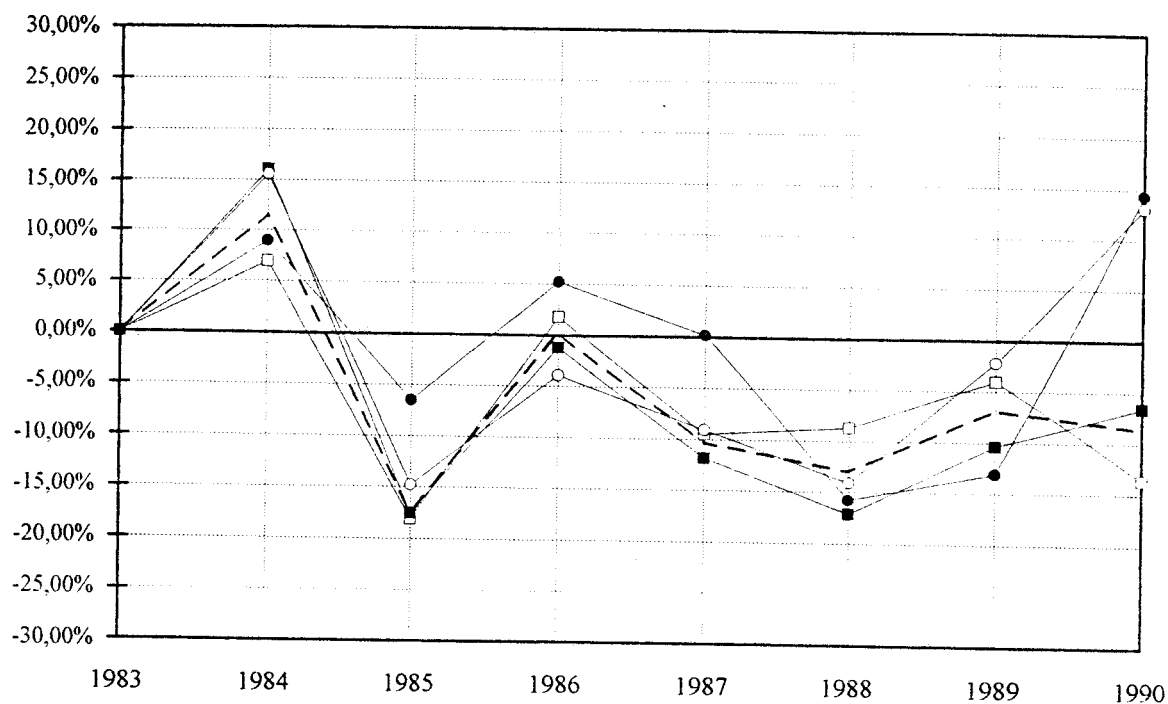
Fig. 62

Source : D.R.T.E.



Evolution du nombre de DEFM cat.1 de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais par niveau de formation

Hommes



Femmes

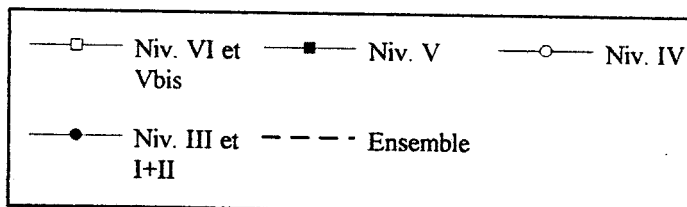
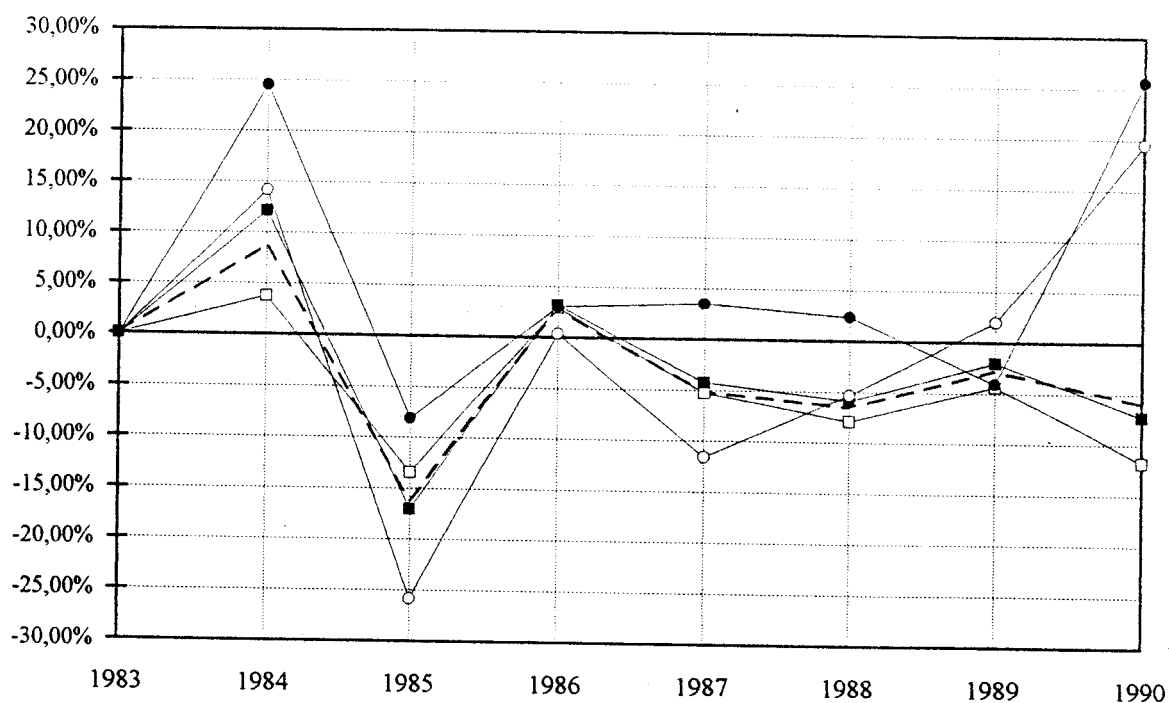


Fig. 63

Source : D.R.T.E.

Par ailleurs, le recul du chômage des jeunes depuis le milieu des années 80 profite essentiellement aux hommes dont la part ne cesse de décroître. Rappelons toutefois qu'il ne s'agit pas ici de taux de chômage et le surchômage féminin reste la règle. Ainsi, le chômage régional, où les jeunes hommes étaient majoritaires jusqu'en 1987, perd de sa spécificité au détriment des jeunes filles quel que soit leur niveau de diplôme ; à l'exception des jeunes sans-diplôme pour lesquels il semble ne pas avoir d'inégalité lors de l'accès à l'emploi. Cela sous-entend qu'il n'y a pas de discrimination supplémentaire selon le sexe pour cette catégorie déjà défavorisée. Cependant, même en devenant minoritaire, la part des chômeurs masculins du Nord-Pas-de-Calais reste supérieure à la moyenne nationale, soulignant une fois de plus la force du chômage masculin dans la région.

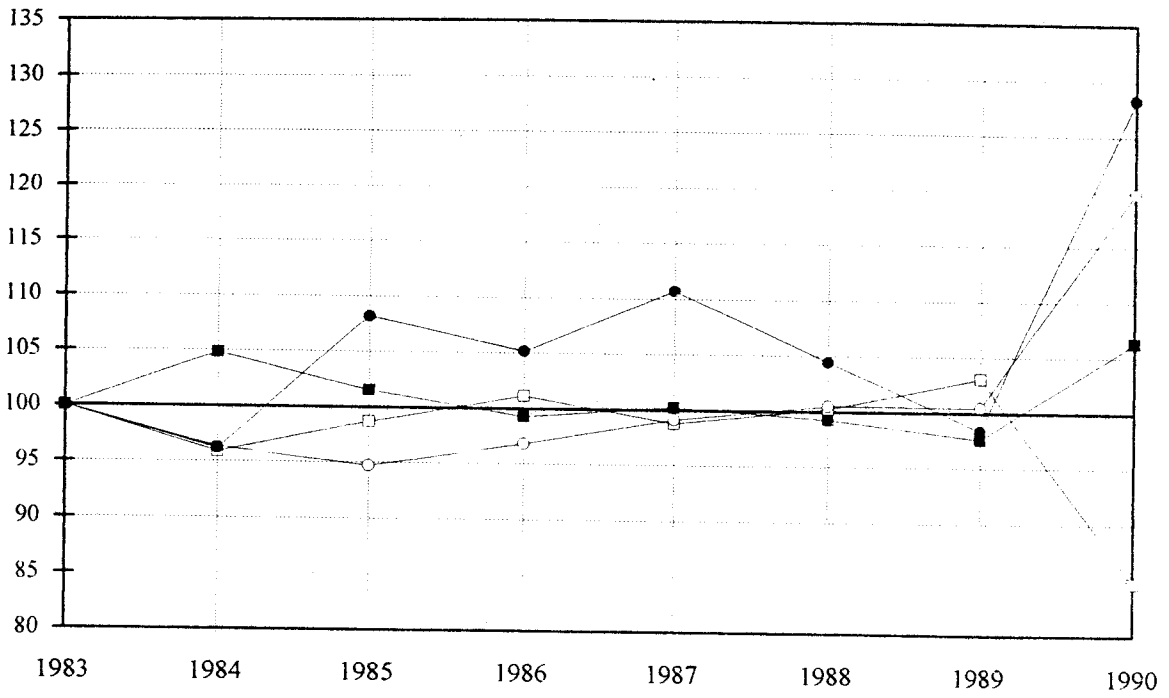
On pourrait s'étonner que les jeunes sans diplôme participent finalement assez peu à la croissance postérieure à 1984. A l'exception des jeunes hommes du Nord-Pas-de-Calais, la variation repose avant tout sur les autres catégories. Cette relativement faible participation au processus permet deux observations. D'une part, et nous le verrons ensuite, la réunion des niveaux VI et Vbis forme une telle masse, qu'elle subit une plus forte inertie de mouvement. D'autre part, on parle actuellement d'unification des risques face au chômage entre les niveaux de formation ; mais cette égalité était déjà présente entre 1983 et 1984 pour les diplômés de l'enseignement technique court et, moins nettement, pour les bacheliers. En valeur absolue, ils subissent effectivement une hausse supérieure à celle des autres catégories. Si les sans-diplômes étaient en retrait dans le mouvement de croissance, ils sont, par contre, les premiers bénéficiaires du recul au milieu de la décennie. Il est vrai que la création des TUC et des SIVP visait spécifiquement ce public ; les problèmes d'insertion auraient été sans doute plus importants si l'intervention de ces dispositifs publics n'était venue les atténuer. La décrue profite alors plus aux chômeurs masculins que féminins, surtout dans le Nord-Pas-de-Calais avec -18,11% pour les premiers contre -13,40% pour les secondes (au niveau VI et Vbis).

Une fois encore l'effet de masse intervient et conditionne la baisse généralisée du nombre de chômeurs. Néanmoins, il est difficile de déterminer, avec ces documents, si la baisse du nombre de chômeurs des autres catégories est liée au recul général du chômage, donc à un meilleur accès à l'emploi ; ou si toutes les catégories exploitent les mesures d'aides, dévoyant alors les principes établis lors de leur création. La situation économique de l'époque et de précédentes études menées sur le sujet nous incitent plutôt à choisir la

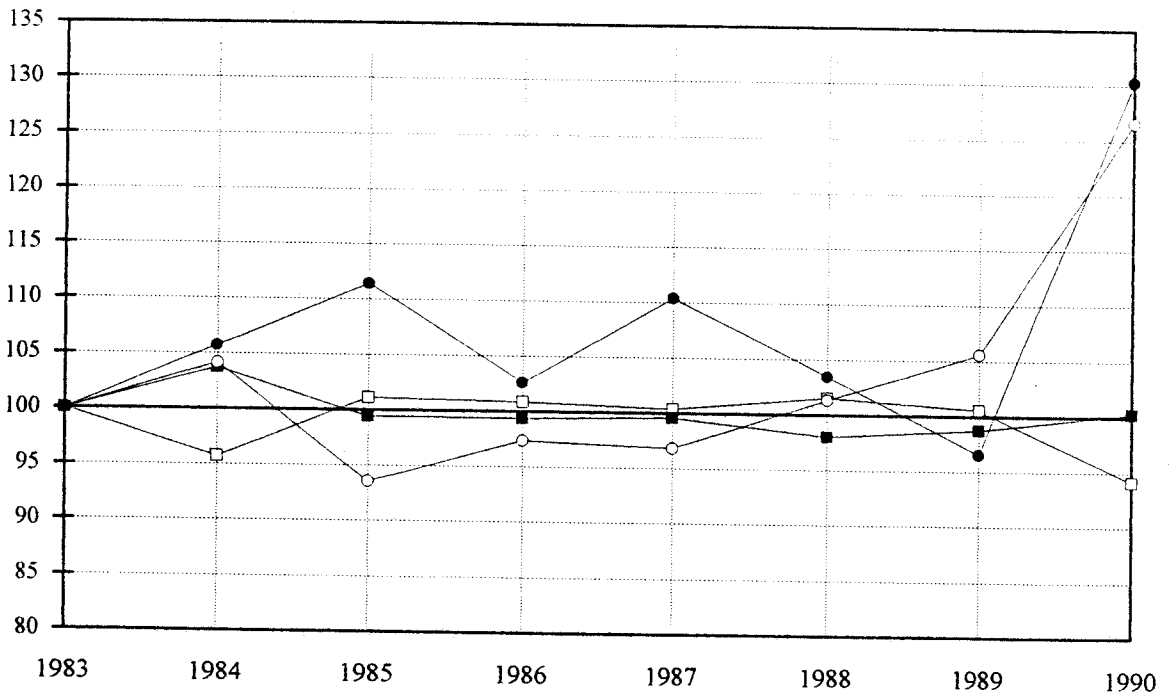
Evolution de la répartition des niveaux de formation des DEFM cat.1 de moins de 25 ans

France

Fig. 64



Nord-Pas-de-Calais



Niv. VI et Vbis
Niv. V
Niv. IV
Niv. III et I+II

Source : D.R.T.E.

seconde hypothèse. Nous le vérifierons avec précision dans le cadre du chapitre suivant qui sera entièrement consacré à cet aspect de l'insertion professionnelle.

En dehors de la reprise entre 1985 et 1986, le nombre de jeunes chômeurs sans diplôme diminue lentement, marquant un palier jusqu'en 1988, puis s'effondre littéralement entre 1989 et 1990. La modification de la classification entre ces deux dates nous invite toutefois à une certaine prudence. Il paraît effectivement assez illogique que la catégorie la plus sensible au chômage soit la seule à ne pas en subir la reprise. Cette réduction relativement constante s'explique par la tendance équivalente qui restreint de plus en plus le nombre de sortants du système éducatif démunis de tout diplôme.

Si leur nombre diminue, leur place parmi les chômeurs ne connaît pas un mouvement similaire (fig. 64). En effet, hormis au milieu de la décennie, la part des chômeurs sans diplôme augmente constamment, il est vrai de manière assez faible. *Cela traduit non seulement un maintien des inégalités mais surtout leur renforcement.* Les jeunes démunis de diplôme sont donc plus exclus du marché du travail que par le passé. Les offres d'emploi exigent un niveau de formation accru, le volume des postes les moins qualifiés se réduit, la concurrence avec des jeunes plus diplômés est constante, même pour des métiers ne requérant pas de qualification. «En fait, contrairement à certains a priori, il continue à exister un flux d'embauche très important concernant des postes sans qualification, mais ceux ci sont de plus en plus pourvus par des jeunes de niveau V, voire IV.» (28). Nous ajouterons toutefois que, dans le cas du Nord-Pas-de-Calais, ces emplois, qui constituaient l'essentiel des postes disponibles, ont subi d'importantes réductions. En outre, on peut supposer que dans un contexte général d'allongement de la scolarité et d'amélioration du niveau de formation, les individus qui ne parviennent pas à suivre le mouvement, en dépit des aménagements réalisés, connaissent de réelles difficultés scolaires. Pour beaucoup d'entre eux, s'ils ont quitté l'école, c'est qu'ils ne *pouvaient* véritablement pas poursuivre leurs études ; et non pas qu'ils ne le souhaitent pas. Il est difficile, sinon impossible, de mesurer le niveau exact de ces jeunes, mais ne peut-on présumer que la catégorie des sans-diplôme condense peu à peu les véritables exclus de la tendance générale : ceux pour lesquels le système scolaire n'a aucune solution et dont le rejet se

(28) : P. Sauvage, 1989, p.19.

prolonge dans la vie active. On peut prévoir que cette éviction persiste, et donc que les jeunes sans diplôme soient sur-représentés dans le chômage de longue durée ; nous le vérifierons par la suite. L'ensemble de ces facteurs explique la pénalisation renforcée de cette catégorie de chômeurs.

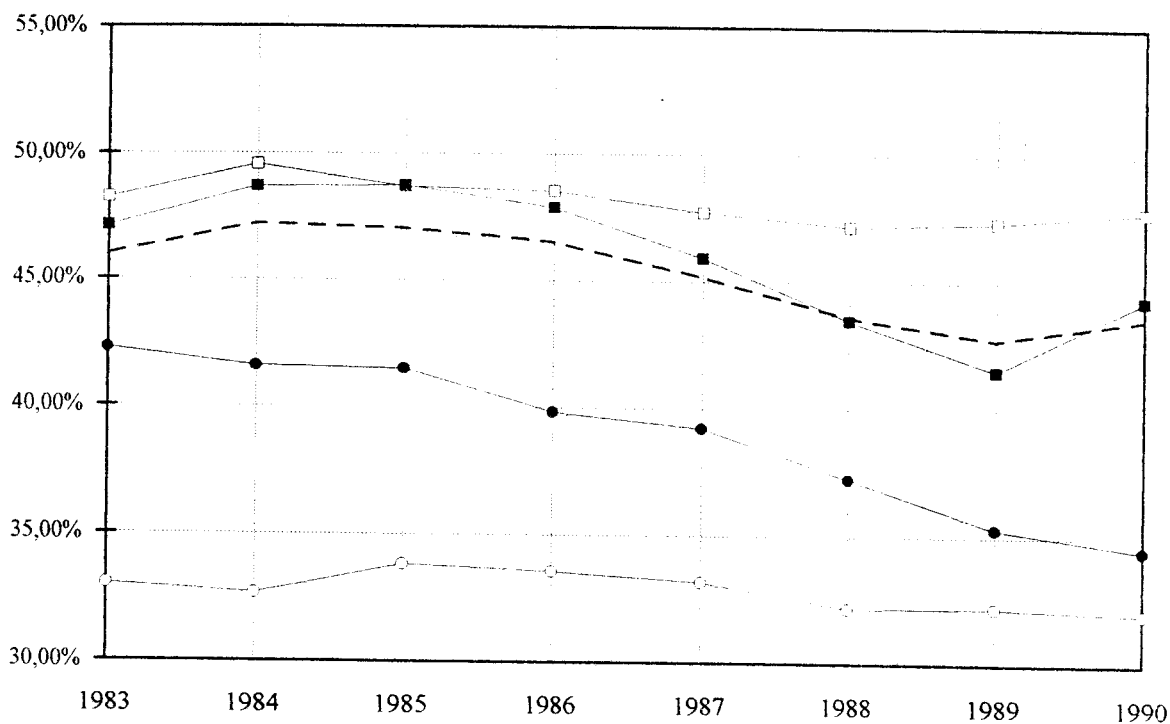
Les chômeurs ayant un diplôme du second cycle court professionnel de type CAP ou BEP (niveau V), suivent une évolution, en valeur absolue, comparable à celle des non-diplômés. Durant la dernière décennie, la tendance est équivalente, mais l'ampleur diffère selon le sexe. En effet, chez les jeunes hommes la baisse est toujours supérieure à celle des non-diplômés, alors qu'elle est presque strictement équivalente chez les jeunes filles. Ainsi, c'est cette catégorie qui diminue le plus fortement chez les chômeurs masculins. A niveau de formation égal, les hommes sont donc moins désavantagés que les femmes. Nous l'avons vu, les formations féminines de ce niveau préparent surtout à des métiers tertiaires, pour lesquels la concurrence est sans doute plus forte avec les sortantes des niveaux supérieurs. En terme d'orientation générale, cette catégorie est la seule à voir sa part légèrement baisser durant toute la période. Toutefois, compte tenu de la faiblesse de la variation, il faut plutôt parler de stabilité.

2. Les plus diplômés perdent leur avantage.

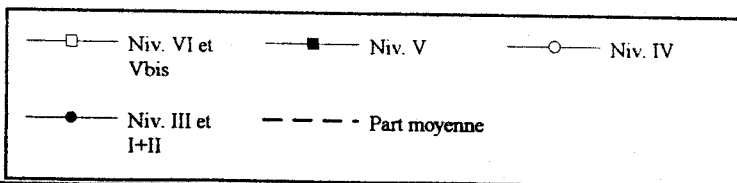
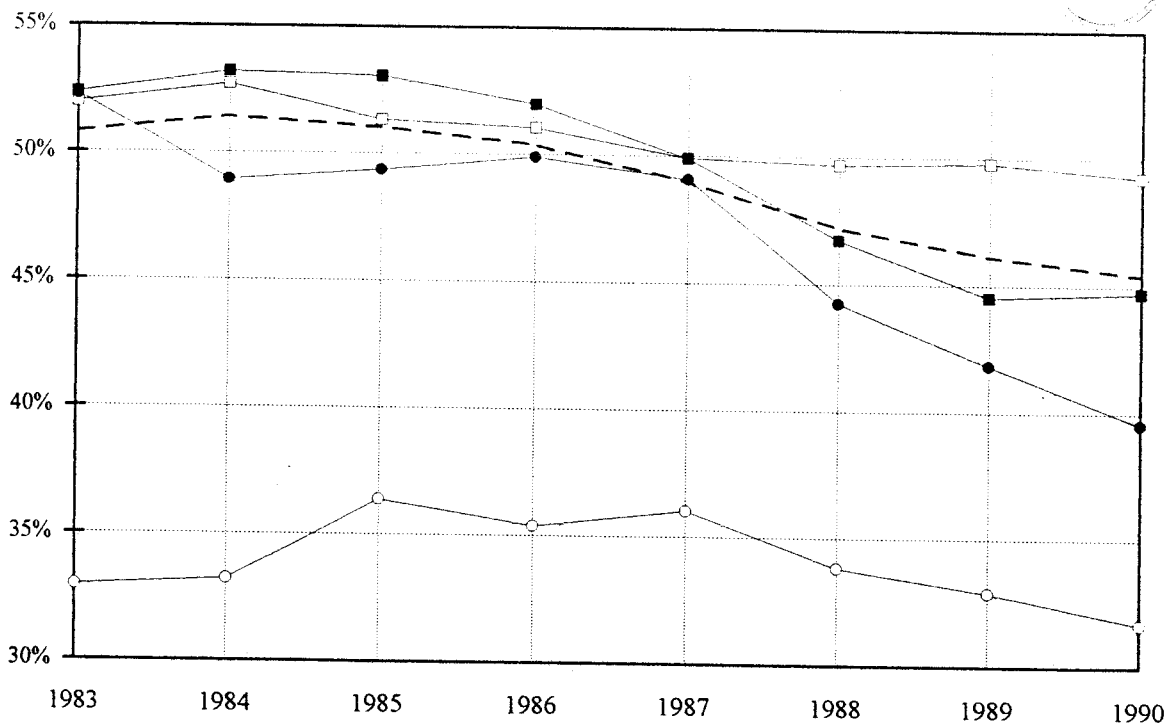
Les bacheliers ont bénéficié d'une facilité d'insertion certaine jusqu'en 1988, leur nombre, comme leur représentation, était toujours en recul. Toutefois, les données ne distinguent pas les séries générales des séries techniques et nous ne pouvons apprécier les écarts entre les deux filières. Jusqu'à cette date, le baccalauréat était une condition suffisante pour accéder à un emploi. Par la suite, il le devient beaucoup moins et, même sans prendre en compte la variation, sans doute exagérée, entre 1989 et 1990, le mouvement amorcé entre 1988 et 1989 traduit un changement brutal des modalités d'insertion. C'est le premier signe patent d'unification des risques entre les niveaux de formation, d'autant plus que la reprise du chômage à la fin des années 80 s'appuie presque uniquement sur les diplômes supérieurs ou égaux au baccalauréat. Il est plus prononcé dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale, introduisant la première différence importante entre les deux ensembles. Dans la région, cette catégorie était très faiblement représentée parmi les chômeurs. Plus que dans le reste du pays, elle était

Part des DEFM cat.1 de moins de 25 ans masculins par niveau de formation

France



Nord-Pas-de-Calais



Source : D.R.T.E.

Fig. 65

préservée du chômage pour deux raisons. D'une part, les bacheliers étaient, et sont, proportionnellement moins nombreux dans la région, la compétition est donc moins âpre sur le marché du travail. D'autre part, durant la dernière décennie, le tertiaire régional a connu un développement massif, correspondant à un rattrapage partiel de son retard, qui s'est largement appuyé sur cette catégorie de diplômés. Ils ont alors pu trouver un emploi plus facilement qu'ailleurs. Mais le ralentissement économique en fin de période et les arrivées de plus en plus massives de diplômés du supérieur ont inversé la tendance dans la région comme dans l'ensemble du pays.

En abordant ce niveau de formation, on note que *la discrimination à l'encontre des jeunes filles augmente avec le niveau de diplôme* (fig. 65). Déjà présente pour le niveau précédent, elle devient flagrante pour les bacheliers et l'est encore plus pour les diplômés du supérieur, où les jeunes filles représentent pratiquement les deux tiers de l'ensemble! Loin de s'atténuer, elle s'est au contraire renforcée depuis 1987, soit en même temps que la baisse globale du chômage. On peut penser qu'une partie des employeurs potentiels hésite encore à embaucher une femme à un poste de responsabilité ; et donc que l'entrée des jeunes filles dans l'enseignement supérieur a été plus rapide que l'évolution de l'emploi et de ses mentalités. La sur-représentation féminine est moins évidente dans le Nord-Pas-de-Calais, mais l'aggravation suit une orientation comparable. Le retard féminin régional en matière de formation longue explique sans doute ce décalage.

Les diplômés du supérieur suivent une orientation assez semblable à celle des sans-diplôme : leur nombre diminue (moins rapidement que la moyenne), mais leur part connaît la plus forte progression de toutes les catégories, notamment entre 1989 et 1990, avec toutes les réserves déjà émises. L'observation est valable pour la France comme pour le Nord-Pas-de-Calais. Pour ce dernier cas, on aurait pu escompter une orientation différente, en raison du retard en matière de formation supérieure et de l'expansion des débouchés régionaux liés au secteur tertiaire. Dans la région, les postes disponibles destinés aux plus diplômés sont, par tradition, proportionnellement moins nombreux qu'en moyenne nationale. Doit-on alors en conclure que les créations ont été insuffisantes pour répondre à l'afflux récent des sortants du supérieur, de toute façon moins massif que dans l'ensemble du pays? Le phénomène intervient probablement de manière identique en moyenne nationale : l'offre d'emploi à ce niveau n'a semble-t-il pas augmenté en proportion équivalente à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Par

contre, la forte croissance de ces dernières années serait associée au ralentissement de l'activité économique.

Cet accroissement est une indication de l'évolution probable de cette catégorie de chômeurs. En effet, les entreprises restreignent l'embauche des cadres, puisqu'elles ne cherchent pas à se développer, et elles licencient ceux qu'elles considèrent comme en surplus pour améliorer leur compétitivité et limiter rapidement leur masse salariale. Simultanément, le nombre de diplômés du supérieur ne cesse de croître, car, nous l'avons vu, le maintien dans le système scolaire permet de différer le moment où l'on risque d'être confronté au chômage et permet d'être mieux armé pour l'affronter. Malheureusement, l'orientation à l'entrée dans le supérieur, nous l'avons souligné, ne s'effectue pas forcément en fonction des emplois disponibles. Aussi, ce n'est pas parce que le jeune est diplômé de deuxième ou troisième cycle qu'il va trouver un emploi correspondant à son niveau et à sa spécialité. Or, à moyen terme, les sorties vont être de plus en plus décalées vers ce niveau par l'apport constant et croissant des populations entrant dans le supérieur. La confrontation des deux mécanismes est forcément inconciliable. Sachant, nous l'avons souligné, que le marché de l'emploi futur va être de plus en plus réservé aux meilleurs niveaux de formation, *l'insertion professionnelle des diplômés du supérieur est étroitement dépendante de la conjoncture économique, probablement plus que toutes les autres catégories*, même si durant les dix dernières années, quel que soit le diplôme, les variations ont suivi la tendance générale. Globalement, il y a donc à la fois unification des risques au détriment des jeunes ayant un niveau supérieur ou égal au baccalauréat et renforcement des inégalités, écartant les jeunes sans diplôme, ceux que les auteurs appellent dorénavant le "noyau dur" des jeunes chômeurs ; pour chaque situation, les jeunes filles restent largement désavantagées. L'élévation du niveau moyen de formation est donc également sensible chez les jeunes chômeurs, on peut alors s'interroger sur les possibles dérives d'une telle évolution. Contrairement la situation passée, *les chômeurs représentent un réservoir de main d'oeuvre de mieux en mieux qualifiée* ; aussi l'emploi des plus diplômés peut devenir de plus en plus précaire, les employeurs sachant qu'ils n'auront aucun mal à trouver le profil recherché.

B. Le chômage sanctionne l'absence de formation...

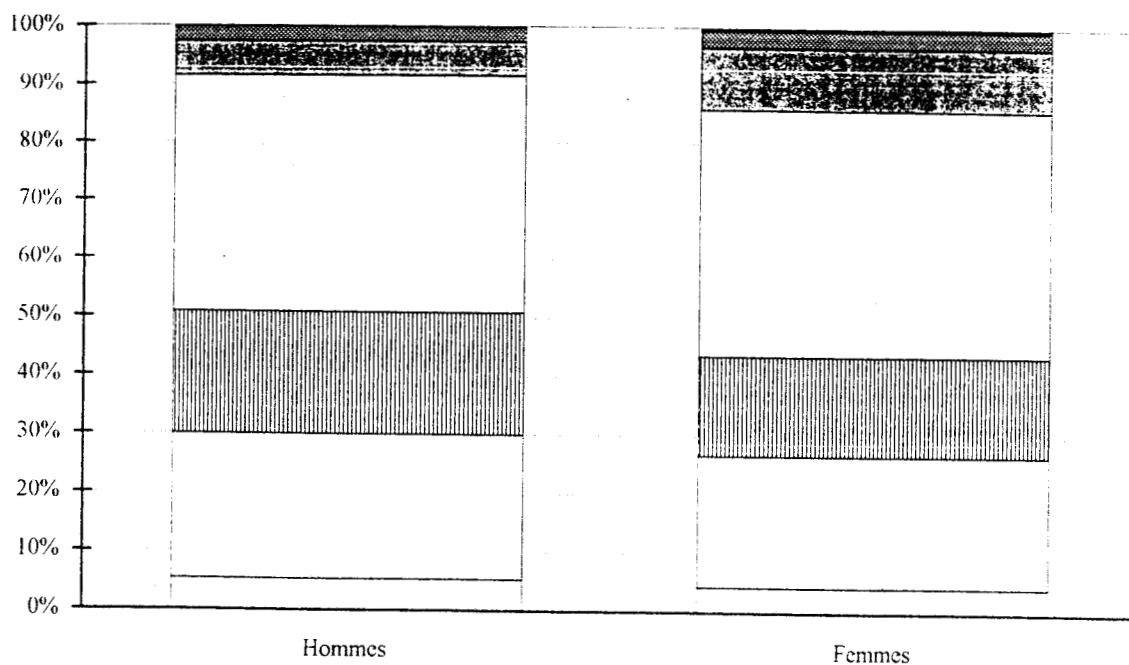
Il nous est impossible de calculer les taux de chômage par niveau de formation avec les données à notre disposition. Nous n'avons pas connaissance, en effet, de la structure des diplômes de la population active. Nous pourrions tenter de retrancher celle des chômeurs issus des fichiers de la DRTE ou de l'Assedic à la répartition des jeunes ayant quitté le système scolaire, obtenue par les extraits du sondage au quart que nous avons déjà utilisés, obtenant alors l'élément manquant, mais les deux populations ne correspondent évidemment pas. Les seuls taux accessibles proviennent des enquêtes EVA régionales et nationales, mais dont les méthodes de calcul diffèrent. La DEP du Rectorat de Lille rapporte les chômeurs aux jeunes ayant un emploi, plus les chômeurs, plus les contrats de qualification et d'adaptation. Les services du MEN ajoutent les TUC et les SIVP au dénominateur ; les résultats ne sont donc pas strictement comparables entre les taux nationaux et ceux du Nord-Pas-de-Calais. Nous exploiterons tout de même ces données, sachant que le faible délai entre la sortie et la mesure du chômage ne fait qu'accroître ce dernier. En plus de la composition du chômage, il est en effet indispensable de mesurer son intensité.

En 1990, 42,25% des chômeurs du Nord-Pas-de-Calais et 33,67% de la France entière n'ont pas de diplôme (niveaux VI et Vbis) (fig. 66). *Près des trois quarts des sortants régionaux au niveau VI n'ont pas d'emploi!* La mise à l'écart de cette partie de la jeunesse est donc flagrante. La sur-représentation régionale des non-diplômés parmi les jeunes ayant quitté le système scolaire fournit une explication à l'écart entre les deux populations. En effet, proportionnellement plus nombreux sur le marché du travail, ces jeunes accèdent plus difficilement à un métier, d'autant que leurs débouchés traditionnels (mine, sidérurgie, textile) ont pratiquement disparu. En fait, l'économie, liée à la conjoncture internationale, a évolué plus rapidement que les orientations scolaires, issues des coutumes régionales ; la différence d'échelle entre les deux phénomènes est importante dans la compréhension de cette inertie, très pénalisante lors de l'insertion professionnelle. Une échelle supplémentaire, très restreinte, intervient spécifiquement dans l'insertion professionnelle des jeunes les moins formés. En effet, leur recherche d'emploi se déroule dans un cadre géographique et économique beaucoup plus limité que les autres catégories. En relation avec la faible mobilité des non-diplômés, la prospection a lieu dans l'environnement immédiat, à la différence des bacheliers ou des étudiants, par exemple, elle ne couvre pas l'ensemble d'une

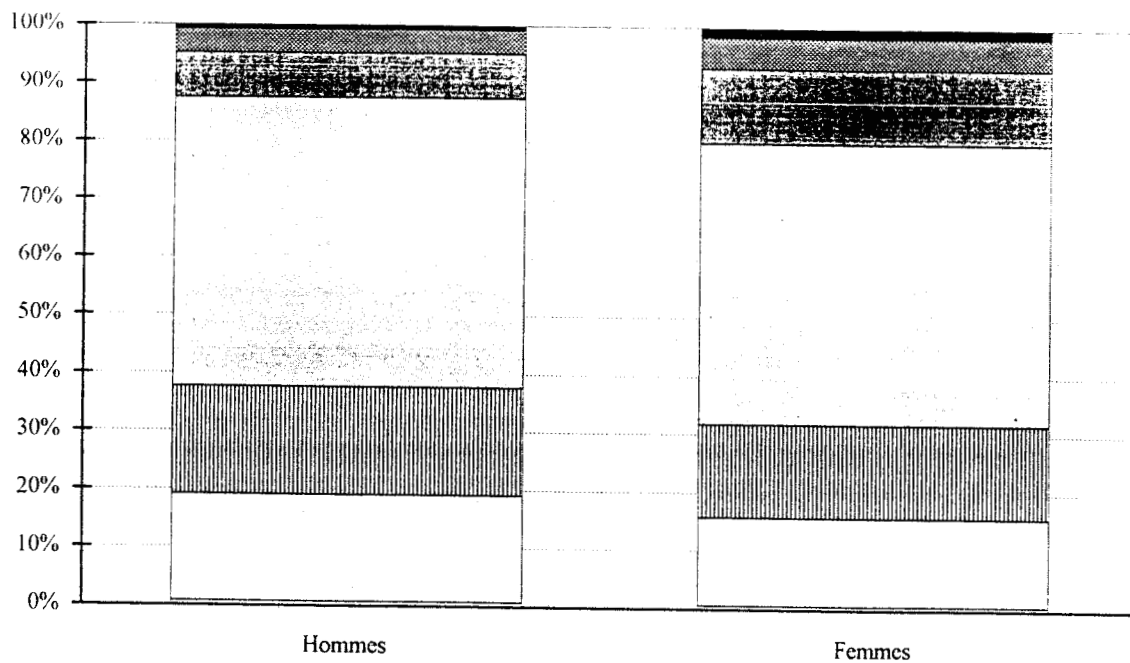
Répartition des DEFM cat. 1 de moins de 25 ans selon le niveau de formation en 1990

Nord-Pas-de-Calais

Fig. 66



France



- Non Précisé
- Niv. VI
- ▨ Niv. Vbis
- Niv. V
- ▩ Niv. IV
- ▤ Niv. III
- Niv. I+II

Source : DRTE 1990.

région et encore moins le territoire national ; la conjoncture économique *locale* est alors déterminante. De plus, un diplôme traduit, partiellement, des facultés d'adaptation à des tâches diverses, permettant de postuler à des emplois ne correspondant pas forcément à la qualification délivrée. Cette capacité, variable selon les cas, est connue par le demandeur d'emploi qui va pouvoir étendre le champ de sa recherche, bénéficiant alors d'horizons professionnels plus vastes. Connaissant l'origine généralement modeste des jeunes les moins-diplômés, le cercle relationnel "utile" professionnellement et l'accès à l'information sont beaucoup moins étendus ou ne peuvent plus servir, or nous avons déjà souligné leur valeur. Le chômage des jeunes sous-formés vient donc fréquemment s'ajouter à un contexte familial déjà difficile, créant un surcroît de difficultés. C'est en ces termes que l'on peut parler de reproduction des inégalités, tenant à la fois aux caractéristiques personnelles (dont l'origine sociale) et aux réactions du monde économique.

L'absence totale de formation et un arrêt des études avant l'obtention du diplôme ne sont pas jugés de manière équivalente sur le marché de l'emploi. Les chômeurs du niveau Vbis sont moins représentés que les sortants du secondaire premier cycle : 92% des jeunes issus de l'enseignement spécial régional et 100% des sortants de la classe de cinquième sont au chômage huit mois après leur départ du système éducatif! L'arrêt des études à la fin de la scolarité obligatoire ferme donc, sans doute irrémédiablement, les portes du monde économique. Cette distinction se poursuit ensuite et la force du chômage diminue lorsque le niveau de formation augmente. Les jeunes filles sont plus pénalisées que les garçons par le manque total de formation, comme le signifient les taux de chômage au niveau VI (85,4%, contre 77,3%). Les jeunes hommes peuvent toujours espérer un poste dans des secteurs comme le bâtiment ou les travaux publics en qualité de manoeuvre, opportunité dont ne disposent pas les jeunes filles.

A lui seul, le niveau V rassemble près de la moitié des jeunes chômeurs, ce qui correspond approximativement à sa part dans la structure des sorties. Le chômage touche plus d'un sortant sur deux à ce niveau, avec de nouveau un désavantage féminin. Contrairement à ce que l'on a observé précédemment, le fait d'avoir un diplôme n'atténue pas l'intensité du chômage. En effet, cette catégorie regroupe les diplômés de l'enseignement technique court et les sortants des classes de seconde et de première. Or, 59% des CAP et BEP sont au chômage, contre 34,5% pour les sortants non-diplômés de l'enseignement général long. Il est vrai que les effectifs (le rapport est de un à dix entre les

deux populations), et les modes d'insertion n'ont rien de comparables. Les sortants ne postulent pas pour les mêmes emplois, mais ce n'est pas pour autant que les seconds ne subissent pas la concurrence des bacheliers. Comme pour l'emploi, le chômage varie selon la spécialité du diplôme.

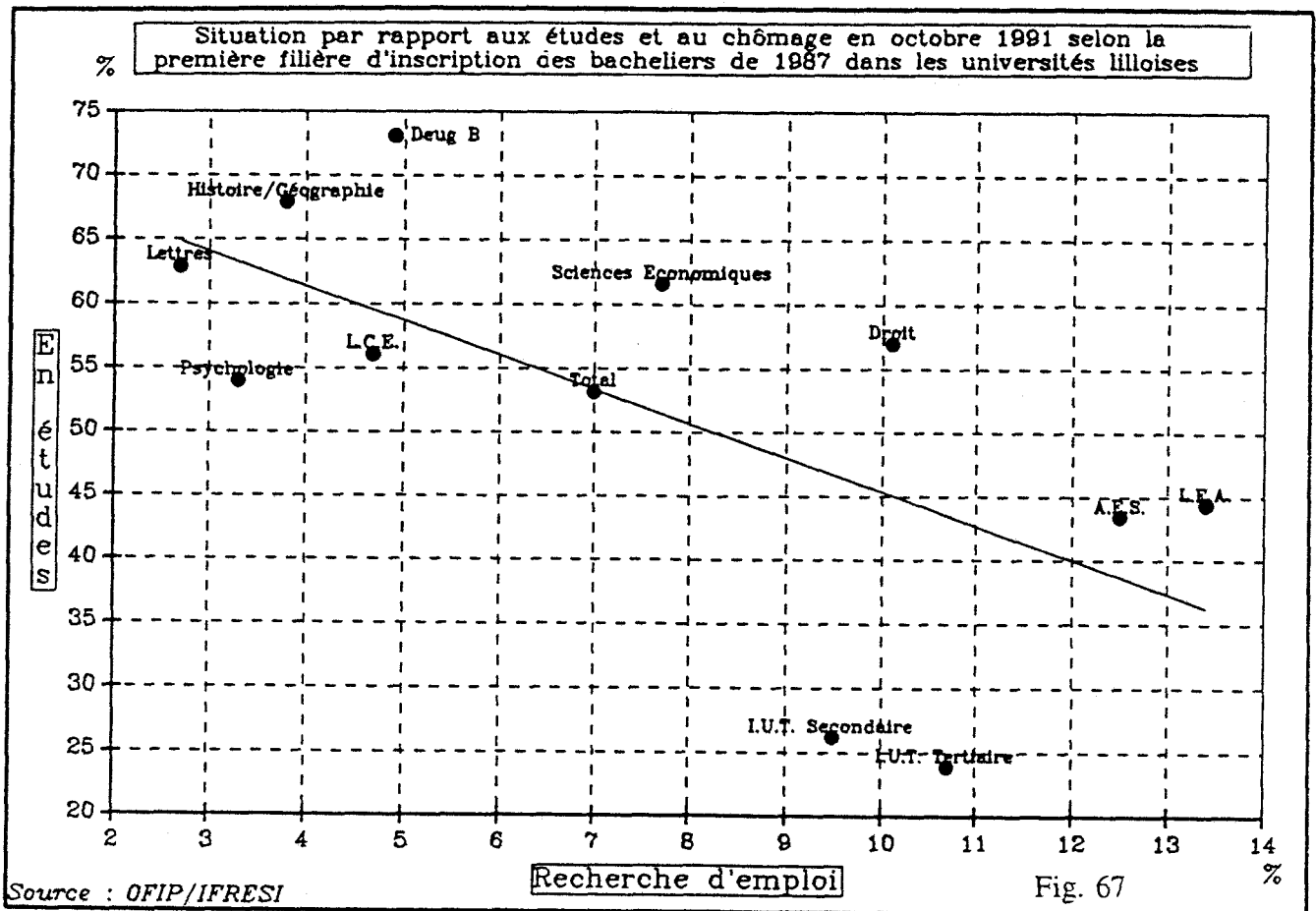
En raison de la place occupée par les niveaux inférieurs, les chômeurs ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat sont peu représentés. C'est pour les diplômés du supérieur que la différence est la plus marquée entre la France et le Nord-Pas-de-Calais, dont les résultats sont généralement inférieurs de moitié. Rappelons que la faible place des diplômés du supérieur tient autant à la relative sécurité que leur confère leur niveau de formation qu'à la borne supérieure de notre population. Ainsi entre 25 et 29 ans le niveau I+II rassemble 4,32% des chômeurs français contre seulement 1,32% chez les moins de 25 ans. Malheureusement, les découpages par âge de la DRTE ne nous permettent pas une telle exploitation. En fait, il faudrait adapter constamment la tranche d'âge en fonction du diplôme, ce qui poserait, on s'en doute, des problèmes méthodologiques importants, notamment dans la justification des choix : quel est l'âge "normal" pour un diplôme de deuxième ou troisième cycle?

Ces niveaux de formation n'étant pas couverts par l'enquête EVA, nous utilisons donc les données de l'OFIP pour évaluer la force du chômage. La sécurité croissant avec l'élévation du niveau de diplôme est également présente dans le supérieur puisque 11,1% des bacheliers 1987 inscrits l'année suivante en filières courtes dans une université lilloise sont au chômage en octobre 1991, contre seulement 6,3% entrés dans une filière longue. Bien sûr, le volume des jeunes provenant des filières longues est beaucoup plus faible, un quart seulement des entrants ont quitté l'université pour 52% en filières courtes.

Comme pour les diplômés de l'enseignement technique court, le chômage varie selon les filières choisies ; mais la rentabilité des différentes orientations ne peut être évaluée aussi facilement en raison du niveau de sortie beaucoup plus irrégulier (fig. 67). En effet, on constate que le maintien en études est inversement proportionnel à la recherche d'emploi. En outre, nous ne savons pas si les sortants ont abandonné leurs études en étant ou non diplômés.

En fait, l'observation n'est véritablement pertinente que pour les jeunes sortis d'un IUT, dont l'insertion professionnelle semble plus difficile s'ils ont

une formation débouchant sur un métier du secteur tertiaire. Il en est d'ailleurs de même pour les sortants de BTS avec un taux de chômage de 7,07% dans le secondaire, contre 11,28% pour le secteur tertiaire. La répartition par sexe entre les deux filières n'est pas équivalente, et la dominante féminine dans les formations tertiaires ainsi qu'un marché de l'emploi sectoriel très concurrentiel expliquent cet écart.



Malgré ces restrictions, on peut noter que les filières L.E.A., A.E.S. et Droit ont un faible taux de poursuite d'études immédiatement sanctionné par un chômage élevé. C'est en partie vers elles que s'est dirigé le flux des nouveaux étudiants accédant à l'enseignement supérieur. Ces bacheliers, mal informés et pas toujours motivés, se sont orientés vers des filières peu spécialisées n'exigeant pas la détermination rapide d'objectifs professionnels précis. Mal préparés, déçus ou rejetés par le système, ils entrent sur le marché de l'emploi démunis de toute qualification professionnelle, sans achever complètement leur parcours universitaire. En moyenne, le taux de réussite de ces filières est inférieur à 40%, l'entrée dans le supérieur ne garantit donc pas le succès universitaire et professionnel. Les jeunes provenant des Sciences Economiques, pourtant relativement proches en terme de poursuite d'études, se

distinguent par un niveau de chômage plus faible. Les débouchés professionnels sont sans doute plus nombreux (notamment dans le secteur privé), même sans diplôme de deuxième ou troisième cycle.

Enfin, les filières de deug B, Lettres et Histoire-Géographie forment un dernier groupe caractérisé par une forte intensité dans la poursuite des études et un faible taux de chômage. Cette situation peut avoir plusieurs interprétations : soit les emplois ne sont accessibles qu'à partir d'un niveau de diplôme élevé ; soit le faible volume d'emplois disponibles dans ces branches encourage les étudiants à poursuivre le plus longtemps possible leurs études. Autre hypothèse, ces filières sélectionnent leurs candidats, tant quantitativement que qualitativement, obtenant des taux de réussite élevés (plus de 60%) et une meilleure insertion. Si l'on prend l'exemple de la géographie, une enquête récente de l'UFR lillois montre que les trois quarts de ses anciens étudiants ont un poste dans l'enseignement, allant d'instituteur à maître de conférence, ou plus fréquemment maître auxiliaire. Le niveau de diplôme varie évidemment selon l'emploi occupé, mais, compte tenu de la position dominante de ce débouché, l'orientation et l'itinéraire universitaire vont être choisis en fonction du niveau requis. De plus, ce type d'emploi, relevant en majorité du secteur public, assure la stabilité professionnelle (sauf dans le cas des maîtres auxiliaires).

Situation par rapport aux études et au chômage en octobre 1991 selon la PCS du père des bacheliers 1987 inscrits l'année suivante dans les universités lilloises. Tab. 14

	En études	Recherche d'emploi
Professions supérieures	68,2%	2,5%
Professions moyennes	50,9%	7,4%
Ouvriers	44,6%	9,0%
Autres	48,8%	7,5%
Total	53,2%	7,0%

Source : OFIP/IFRESI

L'accès à l'université ne gomme pas les inégalités sociales du processus d'insertion. Les études portent fréquemment sur la relation entre l'origine sociale et la réussite universitaire sans toujours se préoccuper de ce que cela sous-entend lors de l'entrée dans la vie active. Ce tableau rappelle le premier aspect, très connu, que nous ne développerons donc pas, et souligne la fréquence accrue du chômage chez les enfants d'ouvriers (tab. 14). Moins diplômés, leur passage plus court à l'université ne permet pas de combler leur retard social lors de l'entrée en activité. En fait, quel que soit le niveau de

formation, les jeunes issus des milieux les moins favorisés restent confrontés à des limites similaires.

La démocratisation de l'accès au supérieur ne fait que transférer les problèmes de chômage et d'emplois précaires en fonction des clivages sociaux, présents depuis longtemps aux niveaux des formations inférieures, en soulignant la rentabilité professionnelle de certaines filières. Il est louable de désirer améliorer le niveau de formation de la population, mais encore faut-il que les débouchés professionnels suivent en nombre et en qualité une évolution comparable. Ceci est loin d'être le cas dans une conjoncture générale défavorable et dans le contexte régional désavantagé par son passé industriel, n'ayant jamais laissé beaucoup de place aux emplois qualifiés. On semble s'étonner actuellement de la montée du chômage des cadres, comme si on avait toujours admis qu'il suffisait de favoriser l'acquisition de diplômes sans se préoccuper de la capacité d'absorption du système économique. Celui-ci est non seulement soumis aux fluctuations conjoncturelles, mais aussi à la réalité de ses besoins que l'on a peut-être surestimés.

C. Surtout sans expérience.

Les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) à la recherche d'un premier emploi sont très proches des jeunes chômeurs couverts par les enquêtes EVA. En effet, il s'agit d'individus s'inscrivant pour la première fois à l'ANPE pour accéder à leur premier poste. On peut donc considérer que l'on est en présence des sortants du système éducatif désirant s'insérer dans la vie active. Toutefois, à la différence du programme EVA, nous ne connaissons pas le temps écoulé entre la sortie et l'inscription dans une agence. Par contre, l'enquête EVA ne mentionne pas si les chômeurs comptabilisés sont à la recherche d'un emploi depuis leur sortie, ou s'ils prospectent pour un autre emploi après la perte de leur premier poste. Ces statistiques nous permettent donc de séparer le chômage consécutif à une perte d'emploi de celui lié aux résistances lors de la première insertion professionnelle.

On peut constater l'entrée de plus en plus tardive sur le marché de l'emploi grâce à l'évolution de la part des demandeurs premier emploi de 25 à 29 ans qui rassemblait 5,36% de la catégorie en 1983 contre 15,56% en 1990 ; cette évolution concorde parfaitement avec celle des moins de 25 ans dont la part passe de 89,05% à 64,09%. Les représentations sont donc équivalentes,

mais elles se décalent vers des âges plus avancés. *Cet exemple nous permet d'insister sur la nécessité de ne plus limiter l'étude de l'insertion professionnelle uniquement aux jeunes de moins de 25 ans.* Ainsi, l'allongement de la scolarité déplace le phénomène au-delà de 25 ans et, si cette limite demeure pertinente pour les moins diplômés, elle minore la mesure de l'insertion, et donc du chômage, des sortants du supérieur.

1. Un accès direct à l'emploi plus difficile dans le Nord-Pas-de-Calais...

En 1990, les demandeurs premier emploi représentent le quart des jeunes chômeurs nationaux contre plus du tiers dans la région. Cette différence signale d'emblée une autre spécificité du chômage juvénile du Nord-Pas-de-Calais : l'insertion immédiate à la fin de la scolarité y est plus ardue, confirmant ainsi les observations précédentes basées sur les résultats des programmes EVA. *Ces deux proportions indiquent que le chômage des moins de 25 ans n'est pas dominé par les difficultés à accéder au premier emploi.* La majorité des jeunes demandeurs est constituée d'individus ayant perdu leur emploi et qui sont à la recherche d'un *autre* poste. Ce phénomène dépend de la précarité plus importante de l'emploi des jeunes. En revanche, ils sont moins exposés aux risques de licenciement que les actifs plus âgés (tab. 15).

Structure des DEFM cat.1 selon la raison de leur inscription et l'âge, en France en 1990. Tab. 15

	- de 25 ans	+ de 25 ans
Licenciement pour cause économique	4,7%	20,9%
Autre licenciement	5,1%	13,7%
Démission	4,7%	6,35%
Fin de C.D.D.	44,2%	32,8%
Fin de mission d'intérim	6,2%	5,2%
Première entrée	25,6%	5,3%
Reprise d'activité	5,4%	9,0%
Autre cas	4,1%	6,7%
Ensemble	100,0%	100,0%

Source : D.R.T.E.

Toutefois, il est nécessaire de modérer immédiatement cette conclusion. Même si nos données sont établies à partir des stocks de demandeurs, on peut considérer que cette notion n'a pas la même signification pour les débutants. En effet, cette catégorie est alimentée par le flux des sortants du système

éducatif, logiquement moins nombreux que les stocks des jeunes sortis précédemment.

La sur-représentation régionale des DEFM premier emploi est également le signe d'une coupure plus importante, dans le Nord-Pas-de-Calais, entre le système éducatif et le monde économique. En effet, elle souligne que l'expérience professionnelle est une condition beaucoup plus nécessaire pour accéder à un emploi dans la région que dans l'ensemble du pays. Cette exigence induit donc que le système scolaire régional ne répond pas suffisamment aux besoins des employeurs. Les changements de l'appareil productif n'ont donc pas été assez répercutés dans le système scolaire, soit en terme d'offre de formation, soit en matière d'orientation. Contrairement à certains pays comme l'Allemagne et le Japon, en France on ne valorise pas suffisamment «la capacité potentielle d'adaptation aux normes» (29) des jeunes débutants. Il est vrai que dans le Nord-Pas-de-Calais, la masse des jeunes sans diplôme limite d'autant plus les possibilités d'une telle valorisation.

Les résultats féminins sont une fois encore déséquilibrés par rapport aux chiffres masculins, et ce d'autant mieux dans la région où plus d'une jeune chômeuse sur trois est une débutante contre un peu plus d'un chômeur sur quatre. Alors qu'au niveau national l'écart entre les deux sexes se réduit depuis 1983, il reste stable dans la région, indiquant que l'inexpérience y "sur-pénalise" toujours autant les femmes. Cette stabilité tient probablement à l'insuffisance de la scolarisation féminine régionale dans les études longues.

(29) : H. Nohara, Formes d'insertion professionnelle des jeunes, le cas du Japon, journées d'étude, octobre 1985. Cité par P. Sauvage, 1989, p. 24.

Part des DEFM cat. 1 premier emploi du Nord-Pas-de-Calais et de la France par sexe.

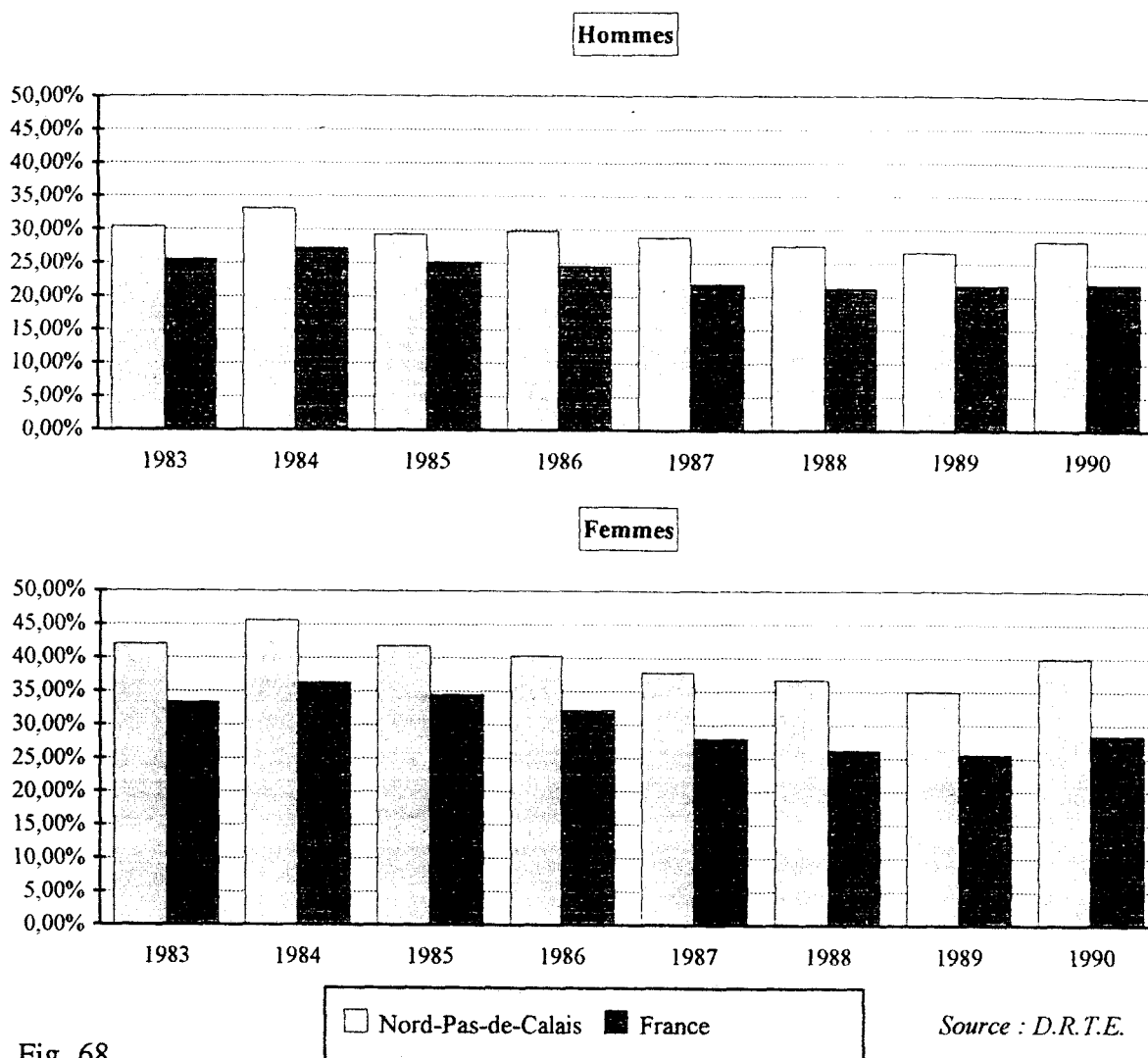


Fig. 68

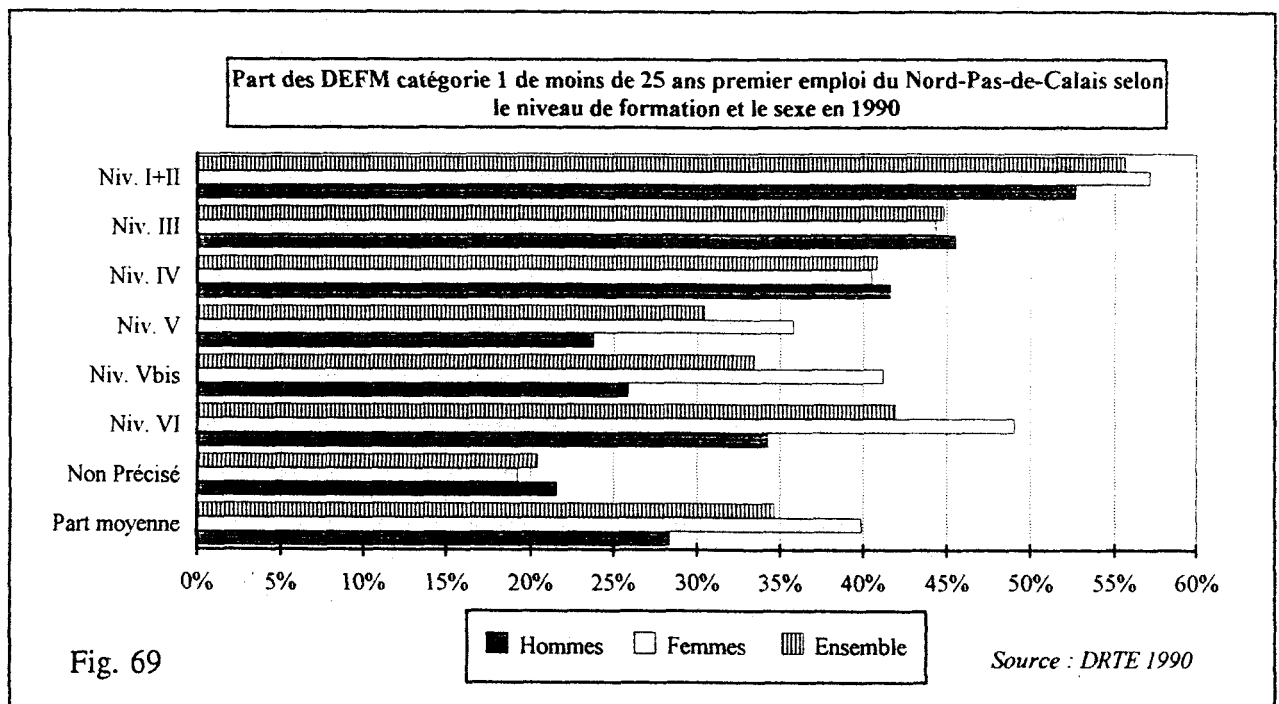
L'évolution générale de la part des débutants est identique à celle du chômage des jeunes (fig. 68). Leur place se réduit depuis 1984 pour augmenter en 1990 surtout chez les jeunes filles, mais, en fin de période, la tendance n'est pas analogue entre les deux ensembles géographiques. Originellement plus faible sur le plan national, le recul des jeunes inexpérimentés semble marquer un palier à partir de 1988. Doit-on en conclure que l'on était arrivé à un niveau incompressible, correspondant au chômage "obligatoire" des débutants? La reprise finale en 1990 est beaucoup plus accusée dans le Nord-Pas-de-Calais que dans l'ensemble du pays : il semblerait donc que les novices, notamment les jeunes filles, soient plus sensibles à la dégradation économique dans la région que dans le reste du territoire. Leur part grimpe de 5 points entre 1989 et 1990 dans la région pour seulement 2,8 points en France. En une année, le

résultat féminin régional perd alors tout l'avantage qu'il lui a fallu quatre ans pour acquérir et retrouve son niveau de 1986.

Globalement, on peut donc présumer, et nous allons le vérifier tout de suite, que cette sensibilité à la conjoncture tient à la sur-représentation des néophytes parmi les non-diplômés. Par ailleurs, cet excès doit être particulièrement important chez les chômeuses.

2. Lié au manque de formation.

Les données de la France entière ne fournissant pas de détail sur la structure du niveau de formation des demandeurs premier emploi, nous nous en tiendrons donc à l'étude des chiffres régionaux.



Les jeunes sans expérience sont sur-représentés aux deux extrémités de la hiérarchie des diplômes (fig. 69). Ainsi, plus d'un jeune chômeur sur deux, sortant d'un deuxième ou troisième cycle universitaire, est à la recherche d'un premier emploi. Ce phénomène est très logique car compte tenu des niveaux d'études atteints, ces chômeurs sont beaucoup plus âgés que les autres. En conséquence, outre le fait qu'ils soient peu nombreux et relativement préservés

du chômage, il est très rare qu'ils perdent leur emploi immédiatement, ce qui minorerait alors la part des demandeurs premier emploi. C'est donc avant tout pour des raisons mécaniques tenant à l'âge de ces demandeurs que cette catégorie affiche un tel résultat.

Par contre, ce motif ne peut être invoqué pour les chômeurs sans diplôme. Confirmant nos suppositions, ils sont formés à plus de 38% par des jeunes à la recherche d'un premier emploi, et même pour près de la moitié au niveau VI. Ce résultat autorise deux observations : d'une part, l'absence de diplôme combinée à un manque d'expérience professionnelle est un handicap majeur, lors de l'insertion professionnelle, et tout spécialement chez les jeunes femmes pour lesquelles il est pratiquement rédhibitoire. Ces chômeurs n'ont aucune expérience professionnelle à valoriser qui compenserait leur manque de formation. D'autre part, contrairement aux diplômés du supérieur, cette catégorie de chômeur a quitté depuis longtemps le système éducatif. L'alternance chômage/emploi a donc pu se mettre en place et devrait minorer la part des jeunes à la recherche de leur premier emploi. Or, tel n'est pas le cas ; *on peut donc supposer qu'il se déroule une très longue période avant que les non-diplômés accèdent enfin à leur tout premier poste*. Nous aborderons par la suite la durée du chômage, notamment en fonction du niveau de formation, ce qui nous permettra de vérifier cette hypothèse. En fait, nous l'avions déjà évoqué, sans formation ni expérience, on ne parvient que très difficilement à être embauché, mais, en dehors des stages professionnels, un emploi est le seul moyen d'acquérir cette pratique, d'où une situation inextricable qui s'auto-entretient.

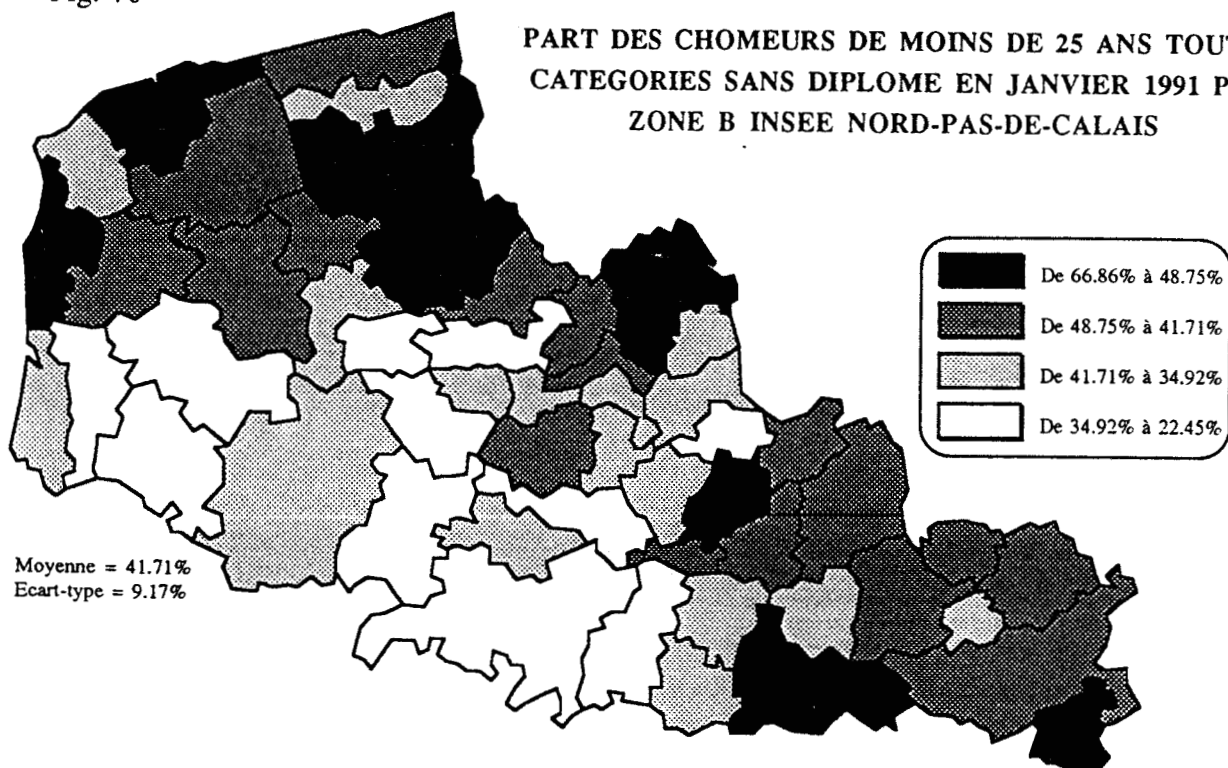
D. Le chômage à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais : la logique du manque de formation.

Le calcul d'une corrélation mathématique entre le niveau de chômage et la structure de la formation des jeunes chômeurs permet de vérifier l'absence de relation entre les deux facteurs, confortant ainsi nos conclusions du chapitre précédent.

Par ailleurs, nous rappelons que les résultats de la zone de Roubaix-Tourcoing sont faussés par des erreurs de saisie ou de codification lors de l'enregistrement des dossiers par les employés de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE). La catégorie des non-précisés y rassemble 76,32% des

Fig. 70

**PART DES CHOMEURS DE MOINS DE 25 ANS TOUTES
CATEGORIES SANS DIPLOME EN JANVIER 1991 PAR
ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS**



**PART DES CHOMEURS DE MOINS DE 25 ANS TOUTES
CATEGORIES AYANT AU MOINS UN DIPLOME BAC+2 EN
JANVIER 1991 PAR ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS**

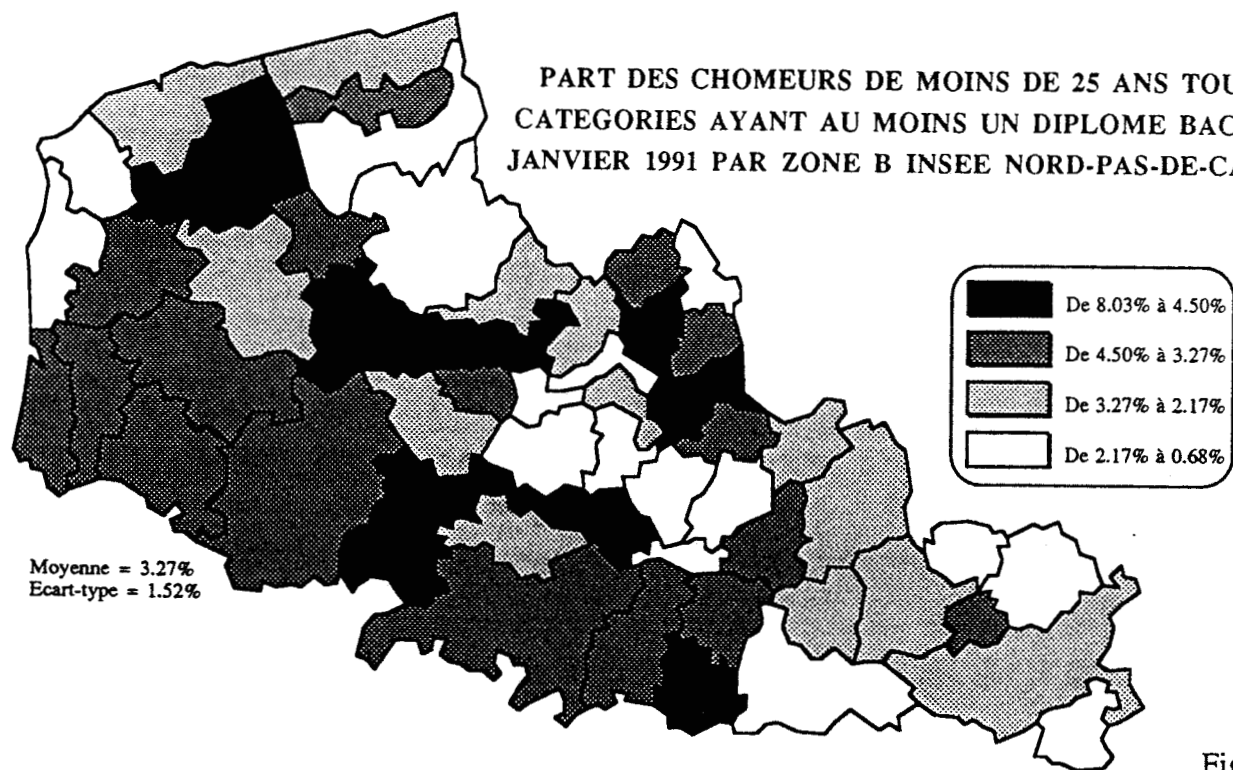


Fig. 71



chômeurs, contre moins d'un demi pour-cent en moyenne dans les autres zones. Nous avons donc réalisé nos calculs sans tenir compte de cette catégorie, les biais sont toujours présents mais leur importance est alors fortement réduite. Enfin, la répartition des chômeurs diplômés du supérieur doit-être prise avec précaution car cette catégorie ne regroupe, en janvier 1991, que 2 034 jeunes pour l'ensemble de la région, avec une moyenne de 40 individus par zone. La faiblesse de ces effectifs doit donc nous inciter à la prudence.

La répartition des jeunes chômeurs sans diplôme se révèle particulièrement contrastée à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais puisque les écarts varient du simple au triple entre les extrêmes (fig. 70). Bien sûr, la structure du niveau de formation des individus sortis du système éducatif apporte des éléments d'explication à cette dispersion géographique, mais elle ne saurait justifier, à elle seule, de telles différences.

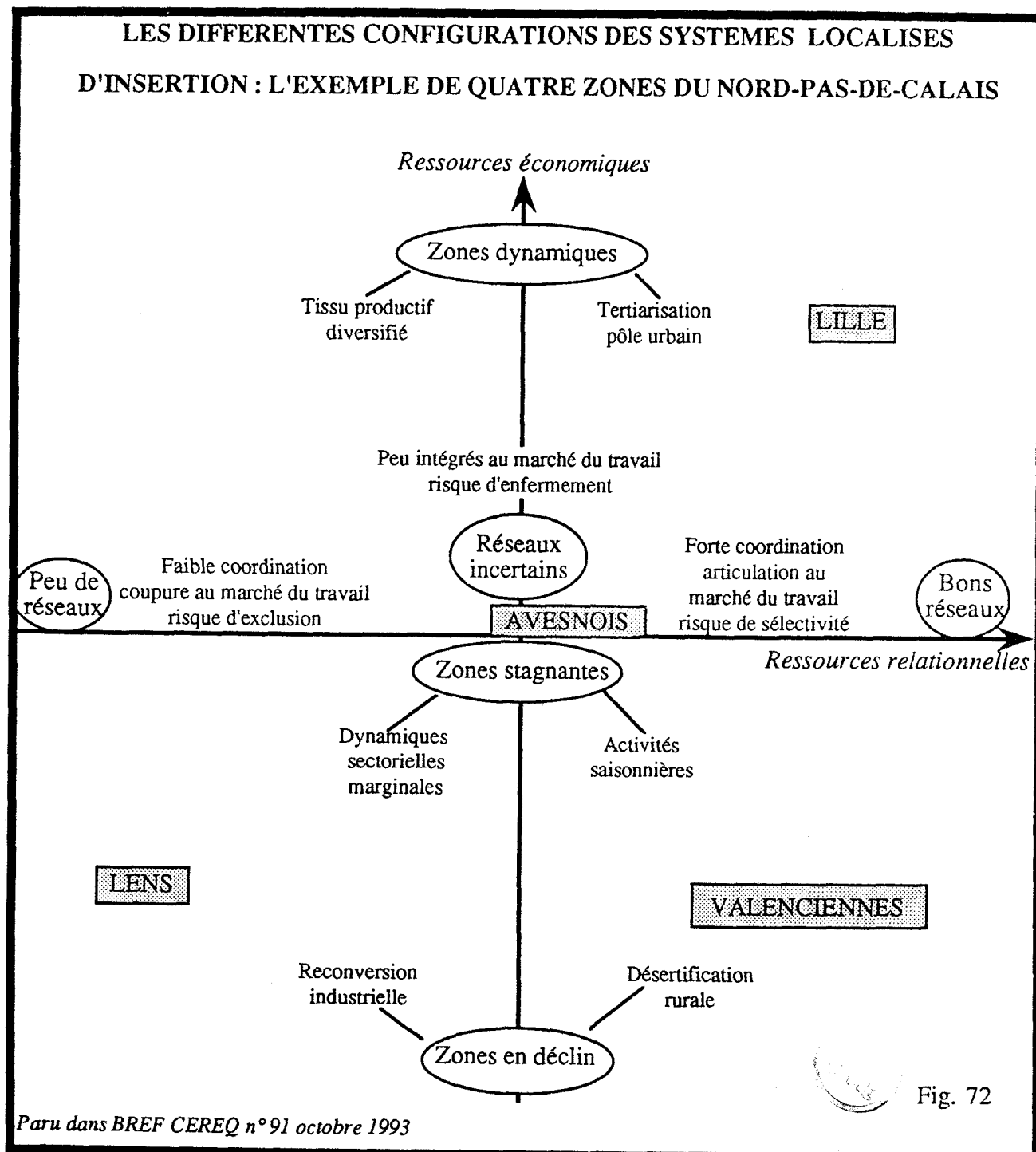
A partir d'enquêtes individuelles de cheminement et de l'évolution économique récente, une étude du CEREQ (30) montre, qu'au niveau local, l'insertion des moins formés répond autant aux caractéristiques personnelles qu'au contexte économique et aux acteurs locaux, institutionnels et privés. Ces facteurs déterminants, synthétisés dans un graphique, sont alors illustrés par l'exemple de quatre zones régionales (fig. 72). Nous allons donc reprendre ce modèle pour fonder notre interprétation des phénomènes observés sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais, en lui apportant toutefois certaines remarques.

La situation économique des zones subissant la reconversion industrielle est évidemment primordiale pour justifier les résultats des bassins du valenciennois et de Lens, où près de la moitié des jeunes à la recherche d'un emploi a au mieux un BEPC. Les anciens bastions miniers et sidérurgiques ne sont plus là pour assurer l'emploi de ces jeunes sans formation. Dans leur analyse, les auteurs (31) distinguent l'avesnois de l'ensemble précédent. Il est vrai que la reconversion industrielle n'a pas la même extension spatiale puisqu'elle ne touche que la vallée de la Sambre. En outre, sa situation géographique tend à l'isoler du reste de la région et qu'elle ne bénéficie pas de la proximité d'une grande agglomération. Néanmoins, pour notre part, et

(30) : D. Demazière et C. Dubar, 1993.

(31) : Cf. supra.

compte tenu de nos observations précédentes, nous pensons qu'elle se rapproche beaucoup plus de la catégorie des zones en déclin que de celles des zones stagnantes. Cette estimation est d'ailleurs confortée par les annonces toutes récentes de licenciements, aussi bien dans la sidérurgie que dans les PMI textiles qui subsistaient encore.



D'autre part, sous le vocable de désertification rurale, les auteurs signalent la marginalisation et le déclin de l'agriculture, longtemps dominée par

les activités industrielles. L'agriculture peut être, en effet, un débouché important pour les jeunes sans diplôme, notamment en tant qu'ouvriers agricoles. Nous avons déjà évoqué cet aspect, mais nous n'estimons pas qu'il intervienne de manière prépondérante dans le cas de ces vieux bassins industriels, en raison justement de l'ancienneté du phénomène. Cela fait très longtemps que l'agriculture n'y constitue plus un débouché important et la poursuite du retrait de ce secteur ne modifie pas fondamentalement les facilités d'insertion. En revanche, dans l'avesnois, le boulonnais et certaines parties de l'Artois, les réformes agricoles (quotas laitiers par exemple) entraînent des changements pouvant fragiliser ce secteur économique et donc altérer les conditions d'entrée en emploi des moins-formés.

Les travaux des chercheurs du CEREQ indiquent que les jeunes sans diplôme bénéficient du dynamisme économique lillois, malgré sa nature tertiaire qui crée «des effets de sélectivité» (32), car, nous l'avons dit, les métiers de ce secteur ne sont généralement pas accessibles sans un certain niveau de formation. Toutefois, même sans tenir compte du cas de Roubaix-Tourcoing, les données de l'Assedic pour la zone de Lille ne semblent pas confirmer cet optimisme. Les jeunes sans diplôme ne trouvent apparemment pas leur place dans l'économie locale, rejet que nous avons déjà pu observer lors d'une étude antérieure (33). La relative vitalité économique lilloise ne profiterait donc pas à tous, laissant de côté ceux ne correspondant pas aux critères requis. De plus, l'industrie textile en crise du versant Nord-Est de la métropole ne peut plus accueillir cette main d'oeuvre sous-formée.

En ce qui concerne les zones littorales (boulonnais, calaisis) et celles de la Flandre, c'est probablement plus le faible niveau de formation des sortants que le contexte économique qui explique que deux jeunes chômeurs sur trois n'aient aucun diplôme. Cependant, nos données ne mesurent pas l'intensité du chômage mais uniquement sa composition en matière de formation. Il est donc difficile d'estimer si, dans ces zones plus qu'ailleurs, les non-diplômés sont confrontés à des résistances plus importantes lors de leur recherche d'un emploi. Certains rapprochements sont néanmoins possibles avec nos observations précédentes (34). Ainsi, une partie de la masse très importante des jeunes sortis sans diplôme dans l'audomarois paraît avoir réussi à trouver

(32) : Cf. supra.

(33) : V. Piédanna, 1989.

(34) : Cf. deuxième partie, second chapitre.

un emploi ; puisque cette zone, avec un résultat certes supérieur à la moyenne, ne se différencie pas outre mesure.

Cette difficulté à conclure définitivement est également valable pour expliquer la forte proportion de chômeurs ayant au moins un niveau bac+2 constatée dans la zone de Lille (fig. 71). Cette zone, comme celle d'Arras et de Béthune, présente la plus forte proportion de sortants diplômés du supérieur. Cependant, l'écart avec les autres zones est maintenant moins important, et montre ainsi qu'une partie non négligeable de ces sortants parvient à s'insérer dans l'économie locale. La zone de Béthune, économiquement très liée à la métropole, est donc dépendante du marché du travail de l'agglomération pour l'embauche de la majorité de ses jeunes diplômés.

Tout le Sud du département du Pas-de-Calais est marqué par une forte proportion de chômeurs diplômés du supérieur. Dans ces zones peu peuplées les effectifs sont évidemment faibles, mais cela pourrait indiquer que cette catégorie de jeunes ne trouve pas d'emploi correspondant à son niveau de formation. Une économie rurale, sans agglomération importante qui pourrait offrir des postes très qualifiés dans le tertiaire, n'est effectivement pas favorable à l'insertion d'une telle population. Contrairement à l'agglomération lilloise, où l'offre d'emploi, pourtant non négligeable, ne parvient pas à satisfaire une demande trop importante, ce cas signale l'inadaptation de l'économie locale à l'amélioration du niveau de formation.

En revanche, dans l'ex-Bassin Minier, la très faible proportion de diplômés du supérieur indique que la reconversion industrielle, si elle laisse de côté les moins diplômés, a par contre besoin de jeunes ayant un très bon niveau de formation. Mais deux conditions doivent être posées pour nuancer cette remarque. D'une part, le contexte économique ne doit pas être complètement déprécié comme dans le denaisis, sinon l'avantage du diplôme ne joue plus devant la stagnation généralisée du marché de l'emploi. D'autre part, cet atout qualitatif n'est valable que s'il reste assez rare. Or, le flux croissant des anciens étudiants de l'université valenciennaise tend à le banaliser dans une conjoncture peu propice.

L'exclusion qui frappe les jeunes sans formation est donc fonction de la structure économique locale qui, soit n'offre plus de débouchés dans les bassins anciennement industrialisés, soit n'en propose pas en raison d'une structure économique exigeant des qualifications comme dans la métropole.

L'insertion des plus diplômés répond à des facteurs relativement similaires : une offre insuffisante pour répondre à la très forte demande dans l'agglomération lilloise, ou absente dans les zones rurales et l'audomarois. Il serait intéressant d'analyser précisément l'orientation de la demande d'emploi des jeunes en reliant le niveau de formation à la structure des Familles Professionnelles (FAP). Cette classification, établie par les services statistiques de la DRTE du Nord-Pas-de-Calais et comptant 110 catégories, permet le rapprochement des données statistiques sur l'emploi (exprimées dans les 450 postes du code PCS) et les données statistiques sur le chômage qui met en oeuvre les 1 200 postes du code ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) utilisé par l'ANPE. Même si la nomenclature FAP synthétise les informations, on comprend qu'avec un tel niveau de détail son dépouillement ne puisse se faire que dans le cadre d'une étude spécifique.

Les facteurs induisant le sur-chômage convergent tous vers les jeunes femmes, sans expérience ni formation. Ils doivent sans aucun doute être encore amplifiés chez les enfants d'immigrés. Issus de milieux où le chômage sévit fortement en raison du faible niveau social, durement frappés par l'échec scolaire, ces jeunes cumulent les risques d'exposition au chômage. Cependant, il est quasiment impossible d'estimer l'intensité du phénomène. En effet, compte tenu de la population retenue, les moins de 25 ans, ces jeunes appartiennent à la troisième génération. Ils sont nés en France, donc français, et rien ne les distingue plus dans les statistiques du chômage. En dehors d'enquêtes ponctuelles spécifiques, aucune évaluation globale ne peut être menée.

II. Chômeur, pour combien de temps?

Preamble

Avant d'aller plus loin, il est indispensable de préciser la notion de durée du chômage. Notre évolution et notre présentation du niveau de formation des chômeurs selon l'ancienneté sont basées sur les fichiers des DEFM issus de la DRTE ou de l'Assedic ; or c'est la période entre l'inscription à l'ANPE et le moment où elle est mesurée qui est alors établie. Par contre, «la durée se définit comme la période entre le début et la sortie du chômage, et ne peut donc être connue qu'après cette sortie. *Il en résulte que toute interruption d'inscription, quel qu'en soit le motif : accès à un emploi de plus de huit jours,*

entrée en formation, arrêt maladie de plus de quinze jours, etc, remet le compteur de l'ancienneté du chômage à zéro.»(35). Nos données minorent donc l'ancienneté du chômage, d'autant plus, nous y reviendrons, que les divers stages de formation sont avant tout destinés aux chômeurs de longue durée. C'est pour cette raison qu'à partir du recensement de 1990 les chômeurs de longue durée, c'est à dire au chômage depuis plus d'un an, représentent 41,8% des demandeurs d'emploi nationaux, contre 30% selon les données de la DRTE. Notre étude, utilisant les fichiers ANPE, ne rendra donc pas exactement compte de l'ampleur du phénomène. En revanche, notre analyse spatiale des jeunes chômeurs de longue durée, exploitant les données du recensement, devrait nous donner une bonne réalité du phénomène. Par ailleurs, nous ne tiendrons pas compte de la distinction entre ancienneté de la demande et durée du chômage, ces deux termes étant utilisés indifféremment dans la suite du texte.

L'augmentation de la durée du chômage tous âges est l'un des éléments les plus préoccupants de ces dix dernières années car il montre l'exclusion durable du marché du travail d'une partie croissante de la population active. Le nombre moyen de jours de chômage (pour l'ensemble des chômeurs) est ainsi passé de 310 en 1983, au niveau national, à 335 en 1990, alors que dans le Nord-Pas-de-Calais il augmente de 322 à 408 durant la même période. Cette dernière évolution confère ainsi au chômage régional une caractéristique générale de chômage de longue durée, l'ancienneté moyenne dépassant dorénavant une année. En outre, «les chances d'occuper un emploi s'amenuisent fortement à mesure que l'on s'éloigne de la date d'inscription initiale. On peut donc parler d'un engrenage de la longue durée, même si aucun seuil d'ancienneté ne semble marquer un point de non-retour absolu.»(36). Alors qu'immédiatement après la sortie du système éducatif, selon leur sexe et à niveau de diplôme égal, les individus disposent de chances équivalentes pour s'insérer, ces dernières s'amenuisent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette sortie. Le parcours suivi dans le monde du travail, notamment l'intensité, la fréquence et la durée du chômage, va introduire des facteurs d'inégalité entre les jeunes. Ainsi donc, les personnes venant tout juste de quitter le système scolaire bénéficient d'avantages supplémentaires par rapport aux actifs

(35) : D. Demazière, 1992, pp.108-109.

(36) : D. Rouault, 1991.

plus anciens. Lorsque le chômage persiste, résultat d'une première exclusion, il devient lui-même un facteur de handicap supplémentaire.

L'ancienneté de la recherche d'emploi permet ainsi de mesurer "l'employabilité" des chômeurs c'est à dire «la probabilité de sortie du chômage en accédant à l'emploi» (37). On peut ainsi «classer les chômeurs en produisant des hiérarchies : employable, peu employable, inemployable, réemployable» (38) en fonction de l'âge, du sexe ou encore du niveau de formation, le tout selon l'ancienneté de la demande. Cette notion est relativement nouvelle puisqu'elle désigne des jeunes sans expérience et sous-formés. Or, dans le passé, ces jeunes étaient recrutés sur des postes non-qualifiés dans le BTP, les banques, les grandes entreprises, le commerce et formés à leur emploi sur le tas. Aujourd'hui, certains de ces secteurs ne recrutent plus et aucun n'accepte plus cette tâche de formation. C'est donc sur des critères de rentabilité, de concurrence et de progrès technologique que les entreprises ont développé cette notion d'employabilité. Il n'y a pas plus de jeunes sans formation qu'auparavant, au contraire, mais ils sont devenus moins employables.

Les femmes sont une fois de plus désavantagées et restent sans emploi environ 50 jours de plus que les hommes. Le chômage de longue durée frappe un chômeur sur trois en 1990 contre seulement un sur quatre en 1983. «La crise qui débute dans les années 70 va introduire une réelle rupture ; non seulement parce que le chômage de longue durée cesse d'être marginal, mais aussi parce qu'il s'étend à d'autres groupes d'âge [que les individus âgés et/ou frappés par la maladie].»(39). En mars 1968, un quart des chômeurs de longue durée avait moins de 25 ans, 26,8% en 1980, 32,9% en 1984. Mais, avant d'étudier cet aspect particulier, nous allons aborder l'ancienneté générale des jeunes demandeurs d'emploi.

(37) : D. Demazière, 1992, p. 106.

(38) : Cf. supra, p.106.

(39) : Cf. supra, p. 117.

A. Une durée de chômage plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais

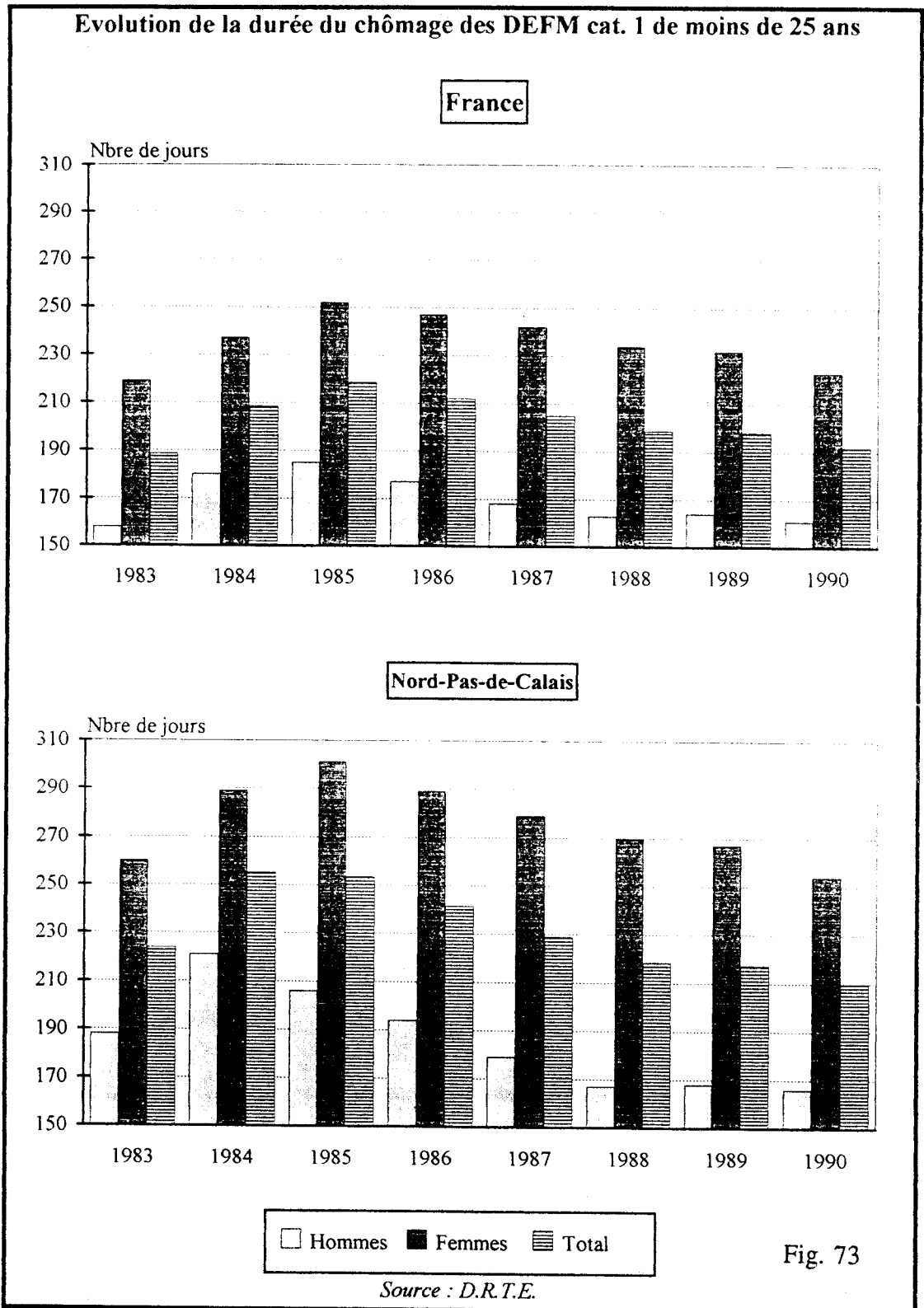
1. Une évolution favorable aux jeunes.

Alors que la durée moyenne du chômage tous âges augmentait de 25 jours en France entre 1983 et 1990 et 86 jours dans le Nord-Pas-de-Calais, celle des moins de 25 ans restait stable au niveau national et reculait même dans la région (fig. 73). Malgré une baisse plus importante dans la région entre 1983 et 1990 (moins 14 jours), l'ancienneté de la recherche d'emploi reste plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. En effet, l'écart de 35 jours en début de période, s'il s'est réduit, n'a pu être comblé (+18 jours en 1990). Cette dernière tendance a été pleinement profitable aux jeunes hommes de la région, leur ancienneté moyenne est maintenant très proche de la durée nationale. Par contre, 31 jours de chômage supplémentaires séparent toujours les jeunes chômeuses du Nord-Pas-de-Calais de la moyenne française. C'est donc avant tout à la durée excessive du chômage féminin que l'on doit ce mauvais résultat.

Durant la décennie 1975-85 le nombre de chômeurs de longue durée de moins de 25 ans est multiplié par 8! C'est donc à partir du milieu des années 80 que l'évolution de l'ancienneté moyenne des jeunes se détache de celle de l'ensemble des chômeurs. Tout comme pour la variation des taux de chômage, la création et le développement des dispositifs d'insertion (TUC, SIVP, contrats de qualification et d'adaptation) ont donc eu pour effet de favoriser le retour au monde du travail à des jeunes qui en étaient exclus depuis longtemps. D. Demazière (40) relativise l'impact de ces mesures sur le chômage de longue durée des jeunes car «elles sont définies en fonction de l'âge et non de l'ancienneté». Pour notre part, nous estimons que leurs effets, s'ils ont été bénéfiques pour l'ensemble des jeunes sans emploi, l'ont été tout particulièrement pour les individus exclus depuis longtemps du marché du travail. Deux raisons à cela : d'une part parce que ces aides s'adressent en priorité aux jeunes sans formation ni qualification (41). Or, comme nous le verrons ensuite, la durée du chômage est intimement dépendante du niveau de formation. Le public visé par les dispositifs mis en place correspondait donc aux individus très sensibles au chômage de longue durée. D'autre part, les

(40) : Cf. supra, p.122.

(41) : Voir en annexe les modalités d'application des différentes mesures.



conditions d'attribution où figure justement l'ancienneté de la demande (même si, nous le verrons, le système a connu d'importantes dérives et que l'ancienneté n'est pas un critère de toute priorité). De ce fait, en s'adressant, entre autres, aux jeunes chômeurs de longue durée, les mesures d'insertion ont permis la réduction générale de la durée de chômage ; limitant l'apparition de nouveaux Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD). Cette baisse est toutefois artificielle car «les jeunes exclus subissent les allers et retours du chômage récurrent en connaissant le cercle vicieux de stages sans débouché et d'emplois précaires.»(42). Le fait de suivre un stage de formation, d'accéder à un emploi aidé, élimine le jeune des listes des chômeurs de longue durée sans que cela se concrétise systématiquement par une amélioration de sa situation à la fin de cette "mise entre parenthèse". Plus la période de chômage a été longue et moins les chances de retrouver un véritable emploi stable sont importantes. Le suivi d'un échantillon représentatif de demandeurs d'emploi de 1986 à 1988 par l'Insee (43) montre que 24% des jeunes chômeurs de longue durée connaissent un chômage récurrent et 39% sont en stages ou occupent des emplois précaires.

Entre 1984 et 1987, la part des chômeurs de longue durée dans le Nord-Pas-de-Calais passe de 24% à 19%. La réduction de ce noyau dur et la reprise économique dans la seconde moitié de la décennie vont aider à la diminution de la durée d'inscription des jeunes. Toutefois, cette évolution pose le problème de l'étude du chômage de longue durée mis en évidence pour les moins de 25 ans. Moins présent que dans le passé chez les moins de 25 ans, il tend à devenir la règle pour 15% des jeunes sortis du système scolaire en dessous du baccalauréat (44). En vieillissant, ils vont rejoindre les chômeurs adultes de longue durée, disparaissant des listes administratives, sans que leur situation ait pour autant changé. En toute logique, les DELD de moins de 25 ans sont mécaniquement plus âgés que l'ensemble des jeunes chômeurs : près du quart des jeunes DELD du Nord-Pas-de-Calais ont 24 ans en 1990, alors que cet âge ne représente que 17% de l'ensemble des jeunes chômeurs régionaux. D'une année sur l'autre, le vieillissement de cette population entraîne donc des variations très importantes de son volume. On peut alors se demander si le vieillissement des chômeurs de longue durée du milieu des années 80 ne serait pas partiellement responsable de la baisse de la période

(42) : T. Mandon, 1991, p. 48.

(43) : Enquête "suivi des chômeurs", novembre 1986 à mai 1988, Insee.

(44) : T. Mandon, 1991, p 48.

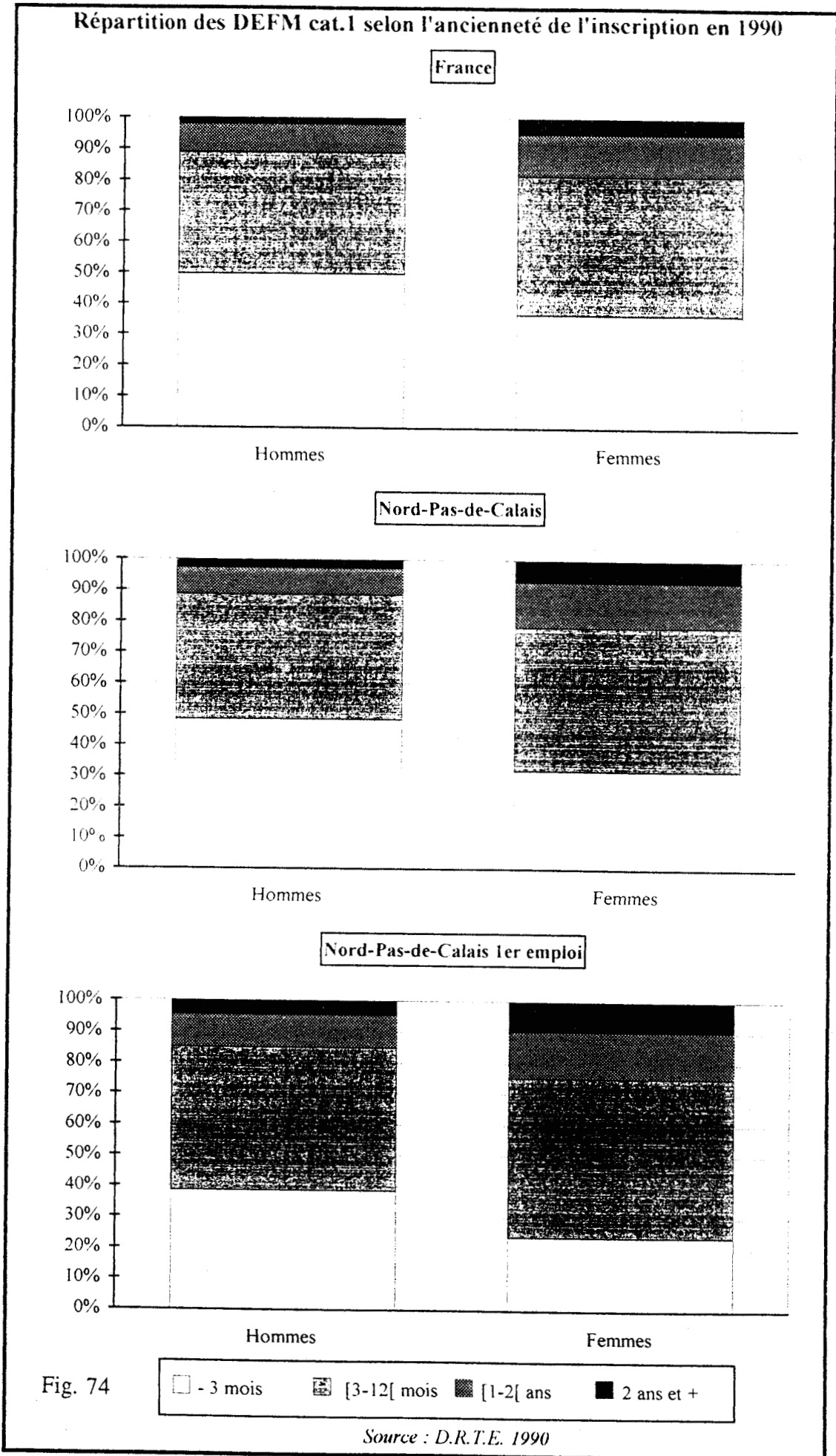


Fig. 74

□ - 3 mois ▨ [3-12[mois ▩ [1-2[ans ■ 2 ans et +

Source : D.R.T.E. 1990



moyenne d'inscription. Plus largement, le chômage de longue durée apparaît donc très difficile à estimer pour les jeunes.

Contrairement au milieu des années 80, l'ancienneté d'inscription des jeunes s'est donc réduite et le chômage de longue durée, sans pour autant devenir rare, est moins répandu chez les jeunes. Il semble dorénavant être cantonné à des populations et des territoires spécifiques que nous détaillerons par la suite.

2. Les femmes plus longtemps que les hommes.

Le chômage des jeunes est avant tout un phénomène de courte durée puisque plus de 80% des moins de 25 ans restent sans emploi moins d'un an et 40% moins de trois mois (fig. 74). Cette proportion est cependant plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais (83,01% contre 84,56% en moyenne nationale). De plus, 14,65% des jeunes demandeurs nationaux sont inscrits depuis moins d'un mois contre 15,2% dans la région ; cette dernière différence indique une moins bonne rotation des chômeurs régionaux. En fait, c'est surtout pour le chômage de très longue durée (plus de deux ans) que la région se distingue de l'ensemble du pays (5,2% contre 3,9%).

Cependant, en dehors de cet écart géographique, celui entre les deux sexes montre une inégalité considérable : alors que la moitié des chômeurs masculins met moins de trois mois avant de retrouver un emploi, seul le tiers des jeunes femmes parvient au même résultat. *Un jeune chômeur sur cinq reste moins d'un mois sans travail contre seulement une chômeuse sur dix.* Ce très grave déséquilibre se reporte négativement sur le chômage de très longue durée où les trois quarts des jeunes demandeurs d'emploi depuis plus de deux ans sont des femmes! Non seulement donc ces dernières sont plus fréquemment au chômage que les hommes mais elles le sont surtout beaucoup plus longtemps. Dans le chapitre précédent, nous avons observé l'ampleur de l'inactivité féminine régionale ; même si nous ne savons pas à quel moment les jeunes filles "choisissent" l'inactivité, on peut supposer que, pour une partie d'entre elles, elle est consécutive à une longue période sans travail. On atteint alors les conséquences ultimes du chômage, les individus concernés devenant des "demandeurs découragés". Les conséquences financières induites par le chômage de longue durée (19% des personnes seulement perçoivent au moins

la moitié de leur salaire antérieur (45)) sont moins durement ressenties par les jeunes qui peuvent bénéficier dans certains cas de la solidarité familiale : 17% des chômeurs de longue durée sont des jeunes vivant chez leurs parents.

Si pour l'ensemble des jeunes demandeurs l'ancienneté moyenne de la demande est légèrement inférieure à sept mois, elle est environ de huit mois et demi pour les jeunes à la recherche de leur premier emploi. Uniquement 8% d'entre eux sont inscrits à l'ANPE depuis moins d'un mois, tandis qu'ils ne représentent que 34,6% des jeunes sans emploi du Nord-Pas-de-Calais, ils constituent 43,2% des demandeurs de longue durée. Ce n'est donc qu'après une très longue période que le jeune sans expérience accède à son premier emploi. Ceci vient donc confirmer l'hypothèse émise précédemment. «Par ailleurs, apparaissent les premières générations de jeunes chômeurs qui, ayant vieilli, ne relèvent plus de la catégorie administrative des jeunes ; le chômage d'insertion se transforme alors, pour ceux qui n'ont pas pu s'insérer à temps, en un chômage de longue durée particulièrement aigu, ces individus n'ayant pas même acquis d'expérience professionnelle.»(46).

L'inexpérience constitue un handicap équivalent quel que soit le sexe. Certes, les jeunes femmes restent plus frappées que leurs homologues masculins puisqu'un quart d'entre-elles sont au chômage depuis plus d'un an. Mais, l'accroissement de la part des chômeurs de longue durée, résultant de l'inexpérience, est identique pour les deux sexes. En terme de durée de chômage, le manque de qualification professionnelle intervient donc de manière égalitaire. Comme un écart défavorable existe au départ, il est confirmé et souligné, sans être toutefois amplifié.

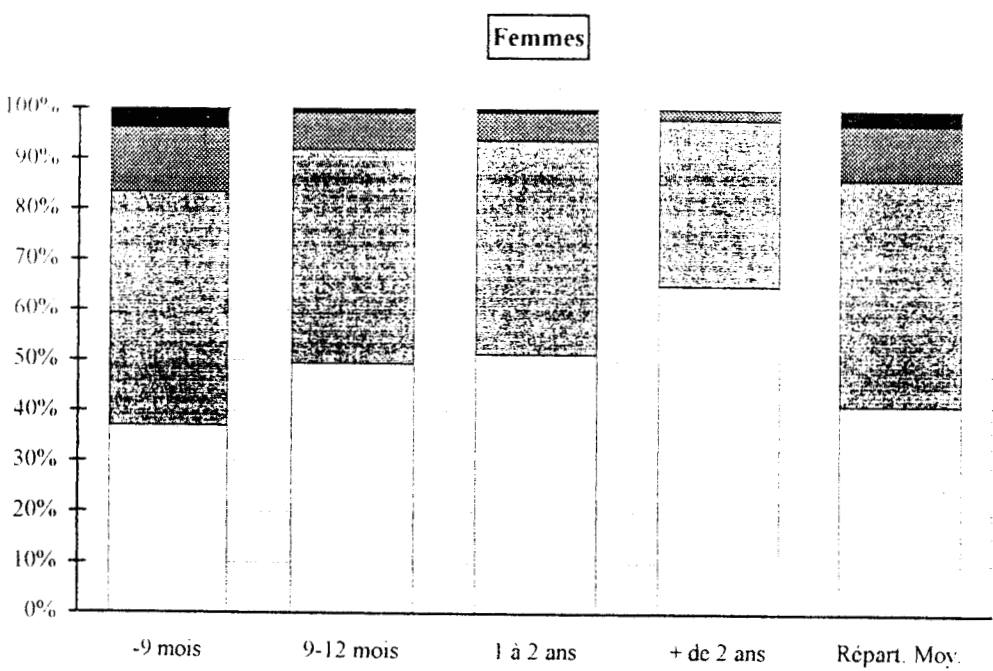
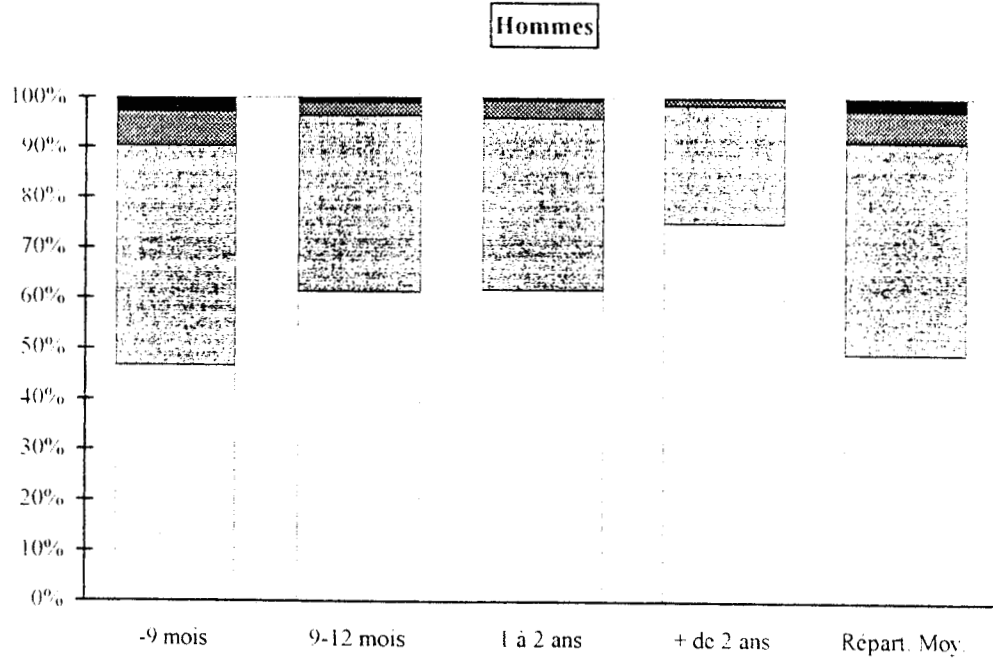
B. Une durée plus importante pour les non-diplômés.

Les données que nous utilisons pour relier niveau de formation et ancienneté de la demande d'emploi proviennent des fichiers de l'Assedic. Elles sont d'une grande précision puisqu'elles permettent un découpage de la durée en période de trois mois ; que nous avons par ailleurs synthétisées dans un souci de simplification. Malheureusement, elles ne permettent pas de saisir une ancienneté inférieure à 9 mois ; durée peu contraignante dans l'optique d'une

(45) : Enquête "suivi des chômeurs", novembre 1986 à mai 1988, Insee.

(46) : D. Demazière, 1992, p. 122.

Ancienneté de l'inscription des DEFM toutes cat. de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais selon le niveau de formation et le sexe en janvier 1991



Niv. VI et Vbis
 Niv. V
 Niv. IV
 Niv. III et I-II

Fig. 75

Source : ASSEDIC 01 1991



étude du chômage de longue durée, mais qui s'avère un peu trop longue pour une analyse fine chez les moins de 25 ans.

La structure par niveau de formation des demandeurs d'emploi de courte durée (moins de 9 mois) est pratiquement identique à celle de l'ensemble des jeunes chômeurs (fig. 75). Cependant, on peut noter la sous-représentation, dans cette catégorie, des chômeurs des niveaux VI et Vbis et au contraire un excédent pour tous les autres niveaux. En revanche, au fur et à mesure que l'ancienneté augmente, la part des demandeurs sans diplôme devient prépondérante. Ainsi, près des trois quarts des jeunes à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans n'ont au mieux que le BEPC. En dépit de la réduction de la durée moyenne de chômage des jeunes, les inégalités subsistent entre les diplômés, au détriment des moins bien formés qui représentent toujours la population la plus défavorisée. En dépit de la reprise économique et des aides destinées à l'acquisition d'une formation ou favorisant le retour à l'emploi, les jeunes sans formation semblent passer peu à peu de la catégorie peu employable à celle d'inemployable. «Le chômage d'exclusion concerne essentiellement des travailleurs âgés et/ou handicapés par des difficultés de santé (...) il signale aussi un processus de marginalisation progressive d'individus plus jeunes pour lesquels des statuts de substitution ne sont pas disponibles et/ou acceptables.» (47). Le chômage de longue durée, en perdant de sa fréquence, s'est recentré sur des groupes spécifiques comme les jeunes sans formation. En raison de son contexte économique et de son retard en matière de formation, cette évolution place le Nord-Pas-de-Calais, et en particulier certaines zones, dans une position spécifique et très difficile car les DELD «ne sont pas des chômeurs ordinaires, mais présentent des problèmes particuliers, et relèvent d'interventions et de traitements spécifiques»(48). Nous ne disposons pas de la durée d'inscription des demandeurs sans formation ni qualification ; mais, compte tenu de tout ce que nous avons pu observer précédemment, on peut penser que le cumul de l'absence d'expérience et de formation établit une combinaison entraînant un chômage de très longue durée. En fait, on assiste chez les jeunes DELD à une concentration des problèmes présents dans tout le processus d'insertion. «La crise accroît non seulement les inégalités entre jeunes et adultes, mais aussi les inégalités des jeunes entre eux.»(49).

(47) : D. Demazière, 1992, pp. 121-122.

(48) : Cf. supra, p.123.

(49) : B. Schwartz, 1981, p.26.

Part des DEFM toutes cat. de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais au chômage depuis plus d'un an en janvier 1991. Tab. 16

	Hommes	Femmes
Niv. III et I+II	2,21%	3,93%
Niv. IV	4,57%	7,49%
Niv. V	7,55%	16,31%
Niv. VI et Vbis	13,27%	25,18%
Total	10,04%	18,63%

Source : Assedic 01/1991

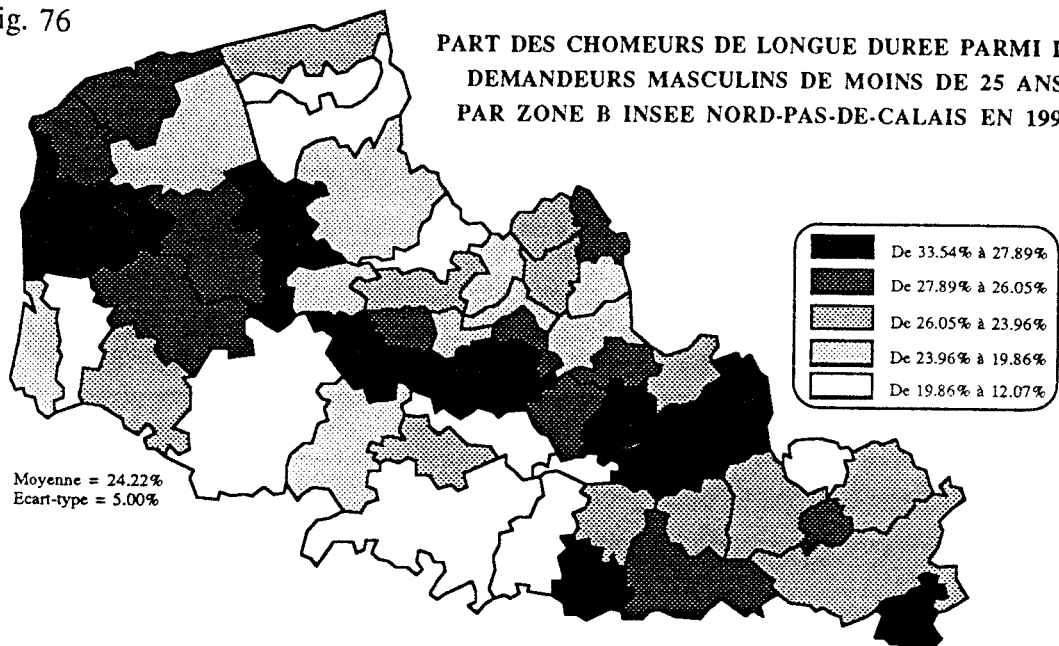
Quel que soit leur niveau de diplôme, les jeunes femmes restent sans emploi plus longtemps que les hommes. Même avec un diplôme de l'enseignement supérieur, la part des femmes au chômage depuis plus d'un an est plus importante que celle des hommes. Alors que chez ces derniers, la rupture est visible entre les diplômés de l'enseignement technique court et les individus sans formation, elle intervient dès le niveau V chez les jeunes filles. Le fait d'avoir un CAP ou un BEP n'empêche donc pas à 16,31% d'entre elles de connaître le chômage de longue durée. L'avantage d'être diplômé est donc beaucoup moins important pour les jeunes filles et la dévaluation des titres du niveau V semble plus forte pour leurs détentrices. Cette différence tient sans doute aux types de métiers préparés, pour lesquels ce niveau de formation confère une employabilité insuffisante. Il serait d'ailleurs intéressant d'approfondir, dans le cadre d'une recherche ultérieure, cet aspect en reliant l'ancienneté de la demande aux secteurs économiques.

C. L'intensité du chômage et sa durée vont souvent de pair.

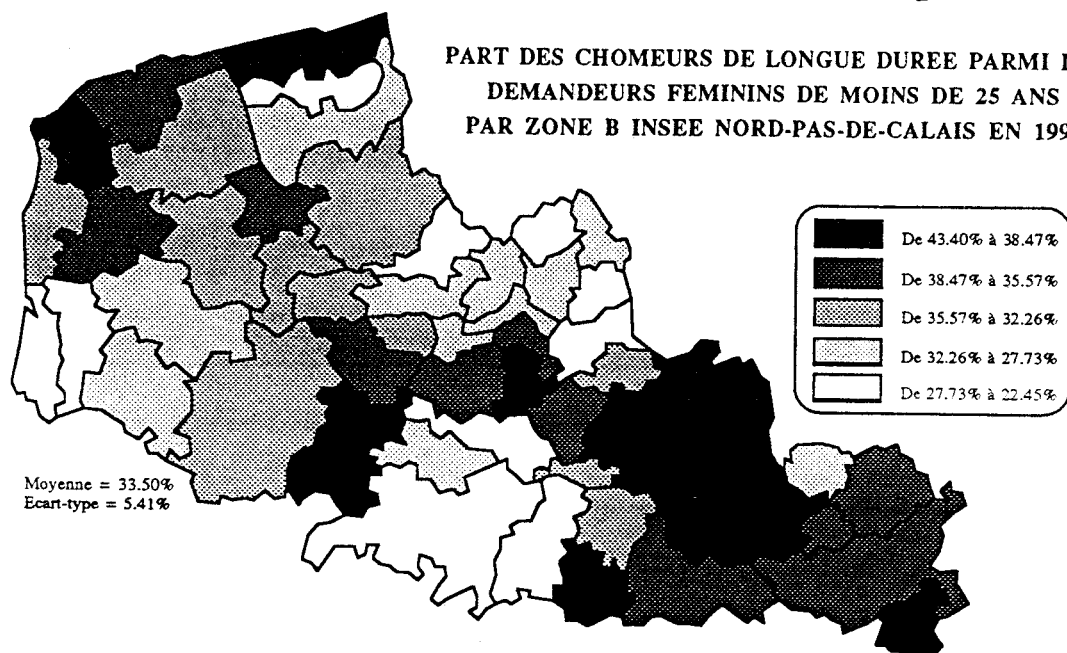
Même si le chômage de longue durée n'est plus aussi fréquent que par le passé chez les jeunes, il est loin d'être marginal surtout dans le Nord-Pas-de-Calais. Nos observations intra-régionale concernent donc cette population, à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, et qui connaît des problèmes aigus d'insertion. Par ailleurs, grâce au fichier Assedic, nous avons également recours au nombre moyen d'inscriptions au chômage, indicateur rarement utilisé, qui permet deux interprétations. L'une directe montre l'instabilité de l'emploi en indiquant la fréquence des allers et retours entre le chômage et le monde du travail. L'autre est détournée, car, en toute logique compte tenu de la population considérée, plus la période de chômage est longue, plus le nombre d'inscriptions doit-être faible. Toutefois, dans certains cas, l'instabilité professionnelle chronique se double d'un éloignement durable du marché de

Fig. 76

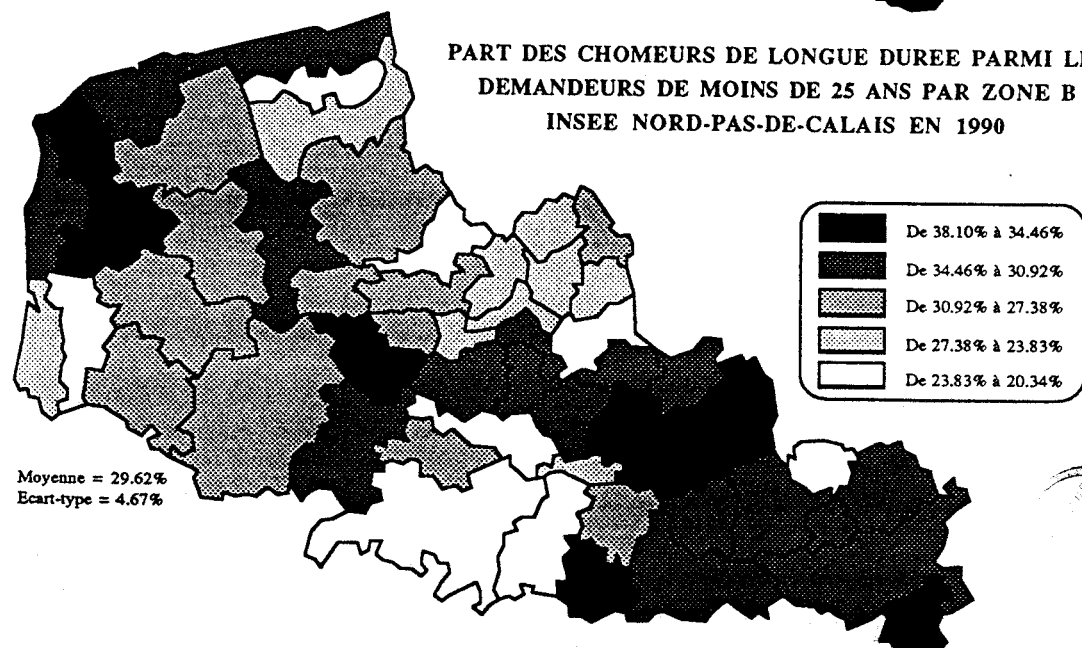
PART DES CHOMEURS DE LONGUE DUREE PARMIS LES
DEMANDEURS MASCULINS DE MOINS DE 25 ANS
PAR ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 1990



PART DES CHOMEURS DE LONGUE DUREE PARMIS LES
DEMANDEURS FEMININS DE MOINS DE 25 ANS
PAR ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 1990



PART DES CHOMEURS DE LONGUE DUREE PARMIS LES
DEMANDEURS DE MOINS DE 25 ANS PAR ZONE B
INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 1990



l'emploi. Cette relation est alors l'indicateur de problèmes singulièrement préoccupants car elle signale l'incapacité de réinsertion des individus après une mise à l'écart particulièrement longue.

En règle générale, la dispersion des jeunes chômeurs de longue durée reprend celle de l'intensité du chômage (fig. 76). On retrouve ainsi l'ex-Bassin Minier, le Sud-Est de la région et le littoral. Dans ces zones, plus du tiers des jeunes au chômage recherche un emploi depuis plus d'un an. Les niveaux les plus élevés concernent les zones subissant la reconversion industrielle comme celles de Valenciennes, Denain et Somain, soulignant ainsi la différence entre l'Est et l'Ouest du bassin. Ces zones, et plus largement le chômage des moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais, ne correspondent donc pas au «cas de figure classique des jeunes chômeurs : une employabilité forte alliée à une vulnérabilité forte»(50). *Dans le cadre régional, le chômage des jeunes échappe à sa caractéristique d'insertion, en raison du poids des héritages sociaux dont le niveau de formation insuffisant, pour s'apparenter à celle de chômage de conversion qui frappe normalement les adultes* «issus des branches en déclin ou victimes de la modernisation pour lesquels l'accent est mis sur les décalages entre les exigences des emplois et leur profil : absence de qualification ou de savoir-faire et les conditions d'emploi accessibles sur le marché.» (51). Cette conversion impose alors des changements de qualifications et de métiers en relation avec l'évolution des statuts d'emploi. C'est d'ailleurs pour cela que l'intensité du chômage juvénile régional est aussi intimement liée à celle des adultes. Comme pour leurs aînés, le sur-chômage des jeunes renvoie à une employabilité médiocre indiquant une adaptation insuffisante à la conjoncture actuelle.

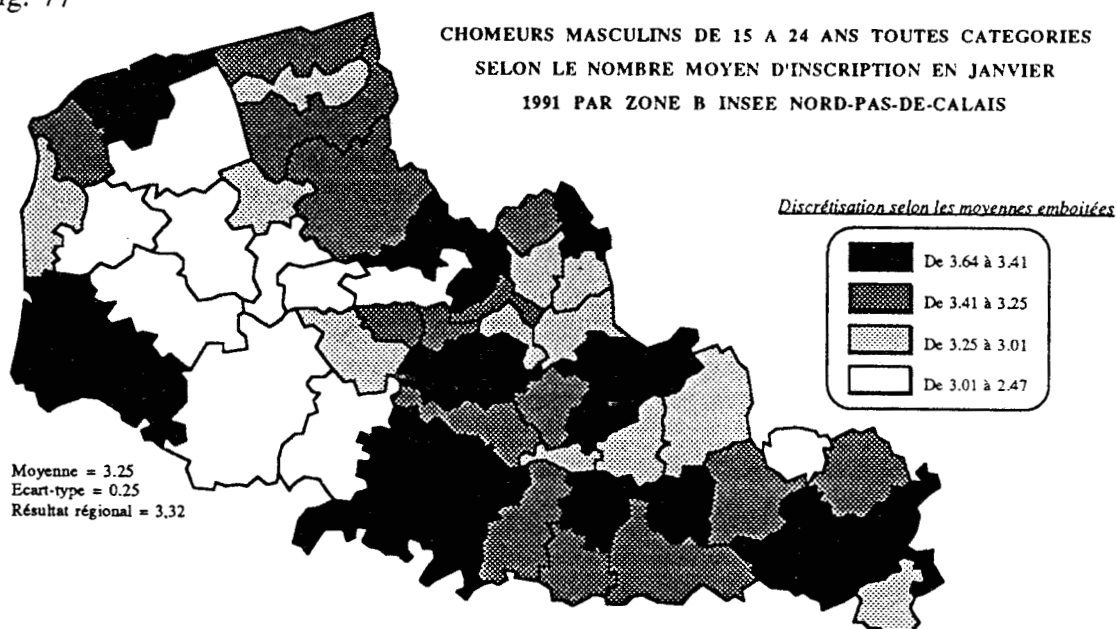
La seule exception à cette relation entre chômage élevé et employabilité faible concerne la région audomaroise qui se distingue ici par une part de jeunes DELD supérieure à la moyenne régionale. En dépit des bonnes possibilités locales d'emploi, même pour les jeunes sous-formés, un certain nombre sont exclus durablement. Compte tenu justement des disponibilités en postes non-qualifiés, on peut présumer que les jeunes ne parvenant pas à s'insérer présentent soit un niveau vraiment trop faible, soit, mais cela paraît peu vraisemblable, un niveau trop élevé.

(50) : D. Demazière, 1992, p.123.

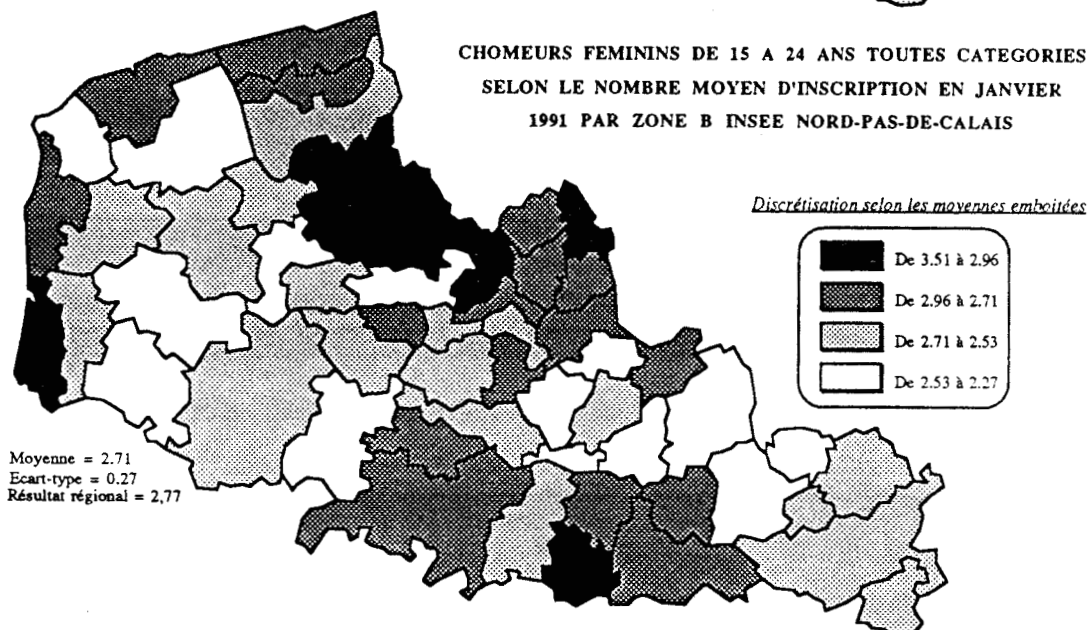
(51) : Cf. supra, p.122.

Fig. 77

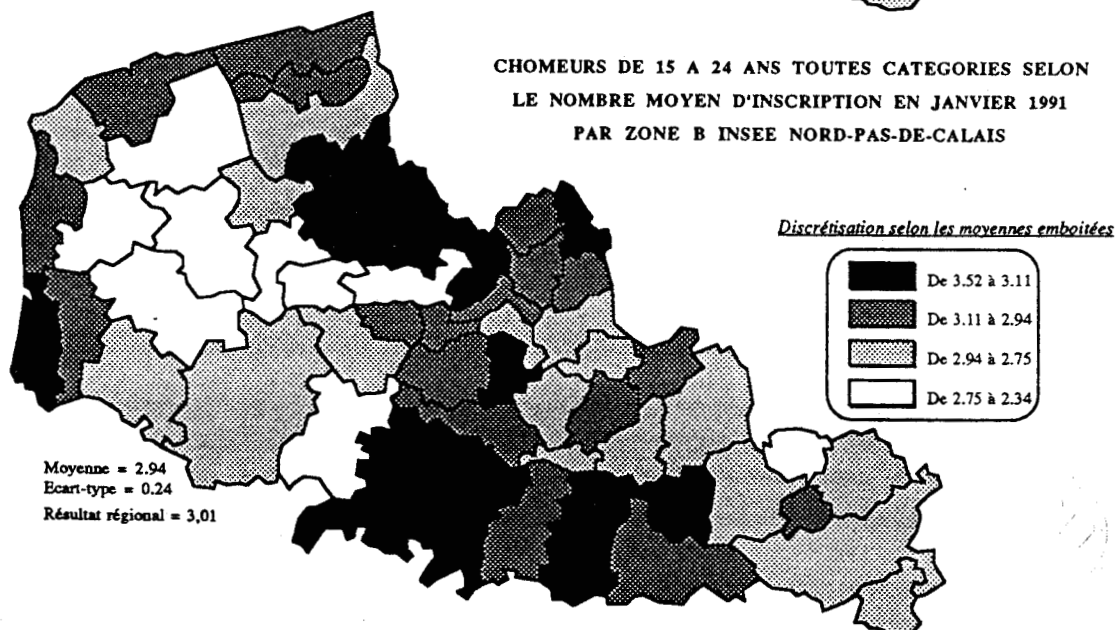
CHOMEURS MASCULINS DE 15 A 24 ANS TOUTES CATEGORIES
SELON LE NOMBRE MOYEN D'INSCRIPTION EN JANVIER
1991 PAR ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



CHOMEURS FEMININS DE 15 A 24 ANS TOUTES CATEGORIES
SELON LE NOMBRE MOYEN D'INSCRIPTION EN JANVIER
1991 PAR ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



CHOMEURS DE 15 A 24 ANS TOUTES CATEGORIES SELON
LE NOMBRE MOYEN D'INSCRIPTION EN JANVIER 1991
PAR ZONE B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



Les jeunes chômeurs inscrits en janvier 1991 ont déjà subi en moyenne trois inscriptions à l'ANPE (52). En raison de la tranche d'âge considérée (les moins de 25 ans sont présents depuis relativement peu de temps sur le marché du travail), cela dénote une instabilité très importante (fig. 77). Elle ne se répercute pas forcément sur l'intensité du chômage puisque tout le secteur de la Flandre et de l'agglomération lilloise (à l'exception de Roubaix-Tourcoing) affichent un taux de chômage largement inférieur à la moyenne régionale. Cette précarité est alors induite dans le type d'emplois occupés qui nécessitent une forte mobilité professionnelle ; avec toutefois un passage quasi obligatoire par le chômage qui assure la transition. La mobilité professionnelle, traditionnelle dans cette tranche d'âge, ne s'effectue donc pas instantanément : on quitterait un poste pour en occuper immédiatement un autre ; même si la période de chômage est assez courte. Le nombre moyen d'inscriptions est généralement fonction de la part des jeunes DELD, traduisant une longue exclusion dès la première entrée sur le marché de l'emploi. Néanmoins, certaines zones se distinguent par des résultats, pour les deux indicateurs, nettement supérieurs à la moyenne régionale. C'est le cas des zones de Somain, St Amand les Eaux, Roubaix-Tourcoing, Lens, Hénin-Beaumont, Dunkerque et Calais où le chômage de longue durée semble être un phénomène récurrent dans cette tranche d'âge.

On note une certaine équivalence géographique entre les deux sexes, même si la proportion de DELD n'a rien de comparable entre hommes et femmes. Alors que le maximum enregistré pour les premiers ne dépasse pas 33,5% pour Valenciennes, plus de 40% des chômeuses des zones de Trélon, Denain ou Somain sont des DELD! Ainsi, dans le bassin de la Sambre, l'employabilité masculine est supérieure à celle des jeunes filles, sans doute en raison de la nature de l'activité locale qui privilégie les emplois masculins. Cette ampleur des résultats féminins influence ainsi la répartition générale des jeunes DELD. L'employabilité des jeunes filles et des garçons reste dictée par les héritages sociaux et économiques ; soit en ne préparant pas, par la formation, à l'accession aux nouveaux métiers, soit en ne proposant pas suffisamment, par la diversification, d'autres débouchés.

(52) : Pour la tranche d'âge 20-24 ans et dans certaines zones, cette moyenne est proche ou dépasse les 4 inscriptions.

Conclusion.

Le sur-chômage des jeunes du Nord-Pas-de-Calais est donc le reflet d'une employabilité insuffisante, présente pour toutes les classes d'âge, mais qui prend une importance plus grande chez les moins de 25 ans en raison de leur manque d'expérience professionnelle. Le retard régional en matière de formation ne permet pas de compenser ce handicap. C'est cette combinaison qui donne toute sa spécificité à la région et qui rend le phénomène particulièrement préoccupant. En effet, même s'il tend à se réduire, le décalage qualitatif avec la moyenne nationale persiste. Les nouveaux arrivants sous-formés viennent alors s'ajouter aux sortants plus anciens pour lesquels le traitement social du chômage n'a rien résolu, ce cumul créant un réservoir persistant d'individus en grandes difficultés. En vieillissant, il se déplace vers des âges plus avancés où existent peu de dispositifs spécifiques destinés à faciliter la réinsertion. Les jeunes d'aujourd'hui sans formation ni expérience, déjà marginalisés, constituent les futurs exclus, non seulement du monde du travail, mais aussi de la société en général. C'est pour cette raison que l'on peut craindre que le sur-chômage régional, même s'il diminuait chez les jeunes, s'inscrive comme une caractéristique permanente. Ils sont encore chômeurs mais sont-ils toujours à la recherche d'un emploi? Après des passages répétés par des stages de formation, de réinsertion, à quoi correspond, pour eux, la notion d'emploi?

Bien sûr, la vérification de cette hypothèse dépend de l'évolution économique régionale et de ses capacités de développement. A ce propos, nous l'avons dit, il faut tenir compte des changements d'orientation des demandes d'emploi des jeunes vers le secteur tertiaire. En effet, plus de 80% des jeunes du Nord-Pas-de-Calais inscrit à l'ANPE en janvier 1991 cherchent un emploi dans les services. Il serait donc souhaitable de mener une étude sectorielle très fine, pratiquement métier par métier, pour évaluer les besoins réels d'emploi des jeunes selon leur niveau de formation et la zone géographique.

De plus, les mesures d'insertion tiennent une place considérable dans le processus d'insertion professionnelle, dépendantes de décisions gouvernementales, leur mise en oeuvre en volume et en nature est subordonnée à des initiatives régionales voire locales. Il est donc nécessaire d'étudier leur évolution, leur répartition et le public pris en charge en fonction de cette dimension spatiale.

Chapitre 3 : Les dispositifs d'aide dans le Nord-Pas-de-Calais : facteurs d'insertion?

Nous l'avons vu, les mesures prises pour juguler la forte croissance du chômage des jeunes au début des années 80 ont eu un impact considérable. Elles ont permis d'infléchir la tendance et, bien qu'en 1990 les fers de lance de cette politique (TUC et SIVP) soient en voie de disparition, le volume de population concerné demeure important, d'autant que, depuis cette date, les Contrats Emploi-Solidarité (CES) ont été mis en place. Ce traitement social du chômage, par son ampleur et sa récurrence, a donc créé un précédent qui fait des stages un constituant essentiel du processus d'insertion professionnelle, notamment pour certaines populations. De plus, ces mesures ont fortement participé à l'évolution de l'aspect qualitatif de la notion d'emploi ; on peut s'interroger sur les répercussions d'un tel changement. Ainsi, d'anciens chômeurs, lorsqu'on les consulte, se déclarent heureux d'avoir retrouvé un emploi, même s'il s'avère que c'est un CES! Il y a donc une transformation de la perception des emplois aidés, tenant à un changement de leur nature et à la dépréciation récente de la conjoncture. Dans ce contexte, ils deviennent l'unique recours permettant de quitter le chômage.

Toutes ces mesures prennent place dans un ensemble plus vaste, intégrant l'insertion sociale et l'insertion économique comme le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I. auquel les moins de 25 ans n'ont pas droit (53)), sachant que toutes ces aides sont interdépendantes. Si l'on prend l'exemple de l'aide au logement, il est pratiquement impossible d'avoir un emploi sans avoir de logement et inversement. D'emblée, nous le constatons, il est indispensable de préciser les champs d'application des dispositifs d'insertion, les décisions ayant déterminé leur création en un rapide historique, avant d'analyser leurs disparités géographiques et les publics accueillis.

(53) : Voir en annexe les modalités d'attribution.

I. Historique et disparités géographiques actuelles des mesures d'insertion.

A. Les interventions des pouvoirs publics et leurs dangers.

1. Un phénomène très récent marqué par des changements constants.

C'est en 1975 qu'est mis en place, par le gouvernement de l'époque, le programme de protection de l'emploi et de formation professionnelle dit "programme conjoncturel" qui est le premier dispositif spécifiquement consacré aux moins de 25 ans. Le but était d'utiliser le ralentissement économique de cette époque pour améliorer la formation professionnelle des jeunes chômeurs, 50 000 individus ont été concernés. Croyant au caractère temporaire de la récession, ce plan n'était pas voué à se prolonger et il n'a duré que deux ans. «La politique du passé s'était fondée sur l'hypothèse, qu'à terme, la tension du marché de l'emploi baisserait, (...) il suffisait alors de mener une politique d'attente.»(54)

Pourtant, face à la persistance de la crise, le gouvernement Barre décide la création du pacte national pour l'emploi des jeunes comprenant des mesures spécifiques d'incitation à l'emploi des jeunes à destination des entreprises et des stages pratiques en milieu professionnel. Trois pactes seront mis en oeuvre de 1977 à 1981 et au total, sur la période, 768 000 jeunes ont bénéficié d'un stage et 604 000 embauches exonérées de charges patronales ont été réalisées. On le constate, les volumes traités n'ont plus rien de comparable.

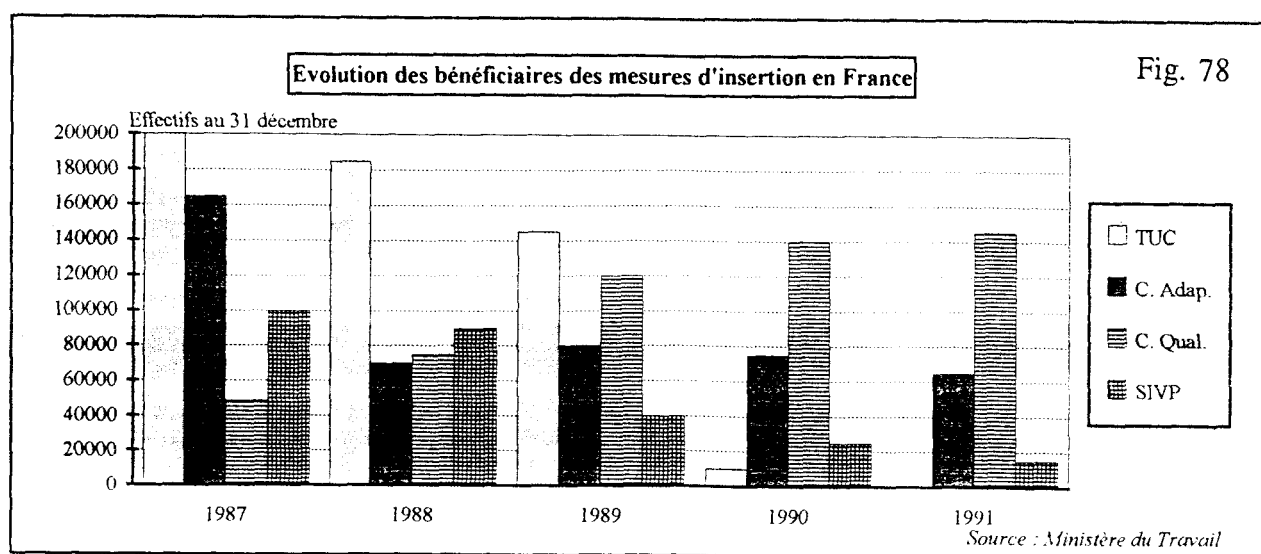
En 1981, la nouvelle majorité met en place le plan avenir-jeunes en s'appuyant sur les conclusions du rapport de Bertrand Schwartz (55). Celui ci souligne qu'un «dispositif conjoncturel d'insertion professionnelle des jeunes est très insuffisant» (56) et préconise une action spécifique en faveur des jeunes de 16 à 18 ans (fréquemment sans qualification) et des mesures offrant une meilleure garantie d'emploi en généralisant la signature d'un contrat de travail. En fait, et le temps lui aura malheureusement donné raison, B. Schwartz pensait que le sur-chômage des jeunes allait devenir une composante

(54) : B. Schwartz, 1981, p. 64.

(55) : Cf. supra.

(56) : Cf. supra, p. 64.

structurelle de l'économie et donc que les dispositifs visant à le limiter devaient également s'inscrire comme un élément constitutif «dans la politique globale de l'emploi et du développement économique»(57). De 1981 à 1982, 213 000 jeunes ont bénéficié d'un stage et 126 800 ont été embauchés grâce aux exonérations de charges patronales. En parallèle, des organismes d'accueil ont été créés, comme les Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) et des relais entre les centres de formation et les jeunes, telles que les Missions Locales qui se préoccupent également de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale.



1984 marque la création des principaux stages, intégrés à un plan visant à combattre le chômage. Comme pour certaines mesures antérieures, il s'agit, soit de permettre l'acquisition d'une formation professionnelle (contrat de qualification), soit d'adapter la qualification à l'emploi auquel le jeune postule (contrat d'adaptation), soit découvrir l'entreprise et développer l'aptitude au travail (SIVP). Ces dispositifs s'adressent directement à des jeunes chômeurs ou aux individus potentiellement chômeurs, c'est à dire sans formation. D'autre part, en octobre 1984, un décret institue les Travaux d'Utilité Collective (TUC) qui devaient permettre au jeune d'accomplir une tâche d'intérêt général en même temps que de lui offrir un contact avec la vie professionnelle. Ce dispositif visait donc à la fois à réduire le chômage et à répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Les postes proposés ne devaient pas concurrencer les emplois existants. Un volet proposant, à titre facultatif, une formation a été

(57) : Cf. supra, p. 65.

ajouté en 1986. Les TUC, contrairement aux autres mesures, n'étaient donc pas destinés à améliorer les compétences des bénéficiaires, ils se rapprochaient donc des CES actuels. Leur nombre a suivi une progression exponentielle : 161 000 TUC en 1984-85, 338 000 en 1985-86, 360 000 en 1986-87, soit 30% des entrées dans l'ensemble des dispositifs d'insertion des jeunes (fig. 78).

Par la suite, de 1988 à 1991, trois plans pour l'emploi des jeunes ont été adoptés par les gouvernements successifs. Le deuxième, en 1989, a ainsi remplacé les TUC par les Programmes d'Intérêt Local (PIL) et les Activités d'Intérêt Général (AIG) prévues par la nouvelle formule des CES.

Nous venons donc de retracer rapidement toutes les dispositions prises spécifiquement en faveur des jeunes, sachant qu'il existe des aides ouvertes à l'ensemble des demandeurs d'emploi, sans référence à l'âge du postulant, auxquels les moins de 25 ans peuvent également prétendre. En outre, les instances régionales, en fonction des difficultés, peuvent aussi être à l'initiative d'actions particulières.

Tab. 17 Les principaux programmes de lutte contre le chômage des jeunes en Europe en 1987

	Groupes cibles	Contenu et durée du programme	Organismes d'accueil	Nbre de participants
Programmes axés sur le marché du travail				
Grande Bretagne Community Program (CP)	Chômeurs de longue durée (12 mois) 18-25 ans (6mois)	Créations directes d'emplois à temps partiel pou un an maximum	Communes ou établissements d'intérêt public	240 000 dont 62% de moins de 25
New Workers Scheme (NWS) (remplace le Young Workers Scheme)	18-20 ans sortant du Young Workers Scheme	Prise en charge sur 12 mois d'une partie des coûts salariaux	Entreprises privées	En 84/85 66 200
Suède Ungdomslag	18-19 ans	Créations directes d'emplois comportant 4 heures de travail quotidien et 2 heures hebdomadaires de cours sur les techniques de recherche d'emploi	Employeurs publics, communaux ou d'intérêt public	60 000
Inskolningsplatser	18-19 ans	Compensation des charges salariales pour la mise au travail selon un plan prédéterminé	Entreprises privées	10 000 prévus en 1986
Rekryteringsstöd	Chômeurs de longue durée (6mois), jeunes de moins de 25 ans (4mois)	Compensation des charges salariales à l'embauche	Entreprises publiques et privées	66% de moins de 25 ans
Programmes axés sur la formation				
Italie Contratti Formazione-Lavoro	14-29 ans	Contrat emploi-formation de 24 mois	Entreprises privées	108 000
Grande Bretagne Young Training Scheme	16-17 ans en fin de scolarité	2 ans de formation en alternance théorie-entreprise	Entreprises	398 700 en 1985/86
Suède Ungdomsplater	16-17 ans en fin de scolarité	Orientation professionnelle 6 mois maximum	Entreprises privées communales	15 000

La France n'est pas le seul pays à s'être engagé dans des programmes de lutte contre le chômage des jeunes (tab. 17). La majorité des engagements, tout comme en France, repose sur des actions vers les entreprises par des aides à l'embauche et sur l'amélioration de la qualification des bénéficiaires. En Grande Bretagne, en Espagne et en Italie, l'accent est également mis sur la création d'entreprises par les jeunes, même sans qualification, visant à favoriser l'auto-insertion et le développement économique local (58). Ces programmes s'inscrivent donc dans une politique globale d'aménagement du territoire. On peut également remarquer que le chômage de longue durée n'a pas la même signification selon les pays, reflétant ainsi l'acuité des difficultés économiques.

2. Lourdeurs et dérives d'un système.

Arrêtés par les gouvernements, ces dispositifs s'appuient, pour leur mise en oeuvre, sur les structures institutionnelles et associatives locales telles que les missions locales, et les employeurs potentiels comme les collectivités et les entreprises. Ce tissu, associé aux volontés régionales des différents partenaires, est déterminant pour expliquer les disparités géographiques des stagiaires et la rapidité de mise en oeuvre des dispositifs. Il serait d'ailleurs intéressant d'établir son recensement exhaustif à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais.

Cependant, ces différentes échelles et la succession très rapide des dispositifs depuis 15 ans sont à la base des dysfonctionnements du système. Sa direction par l'Etat est morcelée entre les ministères du Travail, des Affaires Sociales et celui de la Formation Professionnelle qui se partagent la gestion des mesures. En fait, l'Etat définit un cadre législatif, assure le financement des mesures, mais le contenu des formations proposées et l'attribution des stages relèvent de multiples intervenants régionaux. C'est pourquoi il est très difficile de mener une étude sur ces dispositifs d'insertion. Les données synthétisées et centralisées à l'échelle de toute une région n'existent pas toujours pour chaque dispositif. Ainsi, lorsque l'on parvient à les obtenir, elles sont déjà obsolètes : certains stages n'existent plus, d'autres sont apparus. A chaque fois, l'analyse intervient avec un temps de retard, peu compatible avec la rotation rapide des stagiaires et des dispositifs. Pour être pertinente, elle doit donc être ponctuelle pour chaque stage et opérer sur des aires spatiales réduites, à l'échelle d'une

(58) : P. Sauvage, 1989, p. 89.

mission locale par exemple. L'étude des dispositifs d'insertion ne s'accorde guère avec la problématique de la géographie. L'inscription dans un stage est le seul élément vérifiable avec certitude, le suivi étant rarement réalisé. Le versement des indemnités (59) est un autre moyen d'établir le recensement des stagiaires, mais le fichier principal, géré par le Centre National d'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA) (60), n'est pas accessible dans le cadre d'une recherche comme la notre. De plus, il ne couvre que les bénéficiaires d'une formation professionnelle associée à un stage.

Il y a donc multiplicité des intervenants, de la direction à la mise en application, rendant ce système très complexe pour les postulants eux-mêmes. «Les jeunes qui veulent s'insérer peuvent être déroutés et ont même peine à savoir quelles sont les finalités du stage et où il les mène [voire à connaître leur existence]. En effet, de très nombreuses formules se sont succédées voire surajoutées, plus les mesures ont un objectif d'insertion et plus elles sont complexes. En 1990, uniquement au niveau national, on recense ainsi 25 mesures formation-insertion accessibles aux jeunes! Elles sont devenues avec le temps de plus en plus sophistiquées car elles s'adressent à des publics ciblés en fonction de l'âge du sexe du niveau de qualification, de sorte que certaines formules se sont recoupées.» (61) La multiplicité des intervenants dans le système lui a donné une certaine souplesse lors de sa création, elle est maintenant un facteur de rigidité. Dans le même temps, malgré une approche de moins en moins conjoncturelle, « *la logique constante est plus de traitement que de prévention* » (62). Nous l'avons souligné, l'emploi des jeunes est particulièrement sensible à la conjoncture. Aussi, le moindre ralentissement de l'activité économique est immédiatement suivi par une augmentation massive du nombre de jeunes chômeurs ; un nouveau plan visant à le réduire, tout aussi massivement, est alors adopté. «Chaque mesure, au bout d'un certain temps, arrive à saturation ; or de nouvelles classes d'âge arrivent sur le marché du travail, d'autres reviennent dans le dispositif après une brève incursion dans le monde de l'emploi et il faut donc, ne serait-ce que pour maintenir le chômage à un taux acceptable, soit inventer de nouvelles mesures soit étendre

(59) : Encore faut-il que le stage soit rémunéré.

(60) : Cet organisme assure le paiement des stagiaires Etat/Région car il disposait, lors de la création des principaux stages au milieu des années 80, de puissants moyens informatiques alors inutilisés.

(61) : T. Mandon, 1991, p. 65-67.

(62) : Cf. supra, p.70.

celles qui existent» (63). L'exemple en est fourni par l'évolution des conditions d'attribution des CES ; il y a donc un effet d'engrenage : chaque nouveau dispositif appelle à en créer d'autres. Les difficultés supportées par les individus et la société sont telles, que les mesures prises sont avant tout une réponse immédiate sans que l'on cherche toujours à résoudre les problèmes structurels qui ont permis une telle situation. «Le caractère conjoncturel des politiques d'insertion s'explique par l'application chronologique des dispositifs dans le cadre de campagnes correspondant à la période de l'année scolaire. Dès lors les effets saisonniers sont accentués» (64).

En dépit d'une amélioration des conditions d'applications vers des publics de plus en plus ciblés, la part de jeunes en stage au milieu des années 80 oscille aux environs de 10% de la population active de moins de 25 ans. Un tel volume suppose forcément des dispositifs globaux qui ne tiennent pas toujours compte de la spécificité des populations accueillies, comme, par exemple, les DELD. Cela mène forcément à une certaine inefficacité des stages que nous vérifierons par la suite. *En fait, bien que la loi du 4 juillet 1990 instaure le droit à la qualification, on ne peut nier que la massification des stages soit liée à une volonté politique de retirer rapidement une partie importante des jeunes des chiffres du chômage.* Durant ces 15 dernières années, la volonté politique d'intervention a toujours été présente, orientée, selon la sensibilité des gouvernements, soit vers les entreprises, soit vers les individus concernés en les aidant à acquérir une qualification. Comme rien n'existait pour servir de référence, le traitement du chômage des jeunes est devenu un vaste champ d'expérimentation, avec toujours le désir de se rapprocher du modèle allemand de la formation en alternance. La médiation gouvernementale dans le chômage des jeunes est donc devenue une donnée structurelle dans le processus d'insertion ; mais la faible durée de vie des dispositifs donne l'apparence d'un traitement conjoncturel. Plus qu'à l'alternance politique, force est de remarquer qu'un dispositif, pour sa survie, est dépendant du gouvernement qui l'a créé ou des modifications apportées à son fonctionnement. Ainsi, le recul des contrats d'adaptation est lié à la fin de l'exonération des charges patronales. La fluctuation du nombre d'entrées en stage est toutefois directement liée aux changements politiques. Entre la fin de 1992 et le premier semestre de 1993, par exemple, il n'y a pratiquement plus eu de créations de nouveaux CES dans l'attente des résultats électoraux. La

(63) : P. Sauvage, 1989, p. 20.

(64) : T. Mandon, 1991, p.108

relation entre les dispositifs d'insertion et la vie politique est donc patente ; on peut se demander si cela est vraiment souhaitable pour résoudre des problèmes d'une telle importance.

Si les stages ont agi directement sur le chômage, ils ont également contribué à l'émergence d'un secteur d'activité gravitant tout autour. On l'a vu, la majeure partie des dispositifs inclut un volet de formation, assuré par des organismes privés spécifiques (65) ayant reçu un agrément. Créés de toutes pièces, il a fallu engager des formateurs, sans d'ailleurs qu'il y ait regard de l'Etat sur les procédures de recrutement et les aptitudes réelles des formateurs. Les stages s'adressent à des publics ciblés en grande difficulté, que les enseignants de l'Education Nationale ne sont pas parvenus à résoudre. Ils exigent donc des compétences particulières très poussées ; pourtant, à notre connaissance, aucune formation spécifique ne prépare à de tels métiers. «Les formateurs ne sont pas reconnus dans la société civile comme dans la société économique» (66) ; sans doute parce que leur emploi est lui même précaire car soumis aux fluctuations des besoins et des dispositifs. Les subsides sont versés en fonction du nombre de stagiaires (en moyenne 30 à 35 francs par heure et stagiaire). Les organismes de formation ont donc tout intérêt à encadrer le maximum de stagiaires. Les jeunes chômeurs sont ainsi devenus un véritable "fond de commerce", même si la survie de ces centres de formation reste dépendante des fonds débloqués par l'Etat dans ses programmes d'actions. Le contenu des stages n'est pas soumis à des évaluations régulières puisque l'agrément est attribué par organisme et non pour chaque formation proposée. Il est défini en fonction de cadres plus ou moins larges dont la détermination précise reste à la libre appréciation de chaque centre de formation. La qualité des stages est donc très variable selon les cas. «Il convient de souligner que l'objectif de la formation doit être de faciliter l'insertion du jeune et non de poursuivre des stages en raison de l'existence des formateurs et des équipements.» (67) Normalement, l'organisme de placement doit assurer un suivi professionnel et social individuel des stagiaires. Dans les faits, en raison du très grand nombre de personnes prises en charge, ce suivi n'est pratiquement pas assuré. Cette incapacité n'est pourtant jamais reconnue car les organismes reçoivent des fonds en fonction du nombre de bénéficiaires suivis. *Les dispositifs d'insertion sont donc devenus un enjeu économique où*

(65) : ayant le plus souvent un statut d'association loi 1901.

(66) : T. Mandon, 1991, p. 103.

(67) : T. Mandon, 1991, p. 65.

les principaux intéressés ne constituent pas forcément l'objet premier des préoccupations. Le bilan 1986 du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes indique ainsi que la dépense a été de 450 000 francs par bénéficiaire!

Nous ne pouvons évidemment pas dresser un bilan exhaustif de tous les dispositifs existants. De ce fait, notre analyse correspond à un instantané partiel de la situation régionale en 1990 (68). Elle est basée sur les jeunes bénéficiant d'un contrat d'adaptation, de qualification et d'un SIVP, soit les principaux dispositifs, en terme de volume à cette époque, *et surtout les seuls destinés, à la différence des CES, à donner un complément de formation et une qualification professionnelle.* «Les CES ont pour but de favoriser l'insertion ou la réinsertion dans la vie active des personnes sans emploi et d'aider la création d'emplois pour satisfaire des besoins collectifs.»(69). Les CES ont donc pour unique objet de limiter, tant que faire ce peut, la rupture avec le monde du travail sans aider à l'acquisition de nouvelles compétences, en outre ils ne sont pas réservés aux jeunes. C'est grâce à la disparition des TUC que les contrats d'adaptation, de qualification et les SIVP sont apparus au premier plan. Ils ont été supplantés depuis par les CES à partir de 1990-91. *Notre étude est donc construite à partir des jeunes bénéficiaires d'un dispositif stage-emploi et non d'une mesure stage-formation* comme le Crédit-Formation Jeune ou le Programme Jeunes-Etat qui sont destinés à amener des jeunes volontaires à un niveau de qualification professionnelle de niveau IV ou V.

B. Une répartition géographique hétérogène.

1. Un recours aux stages très élevé dans le Nord-Pas-de-Calais.

En 1990, le Nord-Pas-de-Calais est la troisième région française par le nombre de stagiaires (fig. 79). Cette place est le résultat de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, elle est liée à l'importance et à l'ancienneté du chômage régional. En effet, ces mesures visant à réduire le chômage, il est logique

(68) : La situation antérieure a fait l'objet d'une étude : V. Piédanna et J. L. Hotte, 01/1991.

(69) : Dossier du CARIF Nord-Pas-de-Calais n°18, 1991, fiche n°20.

Fig. 79

POIDS DES REGIONS FRANCAISES DANS LE STOCK ANNUEL DE STAGIAIRES(*) EN 1990

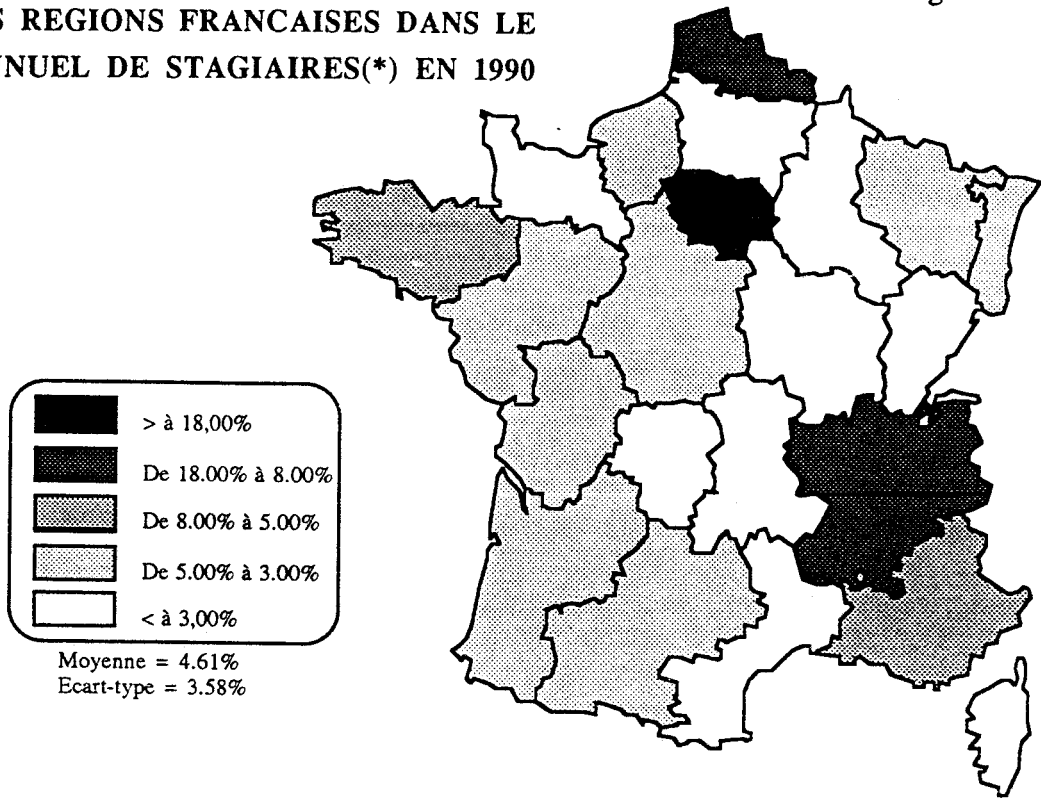
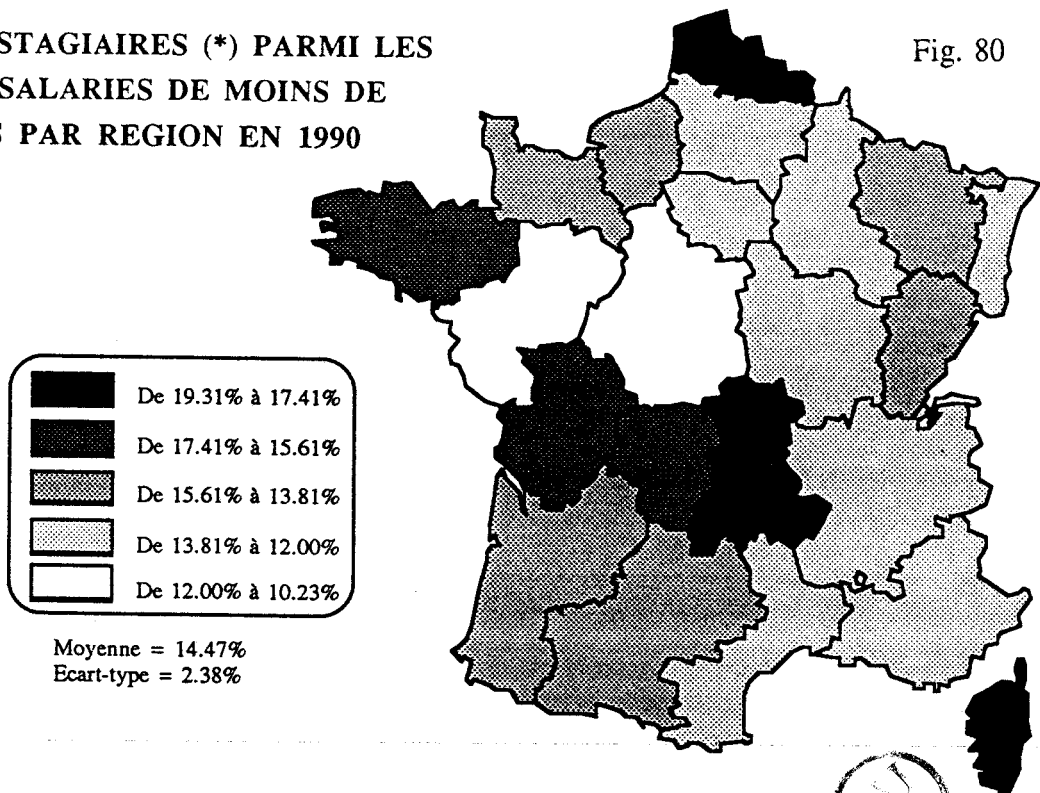


Fig. 80

PART DES STAGIAIRES (*) PARMI LES ACTIFS SALARIES DE MOINS DE 25 ANS PAR REGION EN 1990



(*) : SIVP, Contrats d'adaptation et de qualification

SOURCE : MINISTERE DU TRAVAIL ET R.G.P. 1990

qu'elles soient intensivement utilisées dans les régions ayant un taux de chômage élevé (ce qui conforte notre distinction avec l'apprentissage). Cependant, ce n'est pas le cas de l'Île de France et du Languedoc-Roussillon, pourtant durement touché, qui se situe en queue de peloton. Mais, nous l'avons souligné, la nature du chômage méridional est complètement différente. Aussi, compte tenu de l'employabilité médiocre des jeunes du Nord-Pas-de-Calais, l'utilisation massive des stages semble le seul moyen pour les sortir (temporairement?) de leurs difficultés. Le chômage n'est pas un phénomène nouveau dans la région, pour y faire face, tout un réseau d'organismes et d'associations s'est peu à peu mis en place et le traitement social, même s'il n'était pas institutionnalisé, existe déjà depuis un certain temps. Les dispositifs gouvernementaux se sont donc appuyés sur cette expérience.

D'autre part, et cela restera valable dans notre étude intra-régionale, le Nord-Pas-de-Calais est une région fortement urbanisée, comme d'ailleurs l'Île de France. Or, une étude longitudinale menée auprès d'un échantillon d'élèves sortant des lycées professionnels de l'académie de Toulouse, montre que «les stages sont le privilège relatif des jeunes issus des milieux urbains» (70). Ces jeunes urbains bénéficient de la proximité des lieux de formation et d'information. Nous l'avons dit, les individus ayant un faible niveau de formation ont un environnement spatial plus restreint que les autres catégories, notamment en raison de leurs faibles moyens matériels. Cette distance est relative au milieu social ; il est ainsi impossible de proposer un stage qui se déroulerait à plus de dix kilomètres du lieu de résidence. C'est pourquoi la situation géographique des organismes de formation est très concentrée en fonction des stagiaires potentiels, donc du volume de chômeurs. Cette notion de distance est par conséquent un facteur d'inégalité ; elle intervient également pour l'accès aux infrastructures scolaires et universitaires et nous verrons que ce n'est pas l'unique rapprochement possible dans le fonctionnement des deux systèmes.

Le Nord-Pas-de-Calais passe de la troisième à la première place (si l'on ne tient pas compte de la Corse) lorsque l'on rapporte le nombre de stagiaires aux actifs ayant un emploi salarié (fig. 80). Près de 30 000 jeunes du Nord-Pas-de-Calais sont en stage en 1990, soit pratiquement 20% des salariés de moins de 25 ans et 50% des jeunes chômeurs ; et ce sans comptabiliser l'ensemble des bénéficiaires de toutes les mesures jeunes. La notion d'emploi

(70) : B. Fourcade, 1985, p. 49.

dans la région est donc fortement remise en question. En outre, on peut immédiatement s'imaginer ce que serait le chômage juvénile sans ce recours massif aux dispositifs d'insertion. Ce volume considérable pose également le problème de la mesure du chômage des moins de 25 ans. Certes, les stagiaires ont un contrat de travail, ils sont donc salariés, mais ils ne sont pas insérés durablement puisque, par nature, cet emploi est à durée déterminée. De plus, nous le verrons par la suite, il ne résout pas, loin s'en faut, les difficultés d'insertion. Bon nombre des stagiaires retournent au chômage à la fin de leur contrat, sans être parvenus à concrétiser l'aide reçue. L'étude du chômage, limitée aux seuls chiffres des inscrits à l'ANPE, laisse donc de côté tous ces anciens chômeurs sortis pour un temps des données officielles ; même si l'on ne peut certifier que tous les entrants en stage étaient précédemment inscrits au chômage.

2. Des écarts importants à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais.

Contrairement aux chiffres présentés précédemment, les données concernant la situation du Nord-Pas-de-Calais se rapportent au cumul des flux d'entrée pour toute l'année 1990, soit 21 915 individus. Elles ne comptabilisent donc pas les stagiaires déjà présents.

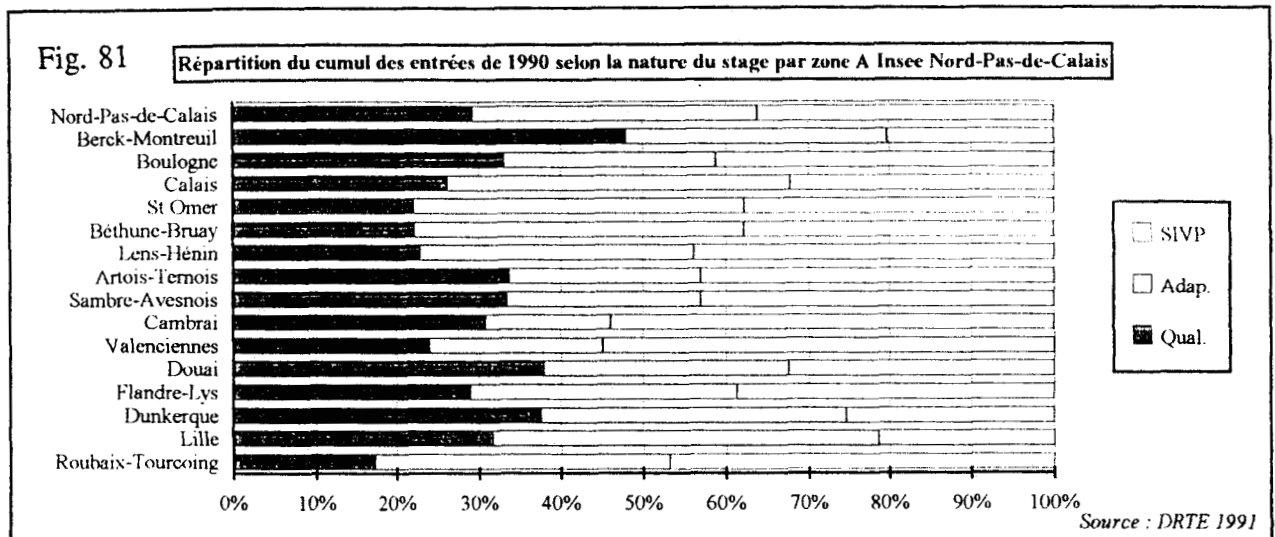
Structure des entrées cumulées en 1990 du Nord-Pas-de-Calais par sexe selon le stage. Tab. 18

	Hommes	Femmes	Ensemble
C. Adap.	37,36%	30,61%	34,49%
C. Qual.	29,76%	28,54%	29,24%
SIVP	32,88%	40,85%	36,28%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Source : DRTE 1991.

La répartition des entrées en stage régionale pour 1990 est pratiquement équivalente pour les trois dispositifs, avec néanmoins un certain désavantage pour les contrats de qualification (tab. 18). Cette mesure est pourtant la plus intéressante car elle est la seule permettant l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue. Les SIVP, malgré une diminution des stocks depuis 1989, enregistrent la majeure partie des entrées, surtout chez les jeunes filles. Il est vrai que ce stage est le plus facile à mettre en oeuvre et qu'il s'adresse au public le plus large. Ses caractéristiques expliquent également sa bonne

accessibilité aux jeunes femmes, aussi nombreuses que les hommes, alors qu'elles ne représentent que 37,8% des contrats d'adaptation.



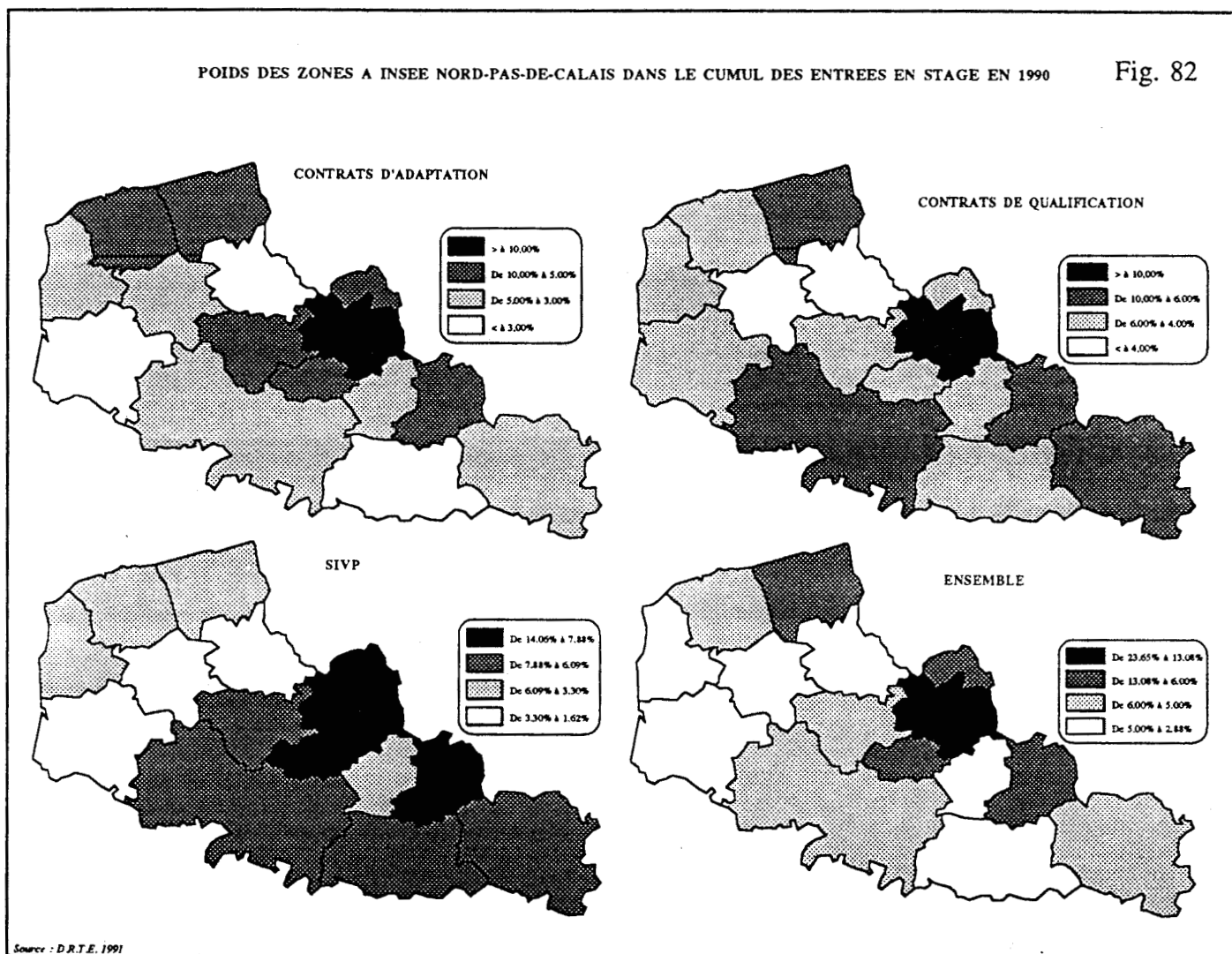
Géographiquement, la structure des entrées en stage indique une dominante qualitative pour les zones de Lille, Dunkerque et Berck-Montreuil où les contrats de qualification et d'adaptation représentent les trois quarts des nouveaux stagiaires (fig. 81). Ces deux dispositifs sont effectivement les plus valorisants grâce à la formation qui leur est jointe. En revanche, les SIVP sont proportionnellement plus nombreux dans les zones de Cambrai, Valenciennes et Roubaix-Tourcoing. En raison de ses caractéristiques, ce type de contrat vise à résorber massivement les problèmes de chômage présents dans ces zones. Ces disparités sont également liées au niveau de formation des postulants car, nous le verrons, chaque stage s'adresse plus ou moins à un niveau de formation déterminé. On peut donc s'attendre à une relation entre une part importante des SIVP dans une zone et une forte proportion de sans-diplôme parmi les entrants. D'autre part, le recours local à un dispositif plutôt qu'à un autre va également influencer sur la réussite professionnelle des anciens stagiaires.

Tout comme l'Île de France, et pour des raisons similaires, la zone de Lille accueille, avec près de 25%, la majeure partie des flux d'entrée de stagiaires régionaux (fig. 82). Cette zone a pourtant l'un des plus faibles taux de chômage du Nord-Pas-de-Calais, ce qui permet de souligner encore une fois que la mise en œuvre des stages est subordonnée aux infrastructures d'accueil, très nombreuses dans la métropole. Avec le tiers des entrées régionales, c'est avant tout pour les contrats d'adaptation que de la métropole lilloise se détache

des autres zones. Les bons résultats en matière de chômage de la zone de Lille ne sont donc pas uniquement dus à la relative vitalité économique locale. L'intervention massive des dispositifs d'insertion y joue un rôle déterminant ; même si c'est ce dynamisme économique qui permet justement une meilleure mise en oeuvre des dispositifs d'insertion.

POIDS DES ZONES A INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS DANS LE CUMUL DES ENTREES EN STAGE EN 1990

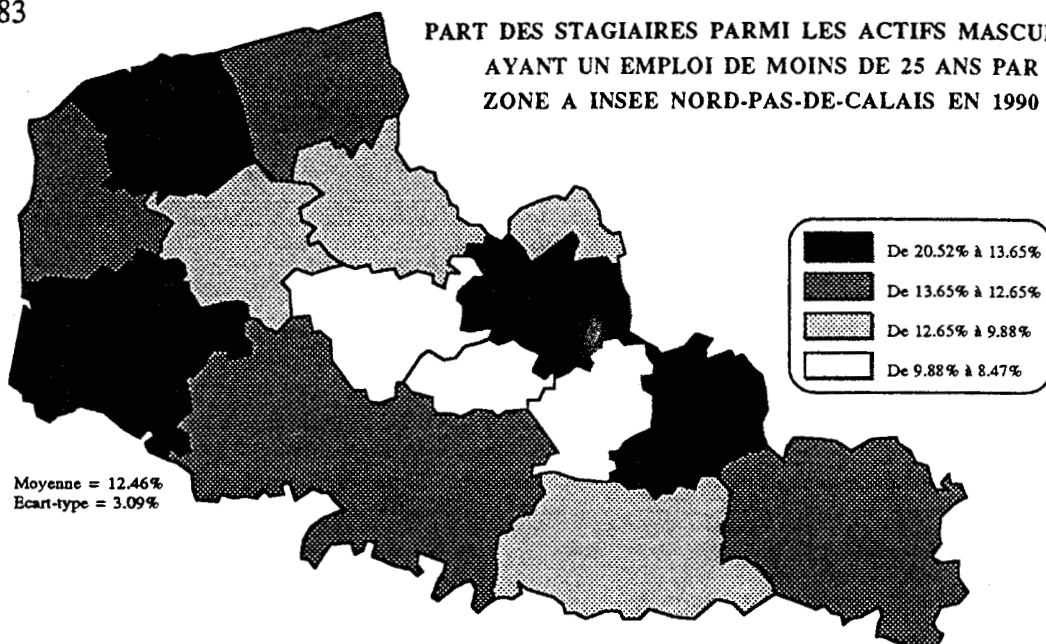
Fig. 82



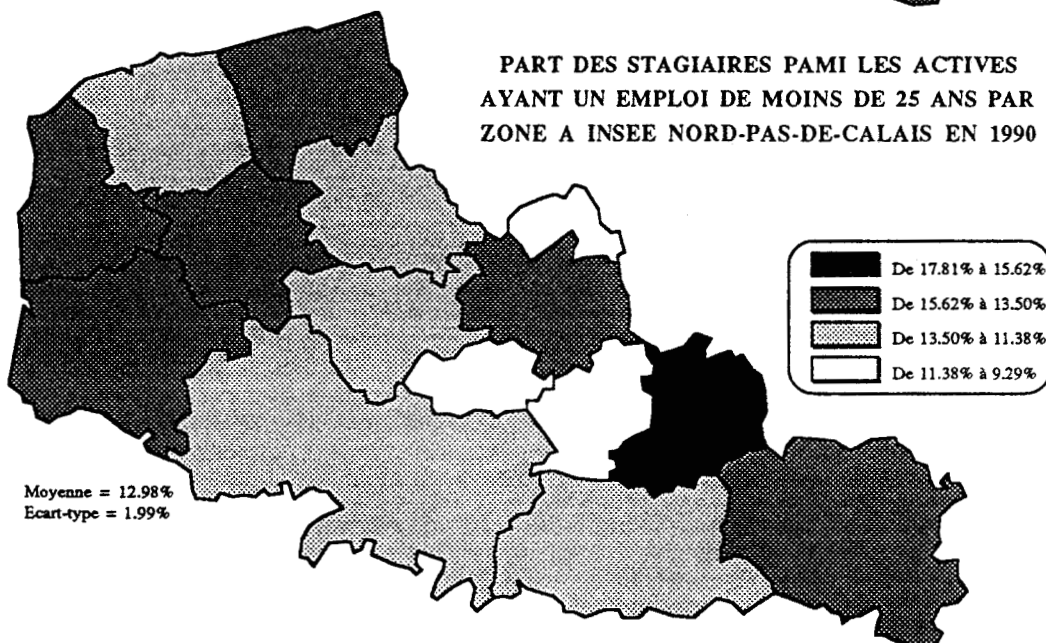
En dehors de ce cas, les flux d'entrée massifs sont toujours localisés dans les zones où les taux de chômage juvéniles sont élevés. Cette relation est alors vérifiée dans les zones de Valenciennes, Lens-Hénin, Roubaix-Tourcoing et Dunkerque. Cependant, les 2 000 nouveaux stagiaires du valenciennois (près de 10% du total régional) ne parviennent pas à contrebalancer le volume important de jeunes chômeurs locaux. Tout aussi substantiel qu'il soit, ce

Fig. 83

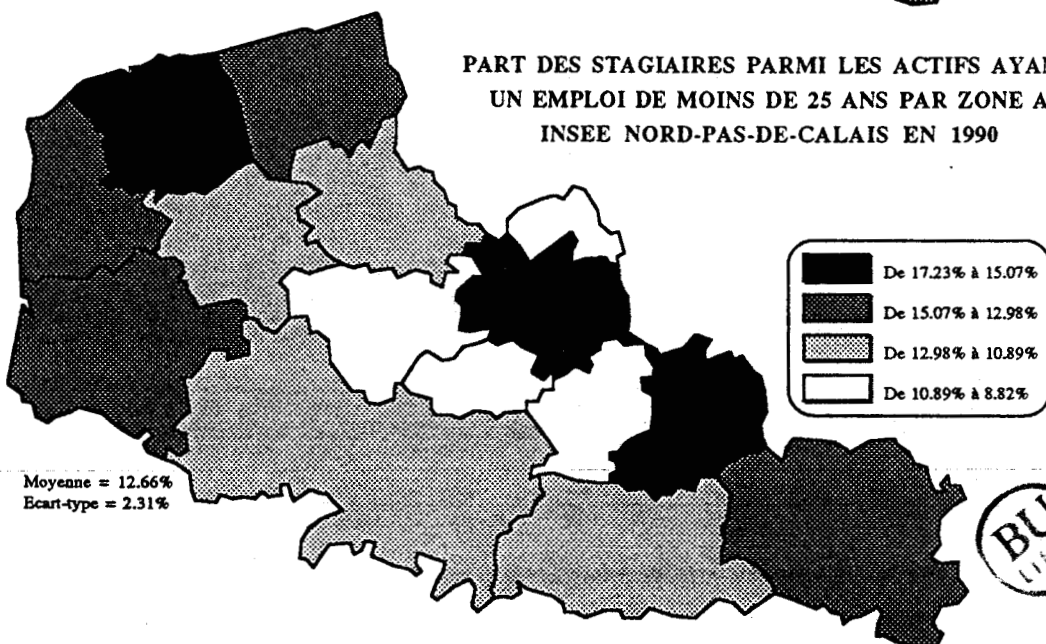
**PART DES STAGIAIRES PARMIS LES ACTIFS MASCULINS
AYANT UN EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS PAR
ZONE A INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 1990**



**PART DES STAGIAIRES PAMI LES ACTIVES
AYANT UN EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS PAR
ZONE A INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 1990**



**PART DES STAGIAIRES PARMIS LES ACTIFS AYANT
UN EMPLOI DE MOINS DE 25 ANS PAR ZONE A
INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS EN 1990**



nombre apparaît insuffisant, il n'évite pas à cette zone d'afficher, en 1990, le plus fort taux de chômage régional.

Contrairement au valenciennois, les taux de chômage élevés des zones de Sambre-Avesnois, Berck-Montreuil et Calais semblent liés à une utilisation insuffisante des dispositifs d'insertion. Leur poids dans les entrées régionales est bien en deçà de ce qu'exigent leurs difficultés. Rapportés aux jeunes actifs ayant un emploi (fig. 83), ces flux d'entrée présentent pourtant un niveau supérieur à la moyenne régionale. De ce fait, on peut se demander si les stages n'y ont pas atteint leurs limites d'application, en raison du tissu économique peu développé. Quelles que soient les volontés d'action et la demande potentielle, les stages restent tributaires des possibilités économiques locales. Le fait que l'Etat prenne complètement en charge les coûts salariaux et incite fiscalement les entreprises, ne change strictement rien s'il n'y a pas suffisamment d'établissements susceptibles d'accueillir les stagiaires ou que la conjoncture économique défavorable empêche l'embauche de personnel supplémentaire. La densité du réseau industriel est particulièrement importante pour l'embauche de jeunes en contrat de qualification, d'adaptation et en SIVP car elle ne peut avoir lieu que dans des entreprises du secteur privé. Dans le cas des TUC et des CES, c'est la densité de population et la trame urbaine qui joue ce rôle déterminant, puisque le recrutement est réalisé par des organismes publics et à vocation collective, logiquement plus nombreux dans les zones très peuplées. Le facteur économique n'est donc pas le seul à intervenir dans les disparités géographiques. On peut donc supposer que les zones rurales sont défavorisées en terme d'accès et d'offre pour les stages d'insertion. C'est pourquoi, les zones de Sambre-Avesnois, Berck-Montreuil, Calais, Cambrai et Artois-Ternois ne peuvent mettre en oeuvre autant de stages qu'il serait nécessaire. Que ce soit pour l'emploi classique ou aidé, par l'intermédiaire des dispositifs d'insertion, les disponibilités du contexte local tiennent donc un rôle équivalent.

Le niveau de chômage des zones de St Omer et Flandre-Lys explique en grande partie la faiblesse des entrées en stage en 1990. Les relatives facilités d'insertion n'imposent pas le large développement de mesures spécifiques.

II. Accès et efficacité d'un système.

A. Reproduction des inégalités pour les entrants.

1. Les jeunes sous-formés ne sont pas avantagés.

Nous l'avons vu, les dispositifs d'insertion qui se sont succédés ont été de plus en plus tournés vers les jeunes sans formation ni expérience, en vue de compenser ce handicap très pénalisant lors de l'insertion professionnelle. Ils devraient donc s'adresser prioritairement à ces individus. Or, tel n'est pas le cas. Nous l'avons dit, l'entrée en stage est soumise à une première sélection en fonction de l'éloignement des formations proposées et de l'accès à l'information qui sont préjudiciables aux milieux socialement défavorisés. Ces individus sont les premières victimes de l'échec scolaire, parviennent peu ou pas à s'insérer professionnellement et pourtant seuls 26% des entrants en stage du Nord-Pas-de-Calais en 1990 ont un niveau inférieur ou égal au CEP (fig. 84). En revanche, 18% des nouveaux stagiaires ont au minimum le baccalauréat. Pourquoi un tel système reproduit-il l'exclusion économique et scolaire?

Contrairement au système éducatif, il ne réserve pas un traitement équivalent pour tous les élèves, sachant que cette uniformité est justement l'un des principaux facteurs d'inégalité. Il se veut spécifique en sélectionnant une certaine catégorie d'individus et en leur offrant une formation personnellement adaptée. Les dispositifs d'insertion ont pour objectif de donner une deuxième (et dernière?) chance aux jeunes des niveaux VI et Vbis pour lesquels l'offre de formation était presque inexistante. Les dispositifs d'insertion, en ciblant les populations et les zones, correspondent donc à une reconnaissance implicite des inégalités. On peut se demander pourquoi cette reconnaissance intervient uniquement après la sortie du système éducatif.

Dans les faits, malgré tous les efforts, il suffit de comparer le nombre de jeunes chômeurs et les places disponibles pour se rendre compte que l'offre reste insuffisante par rapport à la demande. Aussi, les divers intervenants du système opèrent une sélection des candidats. C'est évidemment valable pour tous les stages comme les SIVP, les contrats de qualification et d'adaptation dont une partie se déroule en entreprise. L'employeur ne peut se permettre d'embaucher un jeune dont la qualification est insuffisante par rapport à ses besoins. «Ils [les jeunes sous-formés] restent confinés soit à des postes de

Répartition du cumul des entrées de 1990 en stages du Nord-Pas-de-Calais selon le niveau de formation initiale

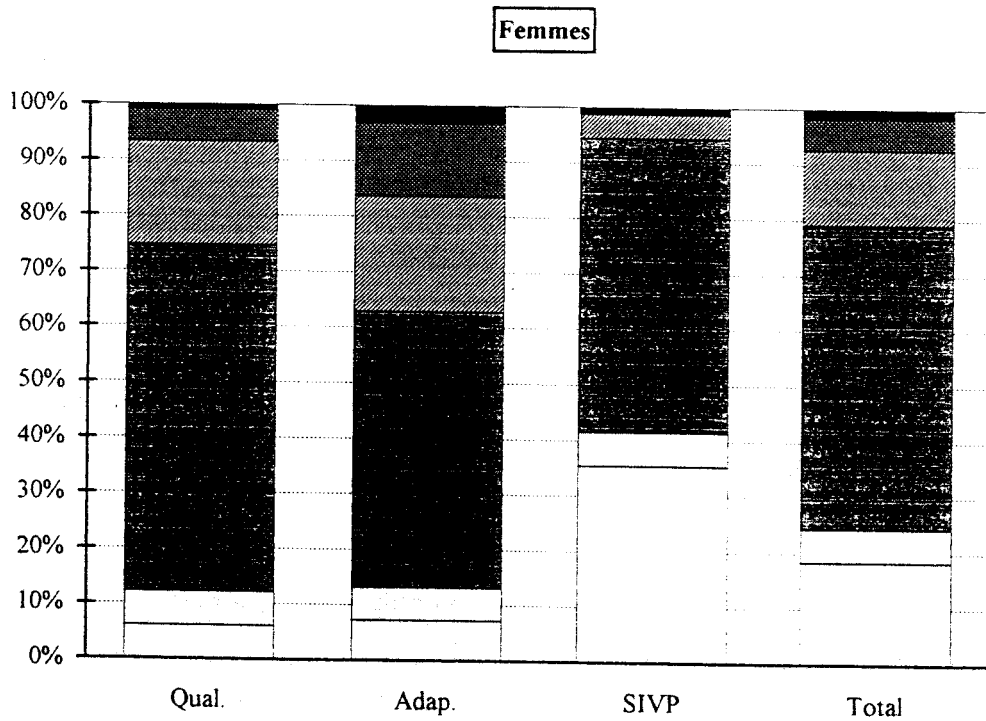
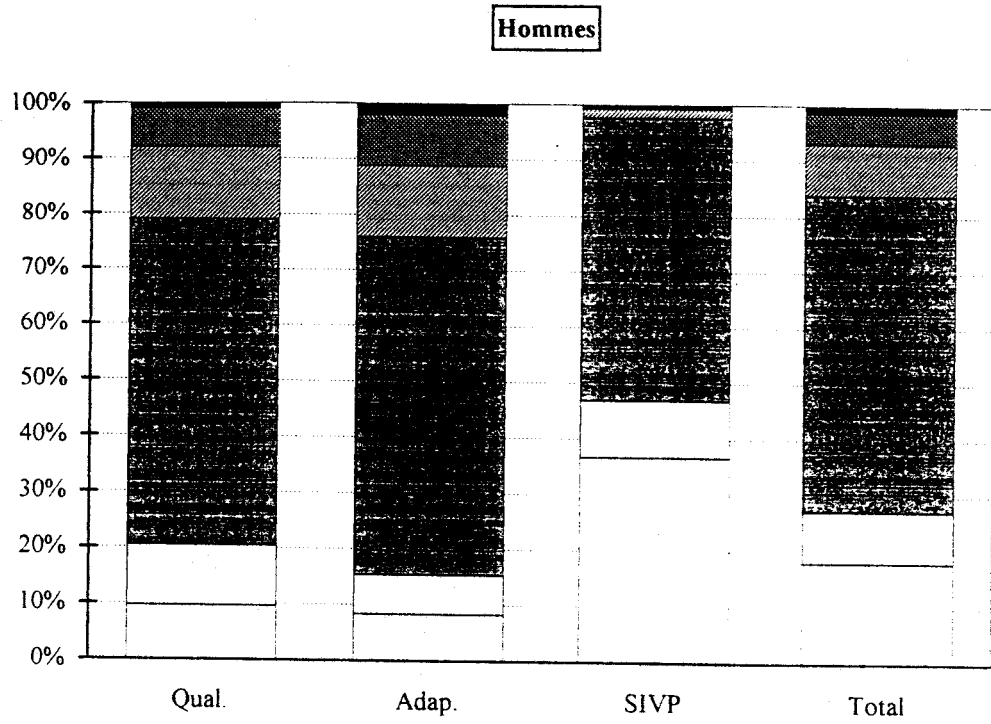
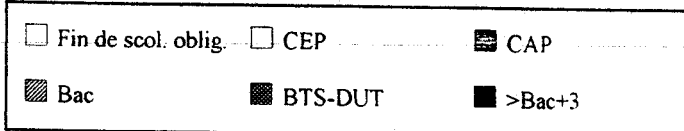


Fig. 84



Source : D.R.T.E. 1991



travail peu formateurs soit aux marges du système productif» (71). Si, comme pour un CES, l'emploi est pourvu par une collectivité locale ou une association, la sélection est sans doute moins stricte. Mais, en raison du progrès technologique, le nombre de postes ne demandant aucune qualification n'est pas extensible. Toutes ces places disponibles sont actuellement pourvues et l'embauche de nouveaux jeunes sans formation en CES correspond à leur renouvellement. Il est vrai que les stages que nous avons retenus opèrent une sélection plus importante des postulants que les CES par exemple, en raison de leur déroulement en entreprise et de la formation qui est offerte en parallèle.

Un volet formation est intégré dans la majorité des dispositifs. Nous l'avons dit, il se déroule dans des organismes spécifiques qui ne reçoivent pas uniquement des jeunes. Dans bien des cas, les capacités d'accueil sont donc insuffisantes et là encore on sélectionne suivant le niveau des demandeurs ou on les met en attente. De plus, nous l'avons souligné, la qualité des formations est très variable. Aussi, par manque d'information, les jeunes sans diplôme se retrouvent dans des stages ayant de la place car peu demandés en raison de leur faible valeur. Les répercussions que cela peut entraîner sont rarement prises en compte. L'individu, en situation d'échecs répétés, parvenant difficilement à décrocher un stage, place beaucoup d'espoirs dans ce qu'il croit alors être une deuxième chance. La déception qu'il peut avoir est à la hauteur des perspectives qu'il espérait en retirer. Les jeunes stagiaires entrent donc en formation, encore faut-il qu'elle soit véritablement efficace. Tout comme dans le système scolaire, il y a des filières "garages" où aboutissent ceux qui auraient le plus besoin d'un complément de qualité. La vérification statistique d'une telle constatation est cependant très difficile à établir. Elle suppose une évaluation de chaque formation proposée en la reliant au profil exact de chaque stagiaire. Cette évaluation doit être réalisée en fonction de jeunes parvenant à s'insérer à la fin du stage et du contenu précis de ce qui a été proposé. Non seulement la formation doit correspondre réellement aux besoins et aux caractéristiques du marché du travail *local*, car il ne s'agit pas "d'occuper" les jeunes, mais elle doit également être adaptée au niveau des stagiaires : «chaque type de stage semble avoir sa propre clientèle, définie moins sur la base de données objectives que de comportements sur le marché du travail» (72). L'organisme de placement, comme la mission locale par exemple, joue donc un rôle déterminant dans l'appréciation des possibilités du

(71) : P. Sauvage, 1989, p. 16.

(72) : B. Fourcade, 1985, p. 52

futur stagiaire et dans celle de ses besoins. De plus, il faut convaincre localement les entreprises que l'embauche de jeunes sans qualification n'est pas un handicap et qu'elle doit être accompagnée d'une aide pour l'acquisition d'une expérience qualifiante. On le constate, le personnel travaillant dans le système d'insertion doit donc être spécifiquement formé aux tâches qu'il accomplit.

La sous-représentation des jeunes de bas niveau tient également aux comportements qu'ils peuvent avoir vis à vis de la formation. «L'accès au stage respecte le principe du volontariat. Pour les jeunes qui ont le plus subi l'obligation scolaire et qui se trouvent le plus en situation d'échec, on peut concevoir que la demande de formation soit faible et qu'ils préfèrent tenter leur chance sur le seul marché du travail, fut-il précaire.» (73) Ils rejettent tout ce qui pourrait leur rappeler leur scolarité, sachant qu'elle ne leur a rien apporté. La formation proposée ne doit donc pas reprendre les mêmes méthodes que celles utilisées par le système scolaire, puisqu'elles se sont révélées inadéquates pour ces jeunes. Peut être déjà échaudés par une première expérience infructueuse, ils ne s'engagent pas dans une nouvelle tentative qui selon eux ne changerait rien à leur situation.

En dehors de ces facteurs tenant soit à un dysfonctionnement du système, soit aux réactions des individus, la conjoncture économique est également responsable de cette sous-représentation. Nous l'avons vu, le chômage touche de plus en plus les jeunes ayant le baccalauréat voire au-delà, ils sont donc sans cesse plus nombreux à postuler à un stage. Cette déviation de l'esprit initial des dispositifs est particulièrement visible pour les contrats de qualification où les jeunes ayant au minimum le baccalauréat constituent 23% des entrées régionales et même 25% chez les jeunes femmes. Ce dernier résultat confirme d'ailleurs la déqualification plus grande subie par les diplômées. En réalité, on remarque que les stages offrant les meilleures conditions, avec notamment un volet de formation étoffé, comme les contrats de qualification et d'adaptation, sont ceux où la part des plus diplômés est la plus importante. «Cette polarisation sur les jeunes gens bien formés est d'autant plus forte que le régime proposé est qualifiant» (74). Pour les jeunes diplômés, le stage va ainsi permettre l'acquisition d'une expérience

(73) : Cf. supra, p. 52.

(74) : Rapport du Conseil Economique et Social, cité par P. Sauvage, 1989, p. 15.

Répartition des entrées cumulées de 1990 selon le niveau de formation par sexe et zone A Insee Nord-Pas-de-Calais

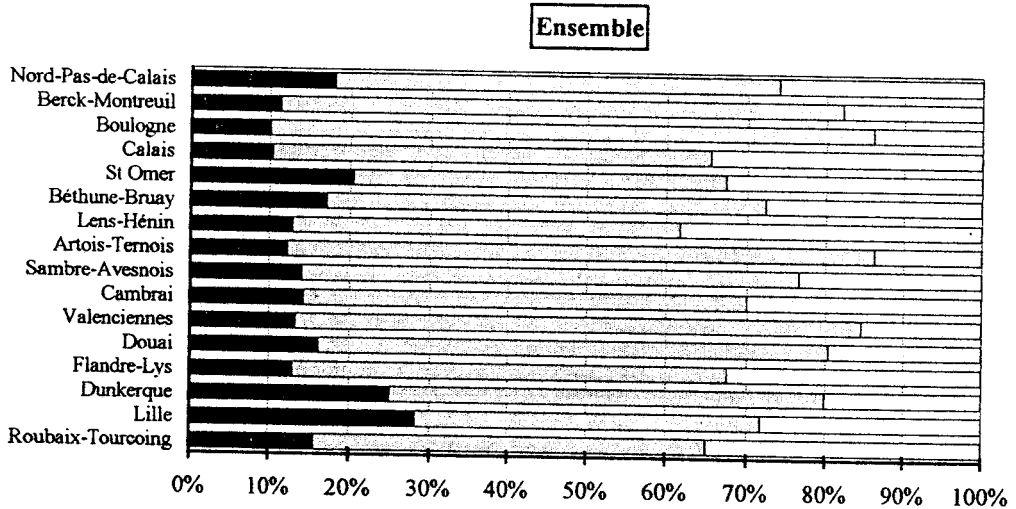
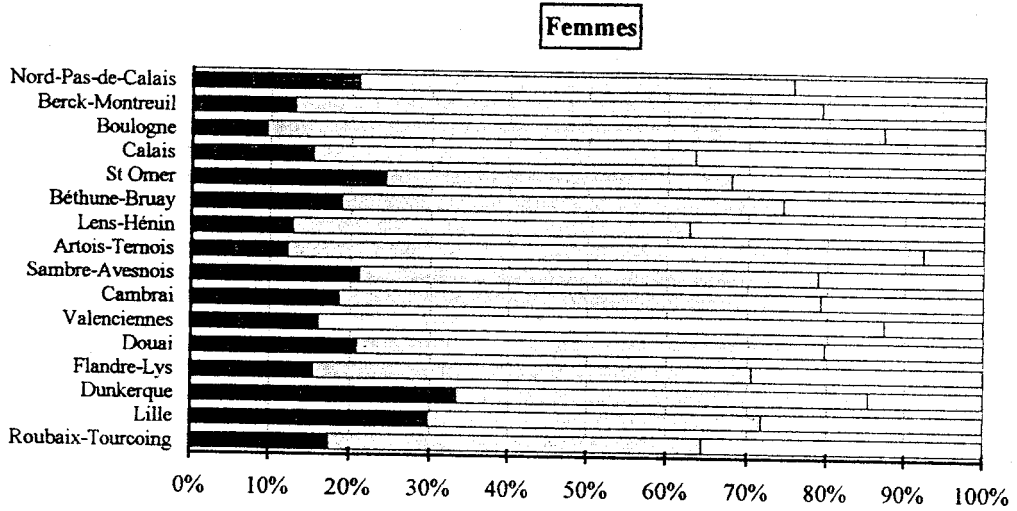
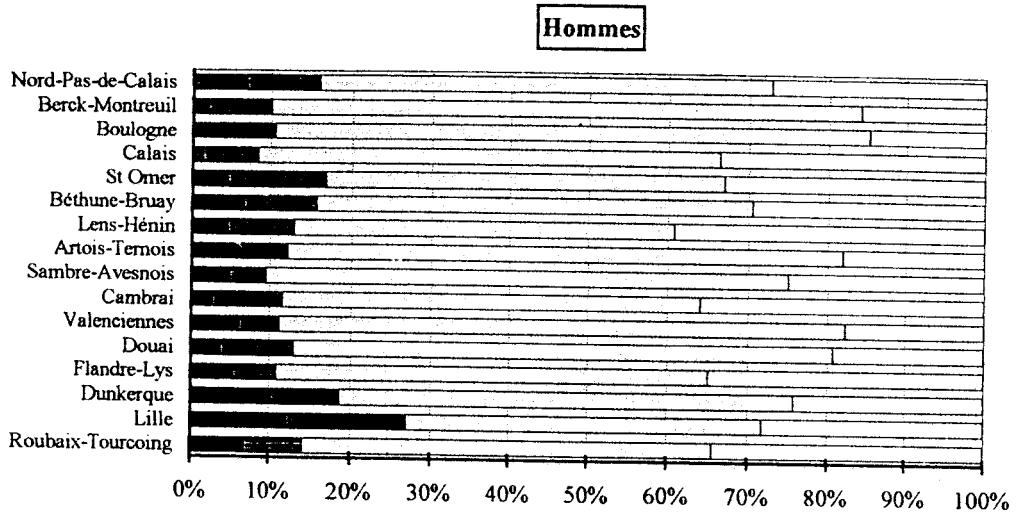


Fig. 85

< Bac
 Bac
 CAP
 Sans dip.

Source : DRTE 1991



professionnelle en entreprise, seul élément qui leur faisait défaut et qui limitait leur insertion, et ainsi accroître d'autant plus leur chance de s'insérer.

Les modalités d'entrée en stage utilisent donc des critères de sélection identiques à celles en vigueur sur le marché de l'emploi classique. Le système favorise l'accès des jeunes qui, par leur niveau de formation, étaient déjà avantagés dans le processus d'insertion professionnelle. Fonctionnant selon des principes identiques, les mesures jeunes entérinent alors l'exclusion réalisée par le système scolaire.

2. Une dérive importante dans la zone lilloise.

Le niveau de formation des entrants est d'autant plus élevé dans les zones où les contrats de qualification et d'adaptation dominant, confirmant ainsi nos suppositions. Dans la zone de Lille, 28,2% des nouveaux stagiaires ont au minimum le baccalauréat (fig. 85). Les différents dispositifs mis en place ne profitent donc pas suffisamment aux individus auxquels ils sont normalement destinés. Il est malaisé de départager les facteurs d'un tel détournement. Il est sans doute lié à la fois à la sur-représentation des diplômés dans la zone et à la structure économique locale. Nous l'avons vu, la zone de Lille détient la plus forte proportion de jeunes chômeurs ayant un niveau supérieur ou égal au baccalauréat de tout le Nord-Pas-de-Calais. Ces jeunes sont donc fortement demandeurs d'un stage qui leur permettra l'acquisition d'une expérience professionnelle facilitant leur insertion. Les emplois disponibles requièrent un bon niveau de qualification, les stagiaires en entreprise sont donc sélectionnés en fonction de cette exigence. D'autre part, les formations proposées, définies en fonction de ce marché local du travail, ne sont accessibles qu'aux meilleurs éléments. Dans la zone de Dunkerque, la place prise par les jeunes diplômés tient moins à leur trop grand nombre qu'aux difficultés aiguës d'insertion qu'ils subissent.

En réalité, seules les modalités d'accès des zones de Lens-Hénin, Roubaix-Tourcoing et Calais répondent valablement aux critères de sélection. Toutefois, d'après la forte proportion de jeunes chômeurs sans qualification présente dans chacune de ces zones, l'effort reste insuffisant.

B. Un système peu efficace.

En janvier 1991, 15% des jeunes demandeurs d'emploi du Nord-Pas-de-Calais sont issus d'un dispositif d'insertion. Il n'est pas possible de relier cette proportion aux entrées de l'année 1990, mais bon nombre d'entre eux et leurs prédécesseurs ne sont pas parvenus à valoriser ou à tirer partie de leur nouvelle compétence. Certes, par rapport à une étude antérieure (75) basée sur des chiffres de décembre 1988, cette proportion s'est considérablement réduite puisque cette catégorie rassemblait alors le quart des jeunes chômeurs. Cette diminution est essentiellement due à la baisse du nombre de jeunes inscrits dans un dispositif d'insertion. L'entrée en stage n'aura donc été qu'une parenthèse dans la période de chômage qu'ils connaissaient. Pour ceux qui réussissent à trouver un poste «la plupart des emplois obtenus correspondent à des contrats à durée déterminée» (76). La réussite des stages ne peut pas se mesurer comme une expérience de chimie qui comparerait l'insertion de deux groupes, l'un intégrant une mesure spécifique, l'autre pas ; les caractéristiques individuelles venant perturber la réaction. Il est néanmoins possible d'établir les principales causes de ce relatif échec.

1. Les facteurs de ce manque de rentabilité.

Ils tiennent tout d'abord aux caractéristiques des stagiaires. En dépit de l'ouverture des dispositifs aux bacheliers ou aux anciens étudiants, ils accueillent en majorité des jeunes peu ou pas formés. Comme l'apprentissage, ils concentrent donc des individus dont les chances de réussite sur le marché du travail sont particulièrement faibles. D'autre part, une bonne partie des dispositifs s'adresse à des jeunes demandeurs d'emploi de longue durée déjà en voie de marginalisation, ayant eu peu ou pas de contact avec la vie professionnelle. Certains acceptent alors un stage «à l'usure» (77), sachant évidemment que leur motivation ne sera pas très importante et qu'ils courent le risque d'accéder à un stage peu performant. Ainsi, la majorité de ces jeunes DELD accède à un stage-formation, sans contact avec l'entreprise. «C'est surtout au cours de la première année de chômage qu'un stage peut être une chance de réinsertion sur un véritable emploi. En revanche, pour ceux qui sont

(75) : V. Piédanna et J. L. Hotte, 1991.

(76) : P. Sauvage, 1989, p.18.

(77) : B. Fourcade, 1985, p. 51.

victimes d'un chômage de longue durée, 25% d'entre eux subissent les allers et retours d'un chômage récurrent et 39% s'abonnent aux stages et aux emplois précaires.» (78) *Les stages arrivent donc généralement trop tard pour infléchir le processus d'exclusion.*

La principale entrave tient à la persistance de la discrimination en fonction du niveau de formation initiale. Opérant sur le marché du travail classique et lors de l'entrée en stage, elle reste valable à la fin du stage pour l'accès à l'emploi (tab. 19). L'évaluation de l'efficacité des stages ne peut donc se mesurer d'une manière globale. De plus, comme pour l'accès à l'emploi hors mesures jeunes, à l'intérieur d'un même niveau de formation, la spécialité du diplôme influe sur la rapidité d'entrée en stage et sur la facilité d'embauche définitive.

Taux d'accès à l'emploi par niveau de formation en France en 1987. Tab. 19

	SIVP	C. Adap	C. Qual.
Niv. III et plus	58%	92%	
Niv. IV	65%	87%	81%
Niv. V	57%	82%	63%
Niv. Vbis	50%	80%	45%
Niv. VI	50%	71%	
Moyenne	57%	83%	63%

Source: Enquête du Ministère du Travail janvier 1987.

La discrimination opérant pour les jeunes sous-formés sur le marché du travail classique, lors de l'accès aux dispositifs d'insertion, n'est donc pas gommée à l'issue d'un stage. «Le niveau de formation est même susceptible de peser sur le degré d'insertion dans l'emploi occupé [à la fin d'un stage] puisqu'il évite l'embauche sur une formule précaire. (...) Quelle que soit la formule d'alternance considérée, le niveau de formation influence de la même manière et durablement le devenir du jeune à toutes les étapes de son insertion.» (79) Cette constatation est d'un pessimisme absolu puisqu'elle est le constat d'une discrimination généralisée et d'une totale impuissance à la résoudre malgré tous les efforts engagés. *Tout le processus d'insertion pénalise donc toujours les mêmes individus, en raison de leur jeune âge, cela signifie une exclusion définitive.* Si l'employeur ne tient pas compte du passage par le stage, c'est donc qu'il ne considère pas comme satisfaisants ou suffisants les apports des dispositifs d'insertion. Pour changer cette perception, il faudrait soit améliorer

(78) : T. Mandon, 1991, p. 97-98.

(79) : T. Mandon, 1991, p. 69.

l'information qui lui est destiné, soit revoir le contenu des stages en intégrant plus encore le monde de l'entreprise dans la détermination des programmes de formation.

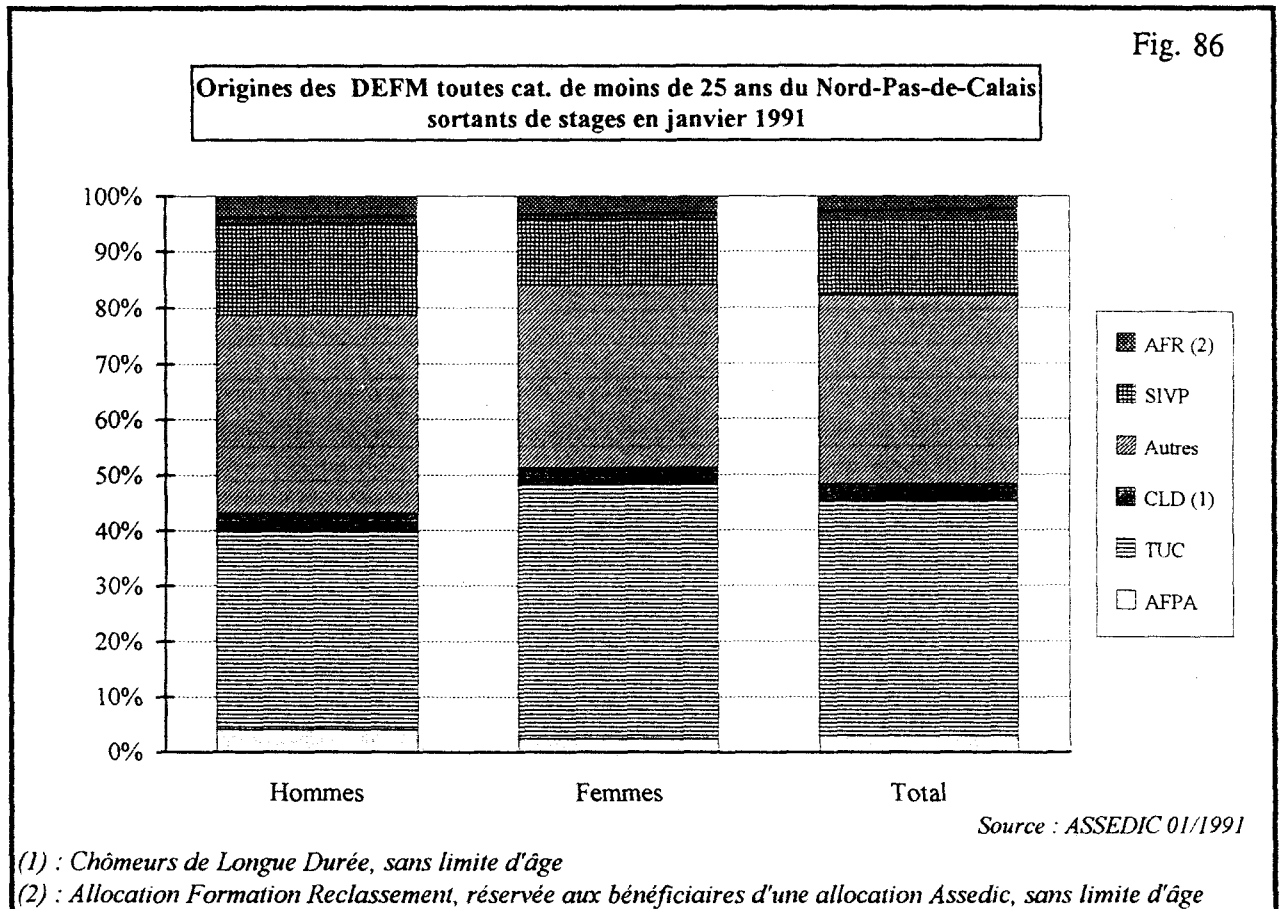
Ce type d'emploi tend donc à se banaliser, ce qui entraîne certaines dérives du système. Réservés prioritairement aux jeunes sans formation, ces dispositifs s'ouvrent de plus en plus aux jeunes diplômés sous les pressions conjuguées des individus et des employeurs. En effet, davantage de postulants ont un bon niveau de formation, conséquence de l'augmentation du chômage qui les frappe. De plus, lors de leur embauche, ils constituent une main d'oeuvre particulièrement attractive compte tenu de leur qualification et des aides financières apportées par l'Etat (allègement, voire suppression, des charges patronales, faible rémunération, contrat de courte durée). Ainsi, en 1993, l'embauche des contractuels des collectivités locales a fait massivement, et presque uniquement, appel aux CES. Pour de nombreuses demandes de CES adressées aux missions locales, l'employeur (public!) exige au minimum un BEP voire le baccalauréat, même des jeunes ayant un BTS sont recrutés! Les CES deviennent des contrats de travail ordinaires. Cela introduit des risques importants : en bloquant l'accès des dispositifs aux jeunes à qui ils sont normalement destinés, et en insinuant que leur embauche ne puisse plus se réaliser sans l'intervention des pouvoirs publics. Nous l'avons dit (80), les stages ont contribué à l'augmentation du chômage des actifs âgés. Actuellement, cet effet pervers tend à se réduire car ceux devant être licenciés l'ont été durant les années précédentes. En revanche, les stages continuent à avoir des effets néfastes sur la stabilité de l'emploi des jeunes et sur les stagiaires eux-mêmes. En effet, à la fin d'un contrat de stagiaire, un employeur préfère fréquemment en embaucher un autre, pour bénéficier une nouvelle fois des avantages (des clauses restrictives existent pourtant, limitant le recrutement successif de stagiaires pour un même poste de travail), plutôt que de confirmer définitivement le recrutement. «Dans la mesure où elles [les mesures jeunes] s'intègrent de plus en plus au fonctionnement normal du marché du travail, elles confortent, en les institutionnalisant, les pratiques discriminatoires en matière d'embauche des jeunes. On a abouti à un "SMIC jeunes" et plus généralement à un système de mobilité obligatoire qui déstabilise la main d'oeuvre jeune, mais sans lui garantir à terme un emploi durable.» (81) Le

(80) : Cf. troisième partie, premier chapitre.

(81) : P. Sauvage, 1989, p.21.

niveau de rémunération d'un stage représente généralement la moitié voire le tiers du SMIC pour un travail à mi-temps.

L'origine des jeunes DEFM inscrits à l'Assedic en janvier 1991 à la fin d'un stage est le reflet de ces facteurs limitant l'efficacité des dispositifs mis en place. La majorité (55,6%) provient de stages peu qualifiants tels les SIVP et surtout les TUC (fig. 86).



Plus nombreuses dans ce type de stage, les jeunes filles en tirent également moins parti que les jeunes hommes. Les actions qui ne sont pas spécifiquement destinées aux moins de 25 ans (AFR et CLD) ne semblent pas non plus marquées par une grande réussite. Elles s'appliquent généralement à des individus depuis longtemps à la recherche d'un emploi, et donc peu employables. La catégorie "autre" regroupe le tiers des sortants de stage, on peut supposer qu'elle est composée à la fois des anciens CES, des contrats d'adaptation et de qualification.

2. La zone lilloise première bénéficiaire.

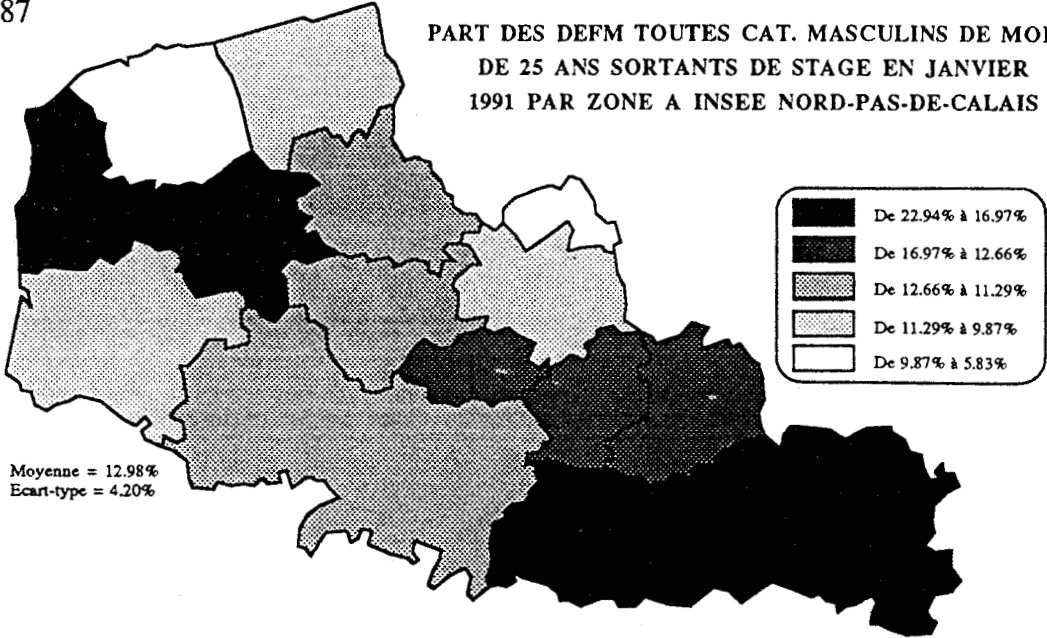
Globalement, en dehors d'une réduction des proportions, on note peu d'évolution dans les disparités géographiques observées lors d'une étude précédente (82) ; preuve, qu'en dépit de leur changement de nature, l'efficacité des stages reste dépendante des conditions économiques locales et des caractéristiques des stagiaires (fig. 87). L'inégalité de l'accès et du rendement des stages se traduit géographiquement au profit de l'agglomération lilloise. Les zones de Lille, Roubaix-Tourcoing et Flandre-Lys présentent les plus faibles proportions de jeunes chômeurs sortants de stage. Le volume important de stagiaires dans ces zones ne semble donc pas préjudiciable pour leur insertion. L'avantage de leur meilleur niveau de formation initiale a été renforcé par l'acquisition d'une expérience professionnelle. On peut même se demander si un diplômé du supérieur, par exemple, passant par un stage, ne trouve pas plus facilement un emploi qu'un autre chômeur de même niveau. La faiblesse relative du taux de chômage dans toutes ces zones est donc partiellement associé à la bonne réussite des moyens mis en oeuvre. Ce n'est pourtant pas là que ce succès nécessitait d'être le plus important.

En effet, dans les zones de Sambre-Avesnois, Cambrai, Boulogne, Douai, et moins nettement Valenciennes et Lens-Hénin, le système d'insertion se révèle particulièrement inefficace, avec plus de 15% de jeunes DEFM issus d'un stage. Dans ces zones, les mesures jeunes ont retiré du chômage une partie des jeunes sans pouvoir leur assurer un emploi à la fin de leur prise en charge. Avec ou sans stage, le marché local du travail ne peut de toute façon proposer suffisamment d'emploi. Plus étonnante, la zone de St Omer présente la plus forte proportion d'anciens stagiaires actuellement chômeurs de tout le Nord-Pas-de-Calais. Cette zone ne se distingue pourtant pas par des entrées massives dans les trois dispositifs retenus, ni par un taux de chômage élevé. Par ailleurs, la répartition selon le stage d'origine des chômeurs de cette zone ne se distingue pas non plus de la moyenne régionale ; ce qui aurait pu indiquer un échec d'une mesure en particulier. Cette sur-représentation viendrait confirmer notre supposition du chapitre précédent : compte tenu des facilités d'insertion accordées aux jeunes sans diplôme par les entreprises locales, ceux qui ne parviennent pas à s'insérer présentent des difficultés

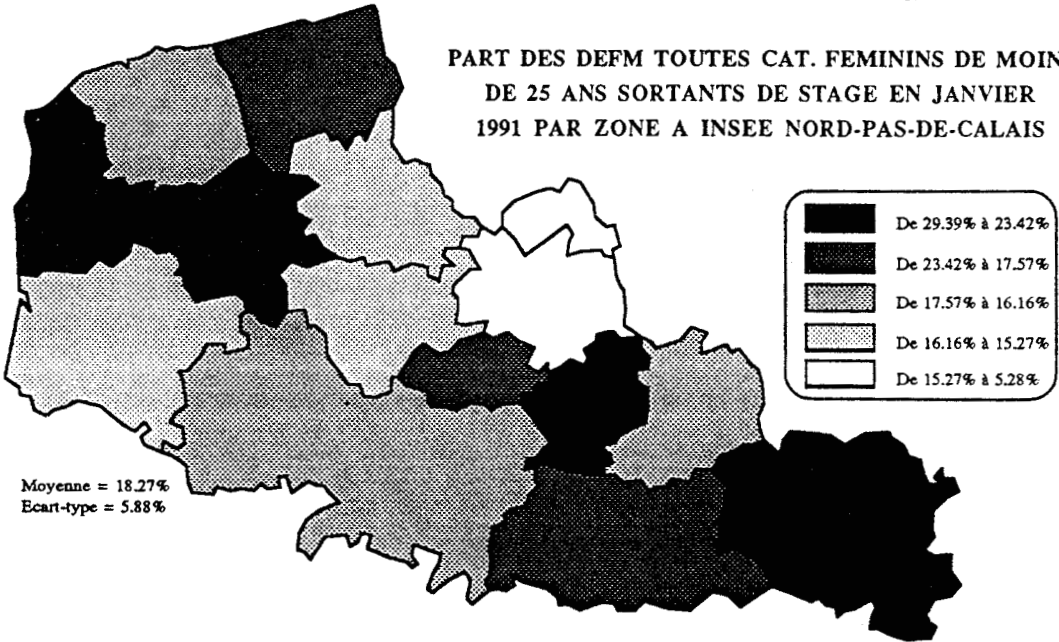
(82) : V. Piédanna et J. L. Hotte, 1991.

Fig. 87

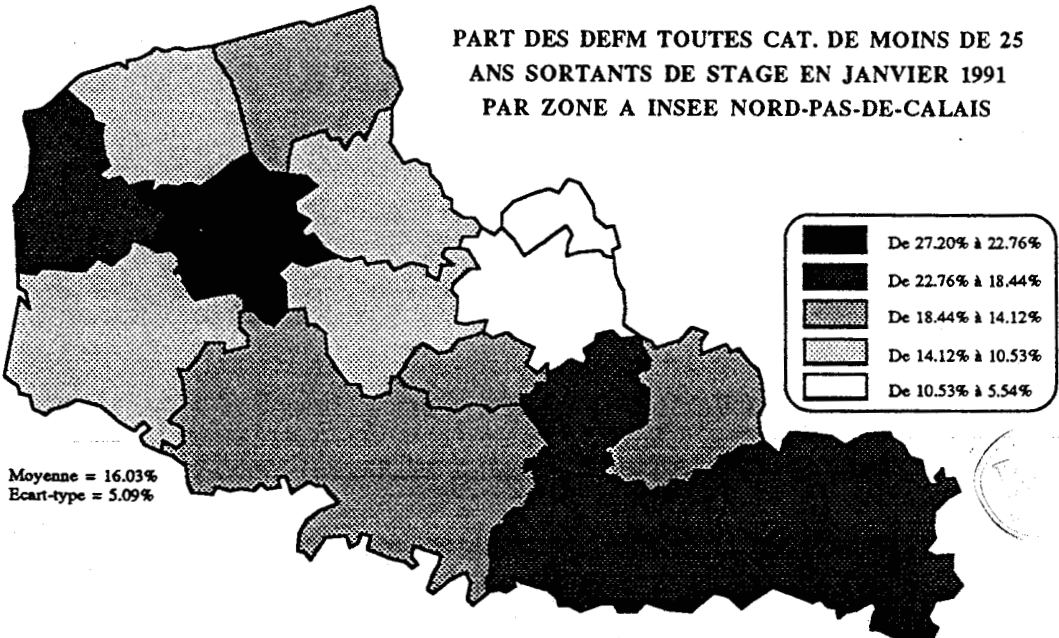
PART DES DEFM TOUTES CAT. MASCULINS DE MOINS DE 25 ANS SORTANTS DE STAGE EN JANVIER 1991 PAR ZONE A INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



PART DES DEFM TOUTES CAT. FEMININS DE MOINS DE 25 ANS SORTANTS DE STAGE EN JANVIER 1991 PAR ZONE A INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



PART DES DEFM TOUTES CAT. DE MOINS DE 25 ANS SORTANTS DE STAGE EN JANVIER 1991 PAR ZONE A INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



importantes. Ils sont alors orientés vers un stage d'insertion qui semble impuissant à résoudre leurs problèmes.

Le système d'assistance à l'insertion professionnelle, qui tend à favoriser toujours les jeunes les mieux formés, avantage donc logiquement les zones où ils sont proportionnellement plus nombreux ; sachant que ces espaces sont aussi privilégiés en matière économique. Le dispositif d'insertion professionnelle, en ne modifiant pas les inégalités entre les individus, ne rectifie donc pas les déséquilibres géographiques.

Conclusion.

A la question que nous posons en début de chapitre, il est impossible de répondre que les stages ne sont pas une aide pour l'insertion des jeunes. Mais, selon les individus et les espaces géographiques, il nous faut immédiatement relativiser cette réponse en affirmant *pas partout et surtout pas assez pour ceux auxquels ils sont normalement destinés*. Déjà tout puissant dans le processus général d'insertion, le système économique l'est d'autant plus dans la réussite ou l'échec des dispositifs d'insertion. C'est à lui que l'on fait appel pour embaucher les stagiaires en contrat de formation alternée et c'est lui qui décide ou non de concrétiser le recrutement : «les entreprises utilisent les jeunes comme un instrument de flexibilité, les politiques d'insertion actuelles les confortent dans cette attitude» (83). C'est donc en fonction de la volonté des employeurs et surtout des disponibilités d'emplois locales, que les dispositifs d'insertion parviennent à atteindre leurs objectifs. On aboutit alors au paradoxe que leur réussite est conditionnée par le dynamisme économique local et qu'ils profitent alors aux plus diplômés. B. Fourcade (84) montre ainsi que les stages d'insertion ne placent en aucun cas leurs bénéficiaires dans une situation plus favorable que l'échantillon de référence qui n'a pas suivi une mesure jeune.

De plus, la politique d'insertion, comme la politique scolaire, souffre de l'instabilité de son fonctionnement et du manque d'objectifs clairs. Aussi, «on peut estimer qu'actuellement les politiques d'insertion ont pour principal effet de contenir le chômage des jeunes dans des limites acceptables pour la société» (85) ; notamment dans les zones de l'ancien Bassin Minier et de la vallée de la Sambre.

En fonction de ces observations, et tous les spécialistes s'accordent sur ce point, les dispositifs spécifiquement destinés aux jeunes ne peuvent améliorer leurs résultats s'ils ne s'inscrivent pas sur une politique globale de dynamisation de l'économie dans son ensemble ; ce qui est loin d'être le cas actuellement.

(83) : P. Sauvage, 1989, p.24.

(84) : Stages et cursus d'insertion, 1985.

(85) : Cf. supra, p. 18.

CONCLUSION GENERALE.

Si l'insertion professionnelle des jeunes est un révélateur de l'inadaptation du système scolaire aux changements économiques, le Nord-Pas-de-Calais en est l'exemple le plus remarquable. Le système économique, du fait de la crise, est devenu le maître incontesté du processus d'insertion. Le marché de l'emploi a réagi à l'allongement de la scolarisation et l'amélioration du niveau de formation en donnant la priorité aux meilleurs éléments, même pour les qualifications les plus faibles. Face aux mutations, tous les intervenants du processus d'insertion (parents, jeunes, employeurs, Etat) se sont raccrochés aux éléments tangibles qu'ils connaissaient, à savoir l'emploi (sa durée, sa conservation) et le diplôme. Cette rigidification, surtout lorsque la conjoncture économique est dépréciée, est néfaste pour l'insertion de tous les jeunes, elle handicape d'autant plus ceux dépourvus d'expérience professionnelle et de diplôme. Elle s'est traduite par un chômage récurrent et persistant pour les jeunes sous-formés et par une instabilité professionnelle favorisée par l'intérim, les contrats à durée déterminée pour ceux qui accèdent à l'emploi.

Devant l'inadaptation de la formation aux nouvelles conditions du marché de l'emploi, l'Etat et les intervenants institutionnels ont réagi sur les limites en amont (le système scolaire) et en aval (le système économique). Malgré le développement de programmes transversaux aux appareils éducatifs et productifs visant à améliorer la liaison entre les deux, on n'est pas encore parvenu à résoudre «l'introuvable relation formation/emploi» (1). Outre leur instabilité liée à des préoccupations politiques, le développement de formations en alternance et les dispositifs d'insertion ne s'inscrivent pas dans une action globale de réforme éducative et économique et ne profitent pas assez aux jeunes sous-formés.

Ces phénomènes ne sont pas équivalents à l'échelle nationale et les jeunes du Nord-Pas-de-Calais sont fortement pénalisés par leur extension dans la région. L'économie régionale a été dominée pendant plus d'un siècle par des

(1) : L. Tanguy *et al*, 1986.

secteurs industriels qui fournissaient l'essentiel des emplois sans exiger de formation poussée ni d'expérience professionnelle préalable. En subissant la crise de plein fouet, ils ont non seulement entraîné la disparition des principaux débouchés, mais ils ont surtout laissé l'empreinte d'un retard évident en matière de formation.

Cet héritage social pèse encore lourdement sur les conditions d'insertion des jeunes de la région. La nécessité de l'investissement dans la formation a pris du retard à la fois dans la population et dans les décisions des pouvoirs publics. Le besoin d'une qualification lors de l'entrée sur le marché du travail est maintenant bien intégré, mais il reste insuffisamment traduit d'effet quantitativement et qualitativement. Les jeunes quittant le système scolaire sans diplôme sont proportionnellement toujours plus nombreux que dans le reste du pays. L'orientation privilégie encore les formations techniques, quel que soit le niveau. La dominante ouvrière de la population régionale reste un facteur limitatif pour l'évolution de ces comportements. Cette catégorie sociale, traditionnellement défavorisée dans la réussite scolaire et universitaire, a été la première victime de la restructuration économique régionale ; ses moyens ont donc été d'autant plus réduits. Dans ces conditions, un fils ou une fille d'ouvrier a encore moins de chance qu'auparavant de parvenir à un bon niveau de diplôme, d'occuper un emploi stable, plus qualifié que celui de ses parents et d'éviter le chômage. La crise économique aiguë que traverse la région favorise alors la reproduction sociale et professionnelle d'une partie de la population.

L'exclusion d'une partie des jeunes du marché du travail n'est pas identique à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais. Il existe des seuils géographiques qui interviennent différemment selon l'origine sociale et le niveau de formation et qui déterminent des ruptures dans le processus d'insertion. Ces limites peuvent être fixées à partir de quatre éléments interdépendants : la structure sociale de la population, la nature et le dynamisme de l'économie, le volume et la diversité de l'offre de formation et la volonté d'action traduite par la densité d'organismes d'aide à l'insertion. Ces critères locaux induisent des effets de distance relative aux caractéristiques de chaque individu.

En fonction de ces indices, il est possible de déterminer une certaine typologie géographique des conditions d'insertion dans le Nord-Pas-de-Calais qui se rapproche d'un modèle centre/périphérie. Cette classification place la

métropole lilloise en tête des zones régionales avec des indicateurs économiques, sociaux et éducatifs nettement favorables. Les jeunes participent ainsi au renforcement du pôle métropolitain, ce qui tend à stabiliser, voire à amplifier, les écarts entre cette zone et le reste de la région. Cependant, l'emploi local, dominé par un secteur tertiaire exigeant en qualification, et la concurrence des nombreux diplômés pourraient marginaliser les jeunes sans formation ; en dépit de l'abondance et de la relative réussite des dispositifs qui leur sont destinés. En revanche, le bassin de la Sambre, l'Est du cambrasis et la partie méridionale du littoral présentent une situation particulièrement préoccupante. L'insuffisance de la formation et un tissu économique faiblement développé et/ou en crise se cumulent pour faire obstacle à l'insertion. Au centre de la région, l'ancien Bassin Minier a perdu son homogénéité interne et ne peut plus être considéré comme une entité spécifique au sein du Nord-Pas-de-Calais. En dehors d'un foyer à l'Est de l'agglomération lensoise, la situation à l'ouest de l'ex-bassin est plus favorable que dans la partie orientale. La zone occidentale a définitivement tiré un trait sur son passé industriel, elle est placée sur l'axe majeur de développement reliant la région parisienne au Nord de l'Europe et bénéficie de la proximité des agglomérations lilloises et arrageoises. En revanche, la périphérie du valenciennois, avec les zones de Somain-Aniche, Denain et Condé sur l'Escaut, sort exsangue de la crise sidérurgique du début des années 80. Les vestiges industriels encore présents de l'automobile et du ferroviaire restent très fragiles.

Dans ces zones, comme dans toute la région, les jeunes, à travers leur insertion professionnelle, ne pourraient être les moteurs de la conversion économique que s'ils en ont les moyens, notamment en matière de formations et de débouchés. Dans une région en profonde mutation comme le Nord-Pas-de-Calais, les jeunes ne sont pas suffisamment les initiateurs des changements ; dans le meilleur des cas, ils ne peuvent en être que les vecteurs. *D'un point de vue strictement géographique, les indicateurs que nous avons retenus pour juger l'insertion professionnelle ne traduisent pas de changement profond à l'intérieur de la région. Les héritages sociaux et économiques sont toujours des freins puissants à la transformation des espaces régionaux. L'originalité des comportements juvéniles est encore trop peu traduite d'effets par rapport aux mouvements qui animent l'ensemble de la population régionale. Miser uniquement sur un développement économique en comptant sur l'adaptation des facteurs sociaux n'est pas possible dans certaines des zones régionales tant l'inertie du passé y est importante. Cela se manifeste par la mise à l'écart*

(irréversible?) économique et sociale d'une partie de la jeunesse ; ce phénomène serait alors un élément supplémentaire de handicap dans la mutation du Nord-Pas-de-Calais.

Toutes ces observations sont établies à partir de la situation en 1990, soit au milieu d'une courte période de nette reprise économique qui s'était amorcée à la fin de 1988. Depuis, la conjoncture s'est considérablement dégradée, il serait donc souhaitable d'actualiser cette analyse. On peut supposer que les disparités géographiques se sont maintenues ; avec cependant une détérioration des avantages pour les plus diplômés d'où, sans doute, une réduction de la supériorité lilloise. Toutefois, l'insertion des jeunes sans formation ni qualification doit être également encore plus ardue, de ce fait, les zones où ils sont très présents accusent probablement un décalage relativement stable.

En achevant la présente recherche, force nous est de constater que l'étude complète du processus d'insertion sur l'ensemble d'une région s'avère difficile. En dépit des variations d'échelle jusqu'au découpage communal, il n'est pas facile de maîtriser parfaitement la connaissance exhaustive de tous les facteurs prenant part au mécanisme d'entrée dans la vie active. En outre, il est impossible de retracer le parcours de tous les individus. Néanmoins, cette analyse était indispensable pour cerner les problèmes spécifiques du Nord-Pas-de-Calais et identifier les zones plus ou moins épargnées par le phénomène d'exclusion.

Aussi, l'actualisation, tirant parti de la connaissance globale de la région grâce nos observations, devra s'orienter vers deux aspects complémentaires. D'une part, elle devra opérer à l'échelle plus fine d'un bassin d'emploi afin d'acquérir une perception précise des acteurs du processus d'insertion : offres de formation et d'emploi, dispositifs d'insertion et des individus eux-mêmes. A l'aide d'enquêtes et de contacts directs avec les parties prenantes, il devrait alors être possible d'approfondir certains aspects que nous n'avons pu aborder comme la relation exacte entre la formation et le métier occupé ou recherché et l'environnement social des jeunes comme le statut matrimonial, le fait d'avoir des enfants et la prise d'indépendance résidentielle. Cette recherche future permettrait ainsi d'établir des comparaisons géographiques entre des bassins en difficulté comme celui de la Sambre ou du boulonnais et des zones plus favorisées telles que la métropole lilloise ; mais aussi de mesurer d'éventuelles disparités au sein même de ces ensembles.

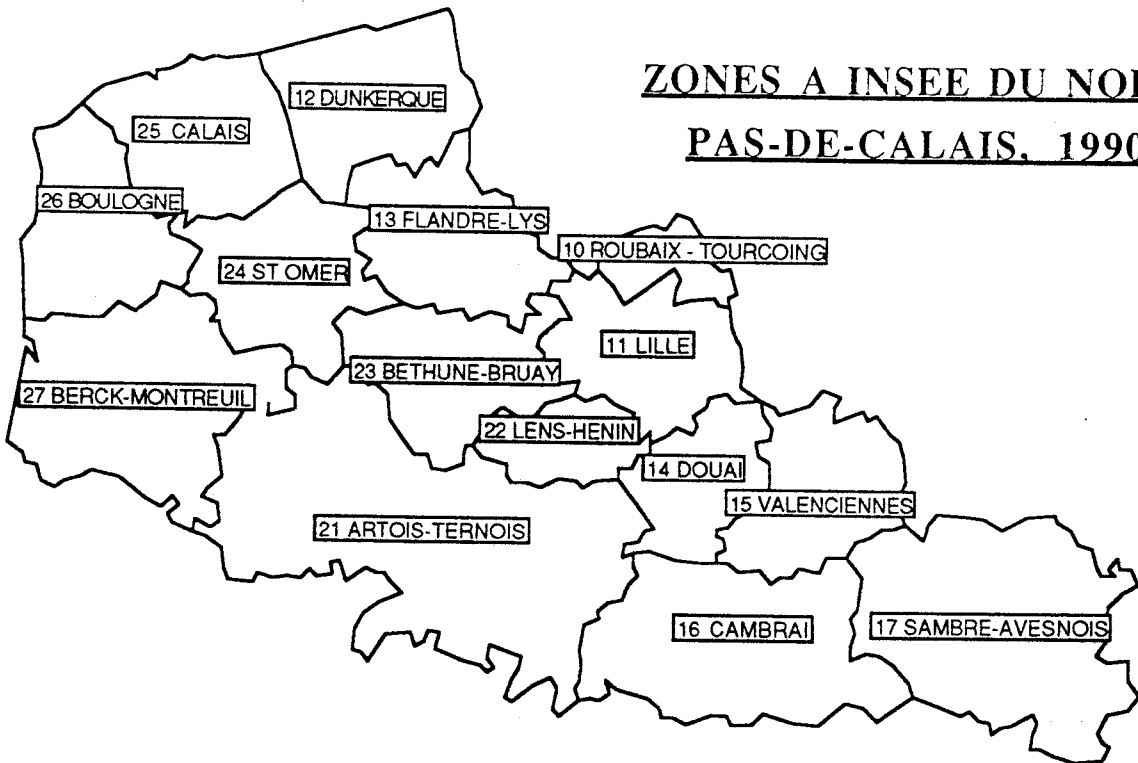
D'autre part, il serait nécessaire de réaliser une étude sectorielle détaillée des possibles variations géographiques de l'employabilité des jeunes dans le secteur tertiaire et tout particulièrement les services. Sachant qu'à l'avenir l'offre et la demande d'emploi s'orienteront de plus en plus vers ce secteur déjà dominant, il serait bon de savoir si, pour l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais, les jeunes sont suffisamment préparés à s'y insérer.

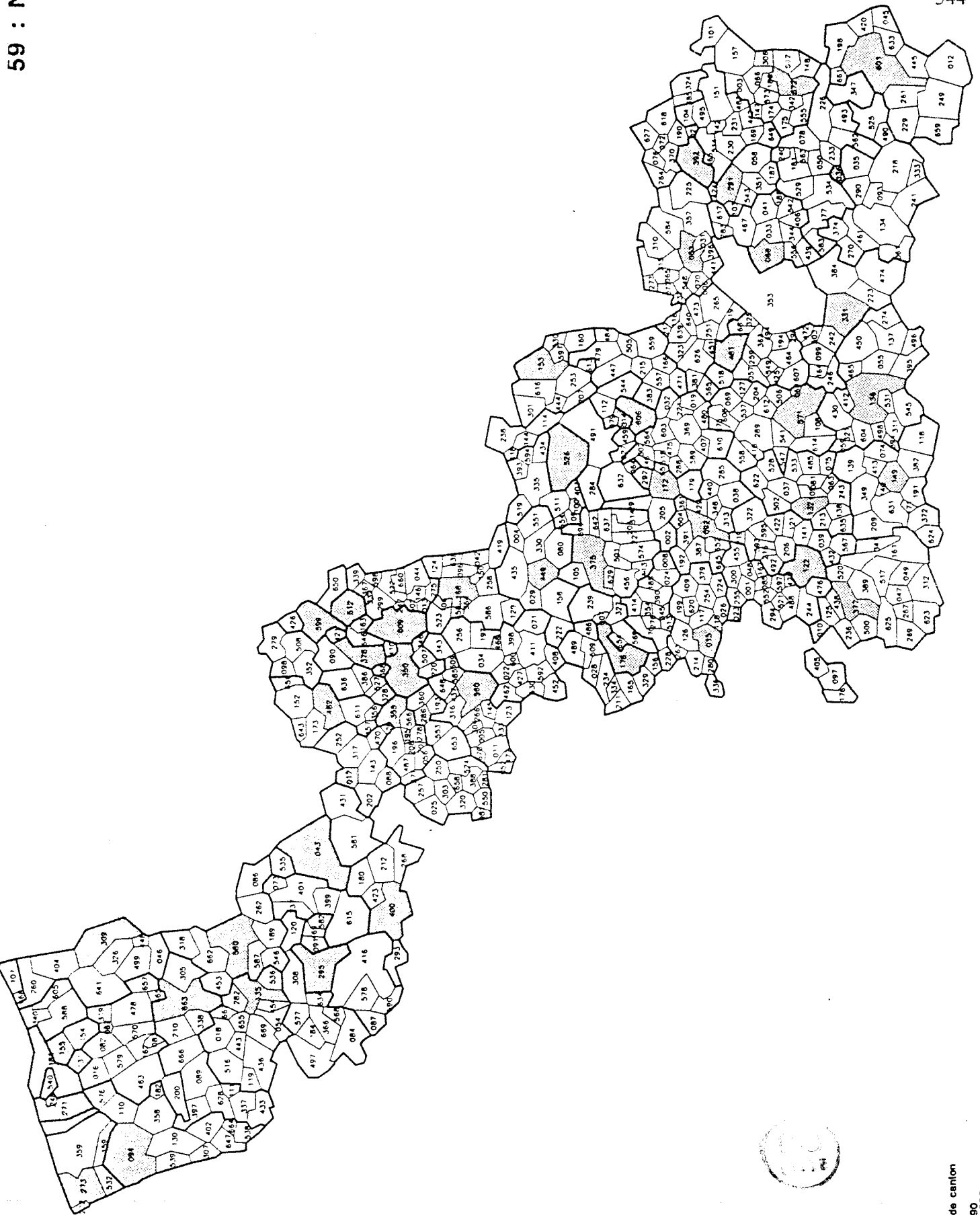
ANNEXES

**ZONES B INSEE DU NORD-
PAS-DE-CALAIS, 1990.**



**ZONES A INSEE DU NORD-
PAS-DE-CALAIS, 1990.**





Chef-lieu de canton

IGN Paris 1990

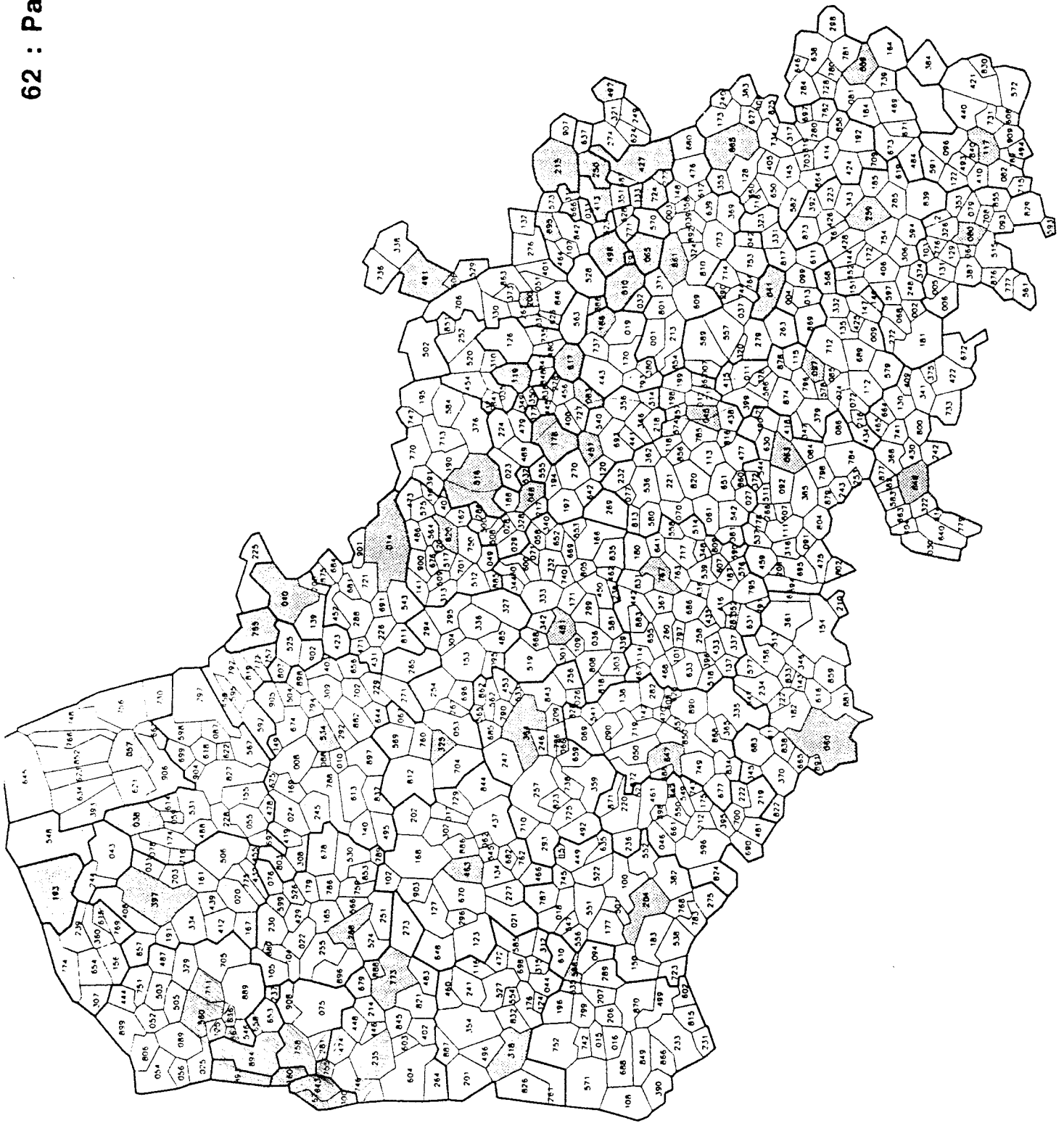
INSEE Paris 1990

59001-ABANCOURT	59067-BERGUES	59131-CAPPELLE-LA-GRAN...
59002-ABSCON	59068-BERLAIMONT	59132-CARNIERES
59003-AIBES	59069-BERMERAIN	59133-CARNIN
59004-AIX	59070-BERMERIES	59134-CARTIGNIES
59005-ALLENES-LES-MAR...	59071-BERSEE	59135-CASSEL
59006-AMFROIPRET	59072-BERSILLIES	59136-LE-CATEAU-CAMBRE...
59007-ANHIERS	59073-BERTHEN	59137-CATILLON-SUR-SAM...
59008-ANICHE	59074-BERTRY	59138-CATTENIERES
59009-VILLENEUVE-D'ASCQ	59075-BETHENCOURT	59139-CAUDRY
59010-ANNEUX	59076-BETTIGNIES	59140-CAULLERY
59011-ANNOEULLIN	59077-BETTRECHIES	59141-CAUROIR
59012-ANOR	59078-BEUGNIES	59142-CERFONTAINE
59013-ANSTAING	59079-BEUVRAGES	59143-LA-CHAPELLE-D'AR...
59014-ANZIN	59080-BEUVRY-LA-FORET	59144-CHATEAU-L'ABBAYE
59015-ARLEUX	59081-BEVILLERS	59145-CHEMY
59016-ARMBOUTS-CAPPEL	59082-BIERNE	59146-CHERENG
59017-ARMENTIERES	59083-BISSEZEELE	59147-CHOISIES
59018-ARNEKE	59084-BLARINGHEM	59148-CLAIRFAYTS
59019-ARTRES	59085-BLECOURT	59149-CLARY
59021-ASSEVENT	59086-BOESCHEPE	59150-COBRIEUX
59022-ATTICHES	59087-BOESEGHEN	59151-COLLERET
59023-AUBENCHEUL-AU-BAC	59088-BOIS-GRENIER	59152-COMINES
59024-AUBERCHICOURT	59089-BOLLEZEELE	59153-CONDE-SUR-L'ESCA...
59025-AUBERS	59090-BONDUES	59154-COUDEKERQUE
59026-AUBIGNY-AU-BAC	59091-BORRE	59155-COUDEKERQUE-BRAN...
59027-AUBRY-DU-HAINAUT	59092-BOUCHAIN	59156-COURCHELETES
59028-AUBY	59093-BOULOGNE-SUR-HEL...	59157-COUSOLRE
59029-AUCHY-LEZ-ORCHIES	59094-BOURBOURG	59158-COUTICHES
59031-AUDIGNIES	59096-BOURGHELLES	59159-CRAYWICK
59032-AULNOY-LEZ-VALEN...	59097-BOURSIES	59160-CRESPIN
59033-AULNOYE-AYMERIES	59098-BOUSBECQUE	59161-CREVECOEUR-SUR-L...
59034-AVELIN	59099-BOUSIES	59162-CROCHTE
59035-AVESNELLES	59100-BOUSIGNIES	59163-CROIX
59036-AVESNES-SUR-HELPE	59101-BOUSIGNIES-SUR-R...	59164-CROIX-CALUYAU
59037-AVESNES-LES-AUBE...	59102-BOUSSIERES-EN-CA...	59165-CUINCY
59038-AVESNES-LE-SEC	59103-BOUSSIERES-SUR-S...	59166-CURGIES
59039-AWOINGT	59104-BOUSSOIS	59167-CUVILLERS
59041-BACHANT	59105-BOUVIGNIES	59168-CYSOING
59042-BACHY	59106-BOUVINES	59169-DAMOUSIES
59043-BAILLEUL	59107-BRAY-DUNES	59170-DECHY
59044-BAISIEUX	59108-BRIASTRE	59171-DEHERIES
59045-BAIVES	59109-BRILLON	59172-DENAIN
59046-BAMBECCQUE	59110-BROUCKERQUE	59173-DEULEMONT
59047-BANTEUX	59111-BROXEELE	59174-DIMECHAUX
59048-BANTIGNY	59112-BRUAY-SUR-L'ESCA...	59175-DIMONT
59049-BANTOUZELLE	59113-BRUILLE-LEZ-MARC...	59176-DOIGNIES
59050-BAS-LIEU	59114-BRUILLE-SAINT-AM...	59177-DOMPIERRE-SUR-HE...
59051-LA-BASSEE	59115-BRUNEMONT	59178-DOUAI
59052-BAUVIN	59116-BRY	59179-DOUCHY-LES-MINES
59053-BAVAY	59117-BUGNICOURT	59180-LE-DOULIEU
59054-BAVINCHOVE	59118-BUSIGNY	59181-DOURLERS
59055-BAZUEL	59119-BUYSSCHEURE	59182-DRINCHAM
59056-BEAUCAMPS-LIGNY	59120-CAESTRE	59183-DUNKERQUE
59057-BEAUDIGNIES	59121-CAGNONCLES	59183-DUNKERQUE
59058-BEAUFORT	59122-CAMBRAI	59184-EBBLINGHEM
59059-BEAUMONT-EN-CAMB...	59123-CAMPHIN-EN-CAREM...	59185-ECAILLON
59060-BEAURAIN	59124-CAMPHIN-EN-PEVELE	59186-ECCLES
59061-BEAUREPAIRE-SUR-...	59125-CANTAING-SUR-ESC...	59187-ECLAIBES
59062-BEAURIEUX	59126-CANTIN	59188-ECUELIN
59063-BEAUVOIS-EN-CAMB...	59127-CAPELLE	59189-EECKE
59064-BELLAING	59128-CAPINGHEM	59190-ELESMES
59065-BELLIGNIES	59129-CAPPELLE-EN-PEVE...	59191-ELINCOURT
59066-BERELLES	59130-CAPPELLE-BROUCK	59192-EMERCHICOURT

59193-EMMERIN	59258-GENECH	59323-JENLAIN
59194-ENGLEFONTAINE	59259-GHISSIGNIES	59324-JEUMONT
59195-ENGLOS	59260-GHYVELDE	59325-JOLIMETZ
59196-ENNETIERES-EN-WE...	59261-GLAGEON	59326-KILLEM
59197-ENNEVELIN	59262-GODEWAERSVELDE	59327-LALLAING
59198-EPPE-SAUVAGE	59263-GOEULZIN	59328-LAMBERSART
59199-ERCHIN	59264-GOGNIES-CHAUSSEE	59329-LAMBRES-LEZ-DOUAI
59200-ERINGHEM	59265-GOMMEGNIES	59330-LANDAS
59201-ERQUINGHEM-LE-SEC	59266-GONDECOURT	59331-LANDRECIES
59202-ERQUINGHEM-LYS	59267-GONNELIEU	59332-LANNOY
59203-ERRE	59268-LA-GORGUE	59333-LAROUILLIES
59204-ESCARMAIN	59269-GOUZEAUCOURT	59334-LAUWIN-PLANQUE
59205-ESCAUDAIN	59270-GRAND-FAYT	59335-LECELLES
59206-ESCAUDOEUVRES	59271-GRANDE-SYNTHÉ	59336-LECLUSE
59207-ESCAUTPONT	59272-GRAND-FORT-PHILI...	59337-LEDERZEELE
59208-ESCOBECQUES	59273-GRAVELINES	59338-LEDRINGHEM
59209-ESNES	59274-LA-GROISE	59339-LEERS
59210-ESQUELBECQ	59275-GRUSON	59340-LEFFRINCKOUCKE
59211-ESQUERCHIN	59276-GUESNAIN	59341-LESDAIN
59212-ESTAIRC	59277-GUSSIGNIES	59342-LEZ-FONTAINE
59213-ESTOURMEL	59278-HALLENNES-LEZ-HA...	59343-LESQUIN
59214-ESTREES	59279-HALLUIN	59344-LEVAL
59215-ESTREUX	59280-HAMEL	59345-LEWARDE
59216-ESWARS	59281-HANTAY	59346-LEZENNES
59217-ETH	59282-HARDIFORT	59347-LIESSIES
59218-ETROEUNGT	59283-HARGNIES	59348-LIEU-SAINT-AMAND
59219-ETRUN	59284-HASNON	59349-LIGNY-HAUCOURT
59220-FACHES-THUMESNIL	59285-HASPRES	59350-LILLE
59221-FAMARS	59286-HAUBOURDIN	59351-LIMONT-FONTAINE
59222-FAUMONT	59288-HAULCHIN	59352-LINSELLES
59223-LE-FAVRIL	59289-HAUSSY	59353-LOCQUIGNOL
59224-FECHAIN	59290-HAUT-LIEU	59354-LOFFRE
59225-FEIGNIES	59291-HAUTMONT	59355-LOMME
59226-FELLERIES	59292-HAVELUY	59356-LOMPRET
59227-FENAIN	59293-HAVERSKERQUE	59357-LA-LONGUEVILLE
59228-FERIN	59294-HAYNECOURT	59358-LOOBERGHE
59229-FERON	59295-HAZEBROUCK	59359-LOON-PLAGE
59230-FERRIERE-LA-GRAN...	59296-HECQ	59360-LOOS
59231-FERRIERE-LA-PETI...	59297-HELESMES	59361-LOURCHES
59232-LA-FLAMENGRIE	59299-HEM	59363-LOUVIGNIES-QUESN...
59233-FLAUMONT-WAUDREC...	59300-HEM-LENGLET	59364-LOUVIL
59234-FLERS-EN-ESCREBI...	59301-HERGNIES	59365-LOUVROIL
59236-FLESQUIERES	59302-HERIN	59366-LYNDE
59237-FLETRE	59303-HERLIES	59367-LYS-LEZ-LANNOY
59238-FLINES-LES-MORTA...	59304-HERRIN	59368-LA-MADELEINE
59239-FLINES-LEZ-RACHES	59305-HERZEELE	59369-MAING
59240-FLOURSIES	59306-HESTRUD	59370-MAIRIEUX
59241-FLOYON	59307-HOLQUE	59371-LE-MAISNIL
59242-FONTAINE-AU-BOIS	59308-HONDEGHEM	59372-MALINCOURT
59243-FONTAINE-AU-PIRE	59309-HONDSCHOOTE	59374-MARBAIX
59244-FONTAINE-NOTRE-D...	59310-HON-HERGIES	59375-MARCHIENNES
59246-FOREST-EN-CAMBRE...	59311-HONNECHY	59377-MARCOING
59247-FOREST-SUR-MARQUE	59312-HONNECOURT-SUR-E...	59378-MARCQ-EN-BAROEUL
59248-FORT-MARDYCK	59313-HORDAIN	59379-MARCQ-EN-OSTREVE...
59249-FOURMIES	59314-HORNAING	59381-MARESCHEs
59250-FOURNES-EN-WEPPEs	59315-HOUDAIN-LEZ-BAVAY	59382-MARETZ
59251-FRASNOY	59316-HOURLIN-ANCOISNE	59383-MARLY
59252-FRELINGHIEN	59317-HOURLINES	59384-MAROILLES
59253-FRESNES-SUR-ESCA...	59318-HOUTKERQUE	59385-MARPENT
59254-FRESSAIN	59319-HOYMILLE	59386-MARQUETTE-LEZ-LI...
59255-FRESSIES	59320-ILLIES	59387-MARQUETTE-EN-OST...
59256-FRETIN	59321-INCHY	59388-MARQUILLIES
59257-FROMELLES	59322-IWUY	59389-MASNIERES

59390-MASNY	59454-OXELAERE	59519-RUMEGIES
59391-MASTAING	59455-PAILLENCOURT	59520-RUMILLY-EN-CAMBR...
59392-MAUBEUGE	59456-PECQUENCOURT	59521-SAILLY-LEZ-CAMBR...
59393-MAULDE	59457-PERENCHIES	59522-SAILLY-LEZ-LANNOY
59394-MAUROIS	59458-PERONNE-EN-MELAN...	59523-SAINGHIN-EN-MELA...
59395-MAZINGHIEN	59459-PETITE-FORET	59524-SAINGHIN-EN-WEPP...
59396-MECQUIGNIES	59461-PETIT-FAYT	59525-SAINS-DU-NORD
59397-MERCKEGHEM	59462-PHALEMPIN	59526-SAINT-AMAND-LES-...
59398-MERIGNIES	59463-PITGAM	59527-SAINT-ANDRE
59399-MERRIS	59464-POIX-DU-NORD	59528-SAINT-AUBERT
59400-MERVILLE	59465-POMMEREUIL	59529-SAINT-AUBIN
59401-METEREN	59466-PONT-A-MARCQ	59530-SAINT-AYBERT
59402-MILLAM	59467-PONT-SUR-SAMBRE	59531-SAINT-BENIN
59403-MILLONFOSSE	59468-POTELLE	59532-SAINT-GEORGES-SU...
59404-LES-MOERES	59469-PRADELLES	59533-SAINT-HILAIRE-LE...
59405-MOEUVRES	59470-PREMESQUES	59534-SAINT-HILAIRE-SU...
59406-MONCEAU-SAINT-WA...	59471-PRESEAU	59535-SAINT-JANS-CAPPEL
59407-MONCHAUX-SUR-ECA...	59472-PREUX-AU-BOIS	59536-SAINTE-MARIE-CAP...
59408-MONCHEAUX	59473-PREUX-AU-SART	59537-SAINT-MARTIN-SUR...
59409-MONCHECOURT	59474-PRISCHES	59538-SAINT-MOMELIN
59410-MONS-EN-BAROEUL	59475-PROUVY	59539-SAINT-PIERRE-BRO...
59411-MONS-EN-PEVELE	59476-PROVILLE	59540-SAINT-POL-SUR-MER
59412-MONTAY	59477-PROVIN	59541-SAINT-PYTHON
59413-MONTIGNY-EN-CAMB...	59478-QUAEDYPRE	59542-SAINT-REMY-CHAUS...
59414-MONTIGNY-EN-OSTR...	59479-QUAROUBLE	59543-SAINT-REMY-DU-NO...
59415-MONTRECOURT	59480-QUERENAING	59544-SAINT-SAULVE
59416-MORBECQUE	59481-LE-QUESNOY	59545-SAINT-SOUPLET
59418-MORTAGNE-DU-NORD	59482-QUESNOY-SUR-DEULE	59546-SAINT-SYLVESTRE-...
59419-MOUCHIN	59483-QUIEVELON	59547-SAINT-VAAST-EN-C...
59420-MOUSTIER-EN-FAGNE	59484-QUIEVRECHAIN	59548-SAINT-WAAST
59421-MOUVAUX	59485-QUIEVY	59549-SALESCHES
59422-NAVES	59486-RACHES	59550-SALOME
59423-NEUF-BERQUIN	59487-RADINGHEM-EN-WEP...	59551-SAMEON
59424-NEUF-MESNIL	59488-RAILLENCOURT-SAL...	59552-SANCOURT
59425-NEUVILLE-EN-AVES...	59489-RAIMBEAUCOURT	59553-SANTES
59426-NEUVILLE-EN-FERR...	59490-RAINSARS	59554-SARS-ET-ROSIERES
59427-LA-NEUVILLE	59491-RAISMES	59555-SARS-POTERIES
59428-NEUVILLE-SAINT-R...	59492-RAMILLIES	59556-SASSEGNIES
59429-NEUVILLE-SUR-ESC...	59493-RAMOUSIES	59557-SAULTAIN
59430-NEUVILLY	59494-RAUCOURT-AU-BOIS	59558-SAUZLOIR
59431-NIEPPE	59495-RECQUIGNIES	59559-SEBOURG
59432-NIERGNIES	59496-REJET-DE-BEAULIEU	59560-SECLIN
59433-NIEURLET	59497-RENESECURE	59562-SEMERIES
59434-NIVELLE	59498-REUMONT	59563-SEMOUSIES
59435-NOMAIN	59499-REXPOEDE	59564-LA-SENTINELLE
59436-NOORDPEENE	59500-RIBECOURT-LA-TOUR	59565-SEPMERIES
59437-NOYELLES-LES-SEC...	59501-RIEULAY	59566-SEQUEDIN
59438-NOYELLES-SUR-ESC...	59502-RIEUX-EN-CAMBRES...	59567-SERANVILLERS-FOR...
59439-NOYELLES-SUR-SAM...	59503-ROBERSART	59568-SERCUS
59440-NOYELLES-SUR-SEL...	59504-ROEULX	59569-SIN-LE-NOBLE
59441-OBIES	59505-ROMBIES-ET-MARCH...	59570-SOCX
59442-OBRECHIES	59506-ROMERIES	59571-SOLESMES
59443-OCHEZEELE	59507-RONCHIN	59572-SOLRE-LE-CHATEAU
59444-ODOMEZ	59508-RONCQ	59573-SOLRINNES
59445-OHAIN	59509-ROOST-WARENDIN	59574-SOMAIN
59446-OISY	59511-ROSULT	59575-SOMMAING
59447-ONNAING	59512-ROUBAIX	59576-SPYCKER
59448-OOST-CAPPEL	59513-ROUCOURT	59577-STAPLE
59449-ORCHIES	59514-ROUSIES	59578-STEENBECQUE
59450-ORS	59515-ROUVIGNIES	59579-STEENE
59451-ORSINVAL	59516-RUBROUCK	59580-STEENVOORDE
59452-OSTRICOURT	59517-LES-RUES-DES-VIG...	59581-STEENWERCK
59453-OUDEZEELE	59518-RUESNES	59582-STRAZEELE

59583-TAISNIERES-EN-TH...	59648-WATTIGNIES
59584-TAISNIERES-SUR-H...	59649-WATTIGNIES-LA-VI...
59585-TEMPLEMARS	59650-WATTRELOS
59586-TEMPLEUVE	59651-WAVRECHAIN-SOUS-...
59587-TERDEGHEM	59652-WAVRECHAIN-SOUS-...
59588-TETEGHEM	59653-WAVRIN
59589-THIANT	59654-WAZIERS
59590-THIENNES	59655-WEMAERS-CAPPEL
59591-THIVENCELLE	59656-WERVICQ-SUD
59592-THUMERIES	59657-WEST-CAPPEL
59593-THUN-L'EVEQUE	59658-WICRES
59594-THUN-SAINT-AMAND	59659-WIGNEHIES
59595-THUN-SAINT-MARTIN	59660-WILLEMS
59596-TILLOY-LEZ-MARCH...	59661-WILLIES
59597-TILLOY-LEZ-CAMBR...	59662-WINNEZEELE
59598-TOUFFLERS	59663-WORMHOUT
59599-TOURCOING	59664-WULVERDINGHE
59600-TOURMIGNIES	59665-WYLDER
59601-TRELON	59666-ZEGERSCAPPEL
59602-TRESSIN	59667-ZERMEZEELE
59603-TRITH-SAINT-LEGER	59668-ZUYDCOOTE
59604-TROISVILLES	59669-ZUYTPEENE
59605-UXEM	59670-DON
59606-VALENCIENNES	
59607-VENDEGIES-AU-BOIS	
59608-VENDEGIES-SUR-EC...	
59609-VENDEVILLE	
59610-VERCHAIN-MAUGRE	
59611-VERLINGHEM	
59612-VERTAIN	
59613-VICQ	
59614-VIESLY	
59615-VIEUX-BERQUIN	
59616-VIEUX-CONDE	
59617-VIEUX-MESNIL	
59618-VIEUX-RENG	
59619-VILLEREAU	
59620-VILLERS-AU-TERTRE	
59622-VILLERS-EN-CAUCH...	
59623-VILLERS-GUISLAIN	
59624-VILLERS-OUTREAUX	
59625-VILLERS-PLOUICH	
59626-VILLERS-POL	
59627-VILLERS-SIRE-NIC...	
59628-VOLCKERINCKHOVE	
59629-VRED	
59630-WAHAGNIES	
59631-WALINCOURT-SELVI...	
59632-WALLERS	
59633-WALLERS-TRELON	
59634-WALLON-CAPPEL	
59635-WAMBAIX	
59636-WAMBRECHIES	
59637-WANDIGNIES-HAMAGE	
59638-WANNEHAIN	
59639-WARGNIES-LE-GRAND	
59640-WARGNIES-LE-PETIT	
59641-WARHEM	
59642-WARLAING	
59643-WARNETON	
59645-WASNES-AU-BAC	
59646-WASQUEHAL	
59647-WATTEN	



62001-ABLAIN-SAINT-NAZ...	62069-AZINCOURT	62139-BLENDECQUES
62002-ABLAINZEVELLE	62070-BAILLEUL-AUX-COR...	62140-BLEQUIN
62003-ACHEVILLE	62071-BAILLEUL-LES-PER...	62141-BLESSY
62004-ACHICOURT	62072-BAILLEULMONT	62142-BLINGEL
62005-ACHIET-LE-GRAND	62073-BAILLEUL-SIR-BER...	62143-BOFFLES
62006-ACHIET-LE-PETIT	62074-BAILLEULVAL	62144-BOIRY-BECQUERELLE
62007-ACQ	62075-BAINCTHUN	62145-BOIRY-NOTRE-DAME
62008-ACQUIN-WESTBECOU...	62076-BAINGHEN	62146-BOIRY-SAINT-MART...
62009-ADINFER	62077-BAJUS	62147-BOIRY-SAINTE-RIC...
62010-AFFRINGUES	62078-BALINGHEM	62148-BOIS-BERNARD
62011-AGNEZ-LES-DUISANS	62079-BANCOURT	62149-BOISDINGHEM
62012-AGNIERES	62080-BAPAUME	62150-BOISJEAN
62013-AGNY	62081-BARALLE	62151-BOISLEUX-AU-MONT
62014-AIRE	62082-BARASTRE	62152-BOISLEUX-SAINT-M...
62015-AIRON-NOTRE-DAME	62083-BARLIN	62153-BOMY
62016-AIRON-SAINT-VAAST	62084-BARLY	62154-BONNIERES
62017-AIX-EN-ERGNV	62085-BASSEUX	62155-BONNINGUES-LES-A...
62018-AIX-EN-ISSART	62086-BAVINCOURT	62156-BONNINGUES-LES-C...
62019-AIX-NOULETTE	62087-BAYENGHEM-LES-EP...	62157-BOUBERS-LES-HESM...
62020-ALEMBON	62088-BAYENGHEM-LES-SE...	62158-BOUBERS-SUR-CANC...
62021-ALETTE	62089-BAZINGHEN	62160-BOULOGNE-SUR-MER
62022-ALINCTHUN	62090-BEALENCOURT	62161-BOUQUEHAULT
62023-ALLOUAGNE	62091-BEAUDRICOURT	62162-BOURECQ
62024-ALQUINES	62092-BEAUFORT-BLAVINC...	62163-BOURET-SUR-CANCHE
62025-AMBLETEUSE	62093-BEAULENCOURT	62164-BOURLON
62026-AMBRICOURT	62094-BEAUMERIE-SAINT-...	62165-BOURNONVILLE
62027-AMBRINES	62095-BEAUMETZ-LES-AIRE	62166-BOURS
62028-AMES	62096-BEAUMETZ-LES-CAM...	62167-BOURSN
62029-AMETTES	62097-BEAUMETZ-LES-LOG...	62168-BOURTHES
62030-AMPLIER	62099-BEAURAINS	62169-BOUVELINGHEM
62031-ANDRES	62100-BEAURAINVILLE	62170-BOUVIGNY-BOYEFFL...
62032-ANGRES	62101-BEAUVOIS	62171-BOYAVAL
62033-ANNAY	62102-BECOURT	62172-BOYELLES
62034-ANNEQUIN	62103-BEHAGNIES	62173-BREBIERES
62035-ANNEZIN	62104-BELLEBRUNE	62174-BREMES
62036-ANVIN	62105-BELLE-ET-HOULLEF...	62175-BREVILLERS
62037-ANZIN-SAINT-AUBIN	62106-BELLONNE	62176-BREXENT-ENOCQ
62038-ARDRES	62107-BENIFONTAINE	62177-BRIMEUX
62039-ARLEUX-EN-GOHELLE	62108-BERCK	62178-BRUAY-EN-ARTOIS
62040-ARQUES	62109-BERGUENEUSE	62179-BRUNEMBERT
62041-ARRAS	62110-BERGUETTE	62180-BRYAS
62042-ATHIES	62111-BERLENCOURT-LE-C...	62181-BUCQUOY
62043-LES-ATTAQUES	62112-BERLES-AU-BOIS	62182-BUIRE-AU-BOIS
62044-ATTIN	62113-BERLES-MONCHEL	62183-BUIRE-LE-SEC
62045-AUBIGNY-EN-ARTOIS	62114-BERMICOURT	62184-BUISSY
62046-AUBIN-SAINT-VAAST	62115-BERNEVILLE	62185-BULLECOURT
62047-ABROMETZ	62116-BERNIEULLES	62186-BULLY-LES-MINES
62048-AUCHEL	62117-BERTINCOURT	62187-BUNEVILLE
62049-AUCHY-AU-BOIS	62118-BETHONSART	62188-BURBURE
62050-AUCHY-LES-HESDIN	62119-BETHUNE	62189-BUS
62051-AUCHY-LES-MINES	62120-BEUGIN	62190-BUSNES
62052-AUDEMBERT	62121-BEUGNATRE	62191-CAFFIERS
62053-AUDINCTHUN	62122-BEUGNY	62192-CAGNICOURT
62054-AUDINGHEN	62123-BEUSSANT	62193-CALAIS
62055-AUDREHEM	62124-BEUTIN	62194-CALONNE-RICOUART
62056-AUDRESSELLES	62125-BEUVREQUEN	62195-CALONNE-SUR-LA-L...
62057-AUDRUICQ	62126-BEUVRY	62196-LA-CALOTTERIE
62058-AUMERVAL	62127-BEZINGHEM	62197-CAMBLAIN-CHATELA...
62059-AUTINGUES	62128-BIACHE-SAINT-VAA...	62198-CAMBLIGNEUL
62060-AUXI-LE-CHATEAU	62129-BIEFVILLERS-LES-...	62199-CAMBLAIN-L'ABBE
62061-AVERDOINGT	62130-BIENVILLERS-AU-B...	62200-CAMBRIN
62062-AVESNES	62131-BIHUCOURT	62201-CAMIERS
62063-AVESNES-LE-COMTE	62132-BILLY-BERCLAU	62202-CAMPAGNE-LES-BOU...
62064-AVESNES-LES-BAPA...	62133-BILLY-MONTIGNY	62203-CAMPAGNE-LES-GUI...
62065-AVION	62134-BIMONT	62204-CAMPAGNE-LES-HES...
62066-AVONDANCE	62135-BLAIRVILLE	62205-CAMPAGNE-LES-WAR...
62067-AVROULT	62137-BLANGERVAL-BLANG...	62206-CAMPIGNEULLES-LE...
62068-AYETTE	62138-BLANGY-SUR-TERNO...	62207-CAMPIGNEULLES-LE...

62208-CANETTEMONT	62276-DOUVVIN	62346-FORTEL-EN-ARTOIS
62209-CANLERS	62277-DROCOURT	62347-FOSSEUX
62210-CANTELEUX	62278-DROUVIN-LE-MARAIS	62348-FOUFFLIN-RICAMETZ
62211-CAPELLE-FERMONT	62279-DUISANS	62349-FOUQUEREUIL
62212-CAPELLE-LES-HESD...	62280-DURY	62350-FOUQUIERES-LES-B...
62213-CARENCY	62281-ECHINGHEN	62351-FOUQUIERES-LES-L...
62214-CARLY	62282-ECLIMEUX	62352-FRAMECOURT
62215-CARVIN	62283-ECOIVRES	62353-FREMICOURT
62216-LA-CAUCHIE	62284-ECOURT-SAINT-QUE...	62354-FRENCQ
62217-CAUCHY-A-LA-TOUR	62285-ECOURT-SAINT-MEIN	62355-FRESNES-LES-MONT...
62218-CAUCOURT	62286-ECQUEDECQUES	62356-FRESNICOURT-LE-D...
62219-CAUMONT	62288-ECQUES	62357-FRESNOY
62220-CAVRON-SAINT-MAR...	62289-ECUIRES	62358-FRESNOY-EN-GOHEL...
62221-CHELERS	62290-ECURIE	62359-FRESSIN
62222-CHERIENNES	62291-ELEU-DIT-LEAUWET...	62360-FRETHUN
62223-CHERISY	62292-ELNES	62361-FREVENT
62224-CHOCQUES	62293-EMBRY	62362-FREVILLERS
62225-CLAIRMARAIS	62294-ENGUINEGATTE	62363-FREVIN-CAPELLE
62226-CLARQUES	62295-ENQUIN-LES-MINES	62364-FRUGES
62227-CLENLEU	62296-ENQUIN-SUR-BAILL...	62365-GALAMETZ
62228-CLERQUES	62297-EPERLECQUES	62366-GAUCHIN-LEGAL
62229-CLETY	62298-EPINOY	62367-GAUCHIN-VERLOINGT
62230-COLEMBERT	62299-EPS	62368-GAUDIEMPRE
62231-COLLINE-BEAUMONT	62300-EQUIHEN-PLAGE	62369-GAVRELLE
62232-LA-COMTE	62301-EQUIRRE	62370-GENNES-IVERGNY
62233-CONCHIL-LE-TEMPLE	62302-ERGNY	62371-GIVENCHY-EN-GOHE...
62234-CONCHY-SUR-CANCHE	62303-ERIN	62372-GIVENCHY-LE-NOBLE
62235-CONDETTE	62304-ERNY-SAINT-JULIEN	62373-GIVENCHY-LES-LA-...
62236-CONTES	62306-ERVILLERS	62374-GOMIECOURT
62237-CONTEVILLE-LES-B...	62307-ESCALLES	62375-GOMMECOURT
62238-CONTEVILLE	62308-ESCOEUILLES	62376-GONNEHEM
62239-COQUELLES	62309-ESQUERDES	62377-GOSNAY
62240-CORBEHEM	62310-ESSARS	62378-GOUVES
62241-CORMONT	62311-ESTVELLES	62379-GOUY-EN-ARTOIS
62242-COUIIN	62312-ESTREE	62380-GOUY-SERVINS
62243-COULLEMONT	62313-ESTREE-BLANCHE	62381-GOUY-EN-TERNOIS
62244-COULOGNE	62314-ESTREE-CAUCHY	62382-GOUY-SAINT-ANDRE
62245-COULOMBY	62315-ESTREELLES	62383-GOUY-SOUS-BELLON...
62246-COUPELLE-NEUVE	62316-ESTREE-WAMIN	62384-GRAINCOURT-LES-H...
62247-COUPELLE-VIEILLE	62317-ETAING	62385-GRAND-RULLECOURT
62248-COURCELLES-LE-CO...	62318-ETAPLES	62386-GRENAY
62249-COURCELLES-LES-L...	62319-ETERPIGNY	62387-GREVILLERS
62250-COURRIERES	62320-ETRUN	62388-GRIGNY
62251-COURSET	62321-EVIN-MALMAISON	62389-GRINCOURT-LES-PAS
62252-LA-COUTURE	62322-FAMECHON	62390-GROFFLIERS
62253-COUTURELLE	62323-FAMPOUX	62391-GUARBECQUE
62254-COYECQUES	62324-FARBUS	62392-GUEMAPPE
62255-CREMAREST	62325-FAUQUEMBERGUES	62393-GUEMPS
62256-CREPY	62326-FAVREUIL	62395-GUIGNY
62257-CREQUY	62327-FEBVIN-PALFART	62396-GUINECOURT
62258-CROISETTE	62328-FERFAY	62397-GUINES
62259-CROISILLES	62329-FERQUES	62398-GUISY
62260-CROIX-EN-TERNOIS	62330-FESTUBERT	62399-HABARCQ
62261-CUCQ	62331-FEUCHY	62400-HAILLICOURT
62262-CUINCHY	62332-FICHEUX	62401-HAISNES
62263-DAINVILLE	62333-FIEFS	62402-HALINGHEN
62264-DANNES	62334-FIENNES	62403-HALLINES
62265-DELETTES	62335-FILLIEVRES	62404-HALLOY
62266-DENIER	62336-FLECHIN	62405-HAMBLAIN-LES-PRES
62267-DENNEBROEUCQ	62337-FLERS	62406-HAMELINCOURT
62268-DESVRES	62338-FLEURBAIX	62407-HAM-EN-ARTOIS
62269-DIEVAL	62339-FLEURY	62408-HAMES-BOUCRES
62270-DIVION	62340-FLORINGHEM	62409-HANNESCAMPS
62271-DOHEM	62341-FONCQUEVILLERS	62410-HAPLINCOURT
62272-DOUCHY-LES-AYETTE	62342-FONTAINE-LES-BOU...	62411-HARAVESNES
62273-DOUDEAUVILLE	62343-FONTAINE-LES-CRO...	62412-HARDINGHEN
62274-DOURGES	62344-FONTAINE-LES-HER...	62413-HARNES
62275-DOURIEZ	62345-FONTAINE-L'ETALON	62414-HAUCOURT

62415-HAUTE-AVESNES	62486-LAMBRES	62554-MARES VILLE
62416-HAUTCLOQUE	62487-LANDRETHUN-LE-NO...	62555-MARLES-LES-MINES
62418-HAUTEVILLE	62488-LANDRETHUN-LES-A...	62556-MARLES-SUR-CANCHE
62419-HAUT-LOQUIN	62489-LAPUGNOY	62557-MAROEUIL
62421-HAVRINCOURT	62490-LATTRE-SAINT-QUE...	62558-MARQUAY
62422-HEBUTERNE	62491-LAVENTIE	62559-MARQUION
62423-HELFAUT	62492-LEBIEZ	62560-MARQUISE
62424-HENDECOURT-LES-C...	62493-LEBUCQUIERE	62561-MARTINPUICH
62425-HENDECOURT-LES-R...	62494-LECHELLE	62562-MATRINGHEM
62426-HENINEL	62495-LEDINGHEM	62563-MAZINGARBE
62427-HENIN-BEAUMONT	62496-LEFAUX	62564-MAZINGHEM
62428-HENIN-SUR-COJEUL	62497-LEFOREST	62565-MENCAS
62429-HENNEVEUX	62498-LENS	62566-MENNEVILLE
62430-HENU	62499-LEPINE	62567-MENTQUE-NORTBECO...
62431-HERBELLES	62500-LESPESES	62568-MERCATEL
62432-HERBINGHEN	62501-LESPINOY	62569-MERCK-SAINT-LIEV...
62433-HERICOURT	62502-LESTREM	62570-MERICOURT
62434-LA-HERLIERE	62503-LEUBRINGHEN	62571-MERLIMONT
62435-HERLINCOURT	62504-LEULINGHEM	62572-METZ-EN-COUTURE
62436-HERLIN-LE-SEC	62505-LEULINGHEN-BERNES	62573-MEURCHIN
62437-HERLY	62506-LICQUES	62574-MINGOVAL
62438-HERMAVILLE	62507-LIENCOURT	62575-MOLINGHEM
62439-HERMELINGHEN	62508-LIERES	62576-MONCHEAUX-LES-FR...
62440-HERMIES	62509-LIETTRES	62577-MONCHEL-SUR-CANC...
62441-HERMIN	62510-LIEVIN	62578-MONCHIET
62442-HERNICOURT	62511-LIGNEREUIL	62579-MONCHY-AU-BOIS
62443-HERSIN-COUPIGNY	62512-LIGNY-LES-AIRE	62580-MONCHY-BRETON
62444-HERVELINGHEN	62513-LIGNY-SUR-CANCHE	62581-MONCHY-CAYEUX
62445-HESDIGNEUL-LES-B...	62514-LIGNY-SAINT-FLOC...	62582-MONCHY-LE-PREUX
62446-HESDIGNEUL-LES-B...	62515-LIGNY-THILLOY	62583-MONDICOURT
62447-HESDIN	62516-LILLERS	62584-MONT-BERNANCHON
62448-HESDIN-L'ABBE	62517-LINGHEM	62585-MONTCAVREL
62449-HESMOND	62518-LINZEUX	62586-MONTENESCOURT
62450-HESTRUS	62519-LISBOURG	62587-MONTIGNY-EN-GOHE...
62451-HEUCHIN	62520-LOCON	62588-MONTREUIL
62452-HEURINGHEM	62521-LA-LOGE	62589-MONT-SAINT-ELOI
62453-HEZECQUES	62522-LOISON-SUR-CREQU...	62590-MONTS-EN-TERNOIS
62454-HINGES	62523-LOISON-SOUS-LENS	62591-MORCHIES
62455-HOCQUINGHEN	62524-LONGFOSSE	62592-MORINGHEM
62456-HOUCHIN	62525-LONGUENESSE	62593-MORVAL
62457-HOUDAIN	62526-LONGUEVILLE	62594-MORY
62458-HOULLE	62527-LONGVILLERS	62595-MOULLE
62459-HOUVIN-HOUVIGNEUL	62528-LOOS-EN-GOHELLE	62596-MOURIEZ
62460-HUBERSENT	62529-LORGIES	62597-MOYENNEVILLE
62461-HUBY-SAINT-LEU	62530-LOTTINGHEN	62598-MUNCQ-NIEURLET
62462-HUCLIER	62531-LOUCHES	62599-NABRINGHEN
62463-HUCQUELIERS	62532-LOZINGHEM	62600-NEDON
62464-HULLUCH	62533-LUGY	62601-NEDONCHEL
62465-HUMBERCAMPS	62534-LUMBRES	62602-NEMPONT-SAINT-FI...
62466-HUMBERT	62535-LA-MADELAINESOU...	62603-NESLES
62467-HUMEROEUILLE	62536-MAGNICOURT-EN-CO...	62604-NEUFCHATEL-HARDE...
62468-HUMIERES	62537-MAGNICOURT-SUR-C...	62605-NEULETTE
62469-INCHY-EN-ARTOIS	62538-MAINTENAY	62606-NEUVE-CHAPELLE
62470-INCOURT	62539-MAISNIL	62607-NEUVILLE-AU-CORN...
62471-INGHEM	62540-MAISNIL-LES-RUITZ	62608-NEUVILLE-BOURJON...
62472-IXENT	62541-MAISONCELLE	62609-NEUVILLE-SAINT-V...
62473-ISBERGUES	62542-MAIZIERES	62610-NEUVILLE-SOUS-MO...
62474-ISQUES	62543-MAMETZ	62611-NEUVILLE-VITASSE
62475-IVERGNY	62544-MANIN	62612-NEUVIREUIL
62476-IZEL-LES-EQUERCH...	62545-MANINGHEM	62613-NIELLES-LES-BLEQ...
62477-IZEL-LES-HAMEAUX	62546-MANINGHEN-HENNE	62614-NIELLES-LES-ARDR...
62478-JOURNY	62547-MARANT	62615-NIELLES-LES-CALA...
62479-LABEUVRIERE	62548-MARCK	62616-NOEUX-LES-AUXI
62480-LABOURSE	62549-MARCONNE	62617-NOEUX-LES-MINES
62481-LABROYE	62550-MARCONNELLE	62618-NORDAUSQUES
62483-LACRES	62551-MARENLA	62619-NOREUIL
62484-LAGNICOURT-MARCEL	62552-MARESQUEL-ECQUEM...	62620-NORRENT-FONTES
62485-LAIRES	62553-MAREST	62621-NORTKERQUE

62622-NORT-LEULINGHEM	62691-REBECQUES	62760-SAINT-MARTIN-D'H...
62623-NOUVELLE-EGLISE	62692-REBERGUES	62761-SAINT-MARTIN-SUR...
62624-NOYELLES-GODAULT	62693-REBREUVE-RANCHIC...	62762-SAINT-MICHEL-SOU...
62625-NOYELLES-LES-HUM...	62694-REBREUVE-SUR-CAN...	62763-SAINT-MICHEL-SUR...
62626-NOYELLES-LES-VER...	62695-REBREUVIETTE	62764-SAINT-NICOLAS
62627-NOYELLES-SOUS-BE...	62696-RECLINGHEM	62765-SAINT-OMER
62628-NOYELLES-SOUS-LE...	62697-RECOURT	62766-SAINT-OMER-CAPEL...
62629-NOYELLETTE	62698-RECQUES-SUR-COUR...	62767-SAINT-POL-SUR-TE...
62630-NOYELLE-VION	62699-RECQUES-SUR-HEM	62768-SAINT-REMY-AU-BO...
62631-NUNCQ-HAUTECOTE	62700-REGNAUVILLE	62769-SAINT-TRICAT
62632-OBLINGHEM	62701-RELY	62770-SAINT-VENANT
62633-OEUF-EN-TERNOIS	62702-REMILLY-WIRQUIN	62771-SALLAUMINES
62634-OFFEKERQUE	62703-REMY	62772-SALPERWICK
62635-OFFIN	62704-RENTY	62773-SAMER
62636-OFFRETHUN	62705-RETY	62774-SANGATTE
62637-OIGNIES	62706-RICHEBOURG	62775-SANGHEN
62638-OISY-LE-VERGER	62708-RIENCOURT-LES-BA...	62776-SAPIGNIES
62639-OPPY	62709-RIENCOURT-LES-CA...	62777-LE-SARS
62640-ORVILLE	62710-RIMBOVAL	62778-SARS-LE-BOIS
62641-OSTREVILLE	62711-RINXENT	62779-SARTON
62642-OURTON	62712-RIVIERE	62780-SAUCHY-CAUCHY
62643-OUTREAU	62713-ROBECQ	62781-SAUCHY-LESTREE
62644-OUVE-WIRQUIN	62714-ROCLINCOURT	62782-SAUDEMONT
62645-OYE-PLAGE	62715-ROCQUIGNY	62783-SAULCHOY
62646-PALLUEL	62716-RODELINGHEM	62784-SAULTY
62647-LE-PARCQ	62717-ROELLECOURT	62785-SAVY-BERLETTE
62648-PARENTY	62718-ROEUX	62786-SELLES
62649-PAS-EN-ARTOIS	62719-ROLLANCOURT	62787-SEMPY
62650-PELVES	62720-ROMBLY	62788-SENINGHEM
62651-PENIN	62721-ROQUETOIRE	62789-SENLECQUES
62652-PERNES	62722-ROUGEFAVY	62790-SENLIS
62653-PERNES-LES-BOULO...	62723-ROUSSENT	62791-SERICOURT
62654-PEUPLINGUES	62724-ROUVROY	62792-SERQUES
62655-PIERREMONT	62725-ROYON	62793-SERVINS
62656-PIHEM	62726-RUISSEAUVILLE	62794-SETQUES
62657-PIHEN-LES-GUINES	62727-RUITZ	62795-SIBIVILLE
62658-PITTEFAUX	62728-RUMAUCOURT	62796-SIMENCOURT
62659-PLANQUES	62729-RUMILLY	62797-SIRACOURT
62660-PLOUVAIN	62730-RUMINGHEM	62798-SOMBRIN
62661-BOUIN-PLUMOISON	62731-RUYAULCOURT	62799-SORRUS
62662-POLINCOVE	62732-SACHIN	62800-SOUASTRE
62663-POMMERA	62733-SAILLY-AU-BOIS	62801-SOUCHEZ
62664-POMMIER	62734-SAILLY-EN-OSTREV...	62802-LE-SOUICH
62665-LE-PONCHEL	62735-SAILLY-LABOURSE	62803-SURQUES
62666-PONT-A-VENDIN	62736-SAILLY-SUR-LA-LYS	62804-SUS-SAINT-LEGER
62667-LE-PORTEL	62737-SAINS-EN-GOHELLE	62805-TANGRY
62668-PREDEFIN	62738-SAINS-LES-FRESSIN	62806-TARDINGHEN
62669-PRESSY	62739-SAINS-LES-MARQUI...	62807-TATINGHEM
62670-PREURES	62740-SAINS-LES-PERNES	62808-TENEUR
62671-PRONVILLE	62741-SAINT-AMAND	62809-TERNAS
62672-PUISIEUX	62742-SAINT-AUBIN	62810-THELUS
62673-QUEANT	62743-SAINTE-AUSTREBER...	62811-THEROUANNE
62674-QUELMES	62744-SAINTE-CATHERINE	62812-THIEMBRONNE
62675-QUERCAMPS	62745-SAINT-DENOEUX	62813-LA-THIEULOYE
62676-QUERNES	62746-SAINT-ETIENNE-AU...	62814-THIEVRES
62677-LE-QUESNOY-EN-AR...	62747-SAINT-FLORIS	62815-TIGNY-NOYELLE
62678-QUESQUES	62748-SAINT-FOLQUIN	62816-TILLOY-LES-HERMA...
62679-QUESTRECQUES	62749-SAINT-GEORGES	62817-TILLOY-LES-MOFFL...
62680-QUIERY-LA-MOTTE	62750-SAINT-HILAIRE-CO...	62818-TILLY-CAPELLE
62681-QUIESTEDE	62751-SAINT-INGLEVERT	62819-TILQUES
62682-QUILEN	62752-SAINT-JOSSE	62820-TINCQUES
62683-QUOEUX-HAUT-MAIN...	62753-SAINT-LAURENT-BL...	62821-TINGRY
62684-RACQUINGHEM	62754-SAINT-LEGER	62822-TOLLENT
62685-RADINGHEM	62755-SAINT-LEONARD	62823-TORCY
62686-RAMECOURT	62756-SAINTE-MARIE-KER...	62824-TORTEFONTAINE
62688-RANG-DU-FLIERS	62757-SAINT-MARTIN-AU...	62825-TORTEQUESNE
62689-RANSART	62758-SAINT-MARTIN-BOU...	62826-LE-TOUQUET-PARIS...
62690-RAYE-SUR-AUTHIE	62759-SAINT-MARTIN-CHO...	62827-TOURNEHEM-SUR-LA...

62828-TRAMECOURT	62897-WISMES
62829-LE-TRANSLOY	62898-WISQUES
62830-TRESCAULT	62899-WISSANT
62831-TROISVAUX	62900-WITTERNESSE
62832-TUBERSENT	62901-WITTES
62833-VACQUERIE-LE-BOU...	62902-WIZERNES
62834-VACQUERIETTE-ERQ...	62903-ZOTEUX
62835-VALHUON	62904-ZOUAFQUES
62836-VAUDRICOURT	62905-ZUDAUSQUES
62837-VAUDRINGHEM	62906-ZUTKERQUE
62838-VAULX	62907-LIBERCOURT
62839-VAULX-VRAUCOURT	62908-LA-CAPELLE-LES-B...
62840-VELU	62909-YTRES
62841-VENDIN-LES-BETHU...	
62842-VENDIN-LE-VIEIL	
62843-VERCHIN	
62844-VERCHOCQ	
62845-VERLINCTHUN	
62846-VERMELLES	
62847-VERQUIGNEUL	
62848-VERQUIN	
62849-VERTON	
62850-VIEIL-HESDIN	
62851-VIEILLE-CHAPELLE	
62852-VIEILLE-EGLISE	
62853-VIEIL-MOUTIER	
62854-VILLERS-AU-BOIS	
62855-VILLERS-AU-FLOS	
62856-VILLERS-BRULIN	
62857-VILLERS-CHATEL	
62858-VILLERS-LES-CAGN...	
62859-VILLERS-L'HOPITAL	
62860-VILLERS-SIR-SIMON	
62861-VIMY	
62862-VINCLY	
62863-VIOLAINES	
62864-VIS-EN-ARTOIS	
62865-VITRY-EN-ARTOIS	
62866-WABEN	
62867-WACQUINGHEN	
62868-WAIL	
62869-WAILLY	
62870-WAILLY-BEAUCAMP	
62871-WAMBERCOURT	
62872-WAMIN	
62873-WANCOURT	
62874-WANQUETIN	
62875-WARDRECQUES	
62876-WARLENCOURT-EAUC...	
62877-WARLINCOURT-LES-...	
62878-WARLUS	
62879-WARLUZEL	
62880-LE-WAST	
62881-BEAUVOIR-WAVANS	
62882-WAVRANS-SUR-L'AA	
62883-WAVRANS-SUR-TERN...	
62885-WESTREHEM	
62886-WICQUINGHEM	
62887-WIDEHEM	
62888-WIERRE-AU-BOIS	
62889-WIERRE-EFFROY	
62890-WILLEMEN	
62891-WILLENCOURT	
62892-WILLERVAL	
62893-WIMEREUX	
62894-WIMILLE	
62895-WINGLES	
62896-WIRWIGNES	

Le système éducatif français :

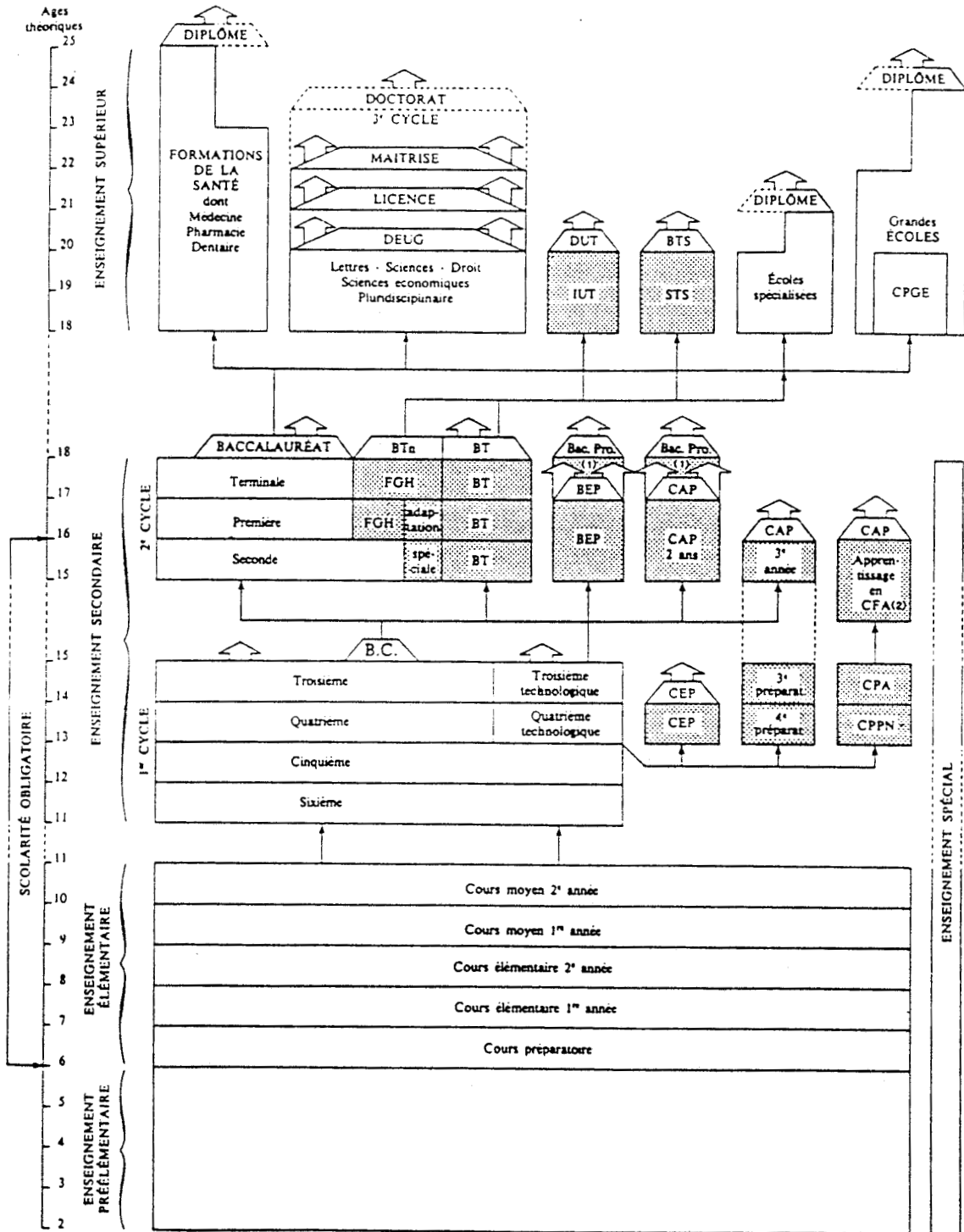
- Niveaux de formation

- Organigramme du système scolaire et universitaire

La nomenclature des niveaux de formation

Niveau VI :	Sorties du premier cycle du second degré et des formations pré-professionnelles en un an : sixième à quatrième, classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes préprofessionnelles de niveau (CPPN), certificat d'études primaires (CEP).
Niveau V bis :	Sorties de troisième (avec ou sans BEPC) et des classes du second cycle court professionnel (CAP, BEP) avant l'année terminale.
Niveau V :	Sorties de l'année terminale du second cycle court professionnel (avec ou sans diplôme) et abandons en cours de second cycle long avant la classe terminale : dernière année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou de brevet d'études professionnelles (BEP), seconde, première.
Niveau IV :	<ul style="list-style-type: none"> • IV secondaire : sorties (avec ou sans diplôme) des classes terminales de second cycle long (baccalauréat général, baccalauréat technologique,...) • IV supérieur : abandons de scolarité post-baccalauréat sans avoir obtenu de diplôme de niveau III.
Niveau III :	Sorties avec un diplôme de niveau BAC + deux ans : diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme du premier cycle universitaire (DEUG...), instituteurs, écoles de formations sanitaires et sociales, etc.
Niveaux II et I :	Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire ou un diplôme de grande école ou d'école d'ingénieurs.

Organigramme du système éducatif



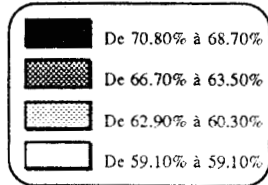
(1) Le baccalauréat professionnel est préparé en 2 ans
 (2) Les âges théoriques de scolarité en apprentissage sont décalés pour signer le CAP obtenu sur le CAP en 3 ans

Principaux flux de sortie
 Principaux flux de passage
 Année de formation initiale avec examen terminal
 Enseignement technique
 Formation complémentaire (les personnes suivant ce cursus sont considérées comme étant déjà insérées dans la vie active).

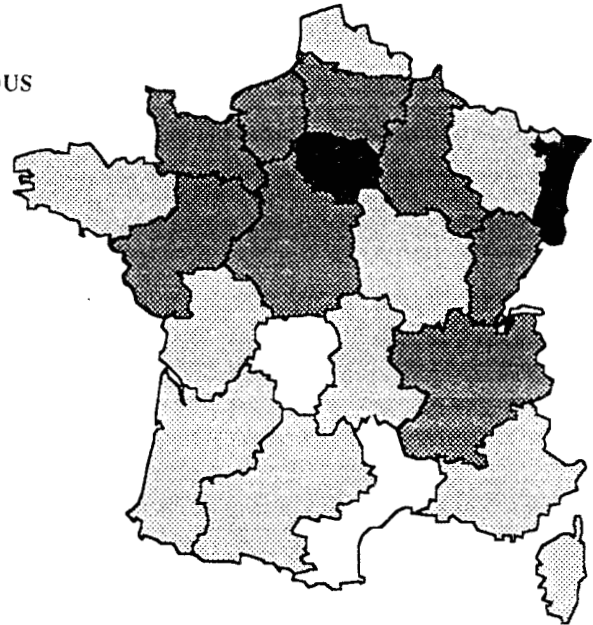


TAUX D'ACTIVITE MASCULIN TOUS AGES EN 1990 PAR REGION

Discrétisation de Jenks

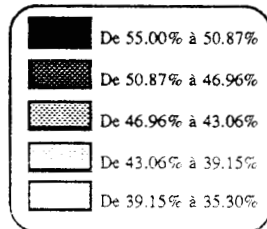


Moyenne = 63.25%
 Ecart-type = 2.98%
 Taux national = 64.50%

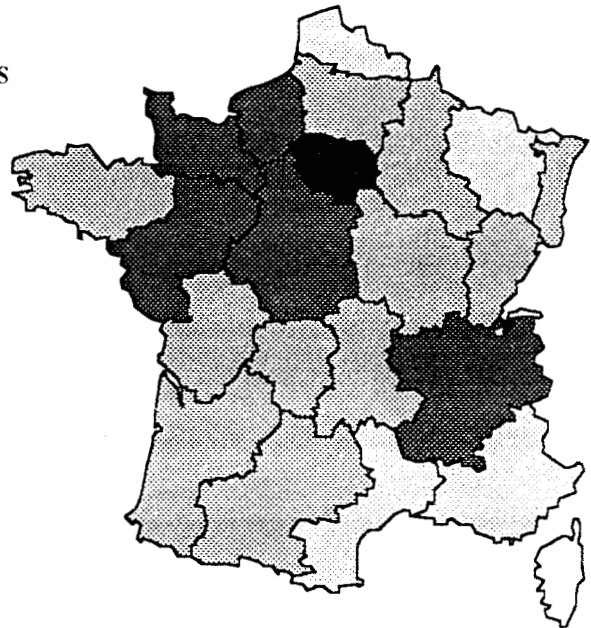


TAUX D'ACTIVITE FEMININ TOUS AGES EN 1990 PAR REGION

Discrétisation en classes d'égale amplitude

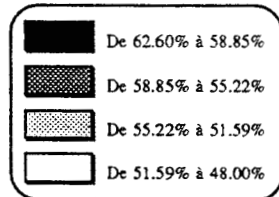


Moyenne = 44.79%
 Ecart-type = 3.62%
 Taux national = 46.70%

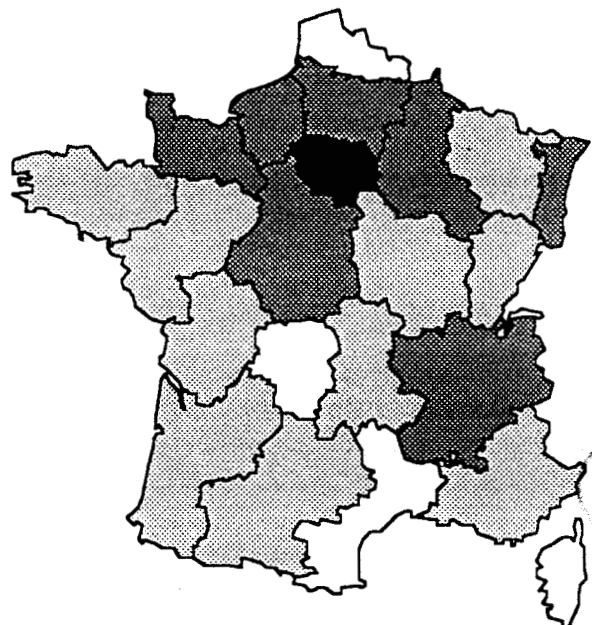


TAUX D'ACTIVITE TOUS AGES EN 1990 PAR REGION

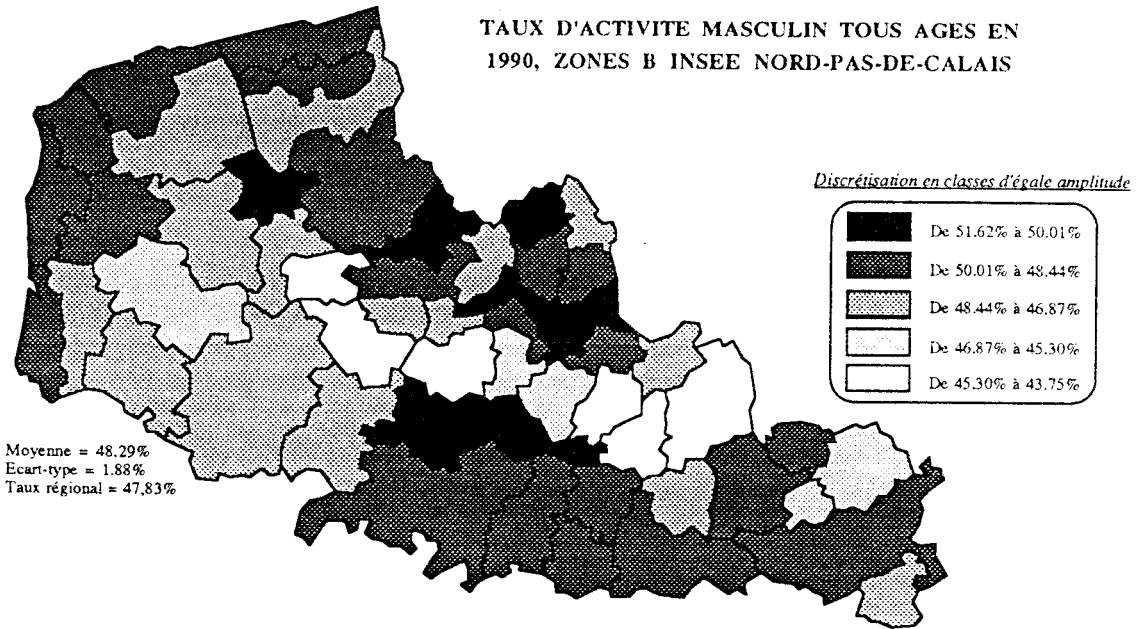
Discrétisation en classes d'égale amplitude



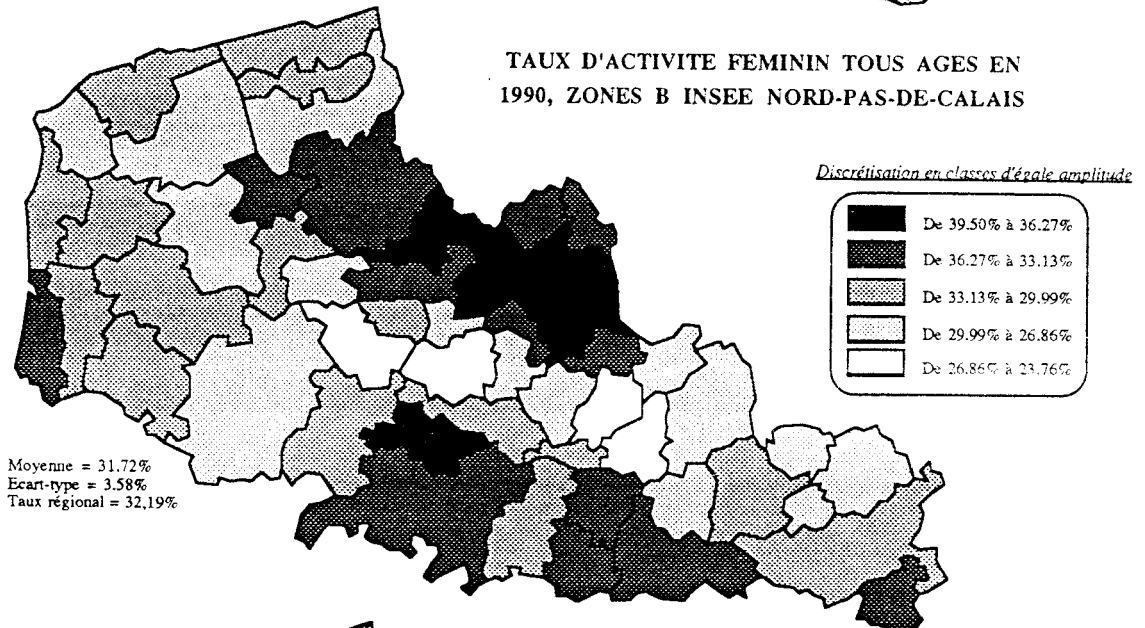
Moyenne = 53.70%
 Ecart-type = 3.08%
 Taux national = 55.30%



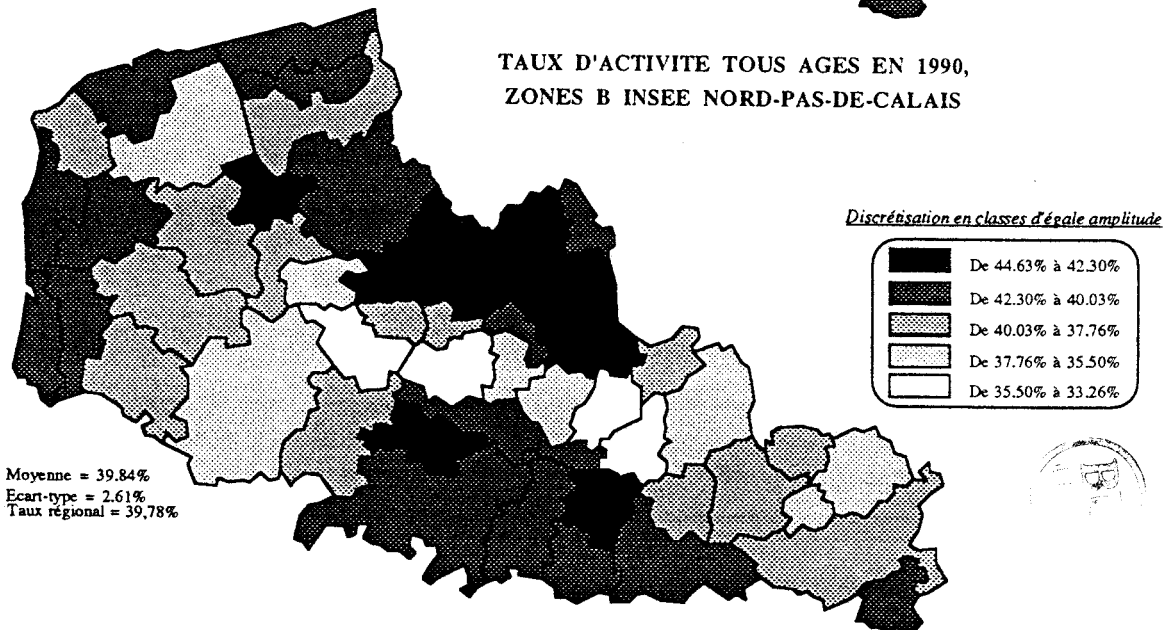
TAUX D'ACTIVITE MASCULIN TOUS AGES EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



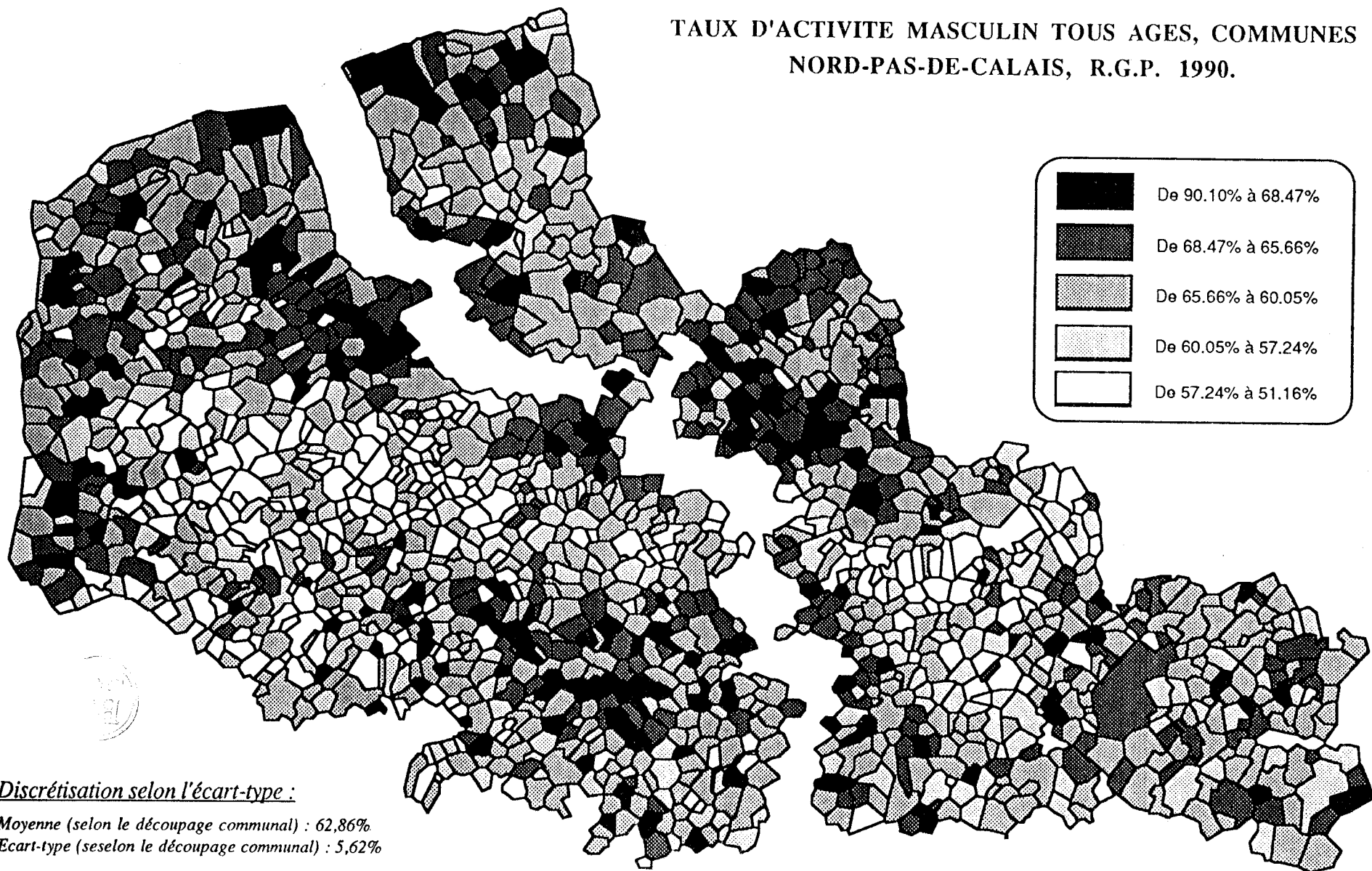
TAUX D'ACTIVITE FEMININ TOUS AGES EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



TAUX D'ACTIVITE TOUS AGES EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



TAUX D'ACTIVITE MASCULIN TOUS AGES, COMMUNES
NORD-PAS-DE-CALAIS, R.G.P. 1990.



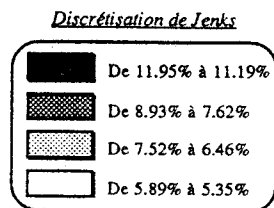
Discrétisation selon l'écart-type :

Moyenne (selon le découpage communal) : 62,86%

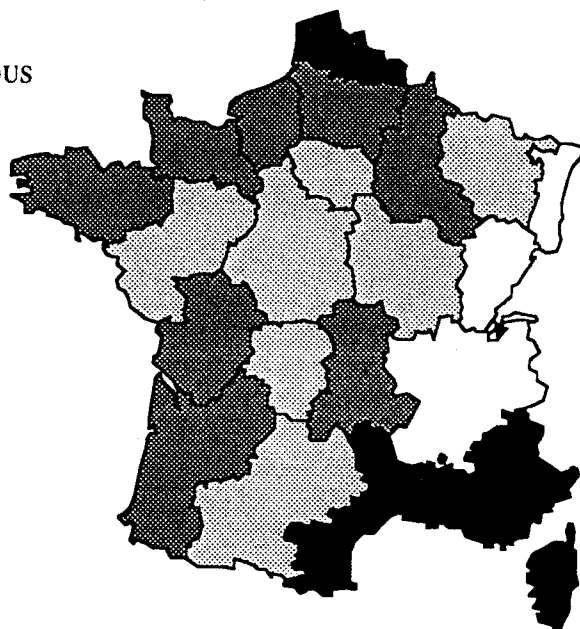
Ecart-type (selon le découpage communal) : 5,62%

V. PIEDANNA 1992.

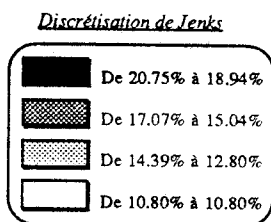
TAUX DE CHOMAGE MASCULIN TOUS AGES EN 1990 PAR REGION



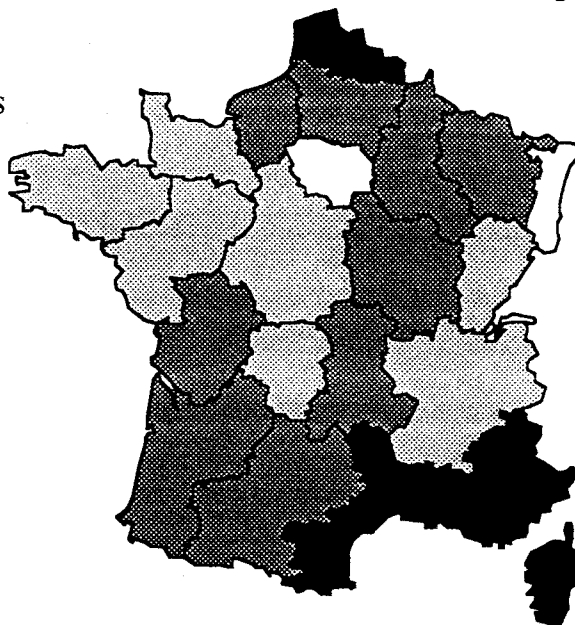
Moyenne = 8.16%
 Ecart-type = 2.02%
 Taux national = 7,95%



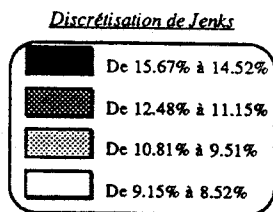
TAUX DE CHOMAGE FEMININ TOUS AGES EN 1990 PAR REGION



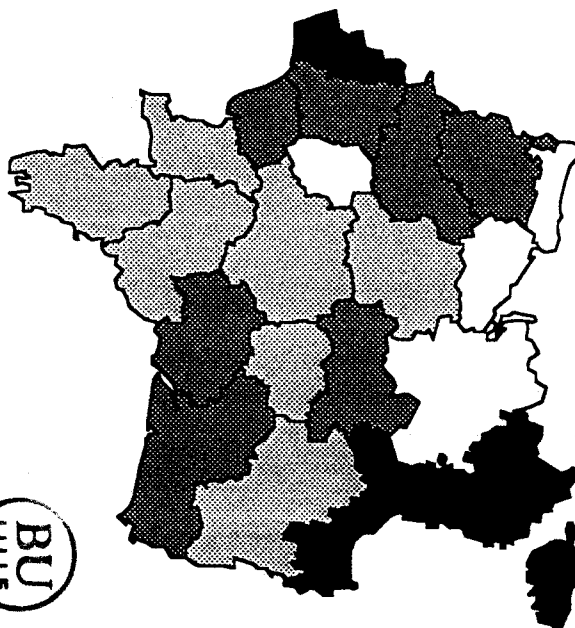
Moyenne = 15.69%
 Ecart-type = 2.73%
 Taux national = 14,41%



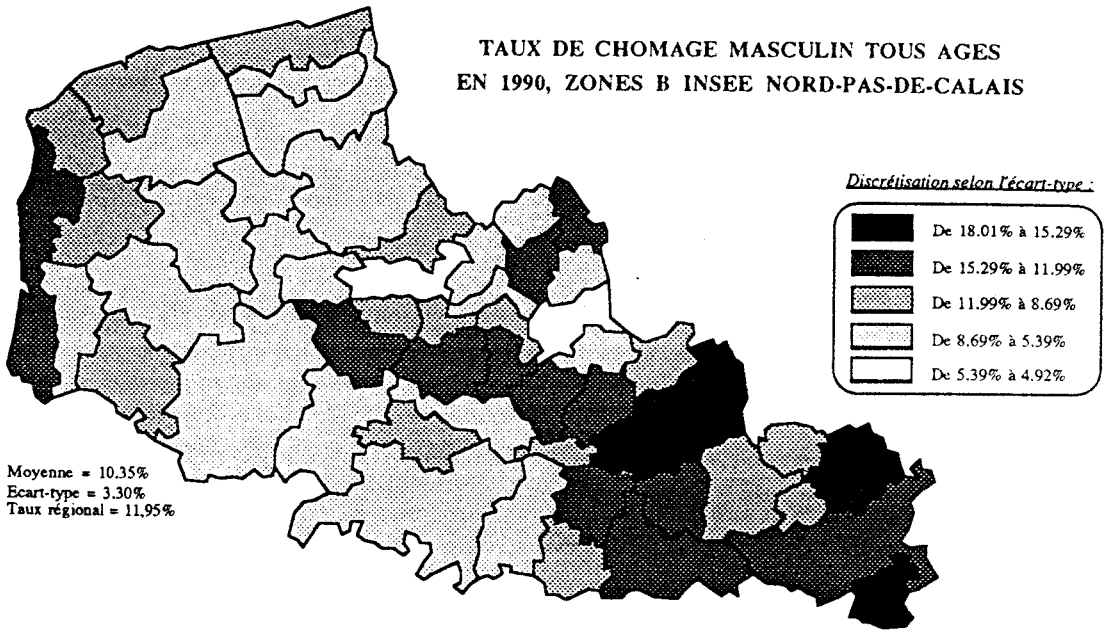
TAUX DE CHOMAGE TOUS AGES EN 1990 PAR REGION



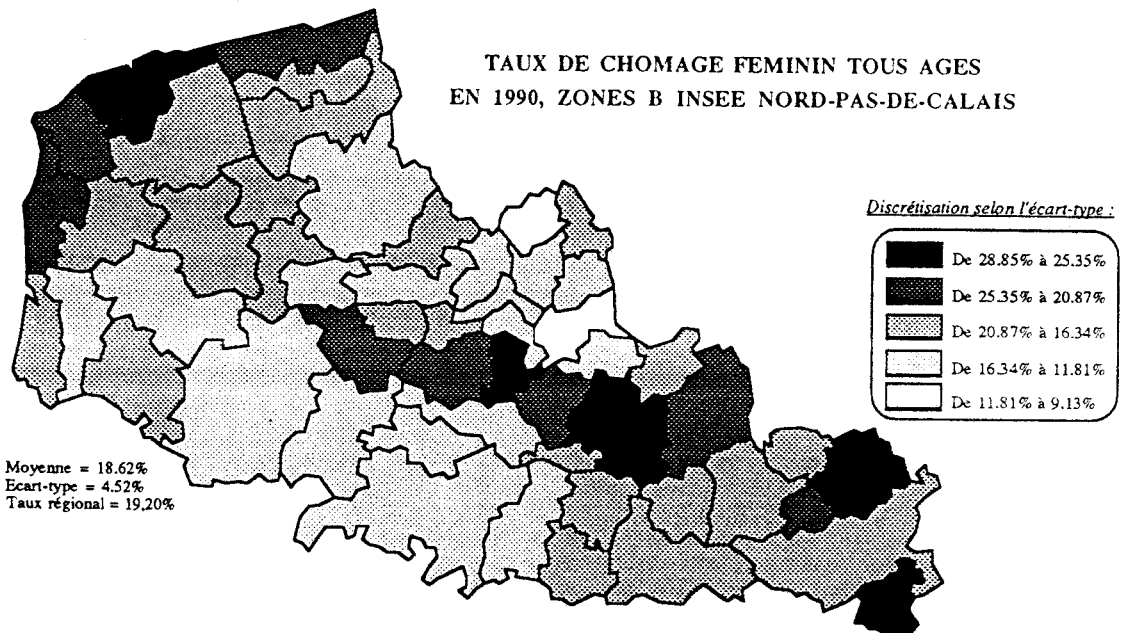
Moyenne = 11.40%
 Ecart-type = 2.20%
 Taux national = 10,78%



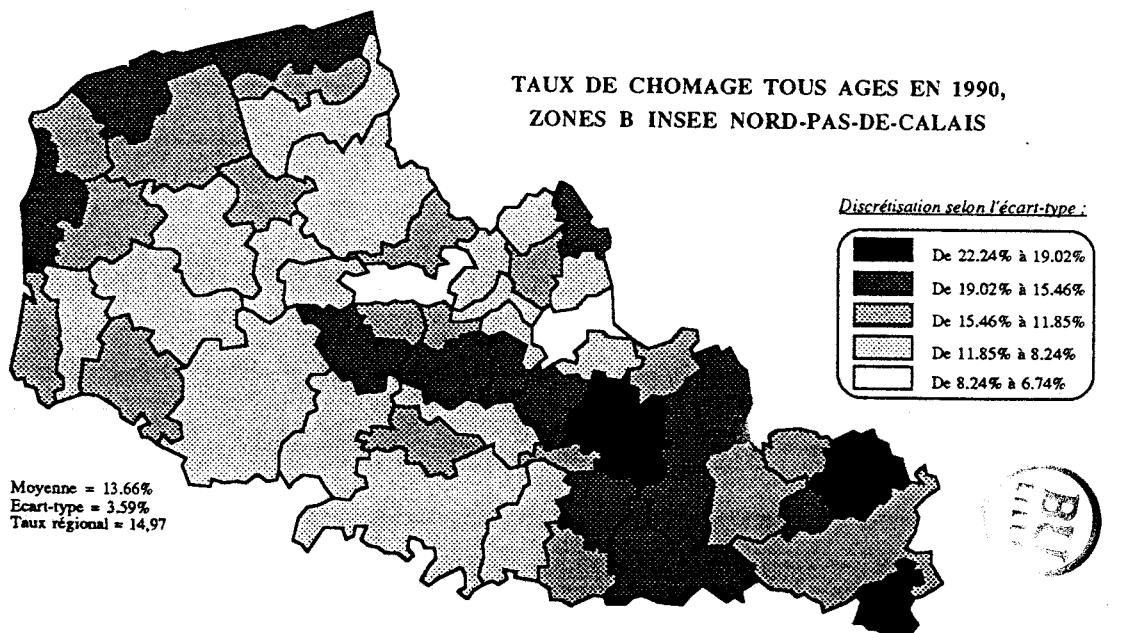
**TAUX DE CHOMAGE MASCULIN TOUS AGES
EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS**



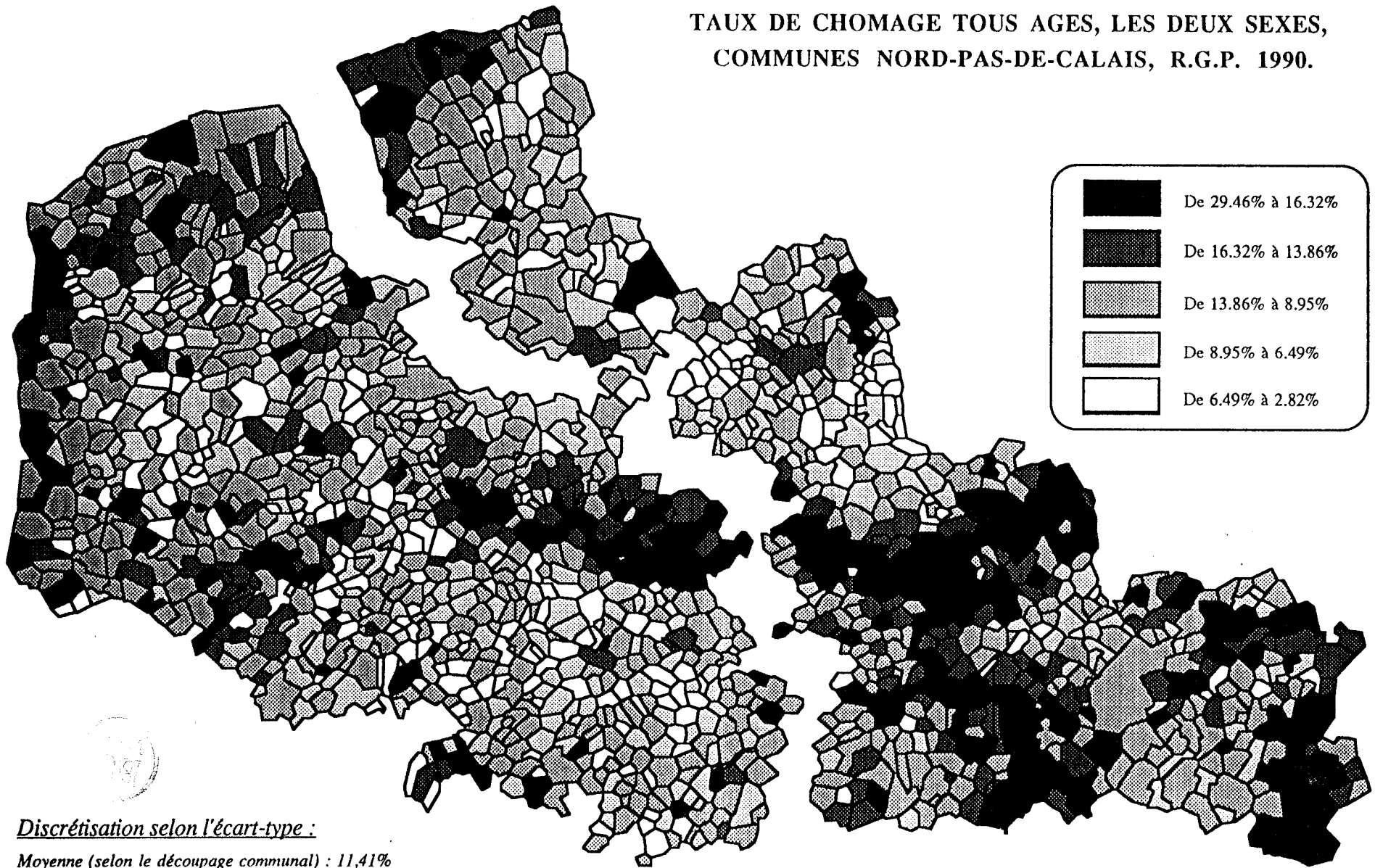
**TAUX DE CHOMAGE FEMININ TOUS AGES
EN 1990, ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS**



**TAUX DE CHOMAGE TOUS AGES EN 1990,
ZONES B INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS**



TAUX DE CHOMAGE TOUS AGES, LES DEUX SEXES,
COMMUNES NORD-PAS-DE-CALAIS, R.G.P. 1990.



Discrétisation selon l'écart-type :

Moyenne (selon le découpage communal) : 11,41%

Ecart-type (selon le découpage communal) : 4,92%

V. PIEDANNA 1992.

LES CONTRATS DE RETOUR A L'EMPLOI

Réalisation CARIF N-PdC - SILDA-PP Lille

OBJECTIFS	Les contrats de retour à l'emploi ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
PERSONNES CONCERNÉES	
<p style="text-align: center;">BÉNÉFICIAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi pendant au moins 12 mois durant les 18 mois qui ont précédé la date d'embauche, - les travailleurs handicapés reconnus par la COTOREP - les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, - les bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion ainsi que leur conjoint ou concubin inscrits ou non comme demandeurs d'emploi, - à titre exceptionnel, les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. 	<p style="text-align: center;">EMPLOYEURS</p> <p style="text-align: center;">Tout employeur</p>
<p>CARACTÉRISTIQUES</p>	<p>Les contrats de retour à l'emploi sont des contrats de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée. S'il est à durée déterminée, le CRE doit avoir une durée d'au moins 6 mois. La durée hebdomadaire du travail ne peut être inférieure à 24 heures dans le cas général et à 39 heures pour les employés de maison et les gardiens d'immeubles.</p> <p>Cette durée inclut, le cas échéant, le temps passé en formation. Lorsqu'une formation est prévue, celle-ci doit être au minimum de 200 heures et au maximum égale à la moitié de la durée du contrat. Cette formation doit être dispensée dans le cadre d'une convention avec un organisme de formation.</p> <p>La formation prise en charge par l'Etat dans la limite de 1.000 heures est remboursée sur la base d'une aide forfaitaire de 50 F par heure de formation. Un premier versement de 40 % est effectué à la prise d'effet de la convention et l'avenant relatif à la formation. Le contrat de retour à l'emploi s'accompagne d'une aide forfaitaire versée à l'employeur par l'Etat d'un montant de 10.000 F lorsque la durée de travail prévue par le contrat est au moins égale à la durée légale ou à celle fixée conventionnellement par la branche ou l'entreprise. Ce montant est réévalué en proportion pour un emploi à temps partiel. Il est possible de faire accompagner le salarié en CRE par un tuteur. Une aide complémentaire de 10.000 F est versée par l'Etat.</p> <p>Pour les embauches effectuées avant le 31.12.1991, l'employeur est exonéré du paiement des cotisations à sa charge au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales.</p> <p>L'exonération porte sur les rémunérations dues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les bénéficiaires de plus de 50 ans et de moins de 65 ans inscrits comme demandeurs d'emploi pendant au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois, jusqu'à ce qu'ils justifient de 150 trimestres d'assurance vieillesse. - dans la limite de 18 mois suivant la date d'embauche pour les travailleurs handicapés sans condition d'inscription *demandeurs d'emploi depuis plus de 3 ans ou s'il s'agit de bénéficiaires de l'allocation de RMI, le conjoint ou concubin inscrits comme demandeurs d'emploi depuis au moins 12 mois durant les 18 derniers mois. - dans la limite de 9 mois pour les autres bénéficiaires. <p>Jusqu'à l'expiration d'une période d'un an à compter de la date d'embauche, les titulaires des contrats de retour à l'emploi ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif du personnel des entreprises dont ils relèvent.</p>
<p>MODALITÉS</p>	<p>Les entreprises doivent signer une convention avec l'ANPE.</p> <p>La demande de convention de contrat de retour à l'emploi doit être présentée auprès des services locaux de l'ANPE avant l'embauche ou dans un délai maximum d'un mois après celle-ci. Aucune convention ne peut être conclue pour une embauche bénéficiant d'une autre aide à l'emploi. 50 % de l'aide forfaitaire de l'Etat à l'employeur est versée à la prise d'effet de la convention. Le solde est versé à la fin du 6ème mois suivant la date d'embauche ou, le cas échéant, au terme de la formation dispensée au salarié lorsque ce terme se situe au-delà du 6ème mois suivant l'embauche.</p>
<p>PROCÉDURES</p>	<p>Contacteur l'ANPE.</p>

LES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

Réalisation CARIF N-PaC - SILDA-FP Lille

OBJECTIFS	Les contrats emploi-solidarité ont pour but de favoriser l'insertion ou la réinsertion dans la vie active des personnes sans emploi et d'aider la création d'emplois pour satisfaire des besoins collectifs.		
PERSONNES CONCERNÉES			
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> BÉNÉFICIAIRES <ul style="list-style-type: none"> • les jeunes de 16 à 25 ans titulaires au plus d'un diplôme de niveau V (BEP, CAP). • les jeunes de 16 à 25 ans titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus (baccalauréat, brevet de technicien), inscrits à l'ANPE au moins 12 mois dans les 18 derniers mois. • les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus. • les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi pendant 12 mois durant les 18 mois précédant la date d'embauche. • les bénéficiaires de l'allocation de fin de droit et de solidarité spécifique. • les bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion ainsi que leur conjoint ou concubin. • les travailleurs handicapés </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> EMPLOYEURS <ul style="list-style-type: none"> • les collectivités territoriales. • les autres personnes morales de droit public. • les organismes de droit privé à but non lucratif (associations loi 1901, fondations, sociétés mutualistes, comités d'entreprise). • les personnes morales chargées de la gestion d'un service public. • les établissements publics. </td> </tr> </table>		BÉNÉFICIAIRES <ul style="list-style-type: none"> • les jeunes de 16 à 25 ans titulaires au plus d'un diplôme de niveau V (BEP, CAP). • les jeunes de 16 à 25 ans titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus (baccalauréat, brevet de technicien), inscrits à l'ANPE au moins 12 mois dans les 18 derniers mois. • les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus. • les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi pendant 12 mois durant les 18 mois précédant la date d'embauche. • les bénéficiaires de l'allocation de fin de droit et de solidarité spécifique. • les bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion ainsi que leur conjoint ou concubin. • les travailleurs handicapés 	EMPLOYEURS <ul style="list-style-type: none"> • les collectivités territoriales. • les autres personnes morales de droit public. • les organismes de droit privé à but non lucratif (associations loi 1901, fondations, sociétés mutualistes, comités d'entreprise). • les personnes morales chargées de la gestion d'un service public. • les établissements publics.
BÉNÉFICIAIRES <ul style="list-style-type: none"> • les jeunes de 16 à 25 ans titulaires au plus d'un diplôme de niveau V (BEP, CAP). • les jeunes de 16 à 25 ans titulaires d'un diplôme de niveau IV ou plus (baccalauréat, brevet de technicien), inscrits à l'ANPE au moins 12 mois dans les 18 derniers mois. • les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus. • les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi pendant 12 mois durant les 18 mois précédant la date d'embauche. • les bénéficiaires de l'allocation de fin de droit et de solidarité spécifique. • les bénéficiaires de l'allocation de revenu minimum d'insertion ainsi que leur conjoint ou concubin. • les travailleurs handicapés 	EMPLOYEURS <ul style="list-style-type: none"> • les collectivités territoriales. • les autres personnes morales de droit public. • les organismes de droit privé à but non lucratif (associations loi 1901, fondations, sociétés mutualistes, comités d'entreprise). • les personnes morales chargées de la gestion d'un service public. • les établissements publics. 		
CARACTERISTIQUES	<p>Les contrats emploi-solidarité sont des contrats de travail de droit privé d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20 heures. Cette durée peut être inférieure pour les bénéficiaires de l'allocation de RMI, leur concubin ou leur conjoint.</p> <p>Ils sont conclus pour une durée déterminée de 3 à 12 mois, à titre exceptionnel, ils pourront être prolongés d'un an en cas d'absence de solution alternative (textes à paraître).</p> <p>Pour les travailleurs handicapés et pour les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plus de trois ans, les personnes âgées de 50 ans ou plus inscrites comme demandeurs d'emploi pendant 12 mois durant les 18 mois qui ont précédé la date d'embauche, les bénéficiaires de l'allocation de RMI sans emploi depuis au moins un an la durée du contrat peut être portée 24 mois.</p>		
SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES	<p>Sous réserve de clauses contractuelles ou conventionnelles plus favorables pour les bénéficiaires, leur salaire est égal au produit du montant du SMIC par le nombre d'heures de travail effectuées.</p> <p>Ce contrat ne peut se cumuler avec une activité professionnelle ou une formation professionnelle rémunérée.</p> <p>Une formation complémentaire peut être suivie et dispensée dans le cadre d'une convention avec un organisme de formation.</p> <p>Les bénéficiaires ne sont pas pris en compte, pendant la durée du contrat, dans le calcul de l'effectif du personnel de l'organisme dont ils reèvent.</p>		
MODALITÉS	<p>Une convention est conclue entre l'Etat et l'employeur. Les institutions représentatives du personnel des organismes d'accueil sont informées des conventions conclues et saisies chaque année d'un rapport sur le déroulement des contrats emploi-solidarité.</p> <p>La part de la rémunération prise en charge par l'Etat est égale à 85 % du montant de la rémunération calculée sur la base du taux horaire du SMIC. Toutefois, l'Etat prend en charge la totalité de la rémunération si le contrat concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une personne inscrite comme demandeur d'emploi depuis plus de 3 ans. • un chômeur de 50 ans ou plus inscrit à l'ANPE au moins 12 mois dans les 18 mois précédant l'embauche. • un bénéficiaire de l'allocation de RMI sans emploi depuis au moins un an. • un travailleur handicapé <p>L'aide de l'Etat est versée mensuellement; Le premier versement est effectué à la prise d'effet de la convention et correspond à l'aide due au titre des deux premiers mois. Elle ne donne lieu à aucune charge fiscale ou parafiscale.</p> <p>L'Etat peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation complémentaire dans la limite de 400 heures sur la base d'une aide forfaitaire par heure de formation dispensée dont le montant est fixé à 22 F. L'aide de l'Etat à ce titre est versée en deux fois, 40% de l'aide sont versés dès la signature de la convention à l'employeur ou à l'association agréée, le solde à l'issue de la formation.</p> <p>Les salaires versés aux titulaires des contrats emploi-solidarité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • exonérés, dans la limite du salaire calculé sur la valeur horaire du SMIC multipliée par 20 heures, des charges patronales (à l'exception, en règle générale, de la cotisation ASSEDIC) pendant toute la durée du contrat, • assujettis aux cotisations salariales de sécurité sociale et de chômage. 		
PROCÉDURES	La demande de convention du contrat emploi-solidarité doit être présentée par l'employeur, avant l'embauche, auprès de la DDTE.		

AIDE AUX CHOMEURS CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISE

Réalisation CARIF N-PdC - SILDA-FP Lille

OBJECTIFS	Favoriser les créations ou les reprises d'entreprises par des chômeurs indemnisés.
PERSONNES CONCERNÉES	<p>Chômeurs indemnisés ou susceptibles de prétendre à une indemnisation à la date de la création d'entreprise (allocation de base, de fin de droits, d'insertion ou de solidarité).</p> <p>Bénéficiaires du RMI ainsi que leurs conjoints ou concubins après avis de la Commission locale d'insertion (dès parution du décret d'application) (1)</p>
CONDITIONS	<p>Créer ou reprendre une entreprise artisanale, industrielle, commerciale ou agricole, ou débiter l'exercice d'une profession non salariée.</p> <p>Détenir le contrôle de cette entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entreprise en nom personnel, le contrôle est le fait de son seul propriétaire. - entreprise en société, le contrôle peut s'exercer de plusieurs manières : <ul style="list-style-type: none"> • s'il y a plusieurs demandeurs, ceux-ci doivent détenir collectivement plus de la moitié des parts sociales de l'entreprise ; • s'il y a un seul demandeur, celui-ci doit soit détenir plus de la moitié des parts sociales, soit au moins un tiers des parts sociales en exerçant un rôle de dirigeant (PDG de SA, gérant de SARL...) <p>Présenter, avant la date de début d'activité de l'entreprise, tous les éléments permettant d'établir la réalité et la faisabilité du projet, le demandeur doit remplir un dossier fourni par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.</p>
CARACTÉRISTIQUES	<p>L'aide de l'Etat comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exonération des cotisations sociales du bénéficiaire pour une durée de 6 mois à partir du premier jour du trimestre de la création de l'entreprise. - Le versement en une seule fois d'une aide financière variant de 43 000 à 10 750 francs (en fonction de la durée antérieure du chômage et des références de travail du créateur). <p>L'aide de l'Etat est majorée d'un montant maximum de 21 500 francs en cas de création d'emploi supplémentaire dans les 6 mois qui suivent.</p> <p>Montant de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 43 000 francs maximum pour les chômeurs admis en allocation de base pour au moins 426 jours si le dossier est déposé au cours des 91 jours suivant l'inscription à l'ANPE. A partir du 92ème jour une somme de 172 francs par jour supplémentaire est déduite du plafond de 43 000 francs. Le montant de l'aide ne peut être inférieur à 16 168 francs. - 16 168 francs (montant forfaitaire) pour tous les autres chômeurs indemnisés, sauf en ce qui concerne les femmes bénéficiaires de l'allocation d'insertion majorée (veuves, divorcées, séparées judiciairement, célibataires, ayant la charge d'au moins un enfant) qui ont droit au double du montant de l'aide forfaitaire soit 32 336 F. <p>L'aide de l'Etat n'est pas imposable sauf si l'entreprise créée ou reprise est cédée ou cesse son activité dans les 5 ans qui suivent l'attribution de l'aide. Dans ce cas, l'aide reçue est intégrée dans le revenu imposable de l'année de cession ou de cessation d'activité.</p>
PROCÉDURES	Adresser à la DDTE la demande accompagnée du dossier concernant le projet et des pièces justificatives.

BIBLIOGRAPHIE.

- AFFICHARD J. et AMAT F. : L'entrée des jeunes dans la vie active. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1984, pp. 69-80.
- AGULHON (Catherine) : Orientation en Lycée professionnel et disparités géographiques. In Géographie Sociale, Caen, Centre de publication de l'Université de Caen, Actes du Colloque Scolarisation, Formation, Emploi des 30 et 31 Janvier 1986, Février 1987, n°4, pp. 257-265.
- AMAT F., BIRET J. et COMBES M.C. : L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire : niveaux VI et Vbis de formation. Paris, CEREQ, Cahiers de l'Observatoire des Entrées dans la vie active, la Documentation Française, 1983, n°11, 109 p.
- BACHY (Jean Paul) : Les jeunes et l'emploi. In Les jeunes et le premier emploi, Association des âges, pp. 91-121.
- BACOT (Maryse) et BLONDEL (Jean Claude) : Aides à l'emploi, bilan par zone 1986. Fascicule de la DRTE du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1986, 77 p.
- BALAN (Danièle) et JOIN-LAMBERT (Eric) : Les jeunes en mars 1992 : un marché du travail peu favorable. In INSEE Première, Paris, INSEE, n°248, mars 1993.
- BALAZS (Gabrielle) : Recherche d'emploi et chômage en début de vie active. In Jeunes et premier emploi, Paris, Cahiers du centre d'études de l'emploi, n°20, Presses Universitaires de France, 1980, pp. 1-44.
- BALAZS (Gabrielle) et FAGUERI (Jean Pierre) : Chômage et insertion professionnelle, disparités régionales et disparités sociales. In Les jeunes et le premier emploi. Association des âges. pp. 68-83.
- BATTIAU (Michel) : Le Nord-Pas-de-Calais , un espace industriel en voie de recomposition. In Hommes et Terre du Nord, Lille, 1989, n°1989/1-2, pp. 9-25.
- BAUDELLE (Guy) : Emploi et qualification. L'exemple d'une ville nouvelle Villeneuve d'Ascq. In Géographie Sociale, Caen, Centre de publication de l'Université de Caen, Actes du Colloque Scolarisation, Formation, Emploi des 30 et 31 Janvier 1986, Février 1987, n°4, pp. 371-378

- BAUDELLOT (Christian) et ESTABLET (Roger) : Les filles et les garçons dans la compétition scolaire. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 344-350.
- BAUER (Denise) et DUBECHOT (Patrick) : A la sortie de l'école, les jeunes sans qualification déjà résigné ? In les Annales de Vaucresson, Paris, 1990, n°32-33, pp. 227-239.
- BAUER (Denise) et DUBECHOT (Patrick) : Les moins de vingt ans sans qualification, conditions de vie et attitude vis-à-vis des dispositifs d'insertion. In Les dossiers Educations et Formations, Paris, D.E.P. M.E.N., Juin 1990, pp. 171-285.
- BEDUWE (Catherine) : Le niveau de diplôme des ouvriers et des employés : la place des jeunes de niveau V. In Formation Emploi, Paris, CEREQ, la Documentation Française, Janvier Mars 1991, n°33, pp. 43-53.
- BELLOC (Brigitte) : Disparités des évolutions régionales de population active depuis 1974. In Espaces Populations et Sociétés, Lille, 1988, n°1988-3, pp. 405-412.
- BERTRAND (Jean-René) : Scolarisation, retards et échecs scolaires. In Géographie Sociale, Caen, Centre de publication de l'Université de Caen. Actes du Colloque Scolarisation, Formation, Emploi des 30 et 31 Janvier 1986, Février 1987, n°4, pp. 19-24.
- BESSIN (Marc) : Le difficile devoir d'insertion du service militaire. In les Annales de Vaucresson, Paris, 1990, n° 32-33, pp. 241-251.
- BESSON (Jean-Louis), COMTE (Maurice) et ROUSSET (Paul) : Compter les chômeurs. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981, 401 p.
- BIRET (Jean) : L'entrée en activité dans les régions des jeunes issus de l'enseignement du second degré. Documents de travail, Paris, C.E.R.E.Q., Avril 1990 n°54.
- BONNET (Monique) : Le niveau de diplôme des secteurs d'activité. In Formation Emploi, Paris, CEREQ la Documentation Française, Janvier Mars 1991, n°33, pp. 54-63.
- BORDIGONI (Marc) : L'apprentissage en 1992 : une formation en cours de renouvellement. In Bulletin de Recherche sur l'Emploi et la Formation, Paris, CEREQ, Avril 1993, n°86.

- BRUAND (François) : La mobilité des jeunes en début de vie active : des petits aux grands établissements. In Bref, Paris, CEREQ, Mars 1991, 5 p.
- BRUNET (Roger) directeur : La vérité sur l'emploi en France, les faits, les régions, les problèmes, Paris, Larousse, 1987, 287 p.
- C.E.R.E.Q., D.E.P. M.E.N. et I.N.S.E.E.: Bilan formation-emploi 1986. INSEE Résultats / Emploi-Revenus, Paris, I.N.S.E.E., Juin 1990, n°75/15.
- CALLEWAERT (Dominique) : L'insertion professionnelle des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais, Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1986, n°3, pp. 37-45.
- CARNOY (Martin) : L'éducation et l'emploi : une étude critique. UNESCO Institut International de Planification de l'Education, Paris, 1977, 100 p.
- CART (Benoît) et DELMAS (Bernard) : Les politiques d'emploi face à la crise. Processus et stratégies d'insertion professionnelle face à la crise. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 1^{er} semestre 1985, n°5, pp. 58-69.
- Centre d'Animation et de Ressource de l'Information sur la Formation Nord-Pas-de-Calais (CARIF) : Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. - Les formations alternées - le stage d'adaptation à l'emploi ou à un type d'emploi - le contrat de qualification. Les dossiers du CARIF, Lille, CARIF Nord-Pas-de-Calais, Décembre 1984, n°2.
- Centre d'Animation et de Ressource de l'Information sur la Formation Nord-Pas-de-Calais (CARIF) : Dispositifs de formation et mesures pour l'emploi des jeunes et des adultes. Les dossiers du CARIF, Lille, CARIF Nord-Pas-de-Calais, Septembre 1991, n°18.
- CHANUT J.-M. : L'adéquation entre la formation et l'emploi dans les régions. In les Collections de l'INSEE, Paris, INSEE, 1977, n°26, 50 p.
- CHARLOT (Alain) et CHEVALIER (Luc) : La mobilité géographique à l'issue de l'enseignement supérieur. In Formation Emploi, Paris, CEREQ la Documentation Française, Janvier Mars 1991, n° 33, pp. 18-30.
- CHESNAIS (Jean Claude) : Les hommes et l'économie : la croissance et les changements structurels. In Histoire de la population française de 1914 à nos jours, tome 4, sous la direction de Jacques Dupaquier, PUF, décembre 1988, Paris, pp. 355-374.

- COEFFIC N. : Les jeunes à la sortie de l'école : poids du chômage et risques de déclassement. Economie et statistique, Paris, Novembre-Décembre 1986, n°193-194, pp. 63-75.
- COLLETAZ G., RIBOUD M., SOFER M. et SOLLOGOUB M. : Analyses économétriques du fonctionnement du marché du travail des jeunes. Centre de Recherche sur l'Emploi et la Production Université d'Orléans, Orléans, 1990.
- COMBES (Marie-Christine) et ZILBERMAN (Serge) : Les deux premières années de vie active des jeunes sortant de l'enseignement secondaire. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 69-71.
- COPPIETERS C. : Gestion de la main d'oeuvre et emploi des jeunes. L'exemple des électromécaniciens et des comptables (CAP-BEP) dans la région Nord-Pas-de-Calais. Laboratoire d'Analyse des Systèmes et du Travail, Lille, Juin 1985.
- CUNAT (Frédérico) : Les bassins d'emploi, forme du territoire inégalitaire. In Hommes et Terres du Nord, Lille, 1989, n°1989/1-2, pp. 25-35.
- DAVAINE (Michel) HRABEC-MYCHLLIK (Colette) : 600 jeunes en quête d'emploi - Chômage, insertion et réinsertion des jeunes : les inégalités devant la crise. D.R.T.E. Nord-Pas-de-Calais, Lille, Octobre 1982.
- DEBEINE (Pierre) : Les nouvelles donne du travail des jeunes en entreprise. In Notes et Etudes Documentaires, la Documentation Française, Paris, 1987, n°4843, pp. 70-90.
- DEBIZET (Joseph) : La scolarité après 16 ans. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 330-335.
- DEMAZIERE (Didier) : Le chômage en crise ? La négociation des identités des chômeurs de longue durée. Presses Universitaires de Lille, Lille, 1992, 380 p.
- DEMAZIERE (Didier) : Les chômeurs ayant plus de trois ans d'ancienneté : des rapports divers au travail, au chômage, à l'emploi. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 1^{er} semestre 1992, n°19, pp. 67-79.

DEMAZIERE (Didier) et DUBAR (Claude) : L'insertion professionnelle des jeunes de bas niveaux scolaires : contrastes régionaux et locaux. In Bulletin de Recherche sur l'Emploi et la Formation, CEREQ, Paris, 1993, n°91.

Division des Etudes et de la Prospective du Ministère de l'Education Nationale : Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation. Paris, M.E.N., 1991, 279 p.

DIVISION DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE Rectorat de Lille : L'entrée des jeunes dans la vie active dans le Nord-Pas-de-Calais - enquête réalisée en 1990. Elèves sortis en cours ou à la fin de l'année 1988-1989. Rectorat de l'académie de Lille, Lille, Novembre 1991

DORMARD (Serge) : Cycles et tendances du chômage régional. Le Nord-Pas-de-Calais 1974-1990. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 1^{er} semestre 1986, n°6, pp. 3-13.

DREVILLON (Jean) : L'articulation scolarité-formation-emploi problème de notre temps et de demain. In Géographie Sociale, Caen, Centre de publication de l'Université de Caen, Actes du Colloque Sclarisation, Formation, Emploi des 30 et 31 Janvier 1986, Février 1987, n°4, pp. 379-387.

DUBAR (Claude) (sous la direction de) : L'autre jeunesse, des jeunes sans diplôme dans un dispositif de socialisation. Lille, 1987, Presses Universitaires de Lille, 263 p.

DUMONT (Frédéric) : Géographie et inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur : le cas exemplaire de la région Nord-Pas-de-Calais. Thèse de doctorat (nouvelle thèse), Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I, Laboratoire de Géographie Humaine, UFR de géographie, Janvier 1993, 286 p.

ELBAUM (Mireille) : Stages, emplois et salaires d'embauche : l'insertion jeunes à quel prix ? Economie et statistique, Paris, Juin 1988, n°211, pp. 3-23.

ESTERLE (Maryse) : Jeune sympa cherche boulot cool avec patron sympa... Jeunes sans qualification : stratégies d'insertion. In Annales de Vaucresson, Paris, 1990, n°32-33, pp. 123-137.

- FAURE (Jean-Louis) (sous la direction de) : Les rémunérations des jeunes à l'entrée dans la vie active. C.E.R.C. la Documentation Française, Paris, 1990, n°99, 134 p.
- FONTAINE (François) (Sous la direction de) : Qualification des emplois Nord-Pas-de-Calais 1980-85. Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1988, 50 p.
- FONTAINE (François) : L'entrée des jeunes dans la vie active. Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1982, n°2, pp. 1-11.
- FONTAINE (François) : La situation de l'emploi pour les jeunes. Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1982, n°1, pp. 1-10.
- FOUDI (Rachid), STANKIEWICZ (François) et VANEECLOO (Nicolas) : Le chômage dans la région et les comportements des acteurs locaux. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 1^{er} semestre 1983, n°1, pp. 5-14.
- FOURCADE (Bernard) : Stages et cursus d'insertion. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 1^{er} semestre 1985, n°5, pp. 47-55.
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R. et RENARD J. : Géographie sociale. Paris, Masson, 1984, 387 p.
- FREMONT A : Géographie d'une société. Paris, Flammarion collection géographes, 1988.
- GADREY (Nicole) et RAHMANIA (Nadji) : Insertion professionnelle et trajectoires de jeunes : Typologies qualitatives et classification automatique. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 2^{ème} semestre 1986, n°8, pp. 77-88.
- GALLAND (Olivier) : Un statut indéfini et indéfinissable. In Notes et Etudes Documentaires, la Documentation Française, Paris, 1987, n°4843, pp. 30-46.
- GEORGE (Pierre) : Réflexions sur la géographie du travail : rétrospective et prospective. In Espaces Populations et sociétés, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, 1988, n°1988/3, pp. 399-403.

- GRELET (Yvette) et HILLAU (Bernard) : L'insertion professionnelle des jeunes : de fortes disparités régionales. In Bulletin de Recherche sur l'Emploi et la Formation, Paris, CEREQ, Février 1993, n°84, 4 p.
- GRELET (Yvette) et LOCHET (Jean-François) : Les sortants de l'enseignement technique court. Leur situation sept mois après la fin de leurs études. Documents de travail, Paris, C.E.R.E.Q., Décembre 1988, n°41.
- GRELET (Yvette) et VINEY (Xavier) : Dix ans d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de l'enseignement technique court (CAP-BEP). Collection des Etudes, Paris, C.E.R.E.Q., Février 1991, n°58.
- GUGENHEIM (Francis) : Le devenir des diplômés en sciences sortis en 1984 des universités françaises. Données générales et comparaison inter régionale. Villeneuve d'Ascq, Université des Sciences et Techniques de Lille Flandres-Artois, S.U.A.I.O., Décembre 1989, 50 p.
- GUILLET (Béatrice) et POTTIER (François) : La première promotion des bacheliers professionnels : leur situation professionnelle deux ans après. In Bref, Paris, CEREQ, Janvier 1990, n°50, 5 p.
- HASTOY (Bernard) : Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté. Rapport au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.. La Documentation Française collection des Rapports Officiels, Paris, Octobre 1989.
- HAUTCOEUR (Jean Claude) : Influence des difficultés d'insertion sur les sorties de formation. Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1982, n°1, pp. 1-12.
- HELLER (Jean-Luc) et JOIN-LAMBERT (Eric) : Les jeunes entre l'école et l'emploi. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 63-68.
- HERIN (Robert) : Scolarisation et insertion professionnelle des jeunes dans une région de fort retard scolaire : la Basse-Normandie. In Espaces Populations et Sociétés, Lille, 1988, n°1988-3, pp. 587-601.
- HERPIN (Nicolas) : L'insertion professionnelle, le chômeur et ses deux familles. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 76-79.

- HOTTE (Jean-Louis) et PIEDANNA (Vincent) : Le chômage des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais. L'exemple du Bassin Minier. Mémoire de maîtrise, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, Septembre 1988, 131 p.
- HOTTE (Jean-Louis) : Population active et emploi dans le Nord-Pas-de-Calais 1962-1982 vingt ans d'évolution. Mémoire de D.E.A., Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, Villeneuve d'Ascq, Septembre 1989, 114 p.
- HOTTE (Jean-Louis) et PIEDANNA (Vincent) : Restructurations et déséquilibres du marché de l'emploi dans le Nord-Pas-de-Calais. In De Franse Nederlanden - Les Pays-Bas Français, Rekkem (B.), Annales n°17, 1992, pp. 25-36.
- HOTTE (Jean-Louis) et PIEDANNA (Vincent) : Un cas d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes : les stages dans le Nord-Pas-De-Calais, en 1988. *Dans le cadre des deuxièmes journées Ifresi (24-25 janvier 1991).*
- HUTIN (Nadine) et ROCHET (Marylise) : Etude sur le devenir des stagiaires. Fascicule de la DRTE du Nord-Pas-de-Calais, Lille, Mai 1987, 17 p.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : Activité professionnelle et emploi, permanences et inflexions depuis 10 ans. Paris, INSEE, Janvier 1993, n°261, 105 p.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : Dix ans d'Economie et Statistique. Paris, INSEE, Janvier 1992, n°250, 223 p.
- JOIN-LAMBERT (Eric) et VINEY (Xavier) : L'insertion des jeunes à la sortie de l'école entre 1983 et 1987. Economie et statistique, Paris, Décembre 1988, n°216, pp. 51-60.
- LACROIX (Thierry) : La politique de l'emploi s'oriente vers les jeunes et les chômeurs de longue durée. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 50-53.
- LACROIX (Thierry) : Le marché du travail dans les années 80. In Données Sociales, Paris, INSEE, 1990, pp. 36-49.
- LAULHE (Pierre) : 1980-1985 : les difficultés de l'insertion. Economie et statistique, Paris, Décembre 1988, n°216, pp. 27-35.

- LAULHE (Marie-Claire) et LE GOFF (Elisabeth) : Tassement des recrutements à durée déterminée en 1990. In INSEE Première, Paris, Septembre 1991, n°165.
- LECERF (Marie-Agnès) : Les migrations interregionales et externes : le Nord-Pas-de-Calais 1975-1982. Mémoire de maîtrise, Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, Villeneuve d'Ascq, Septembre 1988, 121 p.
- LECLERCQ (Jean-Michel) et RAULT (Christiane) : Les systèmes éducatifs en Europe. In Notes et Etudes Documentaires, Paris, la Documentation Française, 1989, n°4899, pp. 67-73.
- LEMERLE (Stéphanie) : Les sorties du système éducatif de 1976 à 1986. Economie et statistique, Paris, Décembre 1988, n°216, pp. 35-43.
- LEMERLE S. : Les taux de sortie du système éducatif après la première année d'un CAP en trois ans ou d'un BEP, par groupe de spécialité. 1986 et 1987. In Note d'Information, Paris, DEP MEN, 1990, n°19, pp. 1-5.
- LHERITIER (Jean Louis) : L'insertion des jeunes actifs en 1986 : trouver un emploi, un stage, chômer ou bien émigrer. Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1987, n°3, pp. 29-36.
- LHERITIER (Jean Louis) : La situation du marché du travail dans les zones du Nord-Pas-de-Calais en 1985, flux de main d'oeuvre et insertion des jeunes. Profils de l'économie du Nord-Pas-de-Calais, Lille, 1986, n°2, pp. 5-11.
- LIAISONS SOCIALES : Insertion professionnelle des jeunes - les stages - les contrats. Liaisons sociales, Paris, Liaisons et convergences S.A., Juillet 1990, numéro spécial n° 10746.
- MANDONT (Thierry) : Insertion professionnelle des jeunes. Extrait du rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale. Assemblée Nationale, Paris, Juin 1991, 125 p.
- MARCHAND (Olivier) : L'entrée des jeunes dans la vie active. Economie et statistique, Paris, Décembre 1988, n°216, pp. 23-27.

- MAUGER (Gérard) : La jeunesse n'est-elle qu'un mot ? In Notes et Etudes Documentaires, la Documentation Française, Paris, 1987, n°4843, pp. 18-29.
- MEHAUT P., ROSE J., MONACO A., DE CHASSEY F. : La transition professionnelle. Les jeunes de 16 à 18 ans. Paris, Ed. L'Harmattan, 1987, 195 p.
- NEYRAND (Gérard) et GUILLOT (Caroline) : Difficultés des politiques d'insertion face aux jeunes en difficulté. In les Annales de Vaucresson, Paris, 1990, n° 32-33, pp. 253-263.
- NOIN (Daniel) : Le développement de la géographie de la population en France. In Espaces Populations et Sociétés, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I, 1984, n°1984-II, pp. 17-23.
- NOIN (Daniel) : Le champ d'études de la démogéographie. In Espaces Populations et Sociétés, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I, 1984, n°1984-II, pp. 65-70.
- NOIN (Daniel) et CHAUVIRE (Yvon) : La population de la France (3^{ème} édition). Paris, Ed. Masson Géographie, 1992, 200 p.
- Observatoire Régional des Formations, des Qualifications et des Emplois Nord-Pas-de-Calais (ORFQE) : Indicateurs régionaux sur les formations et les emplois Nord-Pas-de-Calais. ORFQE, Lille, Juin 1990, 53 p.
- OFIP, IFRESI, Universités de Lille I, Lille II et Lille III : Le devenir en octobre 1991 des bacheliers 1987 inscrits en 1987/88 dans les universités de Lille I, II et III. Rapport d'étude, Lille, juin 1993, 192 p.
- PAILHE J. : La géographie de la population : une analyse démo-socio-géographique. In Espaces Populations et Sociétés, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I, 1984, n°1984-II, pp. 71-75.
- PAILLER (Chantal) et ROYER Jean-François : Variations géographiques du chômage. In Espaces Populations et Sociétés, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I, 1986, n°1986-II, pp. 249-262.
- PARIS (Didier) (sous la direction de) : Nord-Pas-de-Calais, une région d'Europe en mouvement, Paris, RECLUS, la Documentation Française, 1989, pp. 9-61.

- PARIS (Didier) : Le Nord-Pas-de-Calais face aux nouvelles dynamiques économiques : pratiques et enjeux de l'aménagement régional. In Hommes et Terre du Nord, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I U.F.R. de Géographie, 1989, n°1989/4, pp. 251-257.
- PARIS (Didier) : La mutation inachevée. Mutation économique et changement spatial dans le Nord-Pas-de-Calais. Thèse d'habilitation, Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, Villeneuve d'Ascq, Novembre 1992, 369 p.
- PEYRE (Vincent) et PINEAU (Joseph) : Insertion : construction et usages. In les Annales de Vaucresson, Paris, 1990, n°32-33, pp. 51-68.
- PIEDANNA (Vincent) : L'insertion professionnelle des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais. Mémoire de D.E.A., Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, Septembre 1989, 122 p.
- PIEDANNA (Vincent) : L'insertion professionnelle des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais. In Hommes et Terres du Nord, Lille, 1990/2, pp. 84-85.
- PIGELET (Jean-Luc) : L'insertion professionnelle des jeunes après le bac. In Formation Emploi, Paris, CEREQ la Documentation Française, Octobre Décembre 1988, n°24, pp. 3-10.
- POTTIER (François) : L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur. In Bulletin de Recherche sur l'Emploi et la Formation, Paris, CEREQ, Décembre 1992, n°82, 4 p.
- PRESSAT (Roland) : Dictionnaire de démographie. Paris, Presses Universitaires de France, 1979, 295 p.
- PRESSAT (Roland) : L'analyse démographique. Paris, Presses Universitaires de France, 1983, 295 p.
- PRIEUR (Jean) : L'insertion professionnelle des jeunes. In Les jeunes et le premier emploi, Association des âges, pp. 453-468.
- ROSE (José) : Les politiques de l'emploi et la transition professionnelle. Laboratoire d'Analyse des Systèmes du Travail, Lille, Décembre 1984.
- ROSE (José) : Evolution et rôle de la politique de transition professionnelle. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 1^{er} semestre 1985, n°5, pp. 40-46.

- ROUAULT (Dominique) : Les chômeurs de longue durée. In INSEE Première, Paris, INSEE, Janvier 1991, n°118.
- ROUAULT (Rémy) : Pré scolarisation et post scolarisation : une France partagée. In Géographie Sociale, Caen, Centre de publication de l'Université de Caen, Actes du Colloque Scolarisation, Formation, Emploi des 30 et 31 Janvier 1986, Février 1987, n°4, pp. 25-32.
- SAUVAGE (Patrice) : Insertion des jeunes et modernisation, Paris, Editions Economica, C. P. E., 1989, 200 p.
- SCHES (Christian) : La qualification des emplois. Connaissance statistique et évaluation politique. In Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, Université de Lille I, Villeneuve d'Ascq, 2ème semestre 1983, n°2, pp. 53-70.
- SCHWARTZ (Bertrand) : L'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Rapport au Premier Ministre. Paris, la Documentation Française, Septembre 1981, 146 p.
- TANGUY (Lucie) (Sous la direction de) : L'introuvable relation formation/emploi. Un état des recherches en France. Paris, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, la Documentation Française, 1986, 305 p.
- TAPINOS (Georges) (Sous la direction de) : Démographie économique. La Revue Economique, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Novembre 1980, n° spécial 6, 259 p.
- THELOT (Claude) : L'entrée des jeunes dans la vie active. Economie et statistique, Paris, Juin 1981, numéro spécial n°134, 108 p.
- THEVENOT (Laurent) : Eléments statistiques sur l'usage des jeunes. In Les jeunes et le premier emploi, Association des âges, pp. 36-65.
- THUMERELLE (Pierre Jean) : La population de la région Nord-Pas-de-Calais, étude géographique. Thèse de doctorat d'état, tome 3, Lille. Atelier national de reproduction des thèses. 1982. pp. 1295-1487.
- THUMERELLE (Pierre Jean) : Le grand virage démographique du Nord-Pas-de-Calais. Bulletin de l'Association Géographique Française, Paris, 1986, n°2, pp. 66-76.

THUMERELLE (Pierre Jean) : La population des actifs sans emploi, rapport introductif. In Espaces Populations et Sociétés, Villeneuve d'Ascq, Université de Lille I Laboratoire de Géographie Humaine, 1988, n°1988/3, pp. 557-560.

VACHER (Jacques) : Les sources statistiques sur l'emploi. Economie et statistique, Paris, Mai 1976, n°78, pp. 13-29.

VANDERMOTTEN C. et GRIMEAU J.-P. : Réflexions épistémologiques pour une géographie de l'emploi/non emploi... In Espaces Populations et Sociétés, Lille, 1983, n°1983-I, pp. 19-30.

VINCENS (Jean) : L'insertion des jeunes dans la vie active. In Les jeunes et le premier emploi, Association des âges, pp. 423-480.

ZILBERMAN (Serge) : Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire (emploi, chômage stage). Documents de travail, C.E.R.E.Q., Paris, Mai 1990, n°55.

N. B. : On pourra se référer avec profit à la bibliographie rassemblée dans l'ouvrage de L. Tanguy ainsi qu'au numéro 250 de janvier 1992 de la revue Economie et Statistique publiée par l'INSEE (cf. supra).

TABLE DES FIGURES.

Figure 1 : Taux de chômage des moins de 25 ans en 1992	2
Figure 2 : Part des chômeurs de moins de 25 ans dans le total en 1986	2
Figure 3 : Evolution de la situation des moins de 25 en France	4
Figure 4 : Evolution du taux de chômage au sens du BIT des français de 15 à 24 ans par sexe	6
Figure 5 : Evolution du taux d'activité des français de 15 à 24 ans par sexe	6
Figure 6 : Evolution du taux de scolarisation des français de 15 à 24 ans par sexe	6
Figure 7 : Taux de chômage des jeunes de 14 à 24 ans en Europe en 1987	10
Figure 8 : Evolution de la population active du Nord-Pas-de-Calais par sexe (8a: Hommes, 8b: Femmes)	78
Figure 9 : Répartition de la population active ayant un emploi par sexe et activité économique	81
Figure 10 : Répartition des actifs ayant un emploi selon l'activité économique en 1990 par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	88
Figure 11 : Evolution du nombre d'emplois entre 1982 et 1990 par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	102
Figure 12a : Solde migratoire entre 1982 et 1990 des zones A Insee du Nord-Pas-de-Calais	104
Figure 12b : Taux de variation annuel entre 1982 et 1990 de la population des zones A Insee du Nord-Pas-de-Calais du au solde migratoire	104
Figure 13 : Pyramide des âges de la population totale au 01/01/1990 (13a France, 13b Nord-Pas-de-Calais)	111
Figure 14 : Répartition par grand groupe d'âge de la population totale du Nord-Pas-de-Calais et de la France	114
Figure 15 : Part des 15-24 ans dans la population totale en 1990 par région française	116
Figure 16 : Evolution du nombre de 15-24 ans entre 1982 et 1990 par région française	119
Figure 17 : Pourcentage de 15-19 ans parmi la population totale en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	124
Figure 18 : Part des 15-24 ans des deux sexes dans la population totale par commune Nord-Pas-de-Calais	126
Figure 19 : Pourcentage de 20-24 parmi la population totale en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	130
Figure 20 : Rapport de masculinité des jeunes de 20 à 24 ans en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	132
Figure 21 : Rapport entre la population scolaire et la population totale par département en 1990	137
Figure 22 : Evolution des élèves scolarisés dans le Nord-Pas-de-Calais par grand niveau d'étude public+privé	140
Figure 23 : Taux de scolarisation des moins de 25 ans en 1990 par région	144

Figure 24 : Ecart entre la France et le Nord-Pas-de-Calais des taux de scolarisation par âge et sexe des jeunes de 15 à 24 ans en 1990	146
Figure 25 : Taux de scolarisation des élèves-étudiants de 15 à 19 ans en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	149
Figure 26 : Répartition des effectifs scolarisés du second degré pour l'année scolaire 1989/1990 (public+privé) par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	151
Figure 27 : Répartition des effectifs scolarisés en dernière année de l'enseignement professionnel pour l'année scolaire 1989/1990 (public+privé) par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	153
Figure 28 : Taux de scolarisation des élèves-étudiants de 20 à 24 ans en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	155
Figure 29 : Localisation des formations supérieures de la région Nord-Pas-de-Calais en 1990/91	157
Figure 30 : Indicateur de sortie entre 20 et 24 ans en 1990 par région	164
Figure 31 : Indicateur de sortie des 18-21 ans en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	166
Figure 32a : Estimation de l'évolution des flux de sortie en France de 1980 à 1990, apprentissage inclus	169
Figure 32b : Evolution des flux de sortie de l'académie de Lille selon le niveau	169
Figure 33 : Répartition par sexe et âge des jeunes de moins de 25 ans selon le niveau de formation en 1990 en France	174
Figure 34 : Répartition par sexe et âge des jeunes de moins de 25 ans selon le niveau de formation en 1990 dans le Nord-Pas-de-Calais	175
Figure 35 : Jeunes de 20 à 24 ans se déclarant sans diplôme en 1990 par région	177
Figure 36 : Pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans ayant le baccalauréat en 1990 par région	184
Figure 37 : Pourcentage de bacheliers des séries technologiques par rapport à l'ensemble des bacheliers en juin 1990 par académie	186
Figure 38 : Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans en 1990 par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais (38a hommes, 38b femmes)	193
Figure 39 : Situation des élèves sortis du système éducatif en 1989/90 (39a académie de Lille, 39b France)	200
Figure 40 : Pyramide des âges de la population active au 01/01/90 (40a France, 40b Nord-Pas-de-Calais)	202
Figure 41 : Taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans par région en 1990	204
Figure 42 : Evolution du nombre d'actifs de 15 à 24 ans entre 1982 et 1990 par région	205
Figure 43 : Pyramide des âges des chômeurs au 01/01/90 (43a France, 43b Nord-Pas-de-Calais)	208
Figure 44 : Evolution des DEFM cat. 1 du Nord-Pas-de-Calais	209
Figure 45 : Part des chômeurs de moins de 25 ans parmi l'ensemble des chômeurs en 1990 par région	211
Figure 46 : Taux de chômage des 15-19 ans en 1990 par région	213
Figure 47 : Taux de chômage des 20-24 ans en 1990 par région	214

Figure 48 : Taux de chômage des 15-24 ans en 1990 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	216
Figure 49 : Taux de chômage des 15-24 ans en 1990, deux sexes par commune Nord-Pas-de-Calais	218
Figure 50 : Part des inactives dans les jeunes femmes de 20 à 24 ans sorties par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais en 1990	219
Figure 51 : Taux de chômage des moins de 25 ans et des adultes par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais en 1990 (51a Hommes, 51b Femmes)	221
Figure 52 : Part des militaires du contingent masculins dans la population sortie en 1990	226
Figure 53 : Part des militaires du contingent de 19 à 21 ans parmi les jeunes ayant quitté le système scolaire par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais en 1990	229
Figure 54 : Part des indépendants de 15 à 24 ans parmi les actifs ayant un emploi en 1990 par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	235
Figure 55 : Pourcentage d'apprentis de 15 à 24 ans parmi les actifs ayant un emploi en 1990 par région	238
Figure 56 : Répartition des actifs salariés de 15 à 24 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 1990	243
Figure 57 : Actifs salariés de 15 à 24 ans selon la position professionnelle déclarée en 1990 par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	248
Figure 58 : Catégorie sociale des sortants du Nord-Pas-de-Calais selon le niveau de formation en 1990	250
Figure 59 : Catégorie de l'emploi occupé en octobre 1991 selon le niveau d'études atteint par les bacheliers 1987 inscrits en 1987/1988 dans les universités lilloises et ayant un emploi	250
Figure 60 : Répartition des diplômés par secteur économique dans le Nord-Pas-de-Calais en 1990	256
Figure 61 : Niveau de salaire moyen par secteur économique des sortants de l'académie de Lille en 1990	258
Figure 62 : Evolution du nombre de DEFM cat. 1 de moins de 25 ans français par niveau de formation	264
Figure 63 : Evolution du nombre de DEFM cat. 1 de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais par niveau de formation	265
Figure 64 : Evolution de la répartition des niveaux de formation des DEFM cat. 1 de moins de 25 ans	267
Figure 65 : Part des DEFM catégorie. 1 de moins de 25 ans masculins par niveau de formation	270
Figure 66 : Répartition des DEFM catégorie. 1 de moins de 25 ans selon le niveau de formation	274
Figure 67 : Situation par rapport aux études et au chômage en octobre 1991 selon la première filière d'inscription des bacheliers 1987 dans les universités lilloises	277
Figure 68 : Part des DEFM cat. 1 premier emploi du Nord-Pas-de-Calais et de la France par sexe	282

Figure 69 : Part des DEFM cat. 1 de moins de 25 ans premier emploi du Nord-Pas-de-Calais selon le niveau de formation et le sexe en 1990	283
Figure 70 : Part des chômeurs de moins de 25 ans toutes catégories sans diplôme en janvier 1991 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	285
Figure 71 : Part des chômeurs de moins de 25 ans toutes catégories ayant au moins un diplôme bac+2 en janvier 1991 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	285
Figure 72 : Les différentes configurations des systèmes localisés d'insertion : l'exemple de quatre zones du Nord-Pas-de-Calais	287
Figure 73 : Evolution de la durée du chômage des DEFM cat. 1 de moins de 25 ans ...	294
Figure 74 : Répartition des DEFM cat. 1 selon l'ancienneté de l'inscription en 1990 ...	296
Figure 75 : Ancienneté de l'inscription des DEFM toutes catégories de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais selon le niveau de formation et le sexe en janvier 1991	299
Figure 76 : Part des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs de moins de 25 ans par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais en 1990	302
Figure 77 : chômeurs de 15 à 24 ans toutes catégories selon le nombre moyen d'inscription en janvier 1991 par zone B Insee Nord-Pas-de-Calais	304
Figure : 78 : Evolution des bénéficiaires des mesures d'insertion en France	309
Figure 79 : Poids des régions françaises dans le stock annuel de stagiaires en 1990	316
Figure 80 : Part des stagiaires parmi les actifs salariés de moins de 25 ans par région en 1990	316
Figure 81 : Répartition du cumul des entrées de 1990 selon la nature du stage par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	319
Figure 82 : Poids des zones A Insee Nord-Pas-de-Calais dans le cumul des entrées en stage en 1990	320
Figure 83 : Part des stagiaires parmi les actifs ayant un emploi de moins de 25 ans par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais en 1990	321
Figure 84 : Répartition du cumul des entrées de 1990 en stages du Nord-Pas-de-Calais selon le niveau de formation initiale	324
Figure 85 : Répartition des entrées cumulées de 1990 selon le niveau de formation par sexe et zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	327
Figure : 86 : Origines des DEFM toutes catégories de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais sortants de stages en janvier 1991	332
Figure 87 : Part des DEFM toutes catégories de moins de 25 ans sortants de stages en janvier 1991 par zone A Insee Nord-Pas-de-Calais	334

TABLE DES TABLEAUX.

Tableau 1 : Taux de réponses aux enquêtes d'insertion	60
Tableau 2 : Répartition de la population totale du Nord-Pas-de-Calais et de la France selon la catégorie socioprofessionnelle	85
Tableau 3 : Flux des sortants de l'enseignement supérieur par type d'établissement et cycle universitaire en 1984	189

Tableau 4 : Part des sortants au chômage ou en stage de l'académie de Lille	210
Tableau 5 : Poids des principaux niveaux de formation dans le service national et les sorties masculins de l'académie de Lille en 1989	227
Tableau 6 : Statut des actifs ayant un emploi de 15 à 24 ans du Nord-Pas-de-Calais et de la France en 1990	231
Tableau 7 : Proportion des salariés de moins de 25 ans travaillant à temps partiel en 1990	233
Tableau 8 : Part des actifs ayant un emploi de moins de 25 ans dépendant du secteur public en 1990	234
Tableau 9 : Répartition des effectifs préparant un CAP dans un CFA par groupe de métiers pour l'année 1989/90	240
Tableau 10 : Poids des différentes zones A Insee du Nord-Pas-de-Calais dans l'apprentissage régional au 31/12/1988	241
Tableau 11 : Part des moins de 25 ans dans la structure socioprofessionnelle des salariés en 1990	245
Tableau 12 : Structure des entrées françaises tous âges en 1990 selon la catégorie socioprofessionnelle et le type de contrat	246
Tableau 13 : Répartition par secteur économique de l'embauche des différents diplômés de l'académie de Lille en 1990	254
Tableau 14 : Situation par rapport aux études et au chômage en octobre 1991 selon la PCS du père des bacheliers 1987 inscrits l'année suivante dans les universités lilloises	278
Tableau 15 : Structure des DEFM cat. 1 selon la raison de leur inscription et l'âge en France en 1990	280
Tableau 16 : Part des DEFM toutes catégories de moins de 25 ans du Nord-Pas-de-Calais au chômage depuis plus d'un an en janvier 1991	301
Tableau 17 : Les principaux programmes de lutte contre le chômage des jeunes en Europe en 1987	310
Tableau 18 : Structure des entrées cumulées de 1990 du Nord-Pas-de-Calais par sexe selon le stage	318
Tableau 19 : Taux d'accès à l'emploi par niveau de formation en France en 1987	320

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION GENERALE :

I. Pourquoi l'insertion professionnelle?	1
A. La montée du chômage des jeunes	3
B. Une évolution paradoxale	5
II. Le choix du Nord-Pas-de-Calais : une région marquée par son passé économique.	8
III. Objectifs de la recherche.	12
IV. Plan de la thèse.	13

PARTIE 1 : LA NOTION DE JEUNESSE FACE AUX PROBLEMES DE L'EMPLOI, L'INTERET DE SON TRAITEMENT GEOGRAPHIQUE DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.

Chapitre 1 : Jeunesse et insertion professionnelle.	16
I. Peut-on encore parler de jeunesse?	16
A. L'âge comme élément fédérateur.	18
B. La notion de génération plus riche d'enseignements.	20
1. Les jeunes devenus dépendants.	21
2. Illustrée par le poids croissant de l'Etat.	22
3. La jeunesse enjeu politique.	23
C. L'insertion professionnelle des jeunes engage l'ensemble de la société.	24
D. La disparition des principales références définissant la jeunesse.	25
II. La relation Formation/Emploi à la base de l'étude de l'insertion professionnelle.	29
A. L'insertion professionnelle : une notion récente.	29
1. Un terme né de la crise.	29
2. L'importance du facteur économique.	30
B. Etablir la relation Formation/Emploi.	31

1. Pourquoi une telle importance?	32
2. Comment l'établir?	33
C. Quelle est sa fiabilité?	34
1. Juger la formation.	34
2. L'évolution de la notion d'emploi.	36
III. Des éléments permettant de juger l'insertion profession-	
nelle.	38
A. Mesurer l'insertion par son échec.	38
B. L'accès à l'emploi.	40
C. La question du salaire.	41
D. Le type de contrat.	42
Conclusion.....	44
Chapitre 2 : Insertion professionnelle et géographie.	46
I. Un thème loin des sentiers battus.	46
A. Un sujet neuf en géographie.	47
B. L'apport de l'approche géographique.	49
C. La situation de carrefour de la géographie de la population.	51
II. Des méthodes d'analyse déterminantes pour les résultats.	53
A. L'analyse : transversale ou longitudinale? Pour quelle	
échelle?.....	53
1. L'analyse longitudinale bien adaptée à l'insertion	
professionnelle.	53
2. L'analyse transversale facilite l'approche géographique. ...	54
B. Les différentes échelles de l'analyse.	55
III. Le problème de la cohérence et du recoupement des sources	
sont omniprésents.	59
A. Les sources spécialisées.	59
B. Les sources issues d'organismes impliqués dans les problèmes	
d'insertion.	62
C. Le chômage : une situation pas toujours simple.	64
1. Sans emploi mais pas forcément chômeur.	65
2. Un phénomène saisonnier.	68
D. Le recensement, source privilégiée de la recherche en	
géographie de la population.	69
1. Les avantages d'une couverture géographique exhaustive.	69
2. Il faut se garder d'une confiance totale.	70

E. Des méthodes de traitement encore à forger.	73
Conclusion.	75

Chapitre 3 : Le contexte économique du Nord-Pas-de-Calais peu favorable à l'insertion professionnelle. 77

I. Les nouvelles situations imposées par la crise.	77
A. La féminisation de la population active.	77
B. Des pertes d'emplois considérables, entraînant un chômage persistant.	79
C. Atténuation de la vocation industrielle et tertiariisation de l'économie régionale.	81
D. L'émergence d'une classe moyenne.	84
II. Le triptyque industriel du Nord-Pas-de-Calais.	87
A. Le textile, fondateur de l'industrie régionale.	89
B. Le charbon et son emprise régionale : une activité disparue mais dont les stigmates restent très forts.	90
C. La sidérurgie : une activité en survie.	91
III. Les secteurs de la reconversion.	93
A. Quelles activités pour la reconversion industrielle régionale?	93
B. L'émergence du tertiaire : une évolution inégalitaire.	95
C. Un passé facteur de retards régionaux.	98
1. Une domination jadis écrasante.	98
2. Les besoins de la reconversion excèdent les possibilités régionales.	100
IV. Evolution de l'emploi et migrations.	101
A. Une réduction quasi générale de l'emploi.	101
B. Des migrations déficitaires.	104
Conclusion.	107

**PARTIE 2 : UN POTENTIEL DEMOGRAPHIQUE IMPORTANT
MAIS QUI DEMEURE INEXPLOITE PAR LE SYSTEME SCOLAIRE
REGIONAL.**

Chapitre 1 : La force de la jeunesse du Nord-Pas-de-Calais : un atout démographique.	110
I. La jeunesse du Nord-Pas-de-Calais.	110

A. Une population plus jeune que la moyenne nationale.	112
B. Un processus de vieillissement déjà en oeuvre mais peu perceptible.	113
II. Une forte proportion de jeunes en âge de s'insérer...	115
A. A l'image de la jeunesse de la population régionale.	117
B. En dépit d'une évolution défavorable.	120
C. Les conséquences du déficit migratoire régional chez les jeunes.	121
III. Une répartition intra régionale inégale liée aux héritages démographiques et aux mouvements actuels.	122
A. Le poids des anciens niveaux de fécondité très sensible entre 15 et 19 ans.	125
1. Une répartition calquée sur celle de l'ensemble de la population.	125
2. Conjonctions démographiques et économiques.	128
B. Concentration urbaine et attraction lilloise entre 20 et 24 ans.	129
Conclusion.	134

Chapitre 2 : Un retard quantitatif et qualitatif important en matière de formation.

I. Une caractéristique juvénile directement répercutée dans la fréquentation scolaire.	136
A. Une académie très puissante en valeur absolue.	137
B. Une scolarisation héritée de l'histoire économique, mais elle aussi en complet bouleversement.	140
1. Une augmentation au début de la scolarité... ..	140
2. Mais surtout dans le supérieur.	141
C. L'académie de Lille affiche ses faiblesses dans la poursuite des études.	145
1. Le retard apparaît au delà de 18 ans.	145
2. Insuffisance de la scolarisation féminine.	146
II. Intensité et nature de la scolarisation à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais.	148
A. Entre 15 et 19 ans la scolarisation est plus diffuse dans le Nord-Pas-de-Calais.	150
B. Un enseignement supérieur qui se démocratise mais qui demeure centralisé.	154

1. Un système jadis réservé à une élite.	156
2. Une démocratisation qui passe par la délocalisation.	157
3. Peut-on faire face sans remettre en cause la qualité de l'enseignement et faciliter localement l'insertion?	159
C. Les efforts consentis par les instances régionales.	160
III. Importance des jeunes sans diplôme et croissance des diplômés du supérieur : une relation inconciliable.	163
A. Un volume de "sortis" dominant entre 20 et 24 ans.	163
B. Amélioration globale des niveaux de sorties.	168
C. Mais qui demeure handicapée par la persistance de l'échec scolaire.	173
1. Inertie d'un phénomène ancien.	176
2. Les diplômés de l'enseignement technique court.	181
3. Le baccalauréat : laissez-passer pour l'enseignement supérieur.	183
a) <i>Un handicap traditionnel dans le Nord-Pas-de-Calais.</i>	183
b) <i>Sur-représentation des baccalauréats technologiques.</i>	185
4. Encore trop peu de sortants diplômés de l'enseignement supérieur.	188
D. La zone de Lille : un avantage qualitatif important.	192
Conclusion.	196

PARTIE 3 : DEVENIR DES SORTANTS ET SITUATION DES JEUNES FACE A L'EMPLOI DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS.



Chapitre 1 : Quel avenir pour les jeunes?	198
I. Les jeunes et l'emploi : un rapport inégalitaire.	198
A. Les sortants du Nord-Pas-de-Calais accèdent plus difficilement à l'emploi.	199
B. Une population active plus jeune dans le Nord-Pas-de-Calais, mais une activité moins intense.	203
1. La faiblesse de l'activité des jeunes.	203
2. L'inactivité des jeunes femmes.	206
C. Le sur-chômage des jeunes dans le Nord-Pas-de-Calais.	209
D. Chômage et inactivité dans le Nord-Pas-de-Calais : une certaine correspondance géographique.	215
1. Les secteurs de sur-chômage.	217

2. La Flandre et la métropole relativement épargnées.	223
II. Précarité de l'emploi des jeunes.	225
A. Le service national : rupture ou refuge?	225
1. Quel rôle pour le service national dans l'insertion professionnelle?	225
2. Les militaires du contingent dans le Nord-Pas-de-Calais.	229
B. Les conditions d'emplois des jeunes dans le Nord-Pas-de- Calais.	231
1. Une précarité plus grande.	231
2. La faiblesse de l'apprentissage régional a-t-elle des conséquences sur l'insertion?	237
C. Répartition des emplois selon la catégorie socio- professionnelle.	242
1. Les jeunes filles artisanes de l'évolution socioprofessionnelle.	242
2. Les jeunes salariés confortent la spécificité lilloise.	247
3. Formation et statut social.	249
D. Secteurs économiques et salaires d'embauche des jeunes. ...	253
1. Les secteurs qui accordent leur confiance aux jeunes. ...	254
2. Les rémunérations à l'embauche.	257
Conclusion.	260
Chapitre 2 : Les jeunes chômeurs du Nord-Pas-de-Calais.	262
I. Formation et chômage.	262
A. Unification des risques mais renforcement des inégalités. ...	262
1. Une évolution géographiquement similaire.	263
2. Les plus diplômés perdent leur avantage.	269
B. Le chômage sanctionne l'absence de formation... ..	273
C. Surtout sans expérience.	279
1. Un accès direct à l'emploi plus difficile dans le Nord-Pas- de-Calais.	280
2. Lié au manque de formation.	283
D. Le chômage à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais : la logique du manque de formation.	284
II. Chômeur, pour combien de temps?	290
A. Une durée de chômage plus importante dans le Nord-Pas-de- Calais.	293

1. Une évolution favorable aux jeunes.	293
2. Les femmes plus longtemps que les hommes.	297
B. Une durée plus importante pour les non-diplômés.	298
C. L'intensité du chômage et sa durée vont souvent de pair. ...	301
Conclusion.	306
Chapitre 3 : Les dispositifs d'aide dans le Nord-Pas-de-Calais : facteur d'insertion?	307
I. Historique et disparités géographiques actuelles des mesures d'insertion.	308
A. Les interventions des pouvoirs publics et leurs dangers.	308
1. Un phénomène très récent marqué par des changements constants.	308
2. Lourdeurs et dérives d'un système.	311
B. Une répartition géographique hétérogène.	315
1. Un recours aux stages très élevé dans le Nord-Pas-de-Calais.	315
2. Des écarts importants à l'intérieur du Nord-Pas-de-Calais.	318
II. Accès et efficacité d'un système.	323
A. Reproduction des inégalités pour les entrants.	323
1. Les jeunes sous-formés ne sont pas avantagés.	323
2. Une dérive importante dans la zone lilloise.	328
B. Un système peu efficace.	329
1. Les facteurs de ce manque de rentabilité.	329
2. La zone lilloise première bénéficiaire.	333
Conclusion.	336
CONCLUSION GENERALE	337
Annexes	342
Bibliographie	377
Tables des figures	390
Table des tableaux	393

RESUME :

Alors que chaque année 800 000 jeunes sortent du système scolaire, leur passage dans la vie active ne se fait plus, ou pas toujours, aisément ni spontanément. En effet, les deux systèmes principaux qui régissent l'insertion professionnelle ont profondément évolué ces vingt dernières années. Ainsi les changements, de la scolarité et de l'activité, ont entraîné des modifications des comportements des jeunes lors de l'entrée dans la vie active.

Le Nord-Pas-de-Calais présente de nombreux résultats, dont ceux concernant le chômage, qui laissent supposer que les jeunes de la région ont plus de difficultés à trouver un emploi qu'ailleurs. Au vu de la faiblesse de la scolarité régionale, les deux facteurs semblent liés.

Au sein du Nord-Pas-de-Calais, les anciens bassins industriels connaissent les plus gros problèmes, alors que la métropole lilloise est relativement épargnée.

L'ensemble de ces constatations est plus que jamais d'actualité au moment où la crise économique frappe à nouveau ; leur traitement géographique apporte incontestablement des informations indispensables à leur compréhension.

MOTS CLES : jeunes, insertion professionnelle, Nord-Pas-de-Calais, activité, scolarité, formation, chômage, géographie.